

L'EAU EN AVEYRON : UN DEFI POUR AUJOURD'HUI

Rapport de l'Assemblée pour l'Aveyron

OCTOBRE 2022

Rapporteur :

M. Yves BIOULAC

Avec la participation de :

**M. Bruno LADSOUS, M. Michel SOULIE, M. Eliañ ZULLO,
M. Pierre PANTANELLA, M. François CARRIERE**

**ASSEMBLÉE
POUR L'AVEYRON**



AVEYRON
LE DÉPARTEMENT

Sommaire

Résumé.....	5
Préambule	12
Introduction.....	13
1. ETAT DES LIEUX : L'EAU DEVIENT (DEJA) UNE DENREE RARE.....	15
A. Evolution climatique et eau	15
A.1. L'Aveyron se tarit-il ?	15
A.2. A l'échelle du Bassin Adour – Garonne : un déficit hydrique en constante augmentation.....	21
A.3. A l'échelle de l'Aveyron : les bilans hydriques se dégradent.....	22
A.4. L'eau grise : un rôle important	25
A.5. Les eaux souterraines : peu de données en Aveyron	26
B. Les différents acteurs de l'Eau et leurs rôles	30
B.1. L'agence de l'eau Adour-Garonne	30
B.1. Les syndicats de bassins	31
B.3. Les syndicats et structures de distribution de l'eau potable :	34
B.4. Les usagers	41
B.5. Le rôle particulier d'EDF	44
B.6. Les collectivités territoriales	48
B.7. L'Etat et l'Europe.....	52
2. ENJEUX : LES PROBLEMATIQUES ACTUELLES VONT S'ACCENTUER	57
A. Qualité de vie des habitants : d'importantes restrictions.....	59
B. Activités de pleine nature	60
C. Ponctuellement, la remise en question de l'accès à l'eau potable.....	62
D. Agriculture : toutes les productions sont impactées.....	63
E. Le tourisme : des restrictions pour les activités aquatiques	65
F. Electricité : tensions sur la production	68
G. Solidarités avec l'aval : accords, obligations et compétition.....	70
H. Conflits d'usages.....	73

3. LES PROPOSITIONS	75
A. 16 propositions pour une politique départementale de l'eau	75
AXE 1 : Gérer et préserver la ressource	75
AXE 2 : Sécuriser et limiter les usages.....	83
AXE 3 : Créer et structurer une gouvernance pérenne de la gestion de l'eau	87
AXE 4 : Communication et sensibilisation.....	93
B. Priorisation des propositions	95
Conclusion	99
ANNEXES.....	102
Contributions.....	111
Parc Naturel Régional de l'Aubrac	111
Syndicat intercommunal des eaux de Foissac.....	115
SIVOM Tarn Lumensonesque.....	117
Commune de Saint-Rome de Cernon.....	119
Agence de l'eau Adour Garonne	121
Département de l'Aveyron.....	128
EPAGE du Bassin du Viaur	153
Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron amont	162
Syndicat mixte Célé – Lot médian	170
Syndicat mixte Lot Dourdou.....	173
Syndicat Mixte des eaux Lévézou-Ségala.....	175
SMAEP de Montbazens – Rignac.....	180
Office Français de la Biodiversité	193
Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.....	199
EDF	204
Fédération de pêche de l'Aveyron	207
Aveyron Attractivité Tourisme	209
Interventions des membres de l'assemblée pour l'Aveyron lors de la présentation du rapport en séance plénière du vendredi 30 septembre 2022.....	215
Bibliographie.....	219



Résumé

Le Président du Département, Monsieur Arnaud VIALA, a saisi l'Assemblée pour l'Aveyron d'un sujet de réflexion sur le thème de l'Eau. Après plusieurs décennies de réchauffement climatique, avec l'expression de solidarités interdépartementales, avec le constat d'une raréfaction de l'eau dans notre environnement immédiat, il est apparu

utile de **dresser un état des lieux et de formuler, en regard des enjeux considérables de l'eau sur le territoire, des propositions au Département.** Si le **réchauffement climatique** fait l'objet d'une communication récurrente par les sphères scientifique, médiatiques et politiques ; **l'évocation de son impact sur la disponibilité de l'eau est moins prégnante**, si ce n'est lors de périodes particulières, telle que l'été 2022 avec une sécheresse sans précédent, à l'échelle humaine, interrogeant sur l'avenir immédiat.

« En l'absence d'une stratégie forte, les réserves en eau, naturelles ou artificielles, peuvent s'épuiser et conduire à des ruptures majeures d'approvisionnement »

Pourtant, si l'on s'intéresse au sujet, et sans même engager d'investigations importantes, **plusieurs faits interpellent avec force : la baisse du débit des rivières aveyronnaises de 30 à 40 % au cours des dernières décennies, voire même de 50 % par rapport au début du XX^{ème} siècle, l'augmentation**

des phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, érosion, ...) obligent à prendre en compte la problématique de l'eau et son évolution probable.

Ces observations viennent pourtant percuter une idée fortement ancrée dans l'esprit aveyronnais : l'eau est ici d'abondance et constitue un atout pour notre département. **Cela n'est pas, n'est plus acquis, mais résultera, peut-être, d'une stratégie volontariste en matière de gestion de l'eau.**

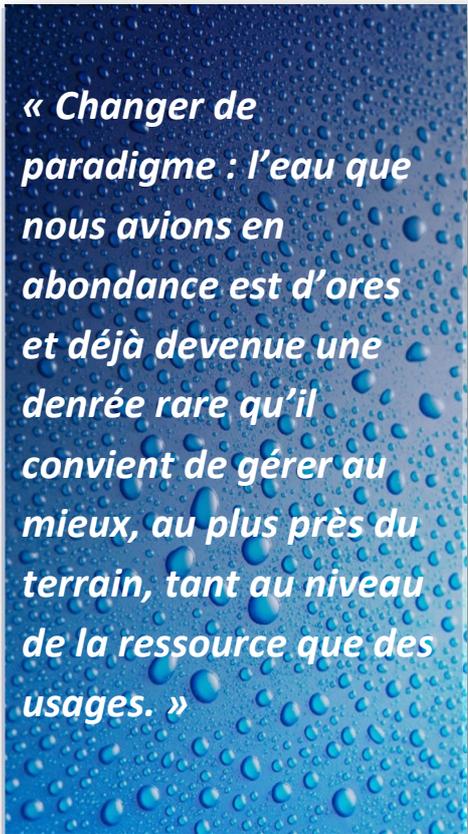
Quels mécanismes expliquent cette fragilité si peu apparente en temps ordinaire ? C'est le concept de Pluie Efficace, que l'on obtient par différence entre L'Eau de pluie et l'évapotranspiration.

Ainsi, sur le versant méditerranéen de la région Occitanie, sur 100 m³ de pluviométrie globale (appelée Eau Bleue), 76 s'évaporent indépendamment de tout usage humain. Il ne reste dès lors que 24 % de la pluviométrie globale pour alimenter les réseaux souterrains et de surface, mais aussi, pour faire face aux besoins humains, que ce soit pour leur propre consommation directe ou bien pour l'agriculture, l'industrie, le tourisme, ...

Ce taux d'évaporation sur le versant Atlantique est moindre, de l'ordre de 50 %, mais augmente fortement tous les ans. Ainsi, **l'Agence de Bassin Adour Garonne, mais également Météo France, prévoient une érosion complémentaire des débits des cours d'eau d'au moins, encore, 30 à 40 % dans les deux à trois décennies à venir.**

Qu'est-ce que l'évapotranspiration ? Elle recouvre l'évaporation au niveau des sols nus ou des surfaces en eau, mais également et surtout, l'eau issue de la transpiration des plantes, résultant de la photosynthèse. Ainsi, toute surface en végétation consomme de l'eau, surtout du printemps à l'automne, qu'elle résulte des cultures humaines ou non.

Cette eau évaporée (dénommée Eau Verte) participe, sous nos latitudes, pour environ deux-tiers des précipitations. En outre, l'évaporation de l'eau par les plantes rafraîchit l'atmosphère et participe à freiner le réchauffement ; alors même qu'elle augmente d'autant plus que la température s'élève.



« Changer de paradigme : l'eau que nous avions en abondance est d'ores et déjà devenue une denrée rare qu'il convient de gérer au mieux, au plus près du terrain, tant au niveau de la ressource que des usages. »

Compte tenu des périodes végétatives, cette évapotranspiration s'inscrit principalement sur une période allant du printemps à l'automne. Avec le réchauffement climatique, cette période végétative devient plus longue, avec des températures plus fortes, générant ainsi l'augmentation mentionnée ci-dessus.

Le déficit hydrique augmente alors d'autant plus :

- **Les périodes dites de rechargement des réserves en eau (zones humides, nappes souterraines, sols forestiers ou de prairies, ...)** se réduisent chaque année davantage, avec de surcroît une fonte rapide des neiges qui accentue ce phénomène ;
- **Les cours des rivières diminuent plus tôt, et le niveau d'étiage baisse jusqu'à atteindre un assèchement des cours des cours d'eau** s'il n'est rien fait pour palier cet état de fait ;
- **Les plantes transpirent davantage** pour résister aux augmentations de température, sans pour autant augmenter la production de matières sèches ;
- **Les besoins en eau augmentent** pour résister aux effets des hausses des températures (consommations humaines, refroidissement des centrales nucléaires, augmentation des besoins d'arrosage agricole, ...).

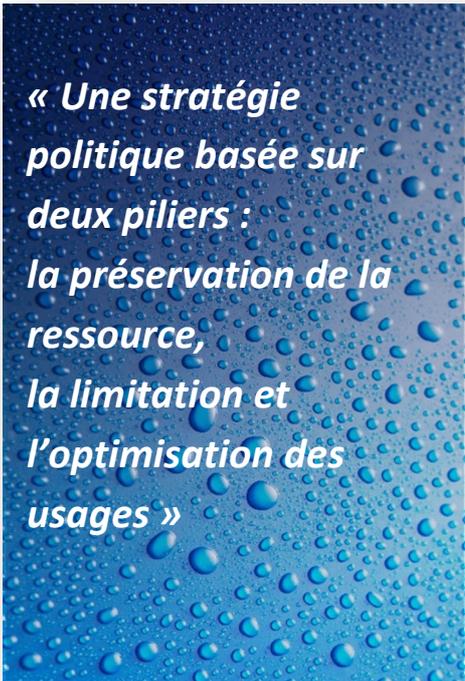
In fine, en l'absence d'une stratégie forte, les réserves en eau, naturelles ou artificielles, peuvent s'épuiser et conduire à des ruptures majeures d'approvisionnement en eau. Bien sûr, la situation n'en est pas là, mais elle n'en est pas loin, comme l'ont montré les étés 2003 et 2022.

Les enjeux sont considérables pour la société dans son ensemble, et plus spécifiquement, pour notre département. A plusieurs niveaux, les équilibres presque séculaires de la vie quotidienne aveyronnaise pourraient être bousculés :

- D'abord, et avant tout, **du point de vue de l'accès à l'eau**. Nous avons vu durant l'été 2022 les restrictions d'usage qui ont été imposées sur l'ensemble du département, et même, ici ou là, **les ruptures d'approvisionnement potentielles en eau potable, évitées grâce à des supplétifs de circonstance** ;
- Ensuite, du point de vue des activités économiques du département, qu'il s'agisse de l'agriculture ou du tourisme. Déjà, il a été constaté une **baisse des rendements fourragers au cours des décennies passées**, et ce phénomène devrait augmenter encore dans les années qui viennent. Pour ce qui est du tourisme, les alertes ont

été nombreuses durant la période estivale sur **l'arrêt d'activités nautiques** ici ou là ;

- Sur l'aspect environnemental également avec **une modification forte des habitats naturels pour la flore et la faune aquatique**, et la disparition éventuelle d'activités telles que la pêche ;
- Mais également sur **les conflits d'usages**, qui ne vont pas manquer de se manifester, tant en nombres qu'en intensité, créant des conflits, des scissions au sein d'une société aveyronnaise pourtant attentive face aux problématiques environnementales ;
- Enfin, un appel, notamment par l'Etat, à **une solidarité de fait avec les régions d'aval** qui souffriront encore davantage que l'Aveyron du fait d'une moindre pluviométrie, d'une évaporation importante, et tout simplement, du fait d'une population beaucoup plus importante (Toulouse, Bordeaux, ...).



« Une stratégie politique basée sur deux piliers : la préservation de la ressource, la limitation et l'optimisation des usages »

Il convient donc de ne pas subir de telles évolutions, comme la France et l'Europe les a subies durant l'été 2022.

S'il est un consensus au niveau de l'ensemble du corps scientifique, c'est que s'il est **aujourd'hui impossible d'inverser le mouvement en cours de réchauffement du climat et de raréfaction de l'eau**, il reste possible d'en limiter les effets, tout en luttant contre les causes.

Cela passe par **une stratégie politique basée sur deux piliers** :

- La préservation de la ressource,
- La limitation et l'optimisation des usages.

Pour ce faire, en amont de l'action, deux leviers doivent être mis en œuvre :

- **Une gouvernance partagée** de la problématique de l'eau, à **l'échelon départemental**, mais sans exclusive, avec l'ensemble des acteurs, aujourd'hui très nombreux et dispersés. Cette gouvernance, sous l'égide du Département, aura vocation à **définir une stratégie, des orientations, des objectifs et des échéances, des moyens, afin de parvenir à une meilleure maîtrise du cycle de l'eau.**

-
- **Une communication volontariste** auprès du grand public, mais également auprès de l'ensemble des décideurs, notamment élus, afin de mettre en exergue l'enjeu d'intérêt général relevant d'une prise en compte de la problématique de l'eau. Là également, l'enjeu est de taille, car il convient de changer de paradigme : l'eau que nous avons en abondance est d'ores et déjà devenue une denrée rare qu'il convient de gérer au mieux, au plus près du terrain, tant au niveau de la ressource que des usages.

La stratégie préconisée peut donc se décliner ainsi :

- **La préservation de la ressource :**
 - **Stockage de l'eau :**
 - Dans le souci à la fois de préserver la ressource, mais également de sensibiliser les usagers, il convient **d'encourager le stockage individuel et collectif des eaux de pluie** pour les usages privés hors consommation. Deux voies complémentaires pour y parvenir : accompagner les collectivités et les encourager à anticiper ce mouvement dans leurs PLU ; encourager, avec des aides, les particuliers à aménager leur habitat pour la récupération des eaux de pluie.
 - **L'opinion publique ayant fortement évolué sur ce sujet, relancer la construction de retenues d'eau**, sous maîtrise d'ouvrage départementale et avec le soutien de l'Etat : des retenues collectives d'envergure adaptée, en introduisant des innovations importantes telles que le principe de la double retenue (une première à niveau constant, une seconde à niveau variable pour le soutien d'étiage).
 - **Améliorer la performance du réseau d'eau potable** en réduisant les pertes, aujourd'hui de l'ordre de 30 % pour les ramener à 15 %. Pour cela, un plan d'accompagnement et de soutien aux opérateurs de gestion du réseau.
 - **Améliorer l'équité entre les Aveyronnais face à l'eau potable** en matière d'accès et de prix : fédérer l'ensemble des opérateurs pour aller vers un prix unique, interconnecter les réseaux afin de limiter les risques de rupture d'approvisionnement.

-
- **Renforcer la bonne performance de l'assainissement dans l'Aveyron.** Les eaux usées devront progressivement être réintégrées dans le cycle de l'eau, avec une part de plus en plus importante dans le réseau hydrographique durant les périodes d'étiage.
 - **Réaliser un audit et assurer un suivi des réserves souterraines.** Celles-ci contribuent pour une part importante à l'approvisionnement du réseau d'eau potable au travers des nappes phréatiques. En outre, les réserves karstiques des causses participent au soutien d'étiage du réseau hydrographique du Sud Aveyron. Elles doivent être mieux appréhendées pour en définir les usages éventuels, dans une période de changements importants au niveau climatique. Il conviendra d'en réaliser les analyses biologiques permettant de mesurer la réalité de leur potentiel contributif.
 - **Valoriser la ressource au travers d'une juste contribution des usagers** notamment à l'aval au travers des lâchages en vue d'un soutien d'étiage pour les départements du Bassin. La création d'une association interdépartementale à cet effet est largement soutenue et encouragée afin de générer un juste retour pour le département de l'Aveyron et de financer les infrastructures qui seront nécessaires à une meilleure gestion de l'eau. Par ailleurs, le prix de l'eau pourrait être augmenté significativement, au-delà d'un certain seuil, à définir collégialement, résultant d'une moyenne ou d'une médiane de la consommation des ménages (Eau des piscines, d'arrosage des jardins, ...)
 - **Les usages :**
 - **Les concessions et conventions de lâchage avec EDF.** Le département doit être une partie prenante de premier plan dans les discussions entre l'Etat et le concessionnaire des grandes retenues d'eau de l'Aveyron pour l'arbitrage entre les usages de l'eau (électricité, agriculture, eau potable, soutien d'étiage, tourisme aquatique, ...) et la gestion des lâchages d'eau, souvent au profit des départements du Bassin Versant. A cet égard, la solidarité que leur manifeste ainsi l'Aveyron doit pouvoir trouver de justes contreparties.
 - **Appeler à une certaine vigilance sur les microcentrales.** A ce jour, il semble qu'elles n'aient pas fait la démonstration d'un apport énergétique en relation avec leur impact sur la continuité écologique du réseau hydrographique ainsi que sur la dynamique des sédiments dans les lits des rivières. Toute implantation nouvelle doit donc veiller au respect de la

continuité écologique englobant les invertébrés ainsi qu'à la dynamique sédimentaire.

- **Sensibiliser le grand public et les décideurs locaux** à la fragilité de la filière eau, appelant à une meilleure maîtrise et à une réduction des usages.

D'autres mesures pourraient avantageusement compléter le panel proposé, même si elles n'entrent que peu ou pas dans le périmètre de compétence du Département :

- **La promotion des zones humides** et l'encouragement des agriculteurs à les développer.
- **Favoriser la désimperméabilisation des sols urbains** au travers d'une ingénierie au service des collectivités locales, dans le cadre de la politique conduite par la Région à cet égard.
- **Mobiliser tous les outils de gestion de l'eau** au profit de la Gouvernance départementale évoqué plus haut (RPQS, bilans qualité ARS, audit des réseaux, analyses des cours d'eau, ...).
- **Création d'un collectif de départements « source »** soit au sein de l'association des départements de France, soit au travers d'une entité ad hoc, afin notamment de faire partager aux pouvoirs publics l'impérieuse nécessité d'un accompagnement fort de ces départements pour préserver la ressource en eau, au bénéfice de l'aval des bassins versants français (infrastructures de stockage, STEP, ...).

L'ensemble de ces mesures ne trouvera sa pertinence, comme cela a été évoqué, qu'au travers d'une **entité départementale, à caractère politique, ayant vocation à fédérer les acteurs pour la définition et la mise en œuvre rapide d'une stratégie départementale pour l'Eau**. Mais également, afin notamment d'asseoir l'autorité du Département sur cette compétence aux enjeux majeurs pour le territoire, d'un budget volontariste pour accélérer les mises à niveau évoquées dans les propositions [\(voir tableau page 95\)](#).

L'Assemblée pour l'Aveyron espère, au travers de cette étude, participer à la sensibilisation de l'opinion sur l'actualité immédiate des problématiques soulevées. Il ne s'agit donc pas d'un problème futur qu'il faudra traiter demain ou après-demain, mais d'un défi pour aujourd'hui !

Préambule

L'Assemblée pour l'Aveyron tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes et structures qui ont participé à l'acculturation des membres du groupe de travail « Gestion de l'eau » à travers leurs contributions écrites ou leur participation à l'une des trois conférences d'information organisées entre mars et juin 2022.

L'ensemble des informations qui ont été portées à la connaissance du groupe et qui ont conduit la réflexion de ses membres sont incluses en annexe du rapport ou dans la bibliographie.

L'Assemblée pour l'Aveyron tient à préciser que ce rapport a été rédigé avec le souci d'aborder le sujet de l'eau sous tous ces aspects, avec une approche la plus factuelle possible, en s'appuyant sur les données produites par les experts et les acteurs du secteur.

En revanche, ce rapport n'est en aucun cas un document d'experts, ni un projet politique.

Il doit donc être lu et considéré comme le résultat de la réflexion d'un groupe de citoyens aveyronnais de sensibilités diverses, sur un sujet complexe, dont ils ont essayé d'analyser ensemble et pendant plusieurs mois les enjeux, et pour lequel ils ont tenté de formuler des propositions leur paraissant répondre aux problématiques qui leur ont été exposées.

Les membres de l'Assemblée pour l'Aveyron espèrent ainsi participer humblement à la réflexion des élus départementaux et des acteurs de l'eau en Aveyron.

Le rapporteur
du Groupe de travail « Gestion de l'eau »
Yves BIOULAC

Le Président
de l'Assemblée pour l'Aveyron
Jean-Claude LUCHE

Introduction

Lorsque l'Assemblée pour l'Aveyron, à la suite de la saisine du Président du Département Arnaud VIALA sur la thématique de l'Eau, s'est penchée sur ce thème, l'idée première venant à l'esprit est celle d'une démarche prospective pour une optimisation de la gestion et des usages de l'eau dans une perspective d'attractivité, au sens large du terme, pour l'Aveyron. Au travers de diverses conférences, et notamment à la suite de l'intervention de Monsieur Jean-François BERTHOUMIEUX, climatologue au sein de l'Association ACMG, **il a fallu rapidement changer de paradigme.**

La problématique de l'eau, qui résulte directement du réchauffement climatique, mais également de la pression anthropique, n'est pas future : elle est actuelle !

Il y a là une distorsion considérable qui apparaît immédiatement entre la perception que l'on a de la relation à l'eau au travers de la vie quotidienne et une vision globale.

L'eau en Aveyron, ce sont d'abord les mots « abondance » et « diversité » qui viennent à l'esprit, et non ceux de « déficit », de « rareté » ou de « fragilité » : c'est le premier cheminement qu'a dû faire le groupe de réflexion sur l'eau, sauf peut-être l'un ou l'autre d'entre eux, familiarisé professionnellement ou personnellement à ce sujet.

L'été que nous venons de vivre nous a rappelé, s'il en était besoin, cette rareté et cette fragilité !

Le groupe de réflexion sur l'eau s'est-il laissé entraîner par l'ambiance pessimiste, voire catastrophiste actuelle ? Pas du tout ! Toutes les analyses formulées, toutes les propositions élaborées reposent sur une continuité des évolutions constatées au cours des quarante dernières années, à savoir depuis le début des années 1980.

Aucune aggravation éventuelle du réchauffement climatique n'est prise en considération, aucune augmentation majeure des usages de l'eau non plus. Les projections réalisées reposent exclusivement sur une projection linéaire des phénomènes constatés d'une manière récurrente depuis quelques décennies.

Qu'est-ce donc qui peut dès lors conférer un caractère de relative gravité au diagnostic posé, et donc aux réponses à y apporter ? C'est tout simplement l'effet cumulé des changements passés, présents, et à venir.

Et c'est donc sur la base de ce constat qu'a été élaborée cette proposition d'une politique globale de l'eau pour l'Aveyron. Certains volets, bien évidemment, dépassent très largement la compétence du département, mais une approche parcellaire reposant exclusivement sur les compétences actuelles du département conduisait à deux impasses :

Celle d'un risque d'incohérence entre des mesures départementales qui pourraient venir en contradiction avec une réalité plus large ; celle d'une disruption, notamment au plan législatif et juridique, entre des options prises par le département et le contexte réglementaire national.

En regard de cette approche politique générale de l'eau, dans un second temps, quelques focus ont été réalisés sur des mesures phares que pourrait prendre le Département, s'il le juge opportun, pour initier une dynamique politique de gestion de l'eau sur l'Aveyron.

L'annonce de telles mesures phares présenterait l'avantage d'adresser aux ménages et aux entreprises un signal quant à la nécessité de se mobiliser sans tarder.

1. ETAT DES LIEUX : L'EAU DEVIENT (DEJA) UNE DENREE RARE

A. Evolution climatique et eau

A.1. L'Aveyron se tarit-il ?

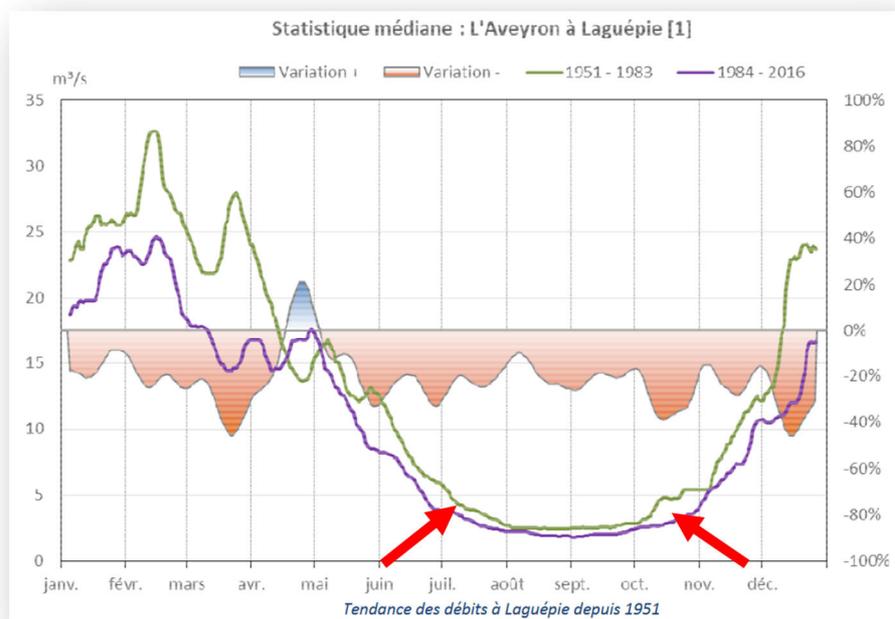
Depuis le début des années 1980, avec l'accélération du réchauffement climatique, le débit des rivières aveyronnaises a fortement régressé comme en témoigne le débit de l'Aveyron à Laguépie, soit à la sortie du département :

On constate deux points principaux :

- Un rallongement de la période d'étiage d'un mois environ entre la moyenne 1951-1983 et la moyenne 1984-2016 avec un débit très inférieur à 5 m³ par seconde durant plus de 4 mois. Il convient de préciser

que ce niveau d'étiage est, durant les périodes les plus sévères, alimenté à près de 50 % par les eaux usées de Rodez notamment, sachant qu'une part de l'alimentation de son agglomération provient des contreforts de l'Aubrac, et donc du bassin versant du Lot. Il y a donc là, de fait, un transfert de débit d'eau de ce dernier à la rivière Aveyron.

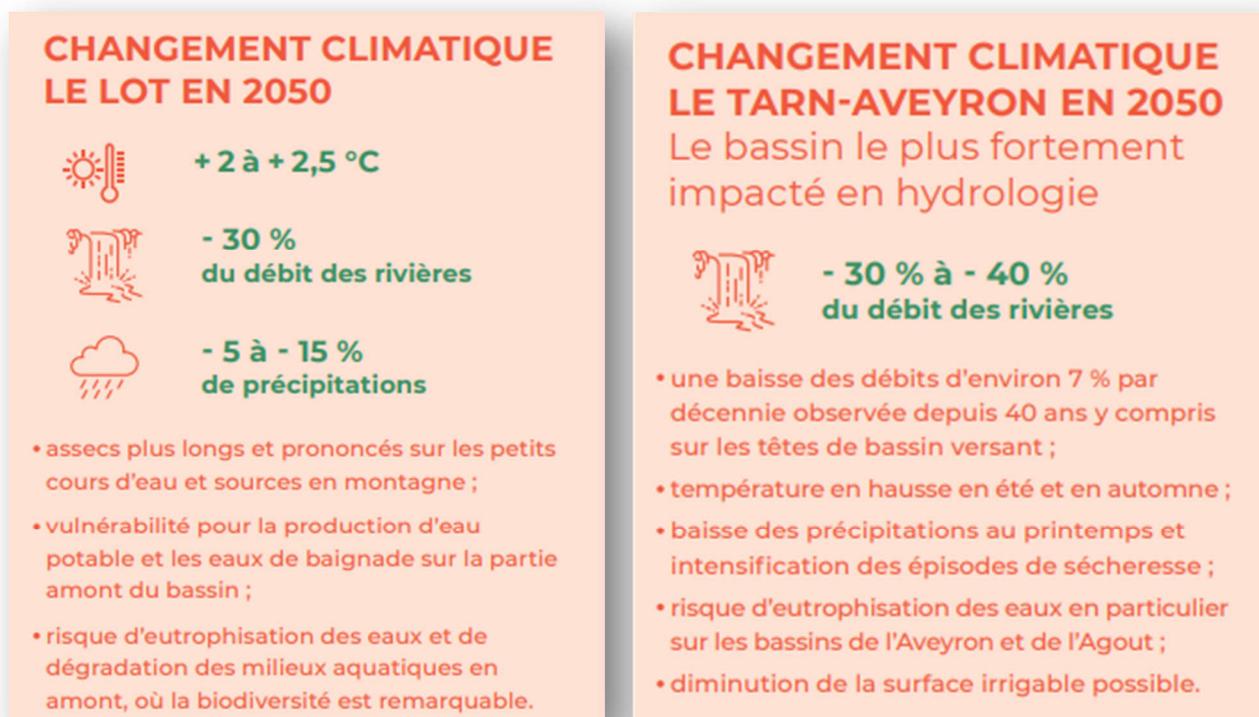
- Une baisse du débit moyen pondéré sur l'année de 59,6 à 41,3 m³ par seconde, soit - 30 % entre les deux mêmes périodes. Il convient de souligner que ce même débit était, entre 1914 et 1941, de 67 m³ par seconde, soit une baisse de 38,4 % par rapport à ce débit d'origine.



EAUCEA « Etude de la valeur des débits objectifs d'étiage de 10 stations de mesure du bassin Adour Garonne » Mai 2019 Page 66

Les conclusions de l'étude du débit de l'Aveyron peuvent être élargies au Viaur qui présente les mêmes caractéristiques, mais aussi, plus largement, à l'ensemble des cours d'eau au départ de l'Aveyron.

Les projections réalisées par l'Agence Adour-Garonne à l'horizon 2050 donnent les tendances suivantes :



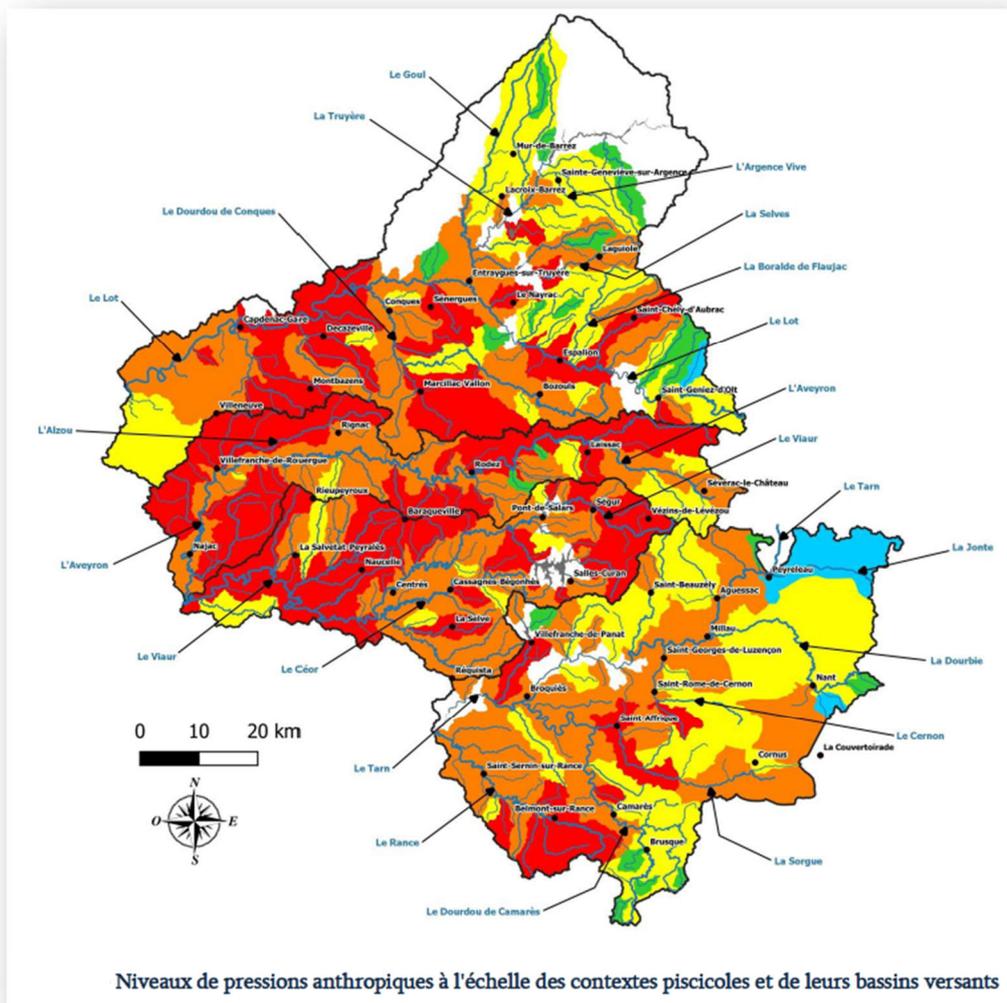
Source : Agence de l'eau Adour-Garonne ; Commission territoriale du Tarn-Aveyron & du Lot Synthèse de l'état des lieux

Il ne s'agit pas là d'une prévision alarmiste, mais la simple projection du phénomène constaté depuis environ 40 ans.

Ces tendances futures, cumulées au constat réalisé aujourd'hui, conduisent à une baisse cumulée du débit des rivières entre les années 1980 et 2050 de l'ordre 60 % à 65 %.

Ce constat apparaît majeur pour une prise de conscience de la situation de l'eau dans notre département.

Par ailleurs, la carte indiquant la pression anthropique sur les rivières aveyronnaises établie par la Fédération Départementale de Pêche met en exergue des zones particulièrement impactées à l'exception d'une partie de l'Aubrac, des gorges de la Truyère et du Goul ainsi que le Causse Noir



Source : Fédération de Pêche de l'Aveyron ; Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles, 2022

Cette pression anthropique s'exerce de manières très diverses, mais cumulatives :

- Prélèvements d'eau pour les populations, l'industrie et l'agriculture,
- Pollutions et dégradation de la qualité par les pesticides, produits industriels et effluents urbains,
- Accélération du cycle de l'eau du fait des aménagements agricoles depuis le 19^{ème} siècle jusqu'aux aménagements de la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle (drainage, remembrement, retenues d'eau, ...),
- Infrastructures hydroélectriques, dont tout particulièrement les microcentrales numériquement importantes,
- Modification du tracé de certaines rivières modifiant les équilibres agroécologiques,
- Utilisation des cours d'eau pour le tourisme, ...

Si cette pression anthropique est généralisée, il n'en reste pas moins que l'Aveyron est un département privilégié si on le compare à l'ensemble des départements du bassin Adour-Garonne.¹

Lors de la conférence de Monsieur BERTHOUMIEU², ce dernier nous présente les explications scientifiques de cet état de fait, les projections qui en découlent et quelques pistes de réflexions pour une adaptation à ces évolutions, mais aussi, pour les limiter.

Le réchauffement climatique se traduit par une augmentation des températures, et dans la longue durée, par une augmentation de la pluviométrie, ou à tout le moins, par une stabilité de celle-ci. On constate toutefois des disparités selon les régions françaises. Ainsi, la pluviométrie semble augmenter dans le nord, et régresser légèrement sur la zone méditerranéenne.

L'exemple de Millau permet d'illustrer cela :

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	-1	0	2	4	7	11	13	13	11	7	3	0	5,7
Température moyenne (°C)	1,5	2,4	5,9	8,5	12	15,7	18,1	17,8	15	10,3	5,6	2,2	9,6
Température maximale moyenne (°C)	5	6	10	12	17	21	24	23	20	15	9	6	13,9
Record de froid (°C)	-13	-13	-13	-4	-1	3	6	6	2	-3	-8	-13	-13
Record de chaleur (°C)	16	17	22	25	28	34	35	33	32	25	22	19	35
Précipitations (mm)	60	50	60	60	70	50	40	60	70	70	60	80	730

Source : Ouvrage de Kessler⁶

Moyennes contemporaines à Millau sur 30 ans [modifier | modifier le code]

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	0,2	0,4	2,6	4,7	8,6	11,9	14,3	14,1	11,1	8,3	3,6	1,1	6,8
Température moyenne (°C)	3,2	3,9	6,7	9,1	13,1	16,9	19,9	19,6	15,9	11,9	6,7	4	10,9
Température maximale moyenne (°C)	6,1	7,3	10,8	13,5	17,7	21,9	25,5	25,1	20,7	15,5	9,7	6,9	15,1
Record de froid (°C)	-17,5	-15	-12,9	-5,5	-1,3	3	6,3	4,9	1,6	-4,1	-8,1	-13	-17,5
date du record	16.1985	10.1986	06.1971	12.1986	06.1985	05.1969	04.1970	30.1986	21.1977	25.2003	28.1985	03.1973	1985
Record de chaleur (°C)	17,6	22,9	23,9	27	29,8	36,8	37,5	38	34,1	28,9	23,9	19,1	38
date du record	13.2007	27.2019	14.2012	09.2011	25.2017	28.2019	30.1983	12.2003	17.1987	02.2011	02.1981	18.1987	2003
Ensoleillement (h)	100,3	126,9	173	183,4	217,6	262,1	296	260,9	207,7	132,1	99,6	98,1	2 157,6
Précipitations (mm)	55,4	47,4	42,5	69,9	73,4	60,5	39,7	54,8	77,7	79,6	69,1	61,6	731,6
dont nombre de jours avec précipitations ≥ 1 mm	8,7	7,7	8,1	9,6	8,8	6,8	4,7	6	6,8	9,1	9,4	8,8	94,5
dont nombre de jours avec précipitations ≥ 5 mm	3,6	3,3	2,7	4,1	4,5	3,3	2,4	3,1	4,1	4,4	3,8	3,5	42,8
dont nombre de jours avec précipitations ≥ 10 mm	1,7	1,2	1,1	2,1	2,4	1,9	1,3	1,7	2,3	2,6	1,9	1,7	21,9

Source : Wikipédia

¹ Synthèse Etat des Lieux Adour-Garonne Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne 2022-2027) pages 3 à 7 : <https://fr.calameo.com/read/00022259219693b5badaa>

² L'eau et le changement climatique : des solutions locales pour un problème global, Jean-François BERTHOUMIEU, Conférence du 7 avril 2022

Nous constatons qu'entre la moyenne 1951-1980 et la moyenne 1981-2010, la température a augmenté de 1,3 °C (de 9,6 °C à 10,9 °C) tandis que la pluviométrie est stable autour de 730 mm par an.

Ces évolutions constatées sur des séries de 30 ans, continuent bien évidemment depuis 2010.

La carte ci-contre établie par Météo France met en exergue pour l'Aveyron des augmentations de températures de l'ordre de 0,35 °C par décennie.

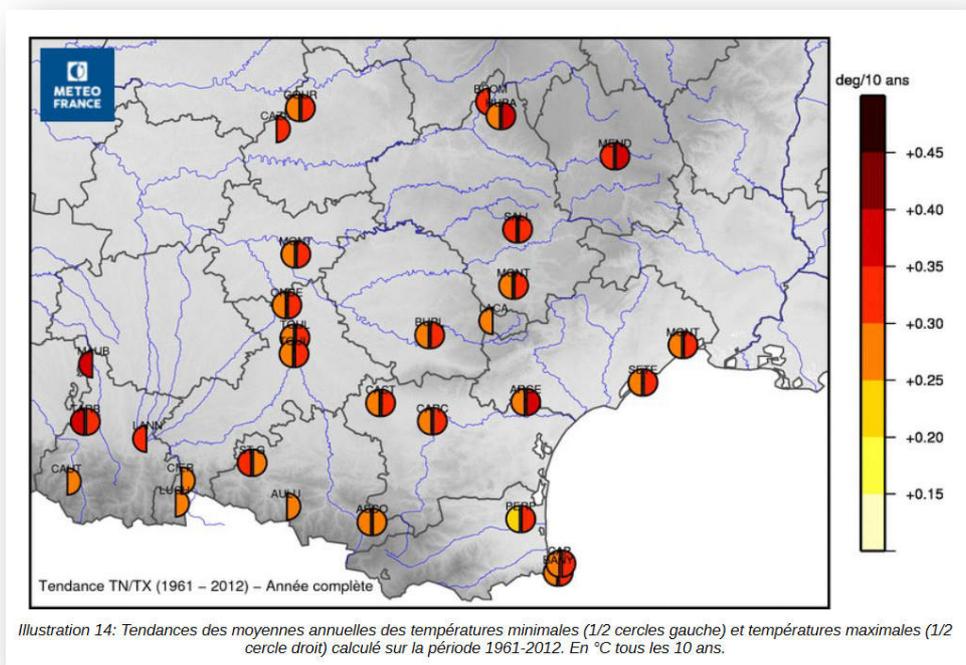
Ainsi, en regard des données mises en avant pour Millau, il convient aujourd'hui, d'ajouter

pratiquement 0,5 °C à

la température moyenne constatée sur la période 1981-2010 ; soit un réchauffement global de l'ordre de 2°C. ³

Dans le même temps, ces tendances s'accompagnent de l'accentuation des phénomènes extrêmes tels que⁴ :

- Les épisodes cévenols,
- Les érosions brutales lors de fortes chutes de pluies,
- L'augmentation de la fréquence et de l'importance des crues,
- L'augmentation de la fréquence et de l'importance des sécheresses,
- Le nombre de jours de canicule.



Source : Météo France ; *Changement climatique et ressource en eau en région Occitanie*

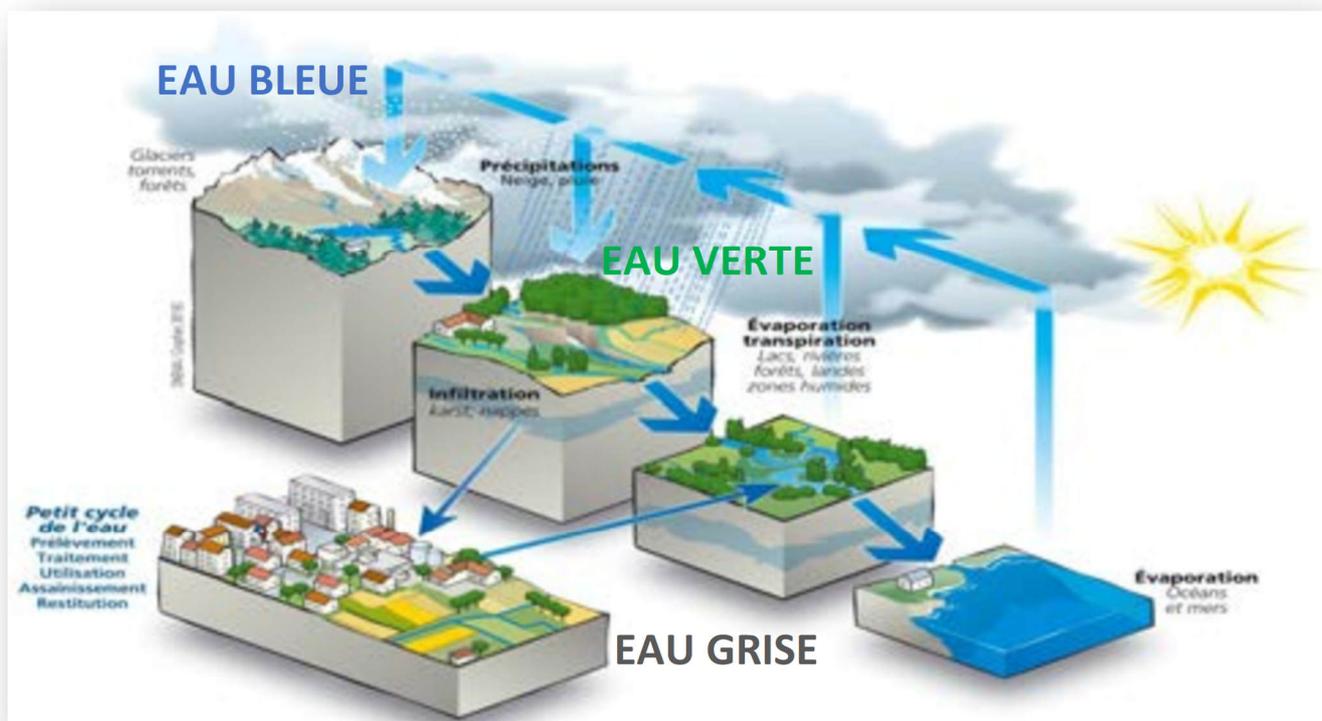
³ Carte issue du rapport : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/etude_meteofrance_climat_occitanie.pdf

⁴ L'eau et le changement climatique: des solutions locales pour un problème global, Jean-François BERTHOUMIEU, 7 avril 2022

En particulier, il convient de noter que la pluviométrie annuelle se répartit sur un nombre de jours de précipitations qui se réduit chaque année. Ainsi, aujourd'hui, 50 % environ de la pluviométrie annuelle se répartit sur une dizaine de jours seulement.

Cette stabilité en volume des précipitations annuelles peut paraître surprenante en regard notamment des périodes de sécheresse dévastatrices, mais aussi en regard de la réduction du débit des cours d'eau constatée depuis une quarantaine d'années.

Il convient pour appréhender ces évolutions, de s'appuyer sur l'analyse du cycle de l'eau :



On distingue :

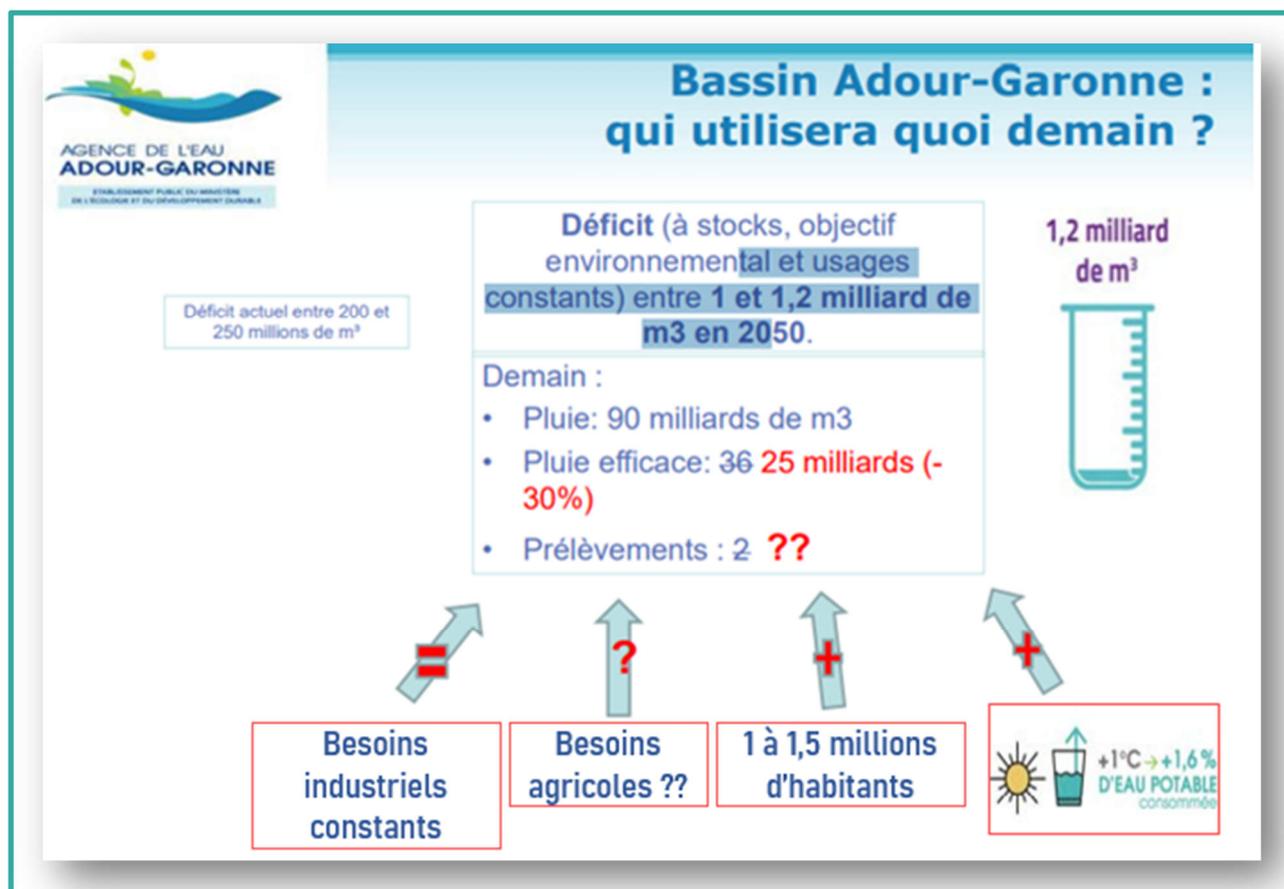
- **L'eau Bleue**, qui correspond à la masse d'eau issue de la pluviométrie dans son ensemble, elle résulte de l'Eau Verte et de l'évaporation marine ;
- **L'eau Verte**, qui correspond à l'eau qui s'évapore depuis la surface du sol, essentiellement par les plantes, cultivées ou non, par toutes autres surfaces. Elle est essentielle pour l'existence de la végétation ;
- **L'eau Grise**, qui est l'eau utilisée par l'homme et renvoyée dans la nature après usage.

On appelle pluie efficace, qui alimente les nappes phréatiques et le réseau hydrologique la différence entre l'eau Bleue qui tombe et l'eau Verte qui s'évapore :

$$\text{PLUIE EFFICACE} = \text{EAU BLEUE} - \text{EAU VERTE (ou Evapotranspiration [ETP])}$$

Que l'on s'appuie sur le bilan hydrique communiqué par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne lors de leur intervention du 02 juin 2022 ou sur les éléments transmis par Monsieur Jean-François BERTHOUMIEU, nous parvenons aux grands équilibres suivants :

A.2. A l'échelle du Bassin Adour – Garonne : un déficit hydrique en constante augmentation



Pour une pluviométrie annuelle de l'ordre de 90 milliards de m³ à l'échelle du Bassin Adour Garonne, la pluie efficace est aujourd'hui de l'ordre de 36 milliards de m³.

Avec l'augmentation de l'eau Verte du fait de l'Evapotranspiration, l'Agence de l'eau estime qu'à l'horizon 2050, cette pluie efficace sera d'environ 25 milliards de m³ à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Dès lors, avec une consommation constante d'eau, l'Agence Adour Garonne estime que le déficit hydrique (à usages et stocks constants) passera de 200 – 250 millions de m³ aujourd'hui à 1,2 milliards de m³ en 2050.

Cette hypothèse apparaît relativement optimiste en regard du fait que ne sont pas pris en compte :

- Une augmentation des besoins en eau avec l'augmentation des températures,

- Une accélération du réchauffement climatique au cours de la décennie écoulée, et donc de l'évapotranspiration.

Ce déficit à l'échelle Adour-Garonne est important à prendre en considération pour notre département en regard des besoins futurs qui vont s'exprimer.

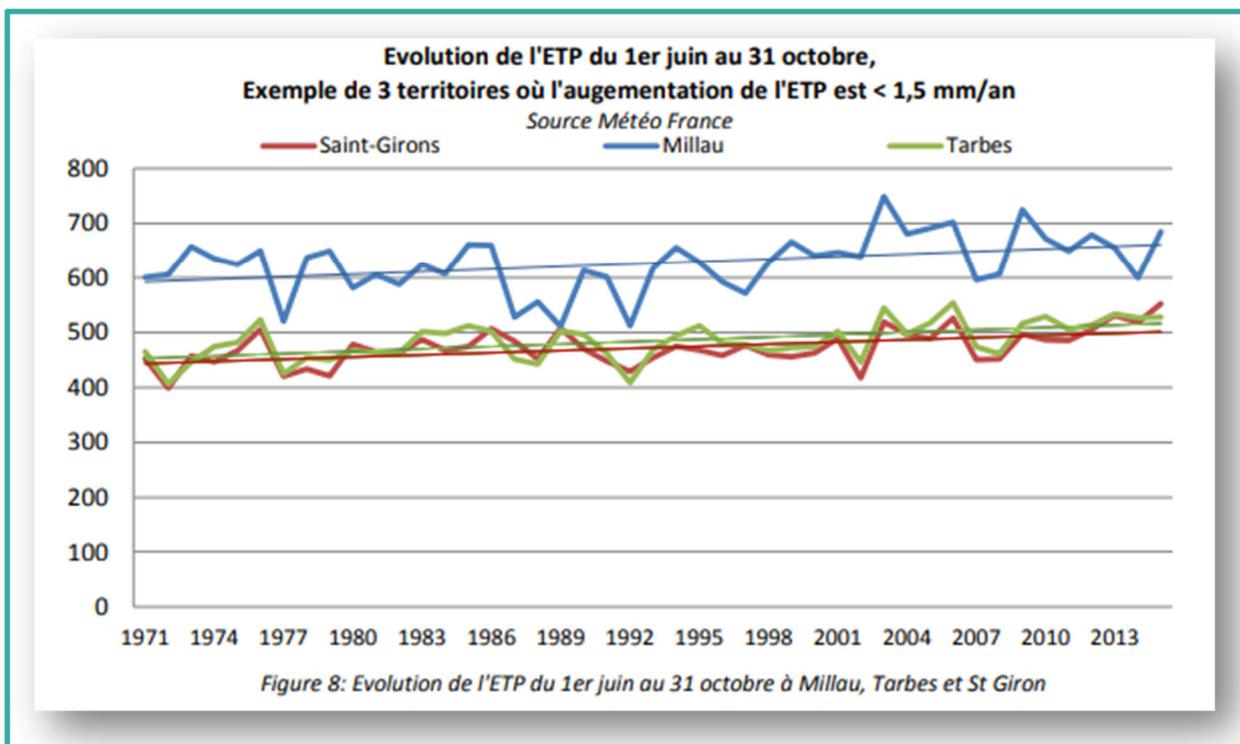
A.3. A l'échelle de l'Aveyron : les bilans hydriques se dégradent

La pluie efficace en Aveyron et son évolution sont difficiles à appréhender directement en l'absence d'études spécifiques.

Nous pouvons l'aborder indirectement au travers de différents supports :

- Pour la zone de Millau et le Sud Aveyron :

Nous disposons des données de l'Etat des lieux régional sur l'eau⁵ pour l'Occitanie qui nous donne l'évaporation pour Millau :



Nous constatons qu'elle est passée de 600 mm environ en 1971 à environ 680 mm en 2013.

⁵ Etat des lieux régional sur l'eau : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/edl_vdef-md_entier.pdf, 2017

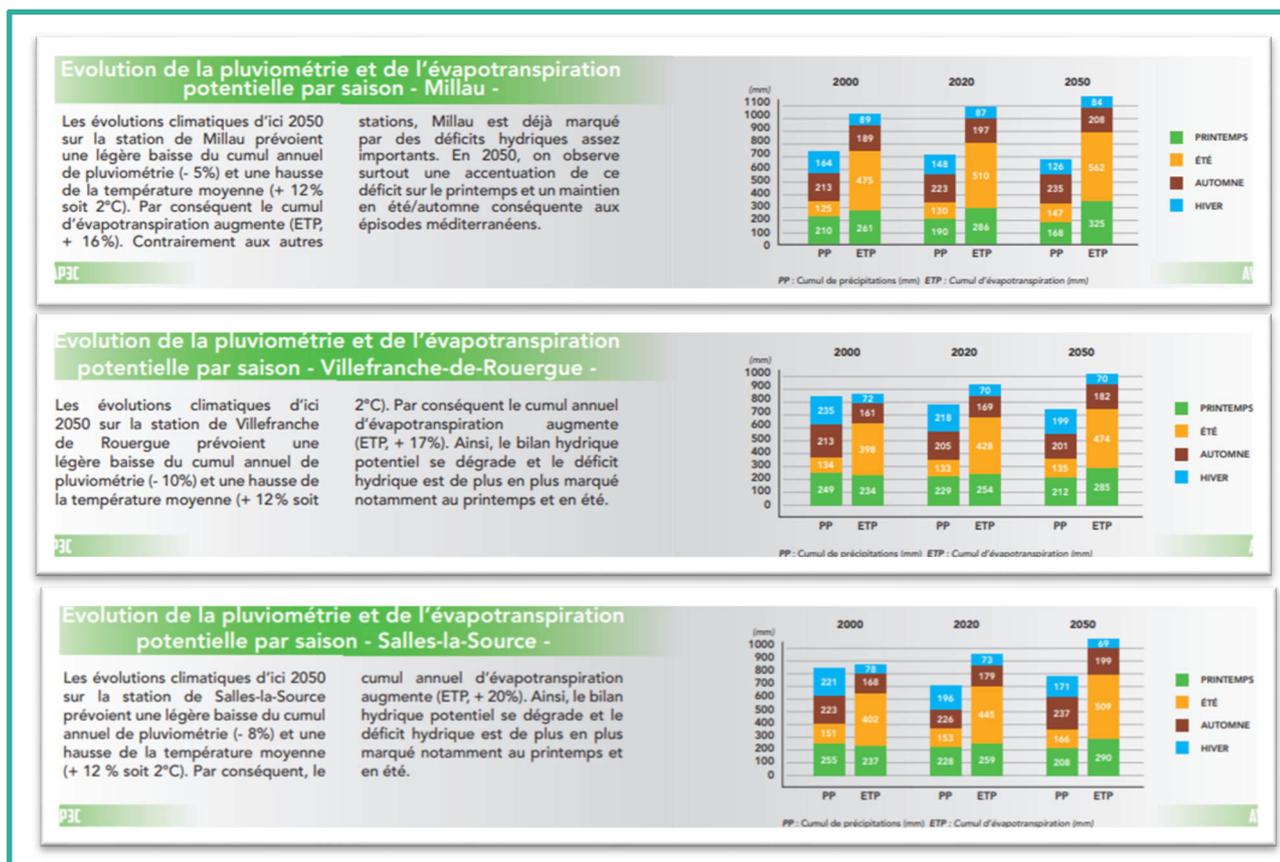
Avec une pluviométrie de 730 mm par an, nous voyons que la pluviométrie efficace est inférieure à 50 mm par an aujourd’hui du fait de la décennie qui s’est écoulée et qui a vu le phénomène s’amplifier.

De ce fait, le climat de Millau qualifié de « tempéré subméditerranéen » en 1980 est aujourd’hui qualifié de « méditerranéen ».⁶

- Pour l’ensemble du département :

Avec une pluviométrie plus abondante et une évapotranspiration plus faible, la pluie efficace est plus importante, mais suit la même tendance à la baisse, évoluant ainsi d’un climat à influence atlantique vers un climat à tendance méditerranéenne.

A cet égard, l’étude réalisée par l’AP3C est éloquentes quant à l’évolution de la pluie efficace à l’horizon 2050 :



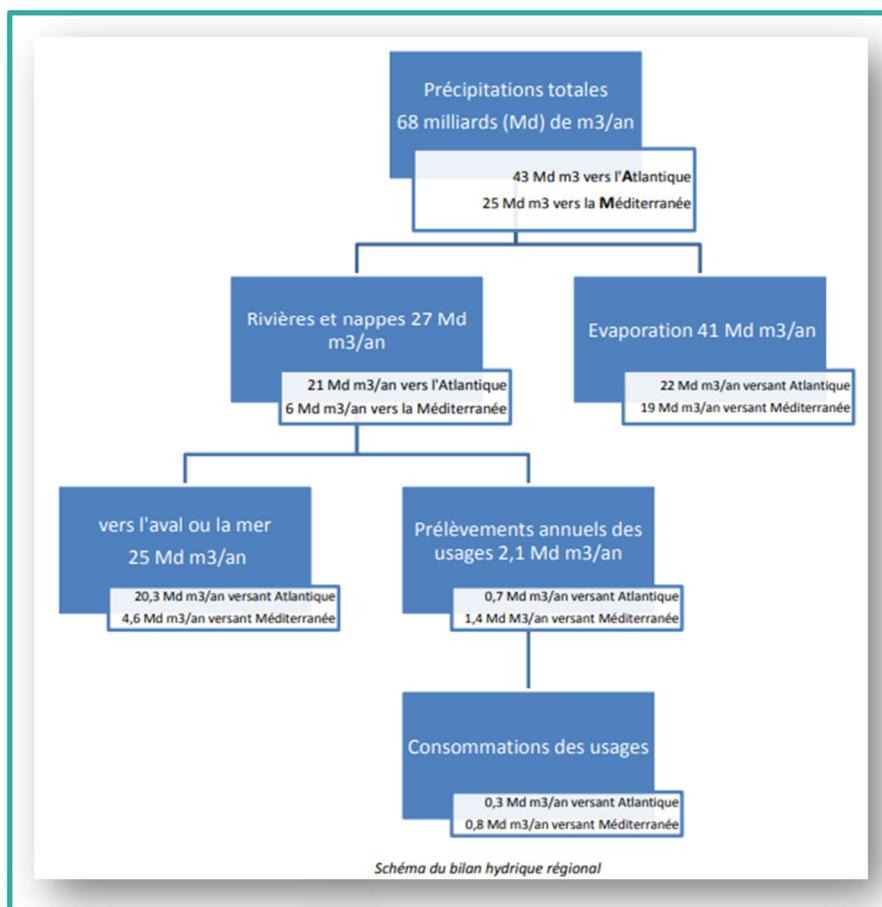
⁶ Rapport d’information du Sénat ; « Adaptation aux dérèglements climatiques : urgence déclarée », 2019 : <http://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-5111.pdf>

Cette pluie efficace est donc appelée à se réduire d'une manière importante dans les décennies à venir, dans la continuité des constats réalisés au cours des 40 dernières années. Elle détermine en particulier les capacités d'action en matière de gestion et de régulation des cours d'eau ainsi que les prélèvements à usage humain.

Ces évolutions climatiques se traduisent notamment, selon l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) par une baisse de la production fourragère de 11 % au cours des 30 dernières années sur les zones en cours de « méditerranéisation » du climat, tels que la Lozère ou l'Est de l'Aveyron, soit 0,9 tonnes de baisse de production fourragère par hectare.

Les évolutions de la « pluviométrie efficace » annuelle partiront d'un état des lieux différents entre bassin méditerranéen d'un côté, et bassin atlantique de l'autre comme le récapitule le tableau ci-contre à l'échelle de l'Occitanie :

Nous voyons que 76 % des apports pluviométriques sont évaporés côté versant méditerranéen alors que ce taux est de 50 % côté atlantique⁷.



Ce tableau met en exergue l'effet de l'incidence de l'évapotranspiration et de la notion de « Pluie efficace » sur les eaux s'écoulant vers les réseaux de surface ou souterrains.

Ainsi, une augmentation de 10 % de l'évaporation se traduit par un volume en moins de « Pluie efficace » de 4,1 Md m³ /an, soit 15,2 % de baisse des eaux orientées vers les rivières et les nappes. Ce phénomène va mathématiquement augmenter dans les années qui viennent du fait de la part de plus en plus marginale de cette « eau utile » en regard de l'eau

⁷ Etat des lieux régional sur l'eau : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/edl_vdef-md_entier.pdf , 2017

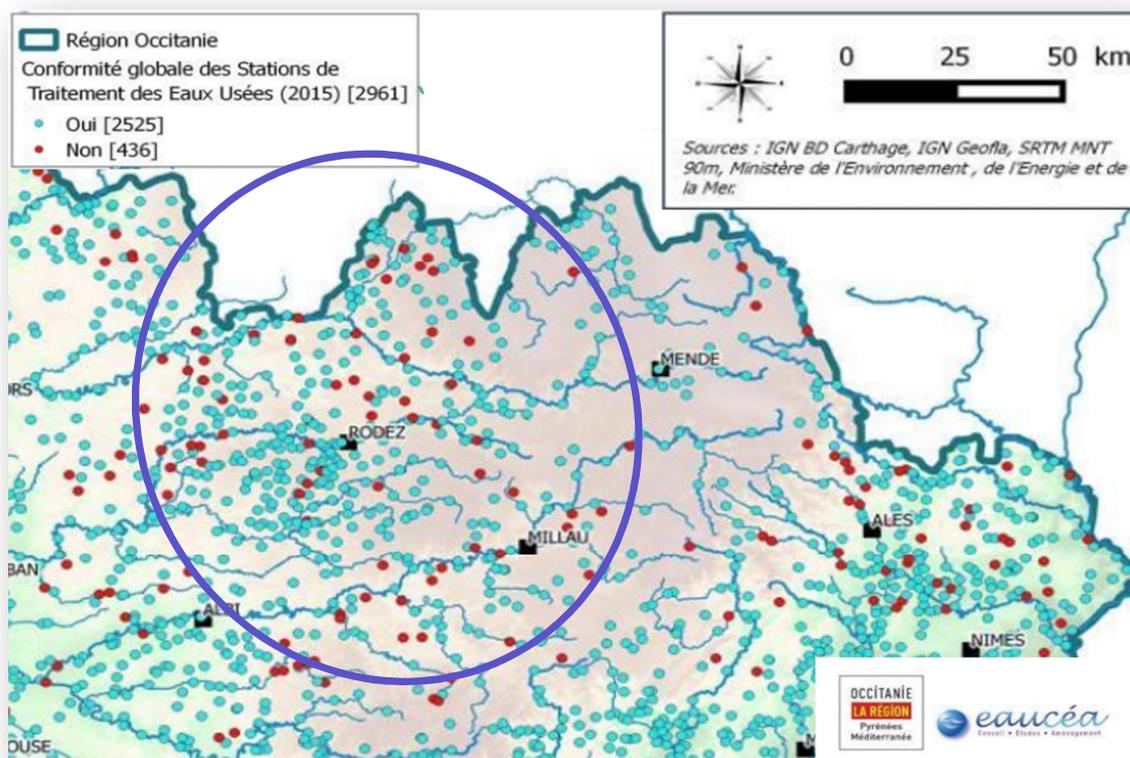
évacuée, et ce, sur la base d'une évolution constante, c'est-à-dire sans aggravation supplémentaire.

A.4. L'eau grise : un rôle important

L'eau Grise, résultant du retour dans la nature des effluents humains épurés, revient dans le réseau hydrologique. L'étude du niveau d'étiage de la rivière Aveyron à l'aval de Rodez montre que cette dernière commence à jouer un rôle important dans le maintien d'un niveau d'étiage minimal, puisqu'elle participe à près de 50 % du débit de la rivière durant les périodes les plus basses.

Dès lors, la qualité des eaux rejetées dans la nature aura un impact d'autant plus important que la proportion des eaux usées dans le réseau hydrologique devient importante. Dans l'Aveyron, même si d'une manière générale la qualité de l'eau est satisfaisante, il convient de considérer les stations d'épuration aujourd'hui obsolètes ou en mauvais état qui ne permettent plus un niveau de performance satisfaisant, comme l'indique la carte ci-dessous :

Conformité globale des stations d'épuration en 2015

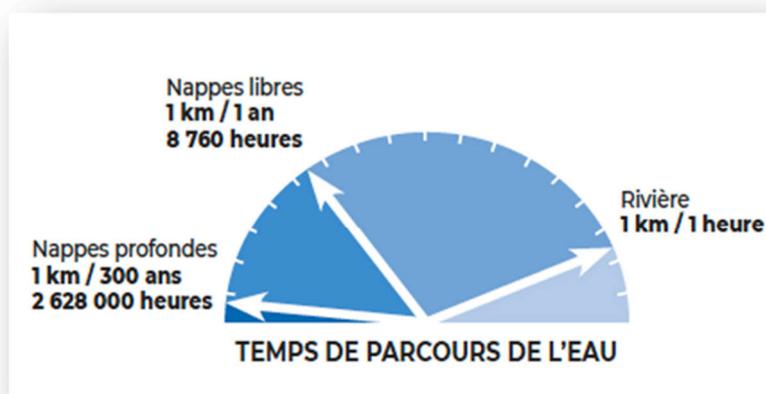


A.5. Les eaux souterraines : peu de données en Aveyron

Le cycle de l'eau est pour une part déterminé par la vitesse d'écoulement des eaux, qui s'est accéléré au cours des décennies passées, d'une part du fait du réchauffement climatique lui-même, avec par exemple, la forte régression du manteau nival, mais également du fait des activités humaines (imperméabilisation des sols, drainages, ...).

Les eaux souterraines constituent un élément majeur de ralentissement du cycle de l'eau, permettant ainsi d'éventuelles réserves, mais constituant également un « tampon » modérateurs des aléas météorologiques immédiats, dont bien sûr les sécheresses.

L'Agence Adour – Garonne établit, ci-contre, la vitesse d'écoulement suivante, selon la typologie d'eau de surface ou souterraine.



De par ailleurs, EAUCEA, dans le cadre de son Etat des lieux régionaux sur l'eau, estime que 38 % de l'eau potable délivré aux usagers sont issus des eaux de surfaces, et donc, 62 % sont issus des eaux souterraines.

Il apparaît donc, dans cet état des lieux, de mentionner ces eaux souterraines comme variable de la problématique eau pour l'Aveyron.

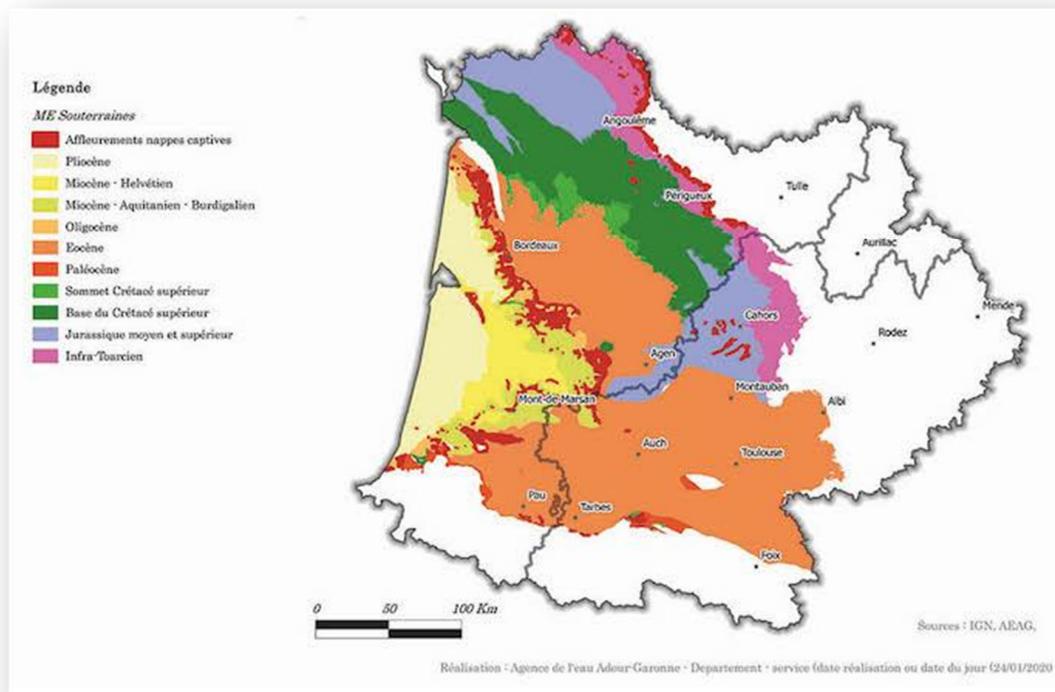
On peut considérer trois types de nappes d'eaux souterraines :

- Les nappes d'eau profonde, à caractère géologique, dont le cycle est extrêmement long (plusieurs siècles)
- Les nappes Captives, à cycles longs (plusieurs décennies à plusieurs siècles), accessibles pour l'exploitation courante par forage.
- Les nappes Libres, à caractère superficiel.

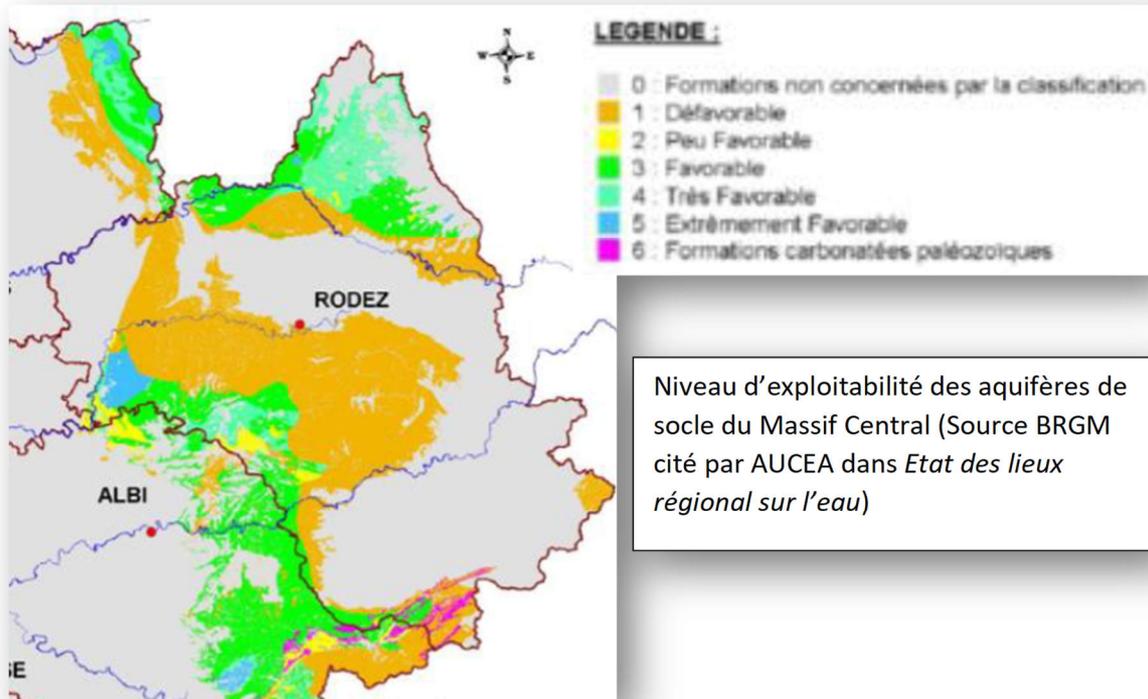
Les nappes captives interfèrent avec les eaux de surface ou de faible profondeur en regard de leur recharge, mais également au travers de leur rôle, appelé à croître, pour l'approvisionnement en eau potable. Les eaux potables issues des sources ou des pompages proviennent pour l'essentiel des nappes libres dont le cycle est souvent annuel.

L'Agence Adour Garonne a dressé la cartographie des nappes profondes sur le Bassin Adour-Garonne.

Si environ la moitié de ce territoire dispose d'une ressource potentielle ou exploitée d'eaux profondes, il apparaît que l'Aveyron n'en dispose pas du tout, tout comme le Massif Central dans son ensemble ainsi que les Pyrénées.

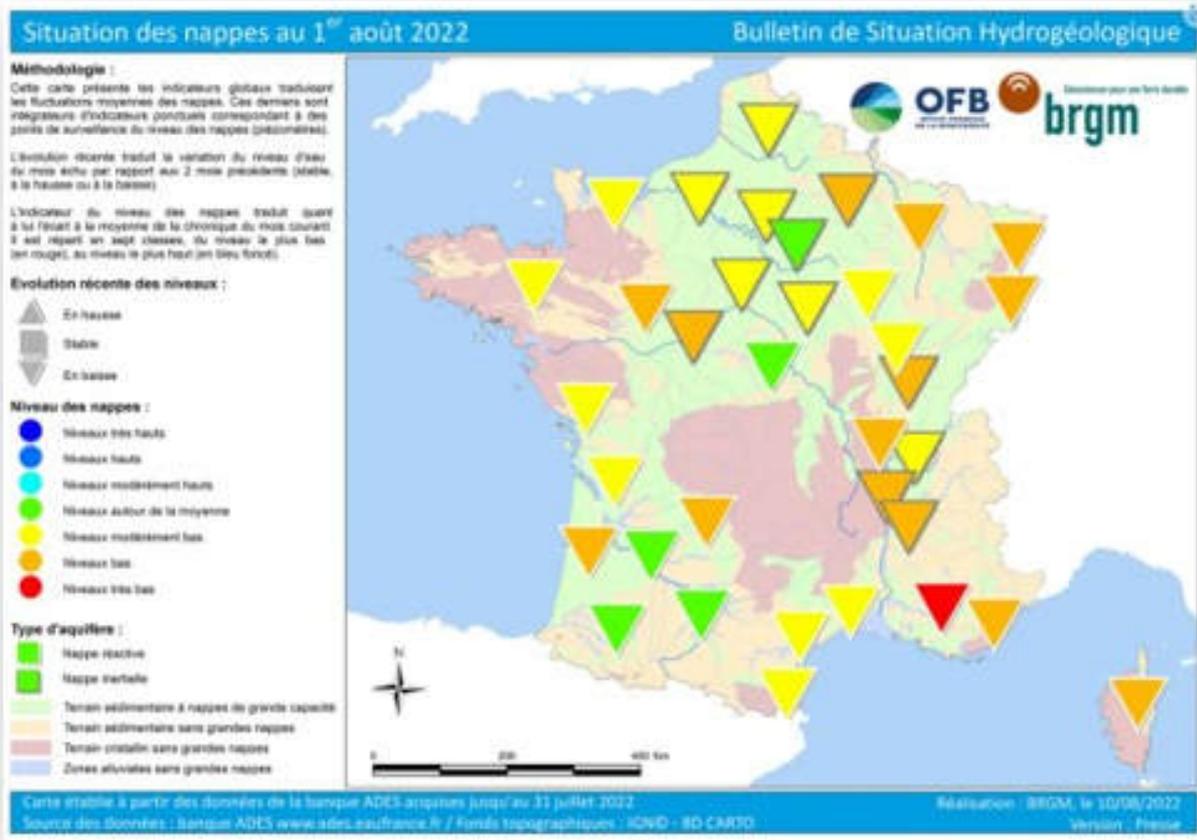


Le BRGM évalue la réserve d'eau karstique des Grands Causses à environ 400 millions de m³. Il précise que ce volume représente à la fois la part renouvelable de cette réserve ainsi que « le stock de base » permettant l'alimentation des rivières, ce qui constitue un élément majeur en regard de l'ensemble du réseau hydrographique du Sud Aveyron (Jonte, Dourbie, Tarn, ...).



Le questionnement relatif à ces eaux souterraines découle de l'augmentation de l'évapotranspiration avec le réchauffement climatique, et en conséquence directe, du taux de recharge de ces nappes au fil du temps. Le Sud Ouest, avec une baisse de la pluie efficace de l'ordre de 30 % dans les deux à trois décennies à venir présente une sensibilité forte à cette évolution.

La carte ci-dessous, établie au 1^{er} août 2022 par l'OFB et le BRGM montre que le Massif Central, et plus spécifiquement l'Aveyron ne sont pas couverts par le suivi des nappes souterraines. Il est donc aujourd'hui difficile d'appréhender en Aveyron l'évolution quantitative de ces réserves en l'absence d'un réseau d'observation pertinent.



Il convient toutefois de noter une exception importante avec le travail réalisé par le Parc Naturel des Grands Causses (PNRGC) qui depuis une vingtaine d'années, assure un suivi hydrologique des aquifères karstiques. Ainsi, à titre d'exemple, le bulletin hydrologique du 17 juin 2022⁸ met en exergue la richesse des informations diffusées à la suite des observations du mois de mai, et qui, dès sa parution, mettait parfaitement en exergue l'ampleur de la sécheresse à venir jusqu'au mois d'octobre.

Cette exception met particulièrement en évidence la nécessité d'un réseau de surveillances des eaux souterraines sur l'ensemble du territoire ainsi que la prise en compte de ces informations dans les réseaux publics d'information.

La connaissance des eaux souterraines doit non seulement prendre en compte les évolutions quantitatives, mais également qualitatives au plan biologique et microbiologique.

A l'analyse de cette évolution quantitative de ces réserves doit s'ajouter une analyse de leur qualité biologique et microbiologique.

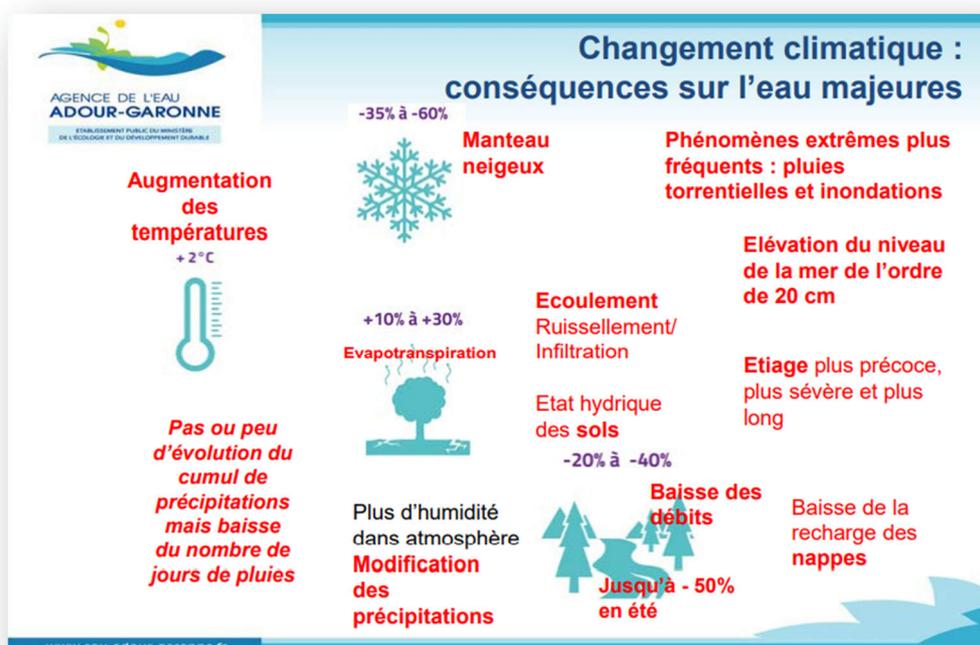
⁸ Voir annexe bulletin hydrologique PNRGC p.105

B. Les différents acteurs de l'Eau et leurs rôles

B.1. L'agence de l'eau Adour-Garonne⁹

- Etablissement public résultant de la loi sur l'eau de 1964, l'Agence de l'Eau, pour son bassin hydrologique, a les missions suivantes :
 - Coordination interministérielle,
 - Concertation avec les élus et les usagers,
 - L'incitation économique (solidarité hydrologique et financière)
- Son rôle principal est de la collecte des redevances sur l'eau et la redistribution aux acteurs publics et privés :
 - Programme pluriannuel d'intervention,
 - Fixation de l'assiette et du taux des redevances,
 - Conditions générales d'attribution d'aides,
 - Réponses aux attentes de ses ministères de tutelle.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne fait part des prévisions suivantes, à l'horizon 2030-2035, allant dans le sens indiqué dans l'approche climatique ci-dessus :



⁹ Voir présentation de l'Agence Adour-Garonne en Annexe page 121

Ces évolutions tendanciennes vont s'exprimer au travers de phénomènes extrêmes plus fréquents, dont l'assèchement des rivières lors d'épisodes plus secs que l'évolution tendancielle.

L'Agence pose diverses questions qui entrent totalement dans le périmètre de la réflexion du Groupe Eau de l'Assemblée pour l'Aveyron.



**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bassin Adour-Garonne : Pour demain, que veut-on ?

- ✓ **Quel aménagement du territoire ?**
- ✓ **Quel développement économique ?**
- ✓ **Quel accès à l'eau ?**
- ✓ **Quel prix de l'eau ?**
 - Eau potable car niveau de traitement plus poussé
 - Assainissement car qualité de rejet meilleure
 - Irrigation car la sécurisation d'accès à l'eau
 - Quels types de cultures/productions pour quelle valeur ajoutée ?
- ✓ **Quelle(s) solidarité(s) ?**
 - Entre les territoires (amont-aval, urbain-rural)
 - Entre les populations
 - Entre les utilisateurs de l'eau
 - Entre les générations

www.eau-adour-garonne.fr

B.1. Les syndicats de bassins

Les Syndicats de bassins et sous-bassins sont les maîtres d'œuvre des politiques de l'eau de surface définies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dont elles sont le « bras armé » en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les principales entités, pour le département de l'Aveyron, sont les suivantes :

- EPAGE du Bassin du Viaur¹⁰
- SMBV Aveyron Amont¹¹
- Syndicat Mixte du Bassin du Lot :

¹⁰ Voir présentation EPAGE Bassin du Viaur en annexe page 153

¹¹ Voir présentation SMBV2A en annexe page 163

-
- Compte tenu de la traversée de plusieurs départements par cet affluent de la Garonne, le syndicat mixte fédère plusieurs entités qui gèrent une partie du bassin versant :

- Syndicat Mixte Lot-Dourdou : à cheval de l'Aveyron et de la Lozère¹²
- Syndicat Mixte Célé – Lot¹³

Au travers de la composition du Comité de Pilotage du Syndicat du Bassin Lot-Dourdou¹⁴ nous voyons que l'ensemble des strates territoriales sont représentées depuis les Communautés de Communes jusqu'aux Régions, les instances utilisatrices et distributives de l'eau, ainsi que les représentants de l'Etat. Cette composition résulte, après consultations, d'une décision du représentant de l'Etat du département du siège de l'instance.

- Rôles :

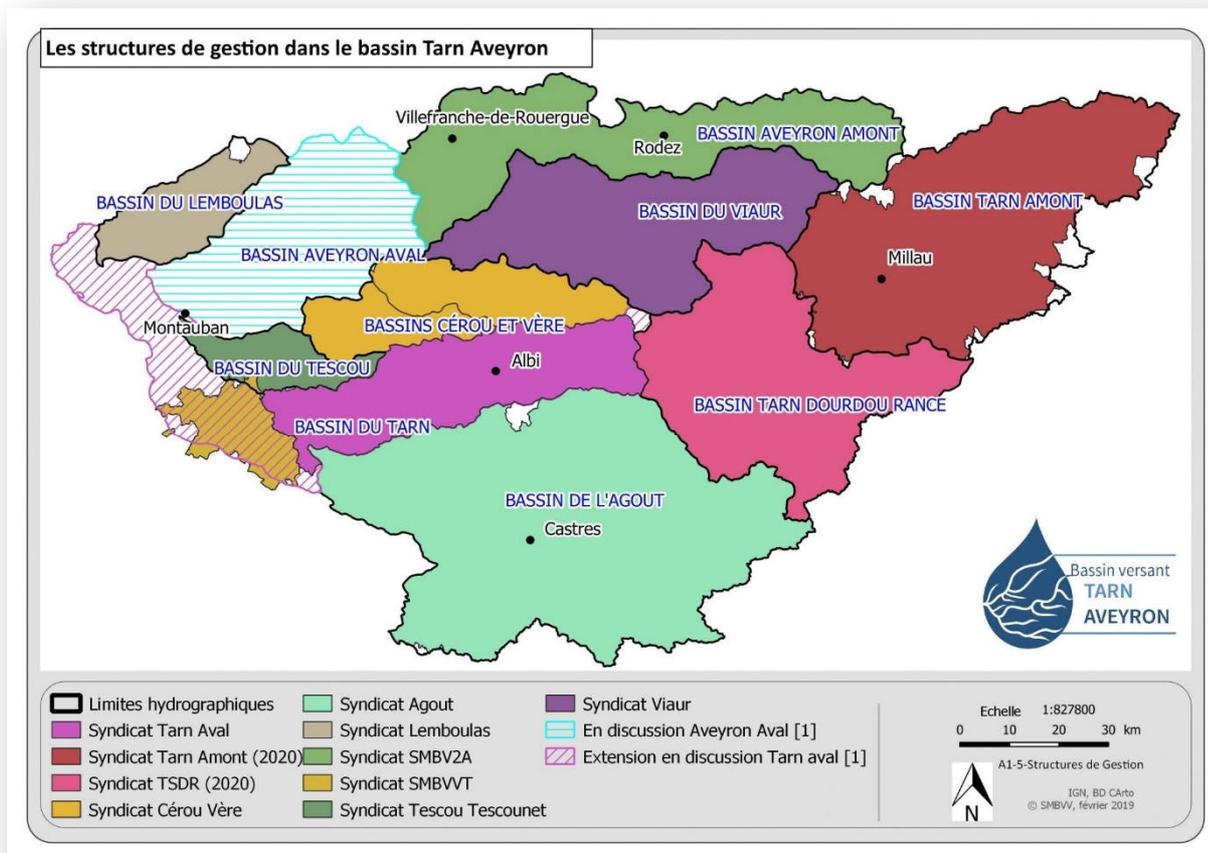
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques, et de la Prévention des Inondations).
- Aménagement des bassins versants
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- Défense contre les inondations
- Protection et restauration des zones humides

Les témoignages des Agences de Bassin du Viaur et de l'Aveyron Amont permettent de mettre en avant le rôle décisif des Syndicats de Bassin au niveau des territoires. En effet, ces entités ont pour vocation la gestion des eaux de surface au travers de l'implication de tous les acteurs dans une logique de volontariat. Cela recouvre notamment les Collectivités territoriales, les propriétaires de berges, les propriétaires fonciers de zones humides. En particulier, et pour ce qui concerne les bassins Tarn-Aveyron, les syndicats de sous-bassins se sont fédérés pour un poids politique plus fort et une action collective plus cohérente :

¹² Voir annexe présentation du Syndicat Mixte Lot-Dourdou en page 170

¹³ voir annexe Présentation SmCLm en page 173

¹⁴ voir annexe Composition Comité de Pilotage Lot-Dourdou en page 170



Pour conduire leur action, les Syndicats mettent en œuvre des outils permettant des effets de levier :

- Les contrats de rivière :
 - Amélioration des performances des systèmes d'assainissement
 - Limitation des transferts de polluants et réduction de l'érosion agricole
 - Optimisation des plans d'eau
 - Accompagnement des exploitations agricoles face au réchauffement climatique
 - Réduction des pollutions involontaires des cours d'eau
 - Intégration de la préservation des milieux aquatiques dans les politiques publiques
 - Sensibilisation du grand public (avec notamment une action importante de la Fédération Départementale de la Pêche touchant plus de 5000 jeunes par an).
- Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) :
 - Reméandrage des cours d'eau, débusage, ...
 - Restauration et préservation de zones humides
 - Points d'abreuvement
 - Revégétalisation des berges et des abords de cours d'eau (peupliers, ripisylve, ...)

-
- Veille contre les espèces exotiques envahissantes.

Les Syndicats de bassins et sous-bassins sont donc les partenaires incontournables d'une politique de l'eau efficiente en regard de l'ensemble des problématiques des eaux de surface et des territoires.

B.3. Les syndicats et structures de distribution de l'eau potable :

a. L'approvisionnement en eau potable et les prix :

Au plan réglementaire, l'eau potable est de la responsabilité de la Commune. Celle-ci peut l'assurer en direct, et une minorité d'entre elles ont fait ce choix. Elle peut également déléguer cette responsabilité à une structure intercommunale (EPCI, Syndicats des eaux, ...). C'est le cas le plus général comme cela ressort des témoignages des différents interlocuteurs lors du colloque du 02 juin 2022 à Flavin.

L'Aveyron compte environ une vingtaine d'entités distribuant l'eau potable avec des disparités importantes de taille notamment, mais également de tarifs.

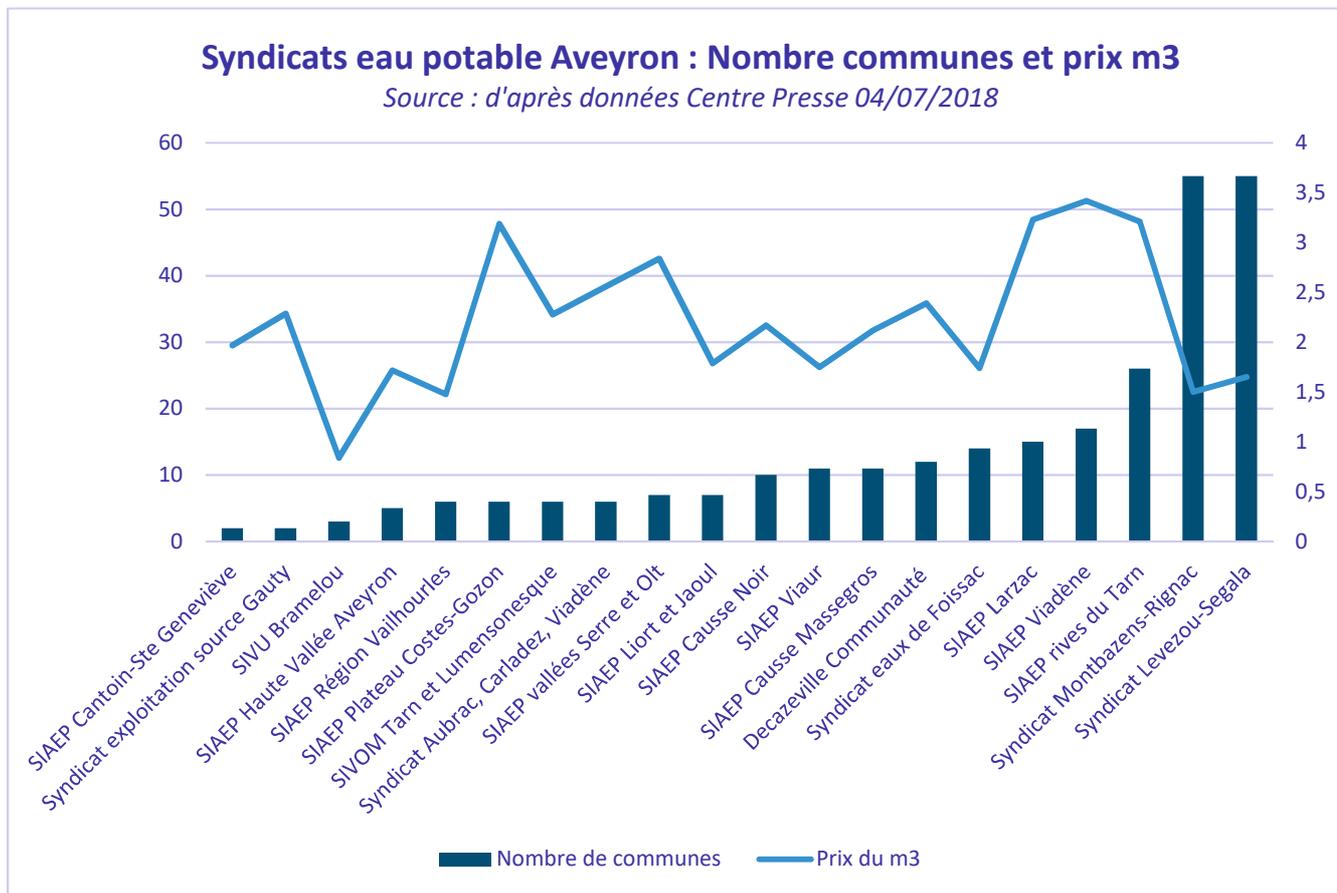
- Tailles :
 - Municipales : Certaines régies d'eau potable restent communales, comme celle de Saint Rome de Cernon¹⁵
 - Certaines régies couvrent deux communes, mais l'ensemble des entités figurant dans le graphique ci-dessous, et couvrant 276 communes du département sur 284 couvrent en moyenne 13 communes avec deux entités couvrant 55 communes.

Contrairement à une légende rurale, il n'y a pas de corrélation entre la taille du SIAEP et le prix de l'eau potable, comme le met en exergue le graphique ci-dessous.

Le prix de l'eau potable varie de 0,84 €/m³ à 3,42 €/m³, soit un rapport de 1 à plus de 4, mettant ainsi en exergue une inégalité considérable en regard d'un produit répondant à un besoin fondamental des ménages.

¹⁵ voir contribution de la Mairie de Saint-Rome-de-Cernon en annexe page 119

Il semble que le facteur prix soit principalement lié à l'accessibilité de la ressource et à l'importance des infrastructures nécessaires, sauf pour les entités les plus importantes qui amortissent les infrastructures et équipements sur des volumes plus importants.



Rodez, qui n'apparaît pas sur ce graphique, facture l'eau 1,377 € par m3, s'inscrivant ainsi sensiblement au même niveau que les grands opérateurs du département.

b. Les limites de la ressource :

L'été 2022, de par l'ampleur de la sécheresse qui a traversé tout l'été, a fait apparaître diverses limites à l'approvisionnement en eau des territoires et des administrés. Il convient de les prendre en considération pour une politique de l'eau qui puisse être pertinente :

- **Insuffisance de la ressource sur les captages en amont :**

Afin d'optimiser les processus de traitement de l'eau brute, les collectivités ont historiquement eu une politique de captage le plus en amont possible afin de disposer d'une

eau peu, voire pas, polluée. Avec un maintien, voire une augmentation des besoins, et une baisse de la ressource, certaines collectivités se trouvent en difficulté durant les périodes sèches pour l’approvisionnement de leur réseau.

C’est ce cas de figure notamment qui explique pour une part les difficultés du Carladez et de la Viadène, qui prélevant sur le Siniq, ont pu bénéficier d’une dérogation préfectorale pour prélever bien au-delà des seuils, réduisant ainsi le débit du cours d’eau à une vingtaine de litres par seconde, soit pratiquement, un assèchement de celui-ci.

Dès lors, il sera peut-être demain nécessaire d’implanter des unités de traitement de l’eau brute plus en aval, conduisant de fait à une nécessaire préservation de la qualité de l’eau afin d’en maîtriser la qualité.

Cette problématique rencontrée pour le Carladez et la Viadène est susceptible de concerner l’agglomération ruthénoise sur le Vioulou, avec une forte pression sur ce cours d’eau, malgré un pompage d’équilibre au niveau de la cheminée d’équilibre entre le barrage du Bage et Pareloup durant la période estivale.

- **Le manque d’interconnexions entre les réseaux :**

Qu’il s’agisse du Sud Aveyron, du Carladez et de la Viadène, tous les réseaux ne sont pas aujourd’hui interconnectés, conduisant à des fragilités ici et là.

De par ailleurs, certaines interconnexions sont difficilement valorisées du fait du manque d’eau. Ainsi, durant la période estivale, CAPDENAC, bien que connecté au réseau Rignac-Montbazens, n’a pu être approvisionné à hauteur des conventions passées du fait de ce manque d’eau.

La diversité des situations mérite qu’un état des lieux plus exhaustif puisse être réalisé avec l’ensemble des opérateurs.

- **L’approvisionnement des exploitations agricoles :**

Tandis que la consommation d’eau moyenne par habitant durant la période estivale est de l’ordre de 150 litres par jour et par personne en France, celle-ci est de l’ordre de 285 litres par personne dans l’Aveyron. Cet écart est pour l’essentiel lié à l’abreuvement des animaux qui est d’autant plus important en eau potable que la ressource en eau brute se restreint. Ainsi, les périodes chaudes et sèches augmentent significativement les besoins en eau potable.

Cette évolution, amplifiée par la concentration des troupeaux sur des exploitations de plus en plus grandes conduit à un sous-dimensionnement des infrastructures d’amenée d’eau sur

les exploitations agricoles avec un débit instantané qui peut être insuffisant à certaines périodes. Une réflexion mériterait d'être conduite en regard de l'autonomie des exploitations en matière d'eau d'abreuvement des troupeaux.

- **La sensibilité des cours d'eau en période d'étiage :**

Si les prélèvements d'eau potable sont relativement neutres pour le réseau hydrographique sept à huit mois par an, ils deviennent particulièrement sensibles durant la période d'étiage, pouvant représenter jusqu'à 15 % du débit instantané :

Bassins versants	Lot	Aveyron	Viaur	Tarn
Volumes prélevés (m3)	14 500 000	1 900 000	10 000 000	8 600 000
% annuel	0,4 %	0,3 %	1,5 %	0,4 %
% à l'étiage	2,5 %	3,1 %	14,4 %	2,1 %

Ce constat confirme la nécessité d'une politique de stockage d'eau brute et de maîtrise des volumes durant la période sèche et chaude.

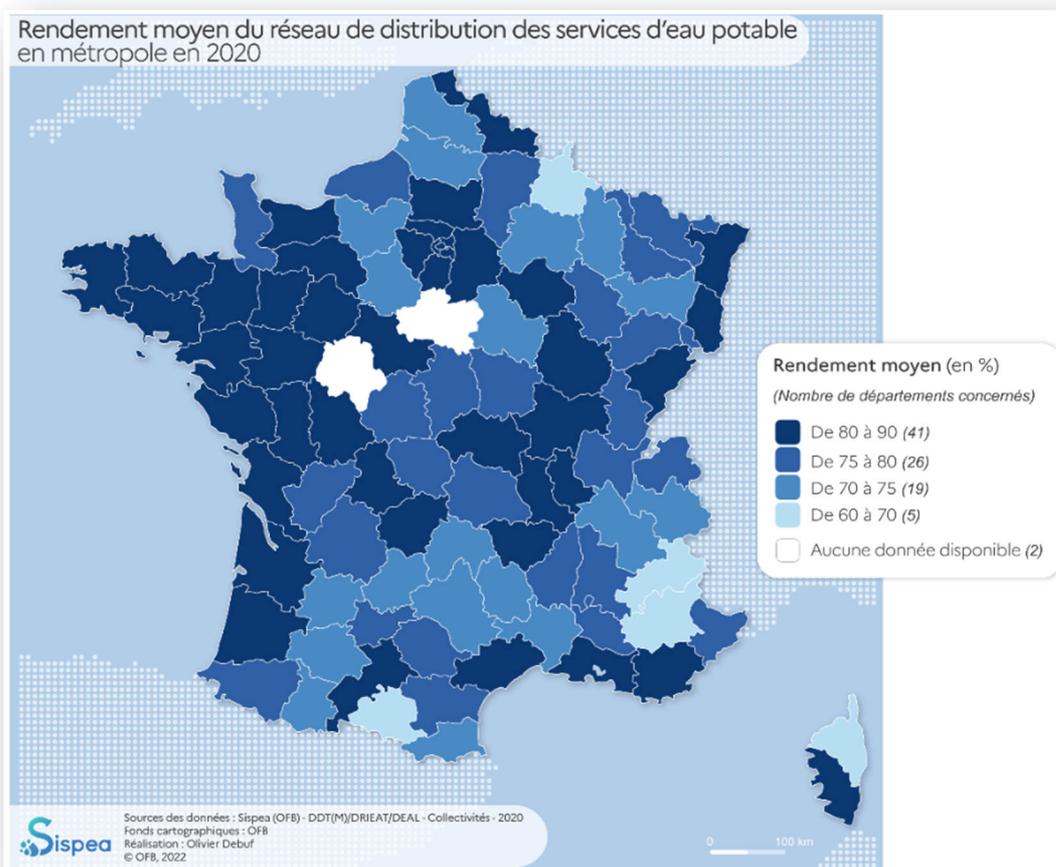
- **Les phénomènes de purge des réseaux**

Il est apparu que les réseaux, réserves d'eau potable (même si celles-ci sont très restreintes du fait de l'impossibilité de stocker l'eau potable dans la durée) ne peuvent pas faire l'objet de mouvements d'eau massifs. Les installations, souvent anciennes, font l'objet de dépôts superficiels dans les canalisations, ou bien au sol pour les réserves, qui, lors de pompages massifs, provoquent un phénomène de purge dans les canalisations, ou bien de courant d'eau dans les réserves soulevant les dépôts sédimentés en fonds de réservoirs.

Ce phénomène, en cas d'incendie ou d'utilisation massive de l'eau sur des temps courts, génère une inertie forte des réseaux, qui ne peuvent pas, du coup, faire l'objet de transferts importants d'eau.

c. L'efficacité des réseaux d'adduction d'eau potable :

Avec un taux global de performance de 72,01 % de son réseau d'adduction de l'eau potable, l'Aveyron se situe dans le tiers inférieur des départements au plan national.



Son caractère rural avec une densité de population faible explique pour l'essentiel ce constat. Dans le même rapport, SISPEA indique que le taux de performance est directement lié à l'importance de la population desservie.

Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable en fonction du nombre d'habitants desservis des services

Nombre d'habitants desservis	Rendement moyen du réseau de distribution	Population couverte	Nombre de services
Moins de 1 000	70 %	809 054	2 256
1000 à 3 500	73 %	2 193 999	1 339
3 500 à 10 000	76 %	5 092 972	1 011
10 000 à 50 000	79 %	11 374 240	699
50 000 à 100 000	78 %	6 308 941	115
Plus de 100 000	84 %	23 098 270	76
Moyenne nationale	80,1 %		

Les entités de faible taille, desservant des zones rurales, bénéficient parfois d'un « effet d'aubaine » avec une disponibilité en eau importante en regard du besoin local, expliquant un niveau d'acceptation des pertes dans le réseau plus, voire beaucoup plus important. Ce constat conduit également à relativiser le taux de performance selon le mode de gestion. L'écart de 2 points entre la gestion directe par les collectivités territoriales (79 %) et les gestionnaires privés (81 %) ne paraît significatif au regard de l'ensemble des éléments de variation considérés.

Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable selon le mode de gestion des services

Mode de gestion	Rendement moyen	Population concernée	Nombre de services
Gestion directe	79 %	20 600 000	3 341
Gestion déléguée	81 %	28 800 000	2 256
Moyenne nationale	80,1 %		

Source: Sispea (OFB) – DDT(M)/DRIEAT/DEAL - Collectivités – Données 2020 (2022)

d. Qualité de l'eau potable :

L'eau potable distribuée dans l'Aveyron est de bonne, voire très bonne qualité.

Le bilan de l'ARS pour l'année 2020 ¹⁶ donne les résultats suivants :

- 97,6 % de la population est alimentée par une eau de **bonne qualité bactériologique**,
- A l'exception d'un hameau d'une quinzaine d'habitants, la totalité de la population de l'Aveyron est alimentée par une eau **conforme vis-à-vis du paramètre nitrates**.
- La très grande majorité des réseaux délivre une eau **conforme vis-à-vis des normes de qualité pour les pesticides** en Aveyron, soit des résultats d'analyse inférieurs à 0,1 microgramme par litre (seuil de détection) pour chacune des molécules analysées.

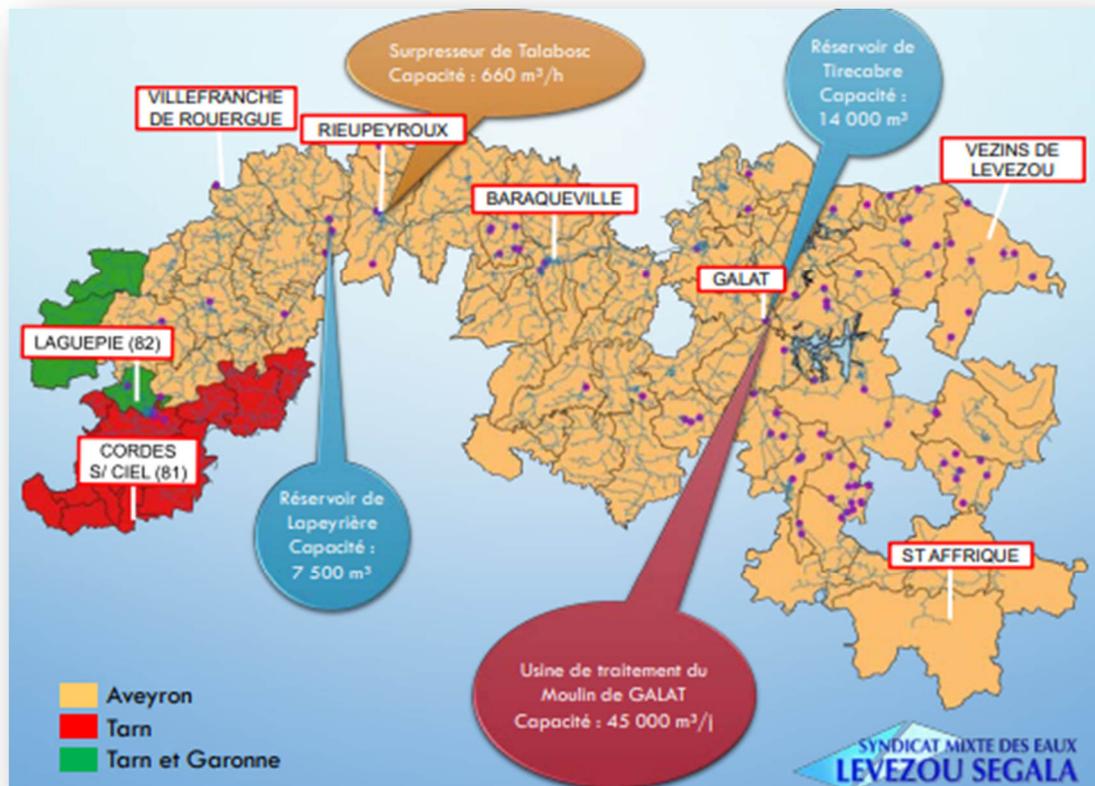
e. Principaux opérateurs :

Les deux principaux acteurs sur le département de l'Aveyron sont :

¹⁶ Bilan ARS 2020 : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/les-resultats-du-controle-sanitaire>

- **Le SYNDICAT MIXTE des EAUX LEVEZOU SEGALA :¹⁷**

Avec des infrastructures importantes et un réseau kilométrique considérable, le Syndicat Mixte des Eaux Lévézou-Ségala dessert une zone allant de Laguëpie jusqu'au-delà de Saint Affrique, et déborde aujourd'hui sur les départements du Tarn et Tarn et Garonne.



- **Le SMAEP MONTBAZENS-RIGNAC¹⁸**

Le SMAEP MONTBAZENS-RIGNAC facture chaque année environ 5 600 000 m³ qui sont pour l'essentiel issus de l'Aubrac avec deux captages dans les Boraldes (Les Touzes à Saint Chély d'Aubrac et les Brasses à Condom d'Aubrac), et pour une part moins importante, de diverses sources aux abords de Conques et de St Cyprien sur Dourdou.

La capacité du SMAEP est consolidée par un pompage dans le Lot à l'aval du barrage de Castelnaud-Lassouts.

¹⁷ voir annexe présentation du 2 juin 2022 en page 175

¹⁸ voir annexe Réunion du 02 juin 2022 en page 180

LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

► Le territoire du SMAEP

Territoire du
SMAEP de
MONTBAZENS-RIGNAC



Près de 41 000 abonnés soit plus de 80 000 habitants.



B.4. Les usagers

En regard de l'importance de l'agriculture, tant en regard de la chaîne alimentaire que des grands équilibres de la gestion de l'eau, la Chambre d'Agriculture a participé au colloque du 02 juin 2022 afin de présenter son rôle et sa vision en regard des enjeux de l'eau.

Par ailleurs, l'Agence Aveyron Attractivité Tourisme est intervenue pour mettre en exergue les usages de l'eau en regard de l'activité touristique. Dans ce cadre, elle évoque bien évidemment la pêche comme l'une des activités majeures en regard du réseau hydrographique de l'Aveyron. A cet égard, la Fédération Départementale de la Pêche aurait eu toute sa place dans ces interventions ; mais présente au sein même du groupe de réflexion sur l'eau, elle participe très largement tant au travers d'une masse d'information importante¹⁹.

¹⁹ Plan Départemental de Protection des Milieux aquatiques : <https://www.aveyron.gouv.fr/plan-departemental-de-protection-du-milieu-a9304.html>

a. La Chambre d'Agriculture²⁰

Dans le périmètre du Bassin Adour-Garonne, l'agriculture consomme 800 millions de m³ pour une consommation totale d'eau de l'ordre de 2 milliards de m³. L'Agence Adour Garonne fait état d'un déficit actuel de l'ordre de 200 à 250 millions de m³, qui à l'horizon 2050, toutes conditions d'utilisation restant identiques, augmenterait jusqu'à 1 250 millions de m³. 80 % de l'eau utilisée par l'agriculture l'est durant la période d'étiage.

Dans l'Aveyron, seule 1,5 % de la surface est irriguée. La Chambre d'Agriculture revendique le droit pour les agriculteurs de créer les infrastructures de stockage individuelles afin de faire face aux besoins des cultures.



Nos interventions sur la Gestion de la Ressource en Eau

- Gestion qualitative :
 - Agroécologie, volet d'expérimentations et d'essais sur des itinéraires techniques alternatifs innovants, acquisition de références
 - Agriculture durable : agriculture numérique
 - Démarches environnementales, Agriculture Biologique, zone vulnérable, PCAE, CSP, HVE, CAD, PSE
 - Actions dans le cadre des programmes SAGE, Contrats de rivière, des PPG, de la protection des périmètres de captages, de l'élaboration des documents de planification, de chartes diverses...

Nos interventions sur la Gestion de la Ressource en Eau

- Gestion quantitative :
 - Accompagnement individuel et collectif de groupes d'agriculteurs
 - Organisation des tours d'eau en début de campagne : restrictions non réglementaires à priori
 - Conseil sur la gestion de l'irrigation, choix assolements, l'agronomie
 - Accompagnement à la création de ressources
 - Accompagnement et mise en œuvre des projets et des programmes des gestion de la ressource de nos partenaires...
- Le département Aveyron, tête de bassin :
- Moins de 1,5% de la SAU est irriguée (8200 ha et 700 exploitations env.), 85% de la SAU est constituée de prairies
- 10 retenues de petite taille sont créées chaque année

²⁰ Voir présentation en annexe p. 199

b. L'Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité de l'Aveyron (ADAT)²¹

L'Agence Départementale met en avant l'importance du tourisme en matière économique pour l'Aveyron, mais également, l'importance de l'eau dans le tourisme tel qu'il est vécu dans l'Aveyron, et ce d'autant plus que l'on monte en gamme.



Définition du tourisme

« Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs **voyages et dans leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel**, pour une période consécutive **n'excédant pas une année**, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité »

Chiffres clés du tourisme en Aveyron en 2021

- **207 900 lits touristiques**
dont 60 800 marchands et 147 100 non marchands
- **10,3 millions de nuitées**
dont 8,9 millions de nuitées françaises et 1,4 millions de nuitées étrangères
- **474 millions d'euros** de chiffre d'affaires
- **4 400 emplois salariés** liés au tourisme

Ainsi, l'eau participe à cette activité :

- **Indirectement** : Au travers de l'approche paysagère, de berges autorisant des promenades, d'un patrimoine architectural en lien avec le réseau hydrographique et aux usages de l'eau (ponts, moulins, puits, aqueducs, ...), des canons à neige par exemple pour les activités hivernales,
- **Directement** :

Au travers des nombreuses activités en lien direct avec l'eau :

- Les plages aménagées au bord des lacs,

²¹ Voir annexe Réunion du 02 juin 2022 page 209

- Les activités nautiques (voile, bateau, kite-surf, canoë, ...)
- Les activités de pleine nature (randonnées aquatiques, canyoning, spéléologie, ...)
- La pêche avec 7000 km de rivières classées en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, avec environ 40 lacs, ...
- Les évènements sportifs liés à l'eau

L'Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité met en exergue un enjeu majeur quant à ces diverses activités : la disponibilité de cette eau en quantité et qualité suffisante, principalement en période d'étiage.

B.5. Le rôle particulier d'EDF

Il nous est apparu utile d'individualiser l'intervention d'EDF, car cette entité est au carrefour de la ressource en eau et de ses usages. EDF joue donc un rôle tout à fait particulier dans la problématique de l'eau sur le département de l'Aveyron.

Deux entités régionales dédiées aux énergies hydroélectriques recouvrent le territoire aveyronnais :

- EDF Hydro LOT TRUYERE²², qui, comme son intitulé l'indique, recouvre l'ensemble des infrastructures hydroélectriques du Bassin Lot – Truyère :



²² voir annexe Réunion du 02 juin 2022 page 204

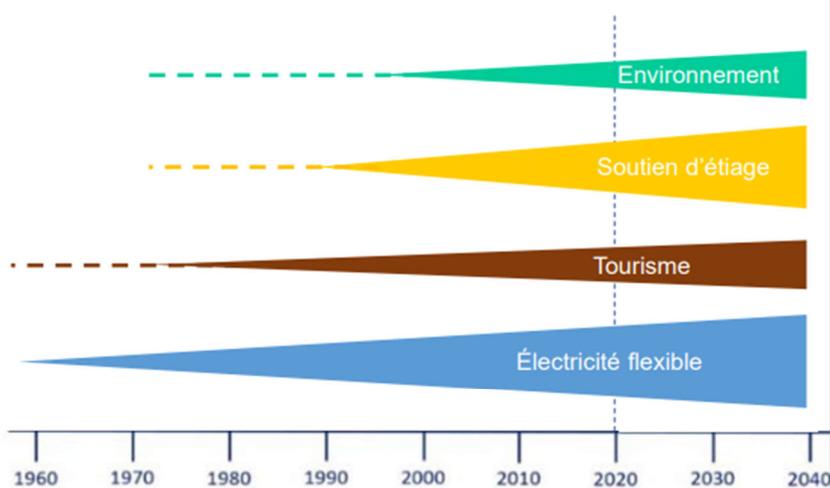
Lors de la réunion du 02 juin 2022 (voir annexe Réunion 02 juin 2022) EDF met en avant bien sûr le rôle important des entités hydroélectriques de l'Aveyron sur la Truyère notamment du point de vue de la production d'électricité. Ce constat peut être élargi aux infrastructures du Lézou, avec tout particulièrement la centrale du Pouget.

Par ailleurs, est abordé la vocation multi-usage des réserves d'eau contenues dans l'ensemble des barrages d'EDF, appelés de manière croissante à mettre à disposition l'eau pour des besoins très diversifiés :

Multi-usages du Lot et de la Truyère

Un usage unique fixé dans le cahier des charges : **production d'électricité**. Pour autant, des **usages additionnels** ont été pris en compte dans le cadre d'un **équilibre global**.

Les réponses apportées aux attentes environnementales et sociétales ont eu des **effets bénéfiques dès leur mise en œuvre...** mais les **demandes se multiplient et se cumulent** aujourd'hui.



EDF Hydro | 132

En regard de la problématique de l'eau à terme, l'enjeu des réserves d'eau constituées dans le cadre des infrastructures hydroélectriques est donc stratégique. Le renouvellement des concessions, en cours de discussion pour une part importante des retenues, doit intégrer cette évolution multifonctionnelle des réserves d'eau.

Dans son rapport Garonne 2050, l'Agence Adour-Garonne fait état, à l'échelle du bassin, des réserves d'eau existantes en 2012²³:

²³ Etude prospective «Garonne 2050 » ; <https://www.institution-adour.fr/observatoire-de-l-eau/adourthek/details/adourthek-2936.html>, septembre 2014

Valeurs en Mm ³	TOTAL	AGOUT	AREGE	ARRATS	AVEYRON_AM_LAGU	AVEYRON_AV_LAGU	DROPT	GARONNE_AM_TOUL	GARONNE_TOUL_LAMA	GARONNE_LAMA_TONN	GARONNE_TONN_BEC	GELISE_OSSE_BAISE	GERS	GIMONE	HERS_MORT_GIROU	LOT_AM_TRUYERE	LOT_AV_TRUYERE	NESTE_AM_SARR	SAVE	TARN_AM_MILL	TARN_AV_VILL	TARN_MILL_VILL	TRUYERE
Hydroélectriques	1 078.8	101.8	85.0	0.0	183.6	0.0	0.0	37.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	22.2	0.0	74.7	0.0	0.0	0.0	39.4	534.9
Soutien d'étiage	299.5	49.8	61.3	10.0	0.0	30.2	13.7	4.8	15.9	4.2	1.4	29.5	4.9	30.0	29.6	9.1	0.9	0.0	3.0	0.0	1.3	0.0	0.0
Mixtes	157.1	19.0	46.0	0.0	3.1	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	48.0	0.0	0.0	0.0	3.0	33.0
Collinaires	223.6	10.8	12.5	6.7	6.0	10.9	9.3	1.6	23.0	14.8	15.8	18.6	18.6	6.7	7.0	0.2	17.8	0.0	6.7	0.0	7.8	8.9	0.2
TOTAL	1 739.0	181.3	204.8	16.7	192.7	41.1	23.0	48.6	38.8	19.0	17.1	48.1	23.5	36.7	36.6	31.5	18.7	122.7	9.7	0.0	9.1	51.3	568.1

Il apparaît que ces réserves globales représentent un volume global de 1 739,0 Mm³, dont l'Aveyron représente, à lui seul, près du tiers. Ce constat confère au département de l'Aveyron une vocation à être un régulateur du régime hydrique du Bassin Adour Garonne important.

- Truyère : 568,1 Mm³
- Lot Amont Truyère : 31,5 Mm³
- Aveyron Amont Laguëpie : 192,7 Mm³
- Tarn Millau – Villemur : 51,3 Mm³
- **TOTAL :** **843,6 Mm³**

Une part de ces volumes sont sur le Cantal (Retenue de Grandval avec 271 Mm³) et plus accessoirement, sur le Tarn.

La prise en compte de ces volumes de stockage de l'eau conduit à prendre en compte le bilan hydrique du bassin dans son ensemble, ainsi que les projections réalisées par l'Agence de Bassin Adour – Garonne, car celui-ci est de nature à conditionner les politiques futures de l'eau. Elle constate donc, à ce jour, un déficit annuel de l'ordre de 250 millions de m³ d'eau en regard du Débit Objectif d'Etiage défini actuellement. Ce déficit passerait à 1 200 millions de m³ à l'échéance 2050, sur la base d'une utilisation constante tant pour les populations que pour l'agriculture, et sur la base d'un maintien des Débits Objectifs d'Etiage actuel.

Ainsi, pour l'avenir, les conventions d'utilisation des eaux stockées, notamment par EDF, revêtent une importance considérable.

B.6. Les collectivités territoriales

a. Les communes et les EPCI

Tout comme pour l'eau potable, l'assainissement est de la responsabilité de la Commune ; et tout comme pour l'eau potable, celle-ci peut soit l'assurer en direct, soit le sous-traiter à des entités intercommunales (Syndicats, EPCI, ...) ou à des entreprises privées.²⁴

Il ressort du panorama dressé par Eau France SISPEA que les services d'assainissement restent très dispersés, et pour la plupart, restent à l'échelon communal. Ainsi, avec 232 services d'assainissement contre 88 pour l'eau potable, nous voyons que le taux de dispersion est trois fois plus important.

Il est dès lors clair que la mise en œuvre de la loi NOTRe avec le transfert des compétences Eau et Assainissement vers les EPCI va conduire à une révision en profondeur de l'organisation actuelle.

L'enjeu de l'assainissement est d'abord qualitatif. En effet, au plan quantitatif, il est relativement neutre en ce sens qu'il autorise le retour dans l'environnement naturel des effluents urbains. Par contre, avec notamment la réduction des débits des cours d'eau, la qualité des effluents rejetés revêt une importance considérable en regard de qualité des eaux de rivières.

²⁴ Voir site <http://www.aveyron-environnement.com/index.php/les-eaux-usees>


Département - AVEYRON (12) [\(modifier\)](#)

2021

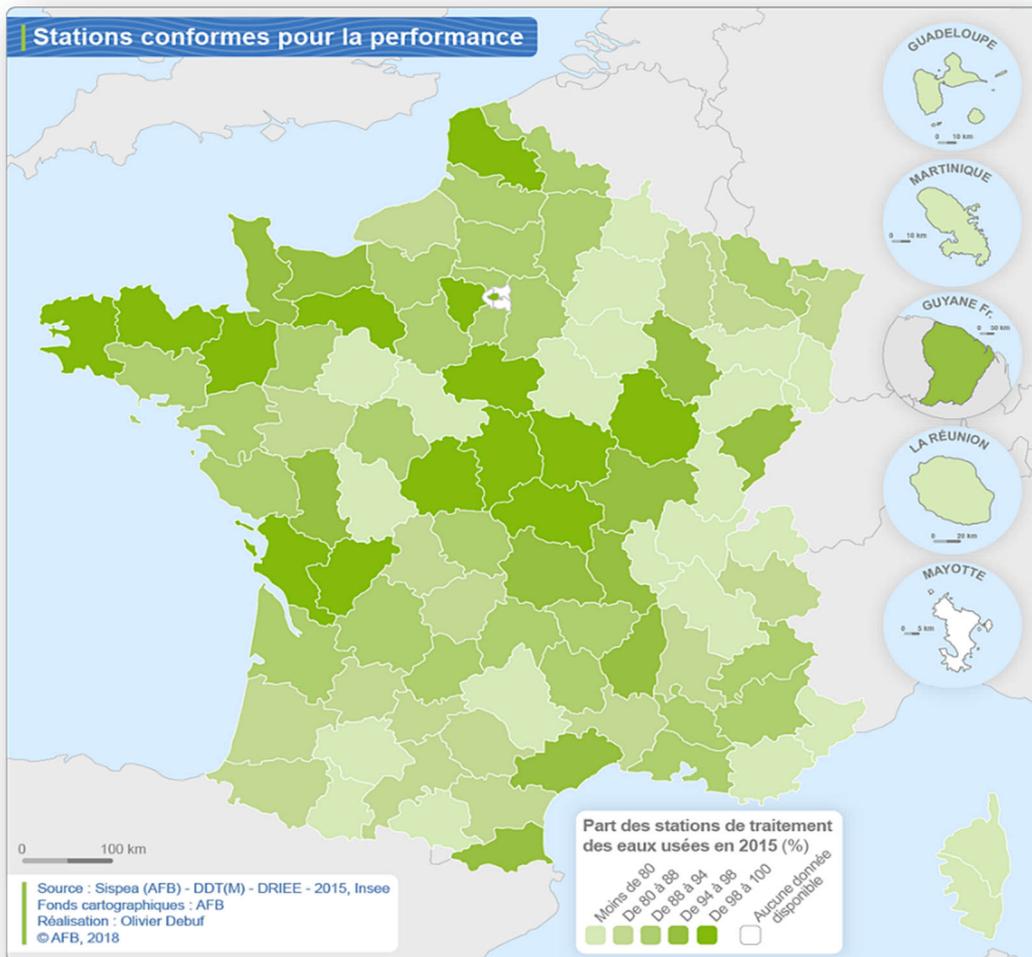
Cette page diffuse des données consolidées. Pour en savoir plus


Organisation


 Information sur les données

de services : 341 / Nombre de collectivités : 325

 Eau potable	 Assainissement collectif	 Assainissement non collectif
CONCERNE 88 SERVICE(S) QUI ASSURENT LES MISSIONS DE : <ul style="list-style-type: none"> >  Production (83 services) >  Transfert (85 services) >  Distribution (86 services) 	CONCERNE 232 SERVICE(S) QUI ASSURENT LES MISSIONS DE : <ul style="list-style-type: none"> >  Collecte (229 services) >  Transport (228 services) >  Dépollution (221 services) 	CONCERNE 21 SERVICE(S).



Source : EAU FRANCE

b. Le Département

Le Département, au travers de la Direction Eau et Développement Durable, met en avant les compétences suivantes en matière de gestion de l'eau :

- Bassins versants et milieux aquatiques :
 - Co-financement : Budget 2021 = 96 000 €
 - Expertise et aide technique auprès des collectivités compétentes
- Eau potable :
 - Appui aux obligations réglementaires (régularisation des captages)
 - Appui aux projets (diagnostic, plan pluriannuel, ...)
 - Assistance technique
 - Cofinancement : Budget 2021 = 117 000 €
- Assainissement collectif :
 - Missions curatives et préventives :
 - Appui technique à l'exploitation des stations,
 - Appui aux projets,
 - Appui aux obligations réglementaires.
 - Budget 2021 : 156 000 €.
- Evolutions en cours :
 - Création d'une association interdépartementale Tarn-Aveyron
 - Plan pluriannuel 2022-2027 dans le cadre de la stratégie du Comité de Bassin
 - Mise en place d'une tarification de l'eau aux usagers,
 - Engagement des négociations relatives au soutien d'étiage
 - Suivi du projet de la pompe d'Alrance.
 - Adaptations à la loi 3 DS et à la loi Climat et Résilience
 - Etude départementale en cours de gestion des boues :
 - Evolution du cadre réglementaire avec l'hygiénisation des boues
 - Scénarios d'organisation

Le Département indique diverses pistes d'élargissement de ses missions en lien avec la gestion de l'eau pour les années à venir, dans la continuité des éléments mentionnés ci-dessus.²⁵

²⁵ Voir annexe Réunion du 02 juin 2022 en page 128

En particulier, le Département de l'Aveyron s'investit dès à présent au sein d'une Association interdépartementale associant le Tarn et le Tarn et Garonne dont la vocation est la gestion de mise à disposition d'eau à ces derniers par le Département.²⁶

Cette entité anticipe les évolutions futures en vue d'accompagner les métropoles régionales, mais également l'agriculture en regard de leurs besoins en eau. De telles évolutions doivent envisager d'une part des modalités de rémunération de la fourniture d'eau, en vue de financer les infrastructures nécessaires à cette mise à disposition ; et d'autre part, à envisager ces dites infrastructures en vue de stocker l'eau pour les périodes déficitaires, pour autant que la disponibilité de celle-ci le permette.

c. La Région

Après un état des lieux exhaustif finalisé en août 2017 par EAUCEA, avec la participation des Agences de Bassin Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, la région Occitanie a décliné en 2018 un plan d'action de préservation de la ressource en eau en 21 mesures²⁷ faisant le constat « d'importantes menaces dans le domaine de l'eau en Occitanie » :

Les 21 grands chantiers pour l'eau

1. Faire de l'eau un thème central de l'aménagement du territoire
2. Créer un système d'information régional sur l'eau (SIRE)
3. Agir pour ne pas subir de perte de surface de zones humides d'ici 2040
4. Faire du réseau hydraulique régional, un modèle de gestion intégrée de l'eau et des concessions des lieux privilégiés d'expérimentation
5. Étudier la demande de l'État d'un transfert de la concession hydraulique Neste
6. Inscrire l'Occitanie dans une trajectoire de région économe en eau
7. Optimiser les ouvrages de stockage et de transfert d'eau existants
8. Réaliser la sécurisation du littoral languedocien via le projet Aqua Domitia
9. Permettre la réalisation de nouveaux stockages et transferts d'eau
10. Identifier et mobiliser de nouvelles ressources souterraines
11. Développer la réutilisation des eaux usées traitées en Occitanie
12. Réduire l'usage de produits phyto-sanitaires en zones non agricoles
13. Rendre aux citoyens d'Occitanie les milieux aquatiques de leur territoire
14. Évaluer les services rendus par les milieux aquatiques en Occitanie
15. Étudier l'évolution des milieux aquatiques face au changement climatique et renforcer leur résilience
16. Lutter contre l'imperméabilisation et l'érosion des sols, renforcer leur capacité de rétention
17. Sécuriser les barrages écrêteurs de crue
18. Renforcer les digues de protection contre les inondations
19. Aménager les cours d'eau pour réduire les inondations
20. Expérimenter une nouvelle gouvernance régionale en matière de gestion de l'eau et contribuer à l'animation des acteurs régionaux
21. Mettre en place un budget participatif des actions citoyennes sur la gestion de l'eau

²⁶ Voir statuts Association Interdépartementale en annexe en page 143

²⁷ Voir Plan régional d'intervention pour l'Eau : <https://www.laregion.fr/plan-eau>

Le programme d'action de la Région Occitanie, au travers de sa déclinaison ci-dessus, ne fait pas obstacle à une stratégie et à une politique départementale. Une part importante des orientations régionales se décline au travers :

- D'ouvrages ou d'infrastructures spécifiques (Aqua Domitia, Neste, ...)
- De soutien aux collectivités ou aux entreprises pour aller vers une stratégie de protection de la ressource.
- D'études et d'évaluations afin de prévoir les mesures à prendre (zones humides, ...)

B.7. L'Etat et l'Europe

a. La loi et les règlements :

Son rôle et ses missions intègrent la transcription dans le droit français des Directives Européennes sur l'eau.

Une décision du Conseil Constitutionnel du 13 mai 2022 exempte les moulins à eau (1) équipés pour produire de l'électricité et (2) existant à la date de publication de la loi du 24 février 2017, de l'application stricte du 2° de l'article L 214-18-1 du code de l'environnement, autrement dit de l'obligation de préserver la continuité écologique des cours d'eau sur lesquels ils sont situés, à deux réserves près :

- ils ne doivent pas faire obstacle au maintien d'un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques.
- cette dispense ne s'applique pas aux moulins à eau installés sur les cours d'eau en très bon état écologique jouant le rôle de réservoir biologique ou dans lesquels une protection complète des poissons est nécessaire.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 28 juillet 2022 déclare inconstitutionnel l'article L.214-18-1 validé le 13 mai 2022 par le Conseil Constitutionnel, en ce qu'il s'oppose à une directive européenne du 23 octobre 2000 ce qui rend en pratique inapplicable cette décision du Conseil Constitutionnel. Il faudra sans doute attendre pour y voir complètement clair sur un plan juridique que les services de l'Etat aient établis les deux listes prévues par le nouvel art. L 214-17 du code de l'environnement issu de la Loi Climat et Résilience du 25 août 2021. En attendant que soient définitivement résolues ces arguties juridiques, l'administration n'est plus fondée à demander des effacements des ouvrages concernés datant d'avant février 2017 afin de rétablir les continuités écologiques. S'agissant de nouvelles installations destinées à produire de l'électricité, la plus grande vigilance est de mise, au double titre d'une possibilité de passer laissée tant aux poissons qu'aux invertébrés et autres organismes voire

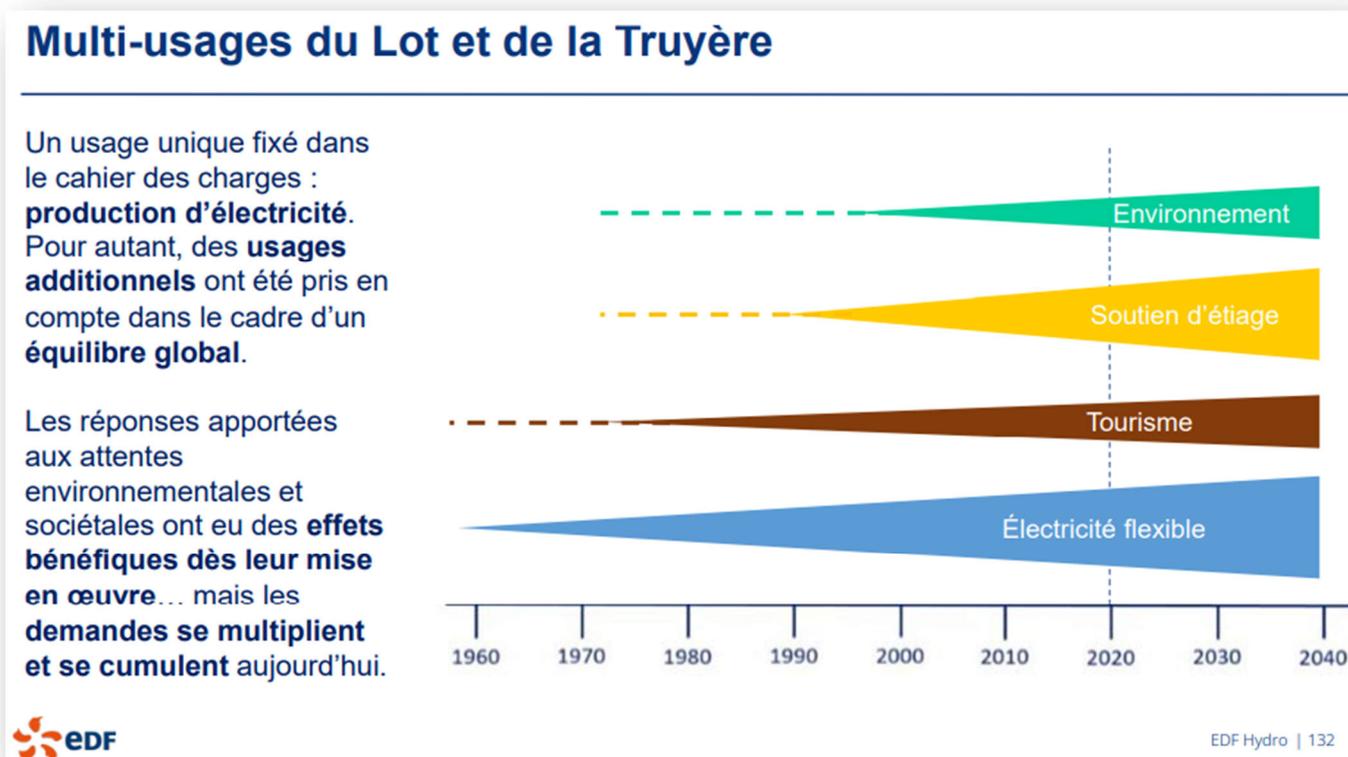
microorganismes vivants, et de la dynamique des sédiments. A tout le moins les technologies devraient-elles être soigneusement évaluées quant à leur potentiel de réponse adaptée et durable à ces enjeux essentiels.

b. Les concessions hydroélectriques :

L'Etat étant propriétaire de l'ensemble du réseau hydroélectrique d'une puissance maximale brute (PMB) supérieure ou égale à 4,5 MW, il assume en tant que tel le rôle du Concédant. Pour les installations dont la PMB est inférieure à ce seuil, c'est un régime d'autorisation, sous l'autorité de l'administration départementale.

Les contrats de concession, d'une durée originelle de 75 ans, sont en principe renouvelés pour une durée de 40 années. Ils doivent prendre en compte l'évolution des besoins depuis la signature des précédentes concessions : soutien d'étiage, irrigation, tourisme, consommations humaines, ...

Lors de la rencontre du 02 juin 2022, le représentant d'EDF pour le bassin versant Lot et Truyère a fait état de cette prise en compte :



Bien qu'il ne s'agisse que d'un schéma de principe, cette présentation laisse entendre une augmentation de la capacité, chacun des usages étant en progression. Si certains d'entre eux

s'inscrivent dans une complémentarité (production d'hydroélectricité durant les périodes d'étiage par exemple), d'autres ne peuvent être qu'en opposition tels que le maintien d'un niveau d'eau satisfaisant dans les retenues pour permettre une activité touristique intéressante.

c. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) :

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la fusion de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), cet organisme d'Etat compte 2800 agents dont 1900 sur le terrain.

Deux grandes missions lui sont assignées :

- Prévenir les atteintes à la biodiversité, les réduire et les faire cesser ;
- Permettre les usages équilibrés de la nature et de ses ressources.

Pour ce faire, l'OFB développe :

- Une connaissance et une expertise sur les espèces, les milieux et les services apportés par la biodiversité,
- Un appui technique aux services de l'Etat au travers d'avis sur des projets,
- Des contrôles pour prévenir les atteintes à la biodiversité (rejets polluants, gestion quantitative de l'eau, ...)
- Un appui aux acteurs et à la mobilisation des territoires sur les enjeux de la biodiversité.

Le principal outil est le « diagnostic territorial » permettant tout à la fois un état des lieux et la mise en avant des actions de préservation ou correctrices.²⁸

Dans ses actions, l'OFB dispose d'un pouvoir de police pour sanctionner les infractions à la législation.

d. Comité de Gestion de la ressource en eau Département de l'Aveyron

Sous l'autorité du Préfet, ou par délégation, de la Direction Départementale des Territoires, le Comité de Gestion de la ressource regroupe divers organismes et collectivités. Sa vocation actuelle est principalement la gestion de crise en regard des sécheresses et pénuries éventuelles d'eau.

²⁸ voir Annexe Réunion du 02 juin 2022 en page 193

Il rassemble les entités suivantes :

- Direction Départementale des Territoires,
- Direction départementale de l'ARS,
- DREAL,
- Service Départemental de l'OFB,
- Météo-France,
- EDF,
- FDAAPPMA 12 (Fédération de pêche),
- Chambre d'Agriculture de l'Aveyron,
- Coordination rurale,
- FDSEA,
- SMAEP MONTBAZENS-RIGNAC,
- SM DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA ,
- Service des Eaux de Rodez,
- Mairie de Millau.

Bien que rassemblant des acteurs importants de la gestion de l'eau, cette organisation, en l'état, présente plusieurs limites :

- Elle a un caractère consultatif, les décisions, et notamment les restrictions de l'usage de l'eau étant du ressort du Préfet.
- Elle se concentre sur les gestions de crise, sans stratégie de fond sur la gestion de l'eau au plan stratégique notamment.
- Sa composition ne fédère pas tous les acteurs, directement ou indirectement (Eau potable, eaux usées, agences de bassins, ...).

Ce tour d'horizon de l'ensemble des acteurs de l'eau sur le département en montre le grand nombre et la grande diversité.

Nous n'avons que très peu rencontré d'instances fédérant ces divers organismes, y compris par métier (eau potable, eaux usées, ...). Les Agences de Bassins sont de fait, coordonnées par l'Agence Adour Garonne qui a vocation à définir un cadre général.

Au travers des investigations conduites par le Groupe Eau de l'Assemblée pour l'Aveyron afin d'avoir une vision globale de la problématique, la difficulté à réaliser une synthèse a été prégnante tout au long de la démarche engagée.

Si les études, prospectives, orientations, plans sont très nombreux, exprimant ainsi une véritable préoccupation des acteurs, il apparaît clairement qu'une approche globale fait défaut afin de coordonner les visions, et partant, les initiatives ou plans d'action.

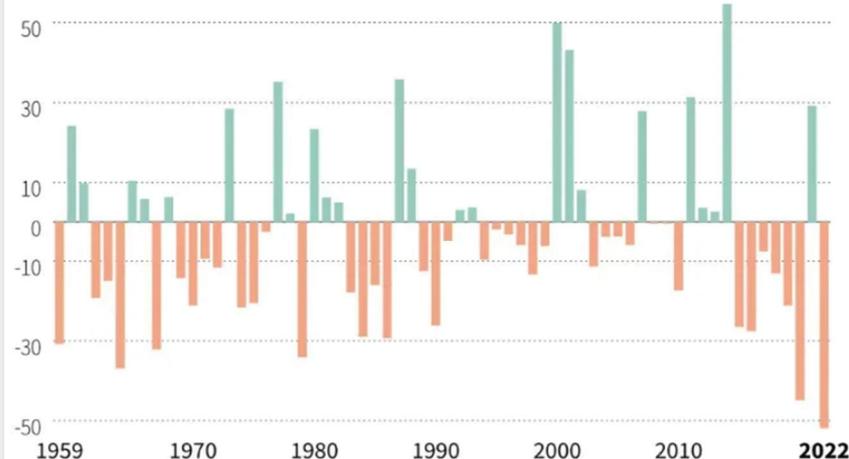
2. ENJEUX : LES PROBLEMATIQUES ACTUELLES VONT S'ACCENTUER

L'été 2022 donne à cette étude un caractère d'urgence qu'elle n'avait pas lors de la décision de saisine de l'Assemblée pour l'Aveyron par le Président du Département.

Le climatologue Jean JOUZEL, qui a coprésidé durant de nombreuses années le GIEC indique que l'été 2022 préfigure un été normal d'ici 15 à 20 ans.

2022, mois de juillet le plus sec depuis 1959

Écart entre les précipitations (en mm) lors de chaque mois de juillet et les normales de la période 1991-2020, en France



Source : Météo-France

AFP

2022, mois de juillet le plus sec depuis 1959
Kenan AUGÉARD - AFP

Ainsi, ce travail qui se voulait une approche prospective, c'est-à-dire orientée vers un avenir à moyen et long terme, se percute avec le présent.

L'été 2022, de par son caractère exceptionnel aujourd'hui, et « normal » dans quelques années, met bien en exergue tous les enjeux de l'évolution de la ressource en eau, et donc de ses usages.

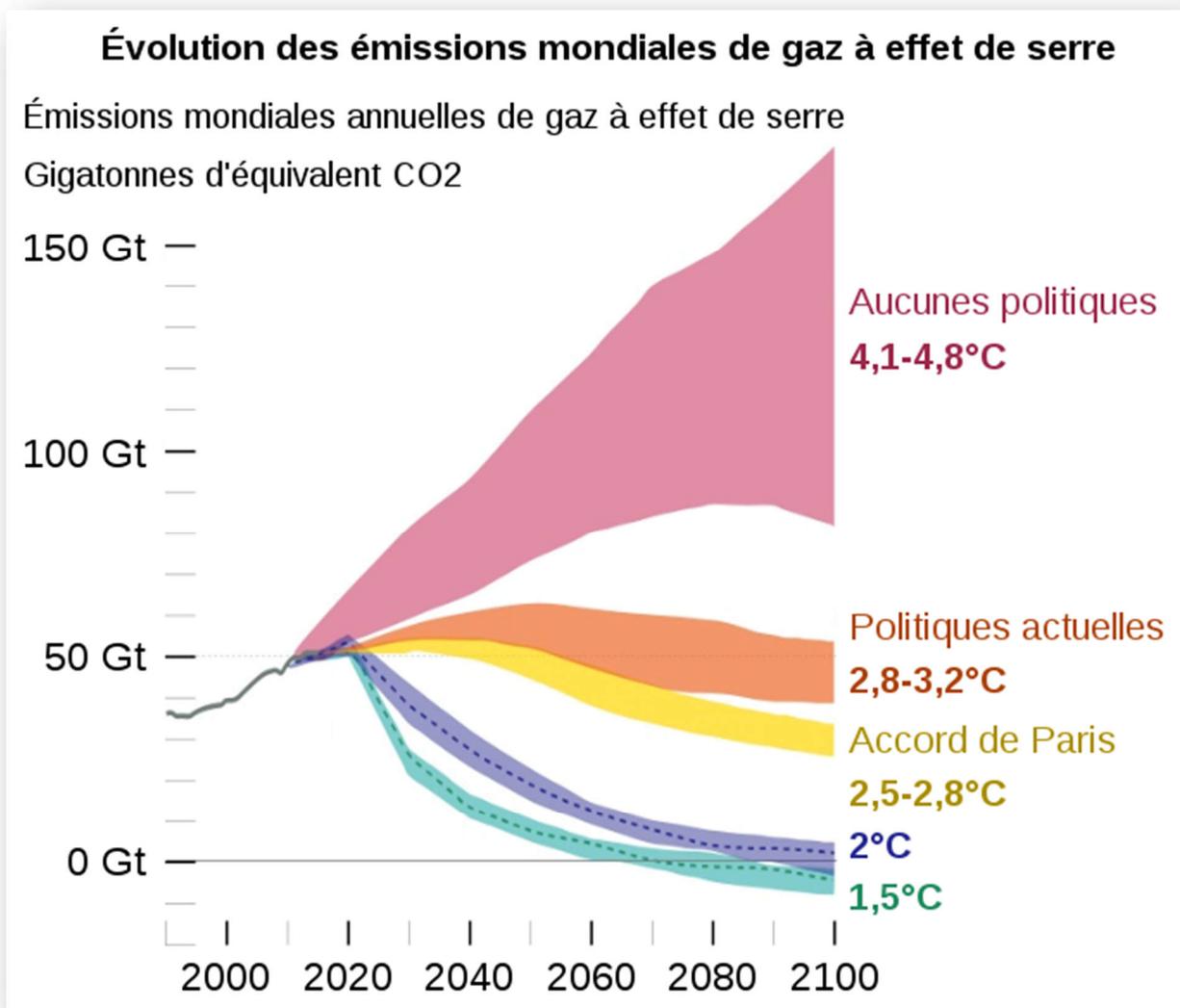
Ainsi, dans une logique à la fois didactique et en résonance avec l'actualité, nous mettrons en exergue les différents enjeux de l'évolution de la ressource en eau telle qu'elle se profile, non pas dans les décennies à venir, mais dans les années à venir.

Il convient préalablement au développement des enjeux d'une stratégie de gestion de l'eau d'insister sur le fait que le postulat de départ écarte délibérément toute possibilité d'inverser les tendances inhérentes au réchauffement climatique à l'horizon des trois ou quatre décennies à venir pour les raisons suivantes :

- Aucune mesure, au plan international, n'est à même d'inverser la tendance générale de ce réchauffement. Les efforts des uns, souvent minimes, sont contrebalancés par les logiques de croissance ou de développement des autres.

- Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les problématiques de l'eau, qui découlent directement du réchauffement climatique, vont continuer à s'accroître au cours des décennies à venir. Il serait vain d'imaginer que des mesures locales, ou nationales, pourraient être en mesure de résorber, voire même de ralentir l'accroissement des problématiques actuelles.

Ainsi, il convient d'être clair en regard de l'enjeu majeur et unique d'une politique de gestion de l'eau : il s'agit de s'adapter à la raréfaction de l'eau sur notre territoire, et plus largement sur l'ensemble du Bassin, de la France ou de l'Europe plutôt que d'imaginer quelque renversement que ce soit des tendances constatées dès à présent, notamment au travers de l'été 2022. Il est même possible, à date, de douter des projections réalisées d'une évolution des températures entre 2,8 et 3,2°C sur la base des politiques conduites actuellement du fait que, comme cela a été indiqué dans la première partie, nous constatons dès à présent une augmentation de l'ordre de 2 °C sur notre territoire, avec une tendance à l'accélération. Sur



les bases actuelles, ces températures devraient être atteintes vers les années 2030 à 2040. La vision d'une politique d'adaptation à la raréfaction de l'eau à l'échelle départementale, si elle peut apparaître pertinente à bien des égards, mérite d'élargir le périmètre d'analyse en regard des besoins de l'aval du Bassin Adour-Garonne dont l'Aveyron sera solidaire, quoi qu'il en soit ; cette solidarité relevant d'une compétence d'Etat.

La raréfaction de l'eau sur notre territoire impacte tous les secteurs de l'économie, mais également la qualité de vie des habitants. Les enjeux sont donc considérables.

A. Qualité de vie des habitants : d'importantes restrictions

Le journal Le Millavois en date du 11 août 2022 nous donne les indications des mesures de restriction des usages de l'eau par Arrêté Préfectoral à compter du 30 juillet 2022. Le niveau de restrictions des usages se situe au niveau 3 sur une échelle de 4 sur l'ensemble du département, le niveau de gravité de la sécheresse rassemblant tous les usagers aveyronnais sous les mêmes contraintes d'usage.



La restriction de ces usages est très impactante pour la vie quotidienne de la population, interdisant même la pratique de certains sports, tel que le football avec l'arrêt de l'arrosage des pelouses. Mais également, les potagers ne peuvent plus être arrosés qu'avec un arrosoir, largement insuffisant pour autoriser un mûrissement normal des légumes.

L'annexe 4 ci-dessous de l'Arrêté Préfectoral cité par le journal le Millavois exprime bien l'importance des restrictions imposées à la population.

ANNEXE 4 : Mesures de limitation des usages – Réseau Eau Potable

Usage Restriction	Tous usages à partir du réseau AEP	Golf
Niveau 1	→ Campagne de sensibilisation aux économies d'eau auprès des usagers des réseaux d'eau potable.	→ Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h00 à 20h00 ; → Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 % à 30 %.
Niveau 2	→ Interdiction de laver les véhicules à l'exception des stations professionnelles équipées de dispositif de recyclage de l'eau, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité ; → Interdiction de procéder à la mise à niveau des niveaux des piscines privées de 8h00 à 20h00 ; → Interdiction de nettoyer ou d'arroser les terrasses, les sols extérieurs et les façades (à l'exception du nettoyage des places après les marchés) ; → Interdiction d'arroser des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature de 8h00 à 20h00 (les jardins potagers ne sont pas concernés) ; → Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement.	→ Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens et des départs ; → Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %.
Niveau 3	→ Interdiction d'arroser les potagers sauf à l'arrosoir et uniquement de 21h00 à 7h00 ; → Interdiction de remplir des piscines privées existantes au 01 juin de l'année en cours ; → Interdiction de remplir les piscines quel qu'en soit l'usage. Seul est autorisé le renouvellement partiel quotidien conformément aux prescriptions de l'Agence Régionale de Santé (à raison minimum de 60 litres/jour/baigneur) pour les piscines accueillant du public ; → Interdiction d'arroser les stades.	→ Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20h00 et 8h00 sauf en cas de pénurie d'eau potable ; → Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 70 %.
Niveau 4	→ Réquisition des stocks d'eau ; → Toute autre mesure validée par la cellule de crise.	→ Toute autre mesure validée par la cellule de crise.

Le remplissage des piscines neuves (postérieures au 01 juin de l'année en cours) à partir du réseau d'eau potable peut être subordonné à l'accord formel et soumis aux conditions du gestionnaire du réseau utilisé.

Ces mesures peuvent être modulées ou non en fonction des indications des exploitants des réseaux d'eau potable.

B. Activités de pleine nature

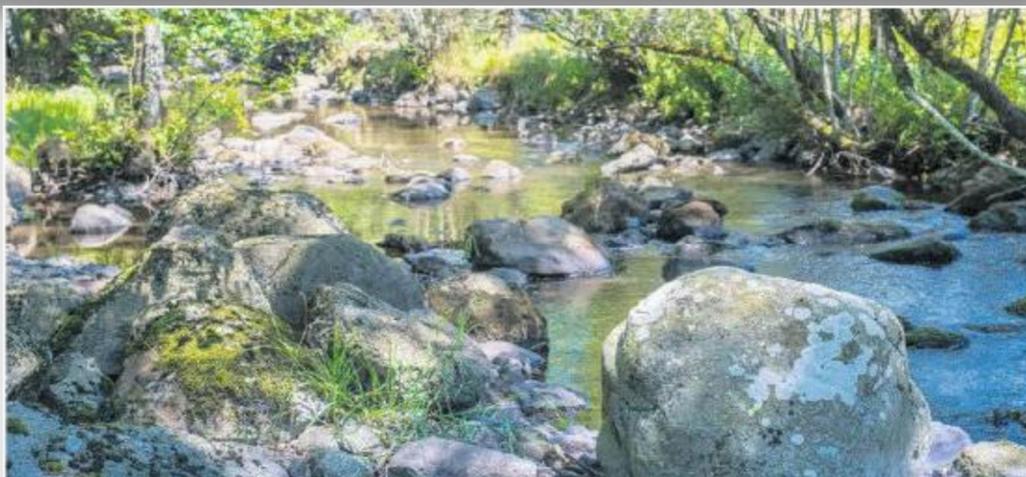
Nous l'évoquerons également dans le cadre de l'offre touristique, mais il convient à ce stade, de souligner l'impact du manque d'eau pour les Aveyronnais résidents sur le département. La Fédération de Pêche, dans le Centre Presse du 03 septembre 2022 tire également la sonnette d'alarme tout en soulignant une grande disparité de situation selon les cours d'eau. Si ceux qui bénéficient d'un soutien d'étiage avec les retenues d'eau (Lot, Truyère, Viaur, ou Tarn aval) ont conservé des débits acceptables, il n'en a pas été de même pour d'autres, tels que le Vioulou à l'amont de Pareloup, le Viaur à l'amont de Pont de Salars ou l'Olip ont connu des assècs partiels. De même, le manque d'eau s'est fait fortement ressentir sur le Lot amont et les Boraldes, ainsi que sur le Tarn et l'Aveyron amont.

La Fédération de Pêche souligne que le repeuplement après un assec n'est pas la solution. Il est donc indispensable de mettre en œuvre une politique de prévention, au travers d'un usage de l'eau redéfini sous l'égide des pouvoirs publics et au travers d'une concertation entre les usagers.



Sécheresse, gestion de crise, et des poissons...

Alors que la période estivale 2022 touche à sa fin et que l'épisode de sécheresse exceptionnelle n'est peut-être pas encore terminé, la fédération de pêche dresse les premiers constats. Aux 4 coins du département, les restrictions d'usage de l'eau se sont multipliées, créant de fortes tensions que ce soit pour l'eau potable, l'agriculture ou le tourisme, là où les écosystèmes aquatiques restent les parents pauvres du changement climatique.



Le département de l'Aveyron a longtemps été qualifié comme un des châteaux d'eau de Midi-Pyrénées. Un titre qui semble s'évaporer comme l'eau sur le Nord du département. Qui aurait pu imaginer que nos territoires les plus arrosés, Aubrac et Carladez seraient contraints de prendre des mesures aussi fortes pour fournir de l'eau potable à leurs administrés. Le changement climatique planétaire combiné localement à la destruction passée et parfois encore actuelle des zones humides, l'évolution des pratiques et des cheptels agricoles, ou l'augmentation de la population en période estivale, menacent aujourd'hui l'accès à cette ressource naturelle que l'on croyait intarissable.

C. Ponctuellement, la remise en question de l'accès à l'eau potable

Au-delà de ces restrictions d'usages, certains secteurs du département ont été conduits à prendre des mesures de substitution à l'approvisionnement des foyers par les réseaux d'eau potable. Cela a été notamment le cas en Carladez, comme l'indique le journal Centre Presse du 04 août 2022.

Il s'agit là d'un point de rupture important heureusement compensé par les élus de la Communauté de Communes Aubrac-Carladez-Viadène qui ont pris les devants pour éviter les ruptures au robinet des foyers du territoire. Il n'en témoigne pas moins de la fragilité du service de l'eau aux particuliers dans la situation que nous avons rencontré durant l'été 2022.

Sur d'autres zones, les ruptures ont pu être évitées également grâce à des interconnexions de réseaux entre différents Syndicats Mixtes d'Eau Potable permettant, au travers de cette solidarité, d'assurer la continuité du service public de l'eau potable.

Au plan économique, les impacts du manque d'eau sont également importants, tel que cela ressort de la revue de presse réalisée au fil de l'été 2022.



The image is a screenshot of a news article from the website Centre Presse Aveyron. The article is titled "Sécheresse en Nord-Aveyron : des camions-citernes ravitaillent les communes en 'situation critique'". It features a photograph of a person's hand holding a green hose, with water spraying out. Below the photo is a caption: "Interdiction d'arroser : les habitants d'Aubrac, Carladez et Viadène doivent s'en tenir au 'minimum vital'. / Archives CP". The article is categorized under "Météo, Nord Aveyron, Environnement" and was published on 04/08/2022 at 16:29, with updates at 16:50. The main text states that the community of communes Aubrac, Carladez, and Viadène has entered into a partnership with Veolia for water deliveries to avoid a risk of water shortage. It quotes the community as saying, "Le point de rupture pour la distribution de l'eau est imminent" and notes that the situation is "très critique" due to climate warming and low rainfall. The article also mentions that 168,000 liters of water are being transported daily from Laguiolle and the Aubrac plateau to the Thérondels water treatment plant, which serves 3,000 residents in Carladez.

D. Agriculture : toutes les productions sont impactées

L'élevage est fortement impacté par la sécheresse estivale, les prairies souffrant et ne se régénérant pas après les exploitations du printemps.



The image is a screenshot of a news article from the website 'Midi Libre'. At the top left, there is a small thumbnail of the newspaper's front page with the headline 'NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ EST BRÛLÉ'. At the top right, the 'Midi Libre' logo is displayed, featuring a blue and yellow flag above the text 'Midi Libre'. The main headline of the article reads: 'Sud-Aveyron : comment la sécheresse impacte lourdement la ferme de Thierry Agrinier, à Roquefort'. Below the headline is a photograph of Thierry Agrinier, a middle-aged man with short hair, wearing a dark t-shirt and glasses around his neck. He is standing in a barn, leaning on a red metal structure, with a large number of white sheep in the background. Below the photograph, a caption reads: 'Thierry Agrinier au milieu de ses brebis, qui n'ont plus d'herbe pour se nourrir à l'extérieur, les champs étant désormais brûlés. / MIDI LIBRE - MICHAEL ESDOURRUBAILH'. Underneath the photo, the article is categorized with the tags 'Agriculture, Sécheresse, Météo'. The publication date and time are given as 'Publié le 01/08/2022 à 08:04 , mis à jour à 10:17'. The main text of the article begins with: 'Dans le sud Aveyron, l'éleveur de 450 brebis laitières en AOP Roquefort dresse la liste des conséquences du manque d'eau. L'exploitation familiale tente de s'adapter mais les chiffres, comme la météo, virent au rouge.' The article continues with a paragraph: 'En cette toute fin de juillet, une température anormalement douce berce les champs de la ferme de Pradeilles, près de Roquefort-sur-Soulzon. 19° à 10 h du mat' : voilà longtemps que le thermomètre, loin des 37° affichés certains après-midi de juillet, n'était pas descendu aussi bas. "On apprécie, mais...", soupire Thierry Agrinier.'

Thierry Agrinier, 57 ans, égrène, impuissant, l'étendue des dégâts pour ses récoltes et sa moisson, achevée dès le 10 juillet, avec un mois d'avance : perte de 55 % pour le fourrage, de 50 % pour les grains (blé et orge), qui servent à l'autoconsommation des brebis, de 60 % pour la paille. Et pour la deuxième coupe de la luzerne, mal implantée à cause du manque d'eau, 80 % !

La première conséquence est que les bêtes ne pâturent plus le matin. "On pourra encore les faire sortir une semaine pendant une heure, le matin. Après, elles resteront tout le temps dedans. Et à l'intérieur, une brebis consomme plus de 4 kg par jour : 600 g de grains et 3,5 kg de foin. 30% du stock d'hiver va y passer !"

Un préjudice minimum de 30 000 à 40 000 €

Dans cette exploitation familiale depuis 1956, la situation est exceptionnelle. "On a connu 2003 et on avait déjà commencé à s'adapter au changement climatique en optant pour des cultures plus résistantes", se souvient Thierry Agrinier, qui a depuis réduit les céréales et augmenté les prairies temporaires.

Mais avec 55 % de stocks en moins pour préparer l'hiver, 2022 pourrait être pire. Les pertes directes sont déjà estimées entre 30 000 et 40 000€, préjudice auquel s'ajouteront les pertes de semis de luzerne. "Le plus dur est à venir, s'inquiète l'éleveur. Il va falloir décapitaliser et vendre entre 5 et 10 % du troupeau. C'est un choix dicté par la conjoncture. Il permettra de mieux entretenir le cheptel restant."

"Il va falloir vendre 5 à 10 % du troupeau"

Le GAEC familial subira donc une baisse de production au cours des prochaines années. Il en a vu d'autres. Déjà, en 2003, il avait dû se séparer de 10 % de ses brebis. "Mais cette année, le coût des intrants a doublé, rappelle l' élu FDSEA. Ce sera sans doute la hausse de trop pour certaines exploitations qui risquent d'arrêter de produire du lait de brebis."

Ainsi, toutes les productions agricoles de l'Aveyron sont impactées par le manque d'eau estival :

- Les estives d'Aubrac souffrent et déjà, des éleveurs organisent la descente d'une partie des troupeaux montés au printemps, bien avant la date habituelle de la fin octobre, en raison du manque d'herbe ;
- L'autonomie fourragère des exploitations ovines et bovines est remise en question avec une baisse importante de la production fourragère. Cela se traduit notamment

par des achats de céréales dont les cours, très élevés, viennent obérer le résultat des exploitations.

Ainsi, une fréquence importante d'étés tels que celui de l'année 2022 va conduire à une réduction supplémentaire du cheptel aveyronnais, avec une baisse supplémentaire de la production agricole, déjà en recul depuis une décennie.

E. Le tourisme : des restrictions pour les activités aquatiques

De nombreux articles de presse ont également fait état de restrictions quant à l'offre touristique. Nous avons mentionné les restrictions au niveau de la pêche, mais également, diverses activités ont été impactées.



Publié le 04/08/2022 à 16:29 , mis à jour à 16:50

Le territoire nord-aveyronnais prévient également qu'il s'est organisé "en lien avec les services de l'Etat pour imposer les restrictions. Les agents de l'Office Français de la Biodiversité organiseront des contrôles qui pourront déboucher sur des sanctions financières". Enfin, la com' com' Aubrac, Carladez et Viadène a également fermé temporairement la zone aquatique du centre aqualudique Natura Bien-être à Brommat.



A Brommat, la zone aquatique du centre Natura Bien être a été fermé. / Archives CP

Laurent Roustan

En particulier, il apparaît, avec la sécheresse de l'été 2022 que les rivières des zones caussenardes de l'Aveyron sont en fragilité. Qu'il s'agisse du Tarn, de la Dourbie, mais également de la Jonte, les niveaux d'étiage 2022 sont particulièrement bas.

Cette situation doit interpeller en regard des réserves d'eau karstiques de cette région : celles-ci, à cycle très lent, ont naturellement vocation à conforter le niveau d'étiage du réseau hydrographique les traversant. Ce constat met en exergue la fragilité de l'équilibre existant aujourd'hui entre ces réserves karstiques souterraines et le réseau hydrographique de surface.

Publié le 28/07/2022 à 09:52



Accueil > Economie > Tourisme

Sécheresse en Aveyron : la baisse des lits des rivières inquiète, les activités aquatiques impactées



Pour l'instant, le canoë est praticable sur la Dourbie, mais pour la fin de l'été, rien n'est sûr. / MIDI LIBRE - L. D.

Tourisme, Sécheresse, Millau

Les niveaux du Tarn et de la Dourbie sont au plus bas, ce qui pourrait impacter le tourisme.

Depuis le début de l'été, la canicule s'abat sur la France. Les vagues de chaleur passent et les températures atteignent des records. Avec 90 départements placés en alerte sécheresse, la quasi-totalité de la France brûle sous le soleil.

Dans le Sud-Aveyron, ce dernier semble un peu plus clément ces derniers temps. Selon Propluvia, un site gouvernemental informant sur les situations de sécheresse, au 27 juillet, le Rougier, Saint-Affrique et le sud du Larzac étaient placés en état d'alerte renforcé, le reste du territoire est quant à lui, en état de vigilance.

Des canoës sur le Tarn à la fin de l'été ?

En revanche, difficile d'en dire autant de l'impact de la sécheresse sur les cours d'eau. "Leur niveau est très inquiétant, alerte Céline Delagnes, directrice du Syndicat mixte du bassin-versant Tarn-amont. Il faut bien respecter les arrêtés préfectoraux avec les restrictions sur l'usage de l'eau et que chacun prenne conscience de ces niveaux bas. On risque la coupure d'eau du robinet, une véritable pénurie."

L'effet de la chaleur se fait fortement ressentir sur les rivières. En effet, l'étiage (abaissement du niveau de l'eau) atteint par le Tarn et la Dourbie laissent présager une fin estivale compliquée pour les activités aquatiques.

Pourtant, à Canoë Evasion, le maître mot est adaptation. "Le niveau de l'eau a un mois d'avance par rapport à 2021, mais on n'est pas inquiet, car on est assez réactif, on peut proposer d'autres activités à nos clients", relativise Romain Lagarrigue, associé de la société millavoise.

"Mais on garde les pieds sur terre, on sait qu'une interdiction peut tomber à tout moment", reconnaît-il. Chez Antipodes sport nature, les professionnels préfèrent rester optimistes quant à l'avenir de la saison. "On donne des randonnées aquatiques à Saint-Jean-du-Bruel, le cours reste suffisamment profond pour l'instant", expose Frank Aragon, le cogérant.

Les incendies de forêts ont d'importantes répercussions sur la dégradation de l'écosystème tant au niveau de la faune que de la flore, sur la dégradation de l'état de l'air et parfois des milieux hydriques, sur l'économie de la forêt elle-même.

Nous évoquons l'incendie de Mostuéjols en regard de ses conséquences sur les aspects touristiques notamment. En effet, il n'est pas au cœur de la problématique de l'eau, même s'il résulte directement d'une sécheresse que nous sommes appelés à connaître régulièrement. Toutefois, la maîtrise de tels incendies, ou l'atténuation des ravages qui en résultent découlera d'une stratégie efficiente de mise à disposition d'eau pour leur extinction : bornes, équipements agricoles de transport d'eau, niveaux d'eau permettant aux canadais d'écoper avec efficacité, ...).

In fine, il nous est donc apparu utile de le mentionner en regard donc des mesures à prendre afin d'optimiser les mesures de secours ; mais aussi en regard de l'impact sur les activités estivales d'un tel évènement, tout au long des gorges du Tarn, tant côté Lozérien qu'Aveyronnais.



The screenshot shows a news article on the website 'millavois.com'. The page features a dark navigation bar with a home icon, a menu icon, and links for 'ACTUALITÉ', 'LOISIRS', 'SPORTS', 'AGENDA', and 'LÉGALES'. Below the navigation bar, there is a breadcrumb trail: 'Accueil / Actualité / Les animations et visites annulées dans les gorges du Tarn en raison de l'incendie de Mostuéjols'. The article title is 'Les animations et visites annulées dans les gorges du Tarn en raison de l'incendie de Mostuéjols'. The article is dated '9 août 2022' and is categorized under 'Actualité' and 'Culture & Loisirs'. The main image shows a large plume of smoke rising from a mountain range. Below the image, the text reads: 'L'incendie qui sévit sur les hauteurs de Mostuéjols depuis 24h contraint les sites touristiques à fermer leurs portes jusqu'à nouvel ordre. C'est le cas pour l'exposition à Notre-Dame des Champs en bordure du Tarn sous Mostuéjols ainsi que pour le site du Château de Peyrelade. Le marché de Liaucous prévu en soirée ce mardi 8 août est également annulé.'

La proximité et l'accessibilité des lacs du Lévézou ont permis une action efficace des canadiens. Cela n'a été possible que du fait d'un niveau d'eau suffisant pour permettre l'approvisionnement des avions.

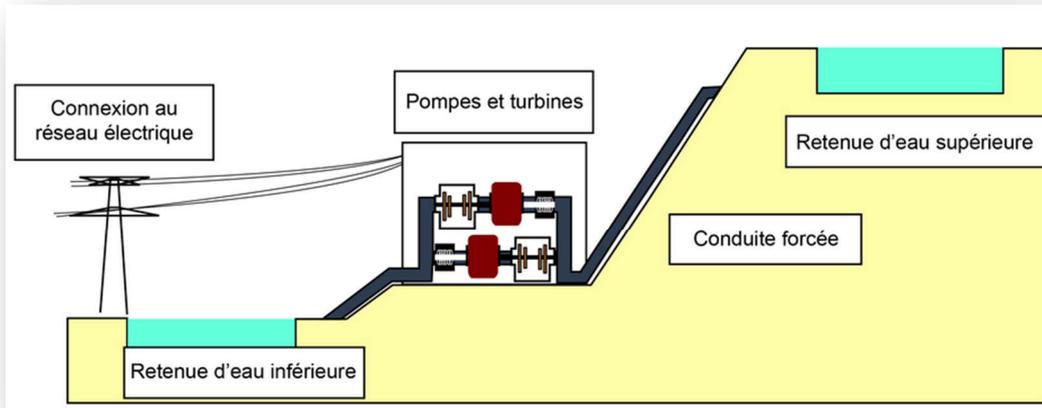
VIDEO - Incendie de Mostuéjols : les canadiens s'approvisionnent au lac de Pareloup devant les vacanciers



F. Electricité : tensions sur la production

Deux aspects peuvent être mentionnés à cet égard :

La réduction de production hydroélectrique due aux difficultés de remplissage des barrages. Ce point est peu évoqué, notamment du fait de la présence de STEP (Stations de Transfert d'Énergie par Pompage) telle que celle de Montézic, consistant à remonter la nuit l'eau utilisée le jour pour la production d'électricité.



Ce mécanisme de flexibilité, bien que d'un rendement énergétique faible, peut permettre de stocker de l'énergie par les retenues d'eau supérieure et contribuer ainsi à la sécurité d'approvisionnement. La limite de ce système est que l'eau ainsi remontée ne peut être utilisée pour d'autres usages tels que l'eau potable, l'irrigation ou le soutien du niveau d'étiage.

La réduction de la production nucléaire du au réchauffement des rivières a fortement augmenté du fait de la baisse des débits estivaux constatés actuellement. Toutefois, dans le cadre des « solidarités » avec l'aval, nous verrons que les arbitrages publics peuvent poser question assez rapidement en regard des variations de production nucléaire d'électricité.

☰ MENU
Le Point Sciences

Politique International Économie Tech & Net Culture Débats Sciences Santé Style

🏠 • Sciences et technos

Canicule : EDF pourrait encore diminuer sa production nucléaire

La société d'énergie pourrait être contrainte d'abaisser sa production nucléaire ces prochains jours en raison des températures élevées des fleuves.

Source AFP

Publié le 03/08/2022 à 18h33

📘 🐦 🌐

G. Solidarités avec l'aval : accords, obligations et compétition

Bien sûr, celles-ci existent déjà, et comme évoqué dans la première partie, ont fait l'objet de la création d'une association interdépartementale entre plusieurs départements, dont l'Aveyron, pour sa gestion.

Au-delà des accords éventuels qui sont, ou qui pourraient être mis en œuvre aujourd'hui et demain, il convient de prendre en compte les solidarités obligatoires qui pourraient être mise en œuvre sous l'autorité de l'Etat. Deux points en particulier méritent d'attirer notre attention à cet égard :

- **Les décisions de dérogation de l'Etat aux règles qu'il a édictées :**

Ainsi, l'Etat indique que « *le maintien à un niveau minimum de production électrique des réacteurs des centrales nucléaires (...) constitue, au regard de la sécurité du réseau électrique, une nécessité publique* ».

La question bien sûr n'est pas de débattre ici de la pertinence de cette position, mais plutôt d'en prendre acte et de la considérer comme un élément à prendre en compte dans la gestion future de l'eau : dès lors que l'Etat considère que la production électrique est prioritaire, il conviendra certainement d'envisager des réserves d'eau en conséquence pour le refroidissement futur des centrales nucléaires, sauf à accepter le réchauffement du réseau hydrologique au-delà des limites admises initialement.

Nucléaire : 5 centrales obtiennent le droit de déroger aux règles environnementales

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 06/08/2022 à 11:33, mis à jour le 06/08/2022 à 15:44



Écouter cet article ⓘ

00:00/02:02



Chaque centrale nucléaire a ses propres limites réglementaires de température de rejet de l'eau à ne pas dépasser. Adobe Stock

De nouvelles limites de rejets thermiques applicables aux réacteurs des centrales du Bugey, du Blayais, de Saint-Alban-Saint-Maurice, de Golfech et du Tricastin, ont été fixées et seront valables jusqu'au 11 septembre.

Le journal Libération pose la question dans son édition du 24 juillet 2022 :



En amont du dilemme entre électricité et saumons, se posera la question de l'irrigation agricole : au-delà d'un certain seuil, il y aura compétition entre la disponibilité de l'eau pour les centrales nucléaires et l'irrigation agricole sur les départements du Tarn, Tarn et Garonne notamment ; et donc, en amont, sur le lâchage d'eau pour ces deux usages.

Les centrales installées auprès de rivières dont le débit ne permet pas un fonctionnement avec un circuit de refroidissement ouvert, avec un prélèvement de l'ordre de 50 m³/s, sont dotées de tours aéroréfrigérantes. Tel est le cas de Golfech. Or la consommation d'eau d'un aéroréfrigérant pour le refroidissement d'un réacteur est de 2m³/s (pour rappel le débit moyen de la Garonne en cette fin août 2022 à Portet-sur-Garonne est compris entre 40 et 60 m³/s). - la période estivale n'est pas la période où s'expriment les appels de consommation les plus élevés, c'est pourquoi les maintenances des centrales on-river sont en années normales (hors conséquence de la crise sanitaire notamment) situées plutôt sur les demi-saisons.

Cela ressort également du second point :

- **Les priorités gouvernementales :**

A travers cet article des Echos, le Ministre de la Transition Ecologique, Monsieur Christophe BECHU, indique deux priorités absolues : l'eau potable et l'élevage. L'article, au-delà de ces points, mentionne également deux autres priorités immédiates : celle, vue ci-dessus, de la continuité de la production d'électricité nucléaire, mais également, la préservation des productions maraîchères et fruitières.



- **L'approvisionnement des populations :**

Qu'il s'agisse d'agglomérations comme Montauban, mentionnée dans l'article ci-dessous, ou plus encore des métropoles comme Toulouse, en situation de fragilité importante du fait des niveaux très bas dans les retenues d'eau pyrénéennes, les départements « source » tels que l'Aveyron pourraient être appelés en solidarité pour approvisionner ces populations en difficulté.

Il convient, bien sûr, de ne pas faire de catastrophisme, mais ces réflexions reposent sur des constats actuels et non des projections prédictives. Ainsi, la cellule de crise réunie à Matignon début août pour faire face à la crise résultant de la sécheresse a évoqué la mise en place de plans ORSEC éventuels pour l’approvisionnement des agglomérations en rupture (Les Echos 05 août 2022).

H. Conflits d’usages

Nous l’évoquons comme un enjeu à part entière. En effet, il apparaît qu’une vie paisible et en bonne entente avec ses pairs constitue un fondement des sociétés développées. Même si cette problématique reste marginale aujourd’hui, elle est néanmoins apparue dans diverses situations. Ainsi, s’expriment ici ou là des agacements en regard des autres usagers qui pourraient au fil du temps, s’aggraver s’il n’est pas mis en œuvre une politique de gestion de l’eau pertinente et reposant sur des critères connus des publics et transparents.

- **Les conflits entre agriculture et tourisme-loisirs :**



The screenshot shows the top part of a news article on the website LADEPECHE.fr. The page header includes the date 'lundi 22 août 2022, Saint Fabrice', the weather '20° / 29° Toulouse', and navigation links like 'Rechercher' and 'Journal'. The main navigation bar lists various categories: 'Entreprise', 'Start-up', 'Agriculture', 'Aéronautique', 'Airbus', 'Automobile', 'Banque-Finances', 'Commerce', and 'Décideurs'. The article title is '« Se baigner ou manger, il faut choisir » lancent les syndicats agricoles du Lot-et-Garonne'. Below the title is a photograph of an irrigation system in a field of green crops. A yellow 'ABONNÉS' button is visible in the top left corner of the article area. At the bottom of the image, there is a caption: 'Les syndicats plaident pour l'irrigation / DDM illustration - DDM MANUEL MASSIP'.

Bien que l’article fasse référence à une situation dans le Lot-et-Garonne, nous le mentionnons, car l’abondement, tout à fait partiellement, des réseaux d’eau d’irrigation de cette région, profondément touchée par le manque d’eau, se fera à partir des réserves aveyronnaises où l’on se baigne et où l’activité touristique est très importante, à savoir les lacs du Lévézou notamment.

- **Les tensions entre tourisme et pêcheurs résidant :**

Dans l'article de Centre Presse en date du 31 juillet 2022 et mentionné plus haut, nous pouvons reprendre les propos de Monsieur Jean-Claude DURAND, membre du collectif des 3 AAPPMA-s :

"Trop de monde dans les rivières"

Le collectif de pêcheurs a organisé des sauvetages de truites et appelle à ne plus pêcher en ce moment. Les milieux aquatiques souffrent en effet énormément, et pêcher devient trop compliqué et irresponsable. Au-delà du réchauffement des conditions climatiques, ce sont les attitudes de certains comportements et l'impact touristique qui révoltent Jean-Claude Durand. "Il y a beaucoup trop de monde dans les rivières, on est en train de tout tuer. On est en train de faire un cocktail détonant pour la rivière", poursuit le résident de la commune de La Roque-Sainte-Marguerite. Cette semaine, près de chez lui, Jean-Claude Durand a trouvé deux truites mortes.

3. LES PROPOSITIONS

A. 16 propositions pour une politique départementale de l'eau

Le groupe de réflexion sur l'eau a formulé une stratégie de gestion de l'eau en insistant sur les axes forts à suggérer au Département en la scindant en quatre axes :

1. Gérer et préserver la ressource
2. Sécuriser et limiter les usages
3. Créer et structurer une gouvernance pérenne de la gestion de l'eau
4. Communiquer et sensibiliser les responsables et la population.

Ces différents volets constituent une ossature cohérente pour une politique de l'eau sans pour autant être l'expression d'un ordre de priorité qui sera exprimé distinctement en conclusion de cette troisième partie.

Il appartiendra au Département, en regard de ses compétences propres, de sa sensibilité, de sérier les points qui peuvent apparaître comme prioritaires quand bien même le groupe de réflexion sur l'eau formulerait sa propre vision.

AXE 1 : Gérer et préserver la ressource

En amont de toutes les mesures éventuelles relatives aux usages de l'eau, il apparaît naturel de s'intéresser à l'optimisation de la ressource, celle-ci se raréfiant du fait du réchauffement climatique qui exacerbe l'évapotranspiration et réduit, à due proportion, le volume d'eau utile.

Dès lors, les mesures à prendre ou à accompagner en regard de cette ressource tendront à augmenter celle-ci et à veiller à un niveau qualitatif de plus en plus exigeant :

Proposition 1 : Elaborer une stratégie de stockage des eaux de pluie

Il convient d'élaborer une stratégie de stockage des eaux de pluie, notamment par les particuliers, mais également par les entreprises, les exploitations agricoles dont les surfaces de toits sont importantes afin de la substituer, chaque fois que cela est possible, à l'eau potable. Divers usages sont possibles :

- Nettoyages de locaux, de véhicules

Eau de pluie

Encourager les usagers particuliers, agriculteurs, ou entreprises au travers d'un soutien financier à se doter d'équipements et d'infrastructures de stockage d'eau de pluie. Les importantes surfaces de toitures de l'ensemble du patrimoine immobilier pourraient constituer un apport important.

Prendre en compte la récupération des eaux de pluie dans le cadre des politiques d'urbanisme, en le rendant obligatoire notamment dans l'octroi des permis de construire.

- Arrosage des jardins,
- Utilisation pour les toilettes

Sur la base d'une pluviométrie annuelle comprise entre 800 mm et 1 500 mm par an selon les zones géographiques et sur la base d'une récupération de l'ordre de 20 %, nous pouvons obtenir des résultats probants en regard de la consommation d'eau potable économisée. Pour une habitation ayant une surface de toit de l'ordre de 150 m², et sur la base d'une pluviométrie de 1 000 mm par an, il est possible de récupérer : $(1,000 \times 150) \times 20 \% = 30 \text{ m}^3$.

Le taux de récupération dépend de la répartition de la pluviométrie sur l'année et sur la dimension de la cuve de stockage.

Proposition 1 bis : Envisager des infrastructures de stockage collectives et/ou publiques :

Le Département, par le passé, s'était vu confier la Maîtrise d'Ouvrage de retenues d'eau en vue de la gestion de l'étiage de l'Aveyron, notamment à Vimenet. Aujourd'hui, il semble que le département du Tarn, en concertation avec le tissu associatif, politique, mais aussi avec les différents acteurs du cycle de l'eau, revoit le projet de Sivens, avec un cahier des charges établi avec les différents partenaires, qui pourrait permettre

d'entrevoir un consensus pour un nouveau projet.

D'une manière générale, les esprits évoluent :

- Les épisodes climatiques successifs que nous traversons interpellent les différents acteurs de la vie publique en mettant, chaque année davantage, l'urgence d'une prise en compte de la gestion de l'eau résultant du réchauffement climatique ;

- Les politiques de communication conduites ou à conduire participent également de cette sensibilisation ;
- Les études réalisées permettent des innovations au niveau des infrastructures, qui prennent davantage en compte les impératifs écologiques, favorisant ainsi le consensus. C'est par exemple la notion de double-retenu, déjà largement développée par EDF pour la gestion de son réseau hydroélectrique, qui pourrait être élargie aux infrastructures de gestion des étiages : une retenue à niveau stable permettant une diversité d'activités pour les résidents et touristes, et une retenue à niveau variable dédiée plus spécifiquement au soutien d'étiage et potentiellement à l'irrigation.

Stockage

Etablir une concertation pour aboutir à une charte départementale de l'eau stockée.

Des infrastructures collectives ou publiques qui prennent davantage en compte les impératifs écologiques.

Les retenues collinaires n'ont pas fait l'objet d'un consensus au niveau du Groupe de réflexion sur l'Eau, notamment en regard des importantes disparités d'usage de l'eau stockée. Il semble en effet que sur le département, un pourcentage important de retenues ne soit pas utilisées pour la finalité initiale ayant prévalu à leur construction. Il conviendrait qu'un dialogue puisse être instauré entre les représentants des agriculteurs et les différents interlocuteurs (politiques, associatifs, administratifs, ...) pour l'établissement d'une charte d'usage de l'eau stockée.

En l'occurrence, dès lors qu'elle n'est pas utilisée pour l'irrigation ou pour les besoins des exploitations agricoles, sa destination devrait alors relever d'une logique collective (soutien d'étiage par exemple, incendies, ...). En effet, l'eau ne saurait appartenir à des particuliers, étant par nature un « bien commun ».

Au plan général, le Groupe de réflexion sur l'Eau estime que même s'il apparaît que la construction de retenues d'eau ne constitue pas une solution idéale, notamment en regard des répercussions environnementales, elle apparaît aujourd'hui comme incontournable face à des déficits en eau qui ne vont cesser de croître au fil des années à venir.

Proposition 2 : Amélioration des réseaux d'eau potable :

En amont des réseaux eux-mêmes, au niveau des captages, pompages, et prises d'eau pour l'alimentation des réseaux collectifs, il est constaté, au plan juridique, des situations fragiles, voire très fragile. Le droit d'accès à la ressource n'étant pas formalisé dans un cadre légal, celui-ci pourrait dans un avenir proche faire l'objet de contestations tant de particuliers que de collectivités locales rurales.

Un travail de régularisation est dès à présent engagé. Il convient de recenser toutes les situations comportant des fragilités juridiques et d'accompagner les collectivités locales et gestionnaires des réseaux d'eau potable pour régulariser les documents contractuels et réglementaires afférant à ces captages.

Comme cela a été indiqué dans la première partie, le rendement des infrastructures d'acheminement de l'eau potable chez les consommateurs est de l'ordre de 70 % avec une variabilité importante d'une entité à l'autre. S'il est communément admis qu'il est difficile d'aller au-delà de 85 %, notamment en zones rurales, du fait de la longueur des réseaux ramenés au nombre d'habitants, une marge de progrès importante reste possible.

En particulier, la grande hétérogénéité de la performance des réseaux doit permettre des gains rapides par une amélioration des réseaux les plus déficients, identifiables au travers d'un audit rapide.

Une approche globale, dans le cadre d'une Gouvernance Départementale de l'Eau [Voir partie Gouvernance Départementale], doit permettre la réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif (qui pourrait être confié à l'ARS) en s'appuyant notamment sur les données des RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service inhérent à l'eau potable).

Cette démarche doit être conduite en partenariat avec tous les Syndicats et Entités habilités. Par ailleurs, et en regard du rôle de soutien aux Collectivités Locales, le Département peut assurer une mission d'ingénierie pour la réalisation des aménagements nécessaires.



Il conviendrait, dans le cadre d'une Gouvernance Départementale de l'Eau, intégrant bien sûr les Services dédiés à la surveillance de la ressources (Service Environnement notamment) et en concertation avec les principaux acteurs (Syndicats, Chambre d'Agriculture, ...) de créer une cellule d'alerte sécheresse, suffisamment en amont de celle-ci afin qu'un maximum d'acteurs puisse prendre des mesures préventives de bonne gestion de l'eau.

D'une manière plus large, cette cellule doit avoir vocation à constituer un observatoire permanent de l'eau intégrant l'ensemble des données collectées ou à créer (voir ci-dessous le suivi des eaux souterraines).

Proposition 3 : Eaux souterraines :

Deux mesures nous paraissent devoir être mises en œuvre :

- Mettre à l'étude un diagnostic, quantitatif mais aussi biologique et microbiologique, sur les réserves karstiques des zones de Causses, et éventuellement, mettre à l'étude des scénarios sur l'utilisation de ces réserves d'eau karstiques.

Néanmoins, sur ce point, le Groupe de réflexion Eau émet une réserve: l'importance du stock d'eau karstique ne doit pas occulter la grande méconnaissance du cycle de reconstitution de ces réserves en regard d'un usage humain, et ce dans le contexte d'évolutions climatiques en cours qui appellent à la plus grande prudence car les effets à moyen et long terme ne sont pas du tout maîtrisés.

- Mettre en place un réseau de surveillance des nappes phréatiques et des réserves d'eau libres souterraines. Cette démarche qui pourrait être conduite en partenariat avec le BRGM aurait pour vocation de créer un système d'alerte face à la baisse du niveau des nappes, permettant ainsi d'anticiper les périodes sèches et de préserver la ressource. Un réseau d'une soixantaine de points de surveillance piézométrique devrait permettre une bonne vision sur l'ensemble du territoire aveyronnais. Cette démarche pourrait être conduite sous l'égide du Service Environnement du Département.



Proposition 4 : Valorisation de la ressource



Valorisation

Sensibiliser l'Etat à l'accompagnement nécessaire des Départements sources pour optimiser leur ressource en eau.

Cette orientation, avant même qu'elle ne soit émise par le Groupe de réflexion sur l'Eau, a été mise en œuvre par le Département qui au travers de la Commission Permanente du 1^{er} avril 2022, a voté à l'unanimité la création de l'association interdépartementale pour, notamment, la gestion du soutien d'étiage pour les départements aval du même bassin hydrographique.

Cette approche était visionnaire, tout comme la saisine de l'Assemblée pour l'Aveyron par le Président du Département, car la réflexion préalable se situe bien en amont de la sécheresse de l'été 2022 qui vient

confirmer, s'il en était besoin, la pertinence des choix réalisés.

Dans l'objet de cette Association Départementale, il est notamment prévu « *d'initier la récupération des coûts auprès des usagers bénéficiaires* ». Ce volet revêt aujourd'hui un aspect stratégique fondamental. La raréfaction de l'eau va exiger des niveaux importants d'investissements afin d'en optimiser la ou les ressources ainsi que les usages.

Il apparaît dès lors vital que les départements qui, comme l'Aveyron, auront vocation à mettre en œuvre ces solidarités amont-aval soient accompagnés bien sûr, par les usagers aval ; mais également, nous semble-t-il, par l'Etat.

En effet, ce dernier, du fait de ses prérogatives régaliennes, ne manquera pas de mobiliser les ressources indispensables en regard des « *nécessités publiques* ». Dès lors, il apparaît essentiel qu'en amont des difficultés certaines qui vont apparaître progressivement avec la raréfaction de la ressource en eau, il accompagne les « départements sources » à optimiser la ressource en eau pour l'intérêt de tous.

Un travail de sensibilisation de l'Etat, au travers de ses différentes composantes, apparaît donc important afin d'accélérer la prise en compte de ces évolutions.

Proposition 5 : Stockage par les sols en zones humides



En concertation avec l'OFB, il est nécessaire d'actualiser le recensement des zones humides, certaines n'ayant jamais été identifiées comme telles, d'autres faisant l'objet, potentiellement, de dégradations ou de réorientations sans prise en compte dans l'inventaire.

Par ailleurs, le Département, en concertation avec la Chambre d'Agriculture, peut mettre en œuvre une politique incitative pour la création de zones humides par les agriculteurs.

S'il n'est pas du ressort du Département d'agir sur la PAC avec notamment la reconnaissance des zones humides dans les surfaces à prendre en considération

pour les aides européennes, il peut à tout le moins, apporter une aide significative pour leur développement.

Il est estimé qu'un hectare de zone humide permet de stocker entre 5 000 et 15 000 m³ d'eau. Sur cette base, la compensation des aides européennes par les Collectivités territoriales sur ces zones, soit environ 1 000 à 1 500 € selon les situations, permettrait un stockage important d'eau avec une efficacité considérable de l'euro dépensé.

Enfin, il conviendrait d'étudier, en concertation avec la Chambre d'Agriculture, la possibilité d'aider les agriculteurs qui renoncent, tout au moins partiellement, au drainage, qui par nature, avait vocation à assainir des zones humides.

Proposition 6 : Végétalisation urbaine :

Dès à présent, il convient de souligner que la Région Occitanie a lancé un programme de soutien aux collectivités qui engagent un programme de « désimperméabilisation » des sols urbains à travers d'un soutien financier important.

Cette action a fait l'objet d'un appel à projets du 1^{er} janvier au 31 mai 2022. Même si le délai est aujourd'hui forclus, il est possible d'exprimer le souhait qu'une telle démarche soit pérennisée.

Dès lors, le Département, dans le cadre de son rôle de soutien aux collectivités territoriales en matière d'ingénierie de projet, peut apporter un soutien efficace en complémentarité de l'action lancée par la Région Occitanie.

Au-delà même de la désimperméabilisation des sols, qui peut être réalisée avec des matériaux adéquats sans que pour autant les sols ne soient végétalisés, il est recommandé une stratégie volontariste en matière de création d'espaces verts, de végétalisation au maximum de ce qui peut être réalisé. En effet, le développement de la flore est un élément de régulation des températures en périodes estivales.

En page 3 de sa « Lettre aux élus » de Juillet 2017, l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) met en avant un impact important des végétaux sur la température dans le cadre d'un essai réalisé sur l'agglomération toulousaine sur le site de Montaudran.

Le Département peut donc là également jouer un rôle complémentaire des actions existantes, notamment au travers de la pépinière départementale qui, dans ce cadre-là, pourrait encore davantage à disposition des Collectivités locales les végétaux à vocation urbaine.



Eau potable

Augmenter l'interconnexion des réseaux

Réfléchir à une tarification qui distingue les différents besoins en eau (de base, arrosage, piscine, résidences secondaires...)

AXE 2 : Sécuriser et limiter les usages

Proposition 7 : Améliorer l'équité entre les Aveyronnais sur l'accès à l'eau potable et le prix de celle-ci

Tout d'abord, et cela a été confirmé au travers de la sécheresse estivale 2022, l'approvisionnement en eau est parfois critique sur certains territoires. C'est au travers de solutions de crise que les usagers ont pu continuer à accéder à l'eau potable, notamment grâce à des transports en camions. Cette solution, possible sur des situations marginales, deviendra vite dérisoire avec une aggravation de la problématique de l'eau dans les années à venir.

Il conviendrait donc, en regard des évolutions climatiques constatées, que l'ensemble des réseaux soient interconnectés afin de sécuriser l'approvisionnement de chacun et de tous.

D'autre part, il ressort de l'analyse réalisée que le prix de l'eau peut varier de 1 à 4 selon les entités en charge du service public de l'eau (de 0,84 €/m³ à 3,42 €/m³). En regard d'un besoin primaire essentiel à la vie tel que l'eau, de tels écarts peuvent heurter même si la dépense annuelle d'eau par les ménages reste modérée.

Sans dérapier dans un système trop complexe de facturation de l'eau, il apparaît au groupe de réflexion sur l'eau que la tarification pourrait prendre en compte plusieurs paramètres :

- La facturation aux particuliers, avec trois niveaux de prix à distinguer selon qu'il s'agit :
 - Des besoins de base d'un ménage, à tarifier à un prix modique ;
 - De besoins accessoires (arrosage, piscine, ...) ;
 - De résidences secondaires.

Hydroélectricité

Etablir et animer au niveau départemental un protocole avec EDF en particulier pour les « lâchages » d'eau.

Intégrer dans les prochaines concessions le projet de nouvelles Stations de Transfert D'Énergie par Pompage (STEP)

Ces éléments tarifaires doivent veiller au respect de l'Arrêté du 10 juillet 1996 réglementant notamment le montant de la part fixe de la facturation (abonnement) en regard de la partie variable (consommation), la première ne pouvant 40 % du montant global de la facture en milieu rural pour une consommation de 120 m³ par an.

Proposition 8 : Les concessions et conventions de lâchage EDF

La question s'est posée de classer cette réflexion dans « la ressource » ou bien dans « les usages ». Il a été admis que « la ressource » préexistant depuis la construction de l'ensemble hydroélectrique EDF, tant sur le Lévézou que sur le bassin Lot-Truyère, le sujet est bien aujourd'hui, au travers des contrats de concession ou au travers de diverses conventions partenariales, d'arbitrer les usages.

Diverses réflexions ont été partagées sur ces points en regard de l'importance majeure des retenues hydroélectriques d'EDF sur le réseau hydrographique de l'Aveyron, ou en amont de celui-ci dans le Cantal (Sarrans, ...).

Il est proposé que l'instance de Gouvernance Départementale de l'Eau préconisée par le Groupe Eau soit porteuse d'un protocole établi avec EDF et en soit l'animatrice en particulier pour les lâchages d'eau.

Ainsi, dans le cadre de la renégociation des contrats de concession entre l'Etat et l'Aveyron, il apparaît très important que le Département soit un acteur de premier plan en vue de négocier au mieux les différents usages de l'eau (électricité, eau potable, soutien d'étiage, ...).

Il conviendra d'intégrer dans le cahier des charges des concessions futures le projet d'une ou deux nouvelles STEP concernant le bassin de la Truyère sachant qu'un projet existe déjà pour le complexe du Lévézou.

Assainissement

Mise à niveau des stations d'épuration les moins performantes à travers des aides départementales dédiées.

Proposition 9 : Optimiser l'assainissement

Celui-ci est bien traité dans le cadre de la Ressource, étant communément admis que les eaux usées traitées doivent venir renforcer la ressource en eau pour les usages locaux.

Plusieurs mesures paraissent devoir être prises à cet effet pour maximiser la réutilisation des eaux usées (arrosage des espaces publics, agricoles, soutien de l'étiage, ...), tout en garantissant un niveau de qualité suffisant :

- Mise à niveau des stations d'épuration les moins performantes : aide au diagnostic et au plan d'amélioration par le Service Environnement du Département notamment.
- Mise à niveau dans les vieux quartiers avec encore ici et là, l'absence de séparatif eaux usées/pluviales entraînant des accidents lors des orages.
- Déployer un dispositif d'aides départementales dédiées.

Cette mesure revêt une importance d'autant plus grande que la contribution des eaux usées traitées au maintien d'un niveau d'étiage optimum va augmenter au fil du temps avec la baisse des débits naturels des cours d'eau qui va s'accroître dans le temps.

Proposition 10 : Alertes sécheresse et observatoire de l'eau :

Aujourd'hui, ce sont principalement les services de la Préfecture, qui, sous l'égide du Comité de Gestion de la Ressource en eau, émettent des avertissements, préconisations, mais également Arrêtés préfectoraux en vue de réguler l'usage de l'eau durant les périodes de crise.

Cette instance s'est réunie une fois durant l'été 2021, mais pratiquement toutes les semaines durant l'été 2022 : elle a donc vocation à intervenir lorsque sont constatées les difficultés.

Sécheresse

Créer une cellule d'alerte sécheresse pour des actions préventives et constituer un observatoire permanent de l'eau.

Usages

Réaliser un état des lieux cartographiques des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Compiler et analyser annuellement au niveau départemental les données issues des diagnostic ARS et des RPQS.

Proposition 11 : Les microcentrales

Les microcentrales réparties sur les cours ne paraissent pas constituer une solution alternative significative aux sources actuelles d'électricité en regard de la distorsion entre l'impact sur les milieux aquatiques et la faible production d'énergie. Toutefois, d'une part il faut distinguer les installations existant avant 2017, déjà contributives, des projets nouveaux pour lesquels il conviendrait d'évaluer les technologies accessibles afin de veiller à préserver la continuité écologique tant pour la faune aquatique que pour les sédiments.

Proposition 12 : Optimiser les usages

• Schéma et plan des canalisations

Qu'il s'agisse des eaux potables ou des réseaux d'assainissement, de nombreuses collectivités locales

ne disposent plus des plans initiaux ou mis à jour des réseaux. Il convient de les accompagner afin de finaliser des plans à jour.

L'enjeu d'une telle démarche est de permettre un état des lieux, d'avoir une meilleure réactivité et efficacité lors de difficultés éventuelles pour définir les interventions nécessaires. Eventuellement, cette démarche peut permettre de déceler les situations nécessitant des interventions pressantes (séparation des réseaux, ...)

• Diagnostic ARS

Chaque année, l'ARS dresse un bilan de la qualité des eaux potables. Celui-ci doit être partagé au sein de la Gouvernance Départementale afin d'identifier les points critiques et engager les concertations ainsi que les travaux ou corrections nécessaires.

• Données RPQS :

L'ensemble des RPQS des entités gérant l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement individuel doit être rassemblé annuellement pour un état des lieux

départemental et un benchmark entre les différentes entités pour une optimisation de la performance et du coût.

AXE 3 : Créer et structurer une gouvernance pérenne de la gestion de l'eau

Proposition 13 : L'assemblée départementale d'animation et de gestion interactionnelle de l'eau :

Cela est apparu avec netteté au travers des investigations conduites par le Groupe de Réflexion Eau, et notamment lors de la rencontre du 02 juin 2022 à Flavin : du fait de l'omniprésence de l'eau dans la vie quotidienne, le nombre des acteurs est très important.



Il ne semble pas, à ce jour, qu'il existe une instance d'animation et de coordination de l'ensemble des acteurs pour une meilleure cohérence des politiques et stratégies mises en œuvre, chacun de ces acteurs ayant une compétence spécifique et une stratégie qui lui est propre.

Il convient, dans le respect des missions et des compétences de chacun des acteurs, d'envisager toutes les interactions possibles, voire souhaitables, afin d'optimiser une politique de l'eau à l'échelle du Département.

Le rapport du Sénat établi par Mrs R. DANTEC et J-Y ROUX sur « L'Adaptation aux dérèglements climatiques : Urgence déclarée » datant de mai 2019 met en exergue (pages 68 à 72) la nécessité de relever les défis suivants :

- Le défi de la transversalité,
- Le défi de la pédagogie,
- Le défi de l'incertain,
- Le défi de la territorialisation,
- Le défi de la solidarité.

Au plan général, notre propos s'inscrit bien dans cet énoncé.

Deux points majeurs conduisent naturellement à proposer, comme éléments majeurs d'une politique de l'eau par le Département la transversalité et la territorialisation.

Une telle instance de coordination, qui aurait vocation à couvrir l'ensemble du périmètre mentionné par les rapporteurs du Sénat avec notamment la pédagogie (campagnes de

sensibilisation) et la solidarité (entre les usagers, entre les départements, ...) devrait constituer la clef de voute de cette stratégie.

Pourquoi une notion de Gouvernance plutôt que d'Agence, l'intitulé final restant à définir ? Il est apparu au Groupe de réflexion Eau la distinction suivante :

- Une Agence a vocation à faire, dans le cadre de son périmètre propre, même si bien évidemment, elle peut se concerter avec l'ensemble des acteurs.
- Une instance de Gouvernance, par nature politique, a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs pour la définition et la mise en œuvre de stratégies partagées, cohérentes, et mise en œuvre collégialement. Les entités constituantes conserveraient leurs missions originelles, même si, pour une meilleure efficacité du pilotage, elles peuvent être appelées à se rassembler en collèges (eau potable, assainissement, usagers, collectivités locales, ...).

Ainsi, l'entité ayant vocation à porter cette stratégie pourrait être une assemblée départementale d'animation et de gestion interactionnelle de l'eau.

Dans cette hypothèse-là, le Service Environnement du Département, peut-être par l'implication d'Aveyron Ingénierie, aurait vocation à assurer le suivi des décisions prises collégialement, mais aussi à assurer l'accompagnement, au plan opérationnel, des mesures à mettre en œuvre.

La création d'une telle instance de coordination suppose, que ce soit en regard de son efficacité ou en regard de son autorité même, qu'un budget volontariste soit décidé par le Département.

Que ce soit en regard des enjeux, que ce soit en regard des investissements importants à réaliser, il est difficile d'envisager cette assemblée départementale d'animation et de gestion interactionnelle de l'eau sans des ressources en adéquation avec les objectifs qui ressortent de ce rapport. Celles-ci peuvent être abondées par divers canaux : l'Agence de Bassin Adour-Garonne, qui dans une telle institution, doit être appelée à jouer un rôle majeur au côté du département ; une part des redevances sur l'eau, si cela est permis dans le cadre réglementaire existant ; les redevances provenant des rémunérations résultant des mises à disposition d'eau par le département aux populations voisines de l'aval bénéficiant des solidarités estivales sur la ressource en eau ; et le budget départemental dans les limites qui sont les siennes.

Les partenaires naturels d'une telle assemblée départementale d'animation et de gestion interactionnelle de l'eau sont :

- Les collectivités locales (communes, EPCI, ...) au travers de leurs représentants mandatés par exemple, par les associations de maires ;
- Les représentants, désignés directement, des deux ou trois principales agglomérations du département, et représentant une part importante des usagers de l'eau ;
- Les syndicats de bassins ou leur groupement, acteurs principaux du territoire ;
- Les syndicats des eaux potables ou structures gestionnaires, là également, au travers de leurs représentants (association existante ou à créer ?) ;
- Les entités assurant l'assainissement des eaux usées au travers de leurs représentants (association existante ou à créer ?) ;
- EDF, ou le (s) concessionnaires résultant de la contractualisation avec l'Etat ;
- Les représentants des principaux usagers professionnels représentés par les Chambres Consulaires compétentes (Agriculture, ...)
- Les principales associations d'usagers des réseaux hydrographiques (Fédération de Pêche, tourisme nautique, ...)
- L'Etat ;
- Le Département représenté par le Conseil Départemental, porteur et animateur de cette entité.

Soit au maximum une trentaine de membres permanents ayant vocation à déterminer les priorités à définir les objectifs, arbitrer les projets à mettre en œuvre, en assurer le suivi.

Proposition 14 : création d'un pool des départements « ressources » en matière d'eau



Départements ressources

Fédérer les départements « ressources » pour mener les concertations avec l'Etat dans une optique de juste retour de leur contribution à la solidarité avec les territoires de l'aval.

Comme indiqué précédemment, les départements à l'amont des bassins hydrographiques sont appelés à mettre en œuvre une solidarité de fait avec les départements aval. C'est déjà le cas, et ce sera demain un point important des politiques nationales, d'autant plus que les mesures d'adaptation à la raréfaction de l'eau seront minimalistes ou insuffisantes.

Il serait donc opportun que les départements « ressources » se fédèrent, soit dans le cadre d'une Commission Ad Hoc de l'Association des Départements de France, soit au travers d'une association dédiée afin de sensibiliser l'Etat aux infrastructures qu'il conviendra de créer pour faire face à ces besoins.

Le stockage de l'eau en amont des bassins hydrographiques afin de soutenir les niveaux d'étiage qui vont continuer à régresser au cours des années et décennies à venir constitueront un élément majeur de la maîtrise des DOE, même si dès à présent, on constate des non-respects de plus en plus fréquents.

Un accompagnement de ces départements est donc nécessaire pour qu'en concertation avec l'Etat, des politiques d'aménagement, à courte échéance, puissent être envisagées dans ce sens.

Un tel accompagnement devrait, idéalement, intégrer une logique de juste retour de la contribution solidaire apportée par ces départements source aux grandes métropoles situées en aval.

Proposition 15 : l'Agriculture

Le lecteur pourrait être surpris de ne pas voir dans un tel document apparaître l'agriculture, acteur principal du cycle de l'eau, même si elle est évoquée à la marge au travers notamment des zones humides.

L'agriculture, bien évidemment, porte des enjeux majeurs en regard des politiques alimentaires à l'échelle européenne, nationale, régionale (bassin Adour Garonne) et même plus localement ; mais aussi, et tout autant, en regard d'une politique de l'eau.

Le sol, qu'il soit cultivé, enherbé ou arboré, est l'interface entre l'eau bleue - la pluviosité- et le cycle de l'eau terrestre au travers de l'évapotranspiration, du réseau hydrographique ou des usages anthropiques. Le sol est également l'outil de travail de l'agriculture, et à ce titre, celle-ci s'avère être à la fois un acteur décisif, mais aussi un sujet de premier plan face aux incertitudes générées par la crise de l'eau résultant du réchauffement climatique.



Agriculture

Instaurer un dialogue entre la profession agricole et la société civile pour une optimisation des pratiques agricoles en regard d'un projet pour l'agriculture et en réponse aux attentes de la société

L'INRA, au travers de diverses études, a mis en exergue la réduction des rendements, depuis une trentaine d'années, sur les zones d'élevage dont le climat se méditerranéise. C'est le cas de l'Aveyron, de la Lozère qui voient leur production fourragère régresser fortement durant les périodes estivales, avec de surcroît, des accidents climatiques majeurs, tel que l'été 2022 pour la sécheresse et les températures, causant une perte fourragère de l'ordre de 50 % ; mais aussi, des évènements cévenols qui génèrent des dégâts importants au travers des inondations, des érosions massives,

Ainsi, l'agriculture est, plus que tout autre acteur économique, fortement impactée par les problématiques de l'eau qui se posent aujourd'hui, et vont s'accroître demain :

- Baisse de rendements, diminution des volumes de production ;
- Ventes partielles des troupeaux ;
- Achats complémentaires de céréales, excessivement chères, en compensation des pertes fourragères ;
- Tensions de trésorerie ;
- Baisses importantes de revenus ;

Au-delà de ces aspects matériels, viennent accroître le désarroi des agriculteurs les tensions résultant des conflits d'usage, des remises en question massives et globale par la société des cultures (le maïs, ...) ou de l'élevage (ruminants, ...).

En tant que victime du réchauffement climatique, et de la raréfaction de l'eau, l'agriculture doit être accompagnée pour définir de nouveaux modèles agricoles, plus résilients, probablement moins productifs, mais qui fine, leur permettent malgré tout d'obtenir un revenu décent de leur travail.

En tant qu'acteurs des espaces naturels dont ils ont, de fait, la gestion et la garde, ils doivent être les partenaires majeurs d'une politique de l'eau. Le Groupe de réflexion Eau a souligné le civisme et l'exemplarité des agriculteurs durant l'été 2022, face à la sécheresse au travers d'une discipline collective forte et d'un respect sans faille des engagements pris.

Leur rôle a été évoqué en regard des zones humides, dont il faut absolument encourager l'entretien, voire le développement, en contrepartie d'une rémunération adaptée.

Leur rôle va également être déterminant à divers titres :

- Le choix des cultures, des rotations culturales afin de réduire au maximum les besoins en apports d'eau estivaux ; mais avec le maintien d'une végétation active qui participe fortement au rafraîchissement de l'air grâce à l'évapotranspiration des cultures ;
- La gestion des prélèvements en eau pour l'arrosage durant l'été, même si déjà, en Aveyron, les agriculteurs ont une conduite exemplaire à cet égard ;
- La réduction des cheptels et l'extensification qui résultent dès à présent d'une baisse de la productivité des terres, mais aussi, demain, d'un arrêt du drainage – participant ainsi à la réhabilitation de zones humides ;
- La plantation de haies afin là également, de stocker l'eau du sol, de rafraîchir l'air ambiant ;
- L'entretien des berges de rivières afin de préserver des eaux brutes de bonne qualité dans les cours pour les usages anthropiques ; ...

Les départements n'ayant aucune compétence en matière d'agriculture, il a semblé déplacé de décliner « un plan d'action » spécifique à ce stade de la réflexion. Une telle démarche ne pourrait reposer que sur des rencontres entre les agriculteurs, en tant que corps constitué, et les partenaires éventuels (dont pourquoi pas demain, l'assemblée départementale d'animation et de gestion interactionnelle de l'eau) afin de définir, sur la base du volontariat et d'une logique contractuelle, un projet agricole spécifiquement dédié à la dimension « eau ».

Une telle démarche n'aurait bien sûr pas vocation à se substituer aux politiques agricoles définies au niveau de l'Etat ou de l'Union Européenne qui, en concertation avec les agriculteurs, devront, très vite, intégrer pour les territoires méditerranéens ou en passe de

le devenir au plan climatique des orientations nouvelles afin de pérenniser une agriculture qui est, et va être encore davantage bousculée par l'évolution climatique que l'on constate chaque jour davantage.

Ainsi, bien qu'absente des propositions faites au Département, le Groupe de réflexion Eau a souhaité intégrer pleinement l'agriculture dans cette analyse afin qu'il soit clair que non seulement elle n'a pas été omise ; mais qu'elle pourrait, à elle seule, faire l'objet d'un travail équivalent à celui réalisé pour la finalisation du présent rapport.

AXE 4 : Communication et sensibilisation

Proposition 16 : Communiquer et sensibiliser les responsables et la population

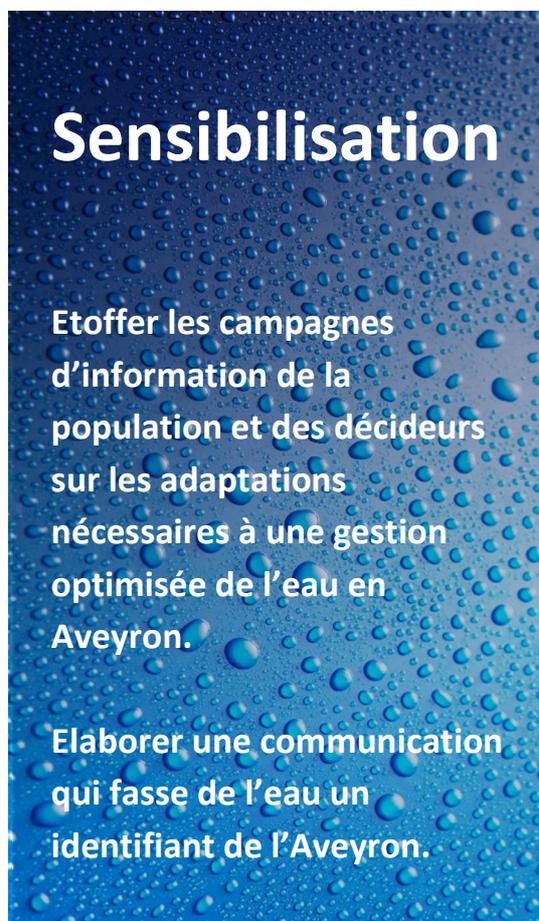
- **Démarches de sensibilisation :**

Bien que l'on puisse ressentir du fait de la sécheresse estivale une certaine prise de conscience de l'impact des évolutions climatiques sur la disponibilité de l'eau, l'instance de pilotage et de Gouvernance Départementale doit être saisie d'un plan d'action en matière de sensibilisation des populations.

Déjà, de nombreuses interventions auprès des jeunes sont organisées, tant par le Département que par les différents acteurs de l'eau. Les Agences de Bassins, en particulier, conduisent régulièrement des campagnes d'information orientées vers la préservation de notre environnement, des rivières, des zones humides, ...

Il conviendrait d'étoffer cette communication au travers de diverses cibles :

- Les jeunes, car ils sont à l'écoute et ont une sensibilité particulière à cet égard ;
- La population dans son ensemble qui est confrontée à une véritable difficulté d'évolution comportementale en regard de l'eau, et plus spécifiquement, en regard de sa consommation, fondée sur un postulat aujourd'hui erroné d'une disponibilité infinie ;



-
- Des élus et décideurs qui, absorbés par les préoccupations de gestion immédiate et soucieux des budgets publics, tendent à différer les décisions d'adaptation à ces évolutions ;

Enfin, il conviendrait d'inciter, en cascade, l'ensemble des Collectivités à communiquer sur les évolutions en cours, notamment en les dotant des outils ou supports adaptés à la sensibilisation du grand public.

- **Démarches de communication :**

Au-delà de l'aspect ciblé « consommation », qui relève autant de la sensibilisation que de la communication, il convient de concevoir et d'élaborer une communication qui mette en avant l'Eau comme un identifiant de l'Aveyron : même si elle se raréfie, elle n'en reste pas moins un emblème du département !

Ainsi, cette communication portera sur la thématique de « *L'eau dans tous ses états !* » afin de mettre en avant :

- La diversité des ressources en eau avec les retenues d'eau, les nappes phréatiques et plus largement, l'ensemble des réserves d'eau souterraines ;
- Le réseau hydrographique aveyronnais avec toute sa richesse (notamment en regard de la moyenne du réseau hydrographique de la France), mais aussi avec sa fragilité ;
- Les zones humides, qui doivent constituer un axe fort de préservation en regard de leur utilité pour le stockage de l'eau et pour la biodiversité ;
- La richesse de l'Aveyron en matière d'eau avec l'ensemble de ses infrastructures de stockage, de production d'électricité ; mais également de régulation des flux et de mise en œuvre des solidarités avec l'aval.

L'objectif d'une telle démarche est une prise de conscience générale que les Aveyronnais sont dépositaires d'une richesse dont la rareté va s'accroître au fil des années, et qu'il convient donc de la gérer « en bon père de famille » pour la transmettre aux générations futures.

Un tel discours s'inscrit pleinement dans la culture aveyronnaise, soucieuse de son environnement tout autant que de son rayonnement.

B. Priorisation des propositions

Périmètre d'action	Numéro mesure	Objet	Libellé	Intervention du Département	Impact de la mesure sur le système	Satisfaction des usagers
RESSOURCES	1	Eau de pluie <i>en remplacement de l'eau potable</i>	Elaborer une stratégie de récupération et de stockage des eaux de pluie (particuliers, professionnels, collectivités...)	Aide financière Communication	*	***
	1	Infrastructures de stockage collectives ou publiques	Engager dès à présent une réflexion publique visant à créer un niveau de consensus acceptable par l'ensemble des parties prenantes	Politique Financier	***	??
	2	Réseau d'eau potable	Auditer puis améliorer les réseaux et leurs rendements	Diagnostic Ingénierie	***	*
	3	Prix de l'eau potable et accès à celle-ci	S'approvisionner à un prix optimisé Sécuriser l'approvisionnement de la population en eau potable (<i>Fédérer les acteurs de l'eau potable</i>)	Diagnostic Ingénierie Aide financière	Très variable	Très variable
	4	Eaux souterraines	Réaliser un diagnostic approfondi et mettre en place un réseau de surveillance	Ingénierie Réalisation	**	*

Périmètre d'action	Numéro mesure	Objet	Libellé	Intervention du Département	Impact de la Mesure sur le système	Satisfaction des usagers
USAGES (hors agriculture)	1	Valoriser l'eau de l'Aveyron	Faire financer toutes les mesures de solidarité amont-aval tout en garantissant les usages au sein du département et sécuriser les paiements par les professionnels (<i>12 et au-delà</i>)	Politique Financier	****	*
	2	Relations Etat - EDF	Sécuriser les usages (électricité, eau potable, soutien d'étiage, ...) par la voie d'un protocole avec l'opérateur et l'Etat	Politique Juridique	***	*
	3	Assainissement	Optimiser la réutilisation des eaux usées (volumes, qualité, prix)	Diagnostic Ingénierie Aide financière	*	*
	4	Alertes sécheresse	Créer une cellule d'observation et d'anticipation des sécheresses	Gouvernance Communication	***	*
	5	Microcentrales	Du fait d'une distorsion trop importante entre l'impact environnemental et l'efficacité énergétique réduite, ne pas promouvoir de nouveaux projets sans une assurance forte de préservation des milieux et de la continuité écologique (étude d'impact sérieuse au cas par cas).	Politique Communication	Non déterminé	Sans objet

Périmètre d'action	Numéro mesure	Objet	Libellé	Intervention du Département	Impact de la Mesure sur le système	Satisfaction des usagers
GOUVERNANCE	1	Assemblée Départementale de l'Eau	Créer une assemblée départementale des acteurs de l'eau en vue de la définition et de la déclinaison d'une stratégie de l'eau globale et transversale	Politique	***	*
	2	Départements ressource	Participer à un mode approprié de fédération des départements-ressources en eau (représentation auprès de l'Etat)	Politique	**	*
COMMUNICATION	1	Sensibilisation et communication	Communication grand public Sensibilisation élus sur la rareté de l'eau Schéma de communication : <i>L'eau dans tous ses états !</i>	Politique Communication	**	**

Périmètre d'action	Numéro mesure	Objet	Libellé	Intervention du Département	Impact de la Mesure sur le système	Satisfaction des usagers
AGRICULTURE		Optimiser la Ressource et les Usages	Instaurer un dialogue entre la Profession Agricole et la société civile (Région ? Département ? Etat ?) pour une optimisation des pratiques agricoles en regard d'un projet pour l'agriculture en réponse aux attentes de la société	Politique	***	***

AUTRES AXES		Végétalisation urbaine	Soutenir les actions menées par d'autres collectivités	Politique Aide financière	*	***
		Zones humides et drainage	<u>Ralentir l'écoulement de l'eau :</u> Suppression et/ou interdiction du drainage Sécuriser les zones humides existantes Favoriser la recréation de zones humides	Aide financière Politique	**	*
		Actions spécifiques	Sécuriser les schémas et plans des canalisations Partager avec l'ARS les diagnostics de qualité Mutualiser les RPQS des entités-parties prenantes	Politique	**	*

Conclusion

En guise de conclusion, qu'il nous soit permis de mettre en avant deux grands points :

- Est-il pertinent de concevoir une politique de l'eau à l'échelon départemental ?
- Quelle pourrait être l'expression d'une politique de l'eau volontariste à l'échelon départemental ?

En regard de la pertinence d'une stratégie politique de l'eau à l'échelon départemental, il nous apparaît qu'il s'agit là du niveau adéquat pour les raisons suivantes :

- A ce jour, nous n'avons pas pu identifier un « lieu » ou une « instance » à même de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière Eau pour des actions concertées, coordonnées, et cohérentes entre elles. La dispersion des acteurs laisse à penser que la Région, aujourd'hui immense, ne sera pas le meilleur animateur de proximité pour créer une dynamique collective. Bien sûr, l'Agence de l'Eau (Adour Garonne pour ce qui concerne l'Aveyron) est naturellement le partenaire privilégié de toute politique déclinée à l'échelon des départements, car elle est en capacité de réaliser la synthèse à l'échelle du bassin versant.
- Par opposition aux Régions, le niveau local est trop restreint non pas pour agir, mais pour décliner une stratégie globale en regard de la problématique de l'eau. L'histoire, les spécificités locales, l'effet éventuel de rente avec ici ou là, des ressources en eau largement excédentaires en regard du besoin immédiat, Tout cela donc peut conduire, et conduit à des disparités considérables qui remettent même parfois en question l'égalité des usagers quant à l'accès et à l'usage de l'eau. **Le département, de par sa taille, de par la diversité des situations rencontrées, doit être en capacité de réaliser une synthèse au profit de l'intérêt général.**

Aujourd'hui, la réflexion impulsée par le Président du Département en confiant à l'Assemblée pour l'Aveyron ce travail d'étude sur ce thème répond bien à cette nécessité de combler un « vide » dont l'évidence devient criante lorsque l'on décortique l'ensemble de l'organisation de la filière eau, tout en constatant la même évidence d'interdépendances très fortes.

Cette réflexion initiale ayant prévalu à ce travail se retrouve dans d'autres départements, faisant écho à la démarche conduite en Aveyron. Ainsi, à titre d'exemple, l'article de la Dépêche du Midi en date du 26 août 2022 sur la sécheresse dans le Tarn et celui de la Tribune Occitanie-Sud-Ouest du 25 août 2022 sur le débit de la Garonne montrent que dans les deux situations, c'est l'instance départementale qui se saisit du dossier.

Suffisamment en proximité pour une sensibilité à la disponibilité de l'eau, suffisamment en surplomb pour une approche plus large qu'une collectivité locale.

Bien sûr, **compte tenu des enjeux, de l'importance du sujet, tous les échelons territoriaux doivent être partie prenante de cette dynamique** ; et c'est donc sans exclusive que cette orientation est proposée. En particulier, l'Agriculture, qui constitue l'un des enjeux importants de la gestion de l'eau demain, ne s'inscrit pas du tout aujourd'hui dans l'échelon départemental au plan des politiques publiques ; justifiant donc de cette interconnexion entre les différents niveaux de gestion territoriales, notamment avec les Régions.

L'expression d'une politique volontariste de l'Eau par le Département passe par deux impératifs :

- **La constitution d'une instance politique rassemblant les acteurs concernés afin de gérer la nécessaire concertation et coordination des actions.** Nous l'avons encore explicité dans cette conclusion, la dispersion des acteurs constitue, de fait, un frein à une approche cohérente et globale de la problématique de l'eau. L'objectif n'est pas de se substituer aux différents acteurs, mais de les coordonner, chacun conservant ses prérogatives propres, notamment en regard de la mise en œuvre d'une stratégie partagée sur leur part de territoire.
- **Un budget en cohérence avec une ambition forte.** L'importance des enjeux, l'évolution de la situation hydro-climatique, doivent conduire à faire évoluer la vision budgétaire du département quant aux moyens à allouer à la gestion de l'eau. Que ce soit la mise à niveau des réseaux d'eau potable, l'amélioration de la performance de l'assainissement, la surveillance des eaux souterraines, la sensibilisation du public et les politiques de communication, mais aussi une politique de stockage volontariste, en concertation avec l'Etat. Tout cela va exiger un investissement important à l'échelle des territoires. Bien sûr, cette démarche doit être abondée par les redevances sur l'eau, et donc, passer pour une part, par une redistribution de l'Agence de l'Eau ou par des prélèvements spécifiques. Mais cela ne pourra se substituer à une contribution significative du département, ne serait-ce qu'en regard de la force de son engagement vis-à-vis de l'ensemble des acteurs.

Nous avons eu l'occasion de l'exprimer dans cette étude : lorsque l'Assemblée pour l'Aveyron s'est engagée dans cette réflexion, nous pouvions penser qu'il s'agissait d'un thème prospectif, avec une vision à long terme, dégagant donc la réflexion des impératifs d'opérationnalité, de résultats ou d'efficacité immédiats.

Dès l'intervention du climatologue Jean-François BERTHOUMIEU, une prise de conscience d'une réalité et d'une nécessité actuelles, et non futures, s'est faite jour au sein du Groupe de Réflexion sur l'Eau.

Déjà, apparaissait la nécessité d'une stratégie immédiate pour un effet dans la durée.

La sécheresse de l'été 2022 change peu cette vision sur le fond. Par contre, elle lui confère un caractère d'urgence qu'elle n'avait probablement pas avant.

Ce qui crée l'urgence, ce n'est pas la vision de ceux qui interpellent la société sur le réchauffement climatique et par voie de conséquence, sur la raréfaction de l'eau. Ce qui crée l'urgence, c'est l'inertie d'une société à modifier le socle de ses pratiques, de ses usages, de ses politiques publiques, industrielles, agricoles, en vue d'une inflexion significative des tendances constatées.

En regard des évolutions en cours, et bien qu'il faille tout mettre en œuvre pour inverser les tendances, il est trop tard pour que l'aridification du climat et la raréfaction de l'eau puissent être évitées.

Ainsi, s'il est un point qui apparaît important pour l'Assemblée pour l'Aveyron, c'est que ce travail participe modestement à une prise de conscience collective que l'eau doit bien constituer une priorité d'aujourd'hui, et non de demain, ou d'après-demain.

ANNEXES

- Lettre de saisine p.103
- Liste des membres du groupe de travail p.104
- Bulletin Hydrologique Parc Naturel Régional des Grands Causses p.105
- Contributions p.111
- Interventions des membres de l'Assemblée pour l'Aveyron
lors de la présentation du rapport en séance plénière
du vendredi 30 septembre 2022 p.215

Département
de l'Aveyron

Le Président
Ancien député

Monsieur Jean-Claude LUCHE
Président de l'Assemblée pour l'Aveyron
La Chêneraie
12130 Pierrefiche d'Olt

Rodez, le 13 Juin 2022

Réf : Assemblée pour l'Aveyron
Affaire suivie par : A.COMBRES, A.CAYRAC
@ : assembleepourlaveyron@aveyron.fr
Tél : 05 65 75 80 46 / 05 65 75 80 42

Monsieur le Président,

En cette nouvelle année, je souhaite tout d'abord vous transmettre ainsi qu'aux membres de l'Assemblée pour l'Aveyron tous mes vœux de bonheur et de pleine réussite.

Les premiers travaux que votre assemblée citoyenne a menés sur le programme de mandature ont été très appréciés. Vos regrets et vos interrogations ont été entendues. Vos soutiens ont conforté certaines pistes de travail. Douze de vos propositions ont été intégrées dans le projet final. Ce premier avis rendu n'est que le début du dialogue que nous souhaitons installer entre le Département et votre assemblée.

C'est pourquoi, à la veille de la réunion destinée à établir votre plan de travail pour les trois années à venir je souhaitais vous faire part des sujets sur lesquels nous allons mobiliser votre assemblée.

Le premier d'entre eux, c'est l'ouverture physique de notre territoire qui est l'enjeu prioritaire auquel nous devons nous attaquer. Je vous demande donc de bien vouloir constituer un groupe de travail au sein de l'Assemblée pour l'Aveyron dont la mission consistera à produire un avis sur la situation actuelle du territoire, les démarches en cours ainsi que les évolutions à impulser pour améliorer l'accessibilité ferroviaire, routière et aéroportuaire du territoire. Cet avis devra bien entendu prendre en compte le plus possible les attentes de nos concitoyens sur ce sujet et pourra intégrer des propositions.

Le second, c'est le sujet de l'eau. La gestion de la ressource en eau est une thématique complexe mais de premier plan pour les années à venir. C'est pourquoi je vous demande de constituer un groupe de travail au sein de l'Assemblée pour l'Aveyron dont la mission consistera à produire un avis qui mettra en exergue les problématiques que l'Aveyron doit anticiper sur la gestion de l'eau.

Vos travaux pourront être éclairés par tous les experts que vous jugerez utile d'associer à vos réflexions et prendra la forme d'un rapport synthétique qui pourra intégrer des propositions.

Je vous demande de bien vouloir me transmettre le rapport de l'Assemblée pour l'Aveyron sur l'accessibilité pour le 30 juin 2022 et celui concernant la gestion de l'eau pour le 3 octobre 2022.

Vous remerciant une nouvelle fois pour votre implication, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération sincère.

Arnaud VIALA



LISTES DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL		
ORGANISME	Prénom	NOM
Fédération de Chasse	Jean-Pierre	AUTHIER
Maire de Saint Saturnin de Lenne	Yves	BIOULAC (Rapporteur)
Restaurateur	Gaétan	BOUNHOL
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	François	CARRIERE (suppléant)
Représentant des syndicats de salariés	Serge	CHABRIER (suppléant)
Représentant des syndicats de salariés	Jean-Louis	DALI (suppléant)
Association Toutes nos Energies	Bruno	LADSOUS
Représentant des syndicats de salariés	Gaël	LAFARGE (titulaire)
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	Pierre	PANTANELLA (titulaire)
Ex directeur du SIEDA et Ancien maire de Rieupeyroux	Michel	SOULIE
Fédération de la Pêche	Elian	ZULLO (Directeur)



BULLETIN HYDROLOGIQUE

SUIVI QUANTITATIF DES EAUX SOUTERRAINES



Etat de la ressource en eau souterraine sur le Territoire du Parc naturel régional
des Grands Causses

au 17 Juin 2022



Etat établi par le Pôle Ressources Naturelles et Biodiversité du Parc naturel régional des Grands Causses

Evolution des débits :

Le mois de mai a été particulièrement chaud, +3,9°C aux normales saisonnières, et sec -80% de précipitations à Millau.

En conséquence il n'y a pas eu de recharge des aquifères sur cette période.

Sur la partie sud du territoire, source du Cernon les débits sont similaires à ceux de 2003 et les débits d'étiage, VCN3 médian, devraient être atteint au début du mois d'août.

Au nord, source du Ségala la situation est légèrement plus favorable qu'en 2003 mais les débits d'étiage, VCN3 médian, devraient quand même être atteint au début du mois d'août.

Au vu du contexte climatique, forte chaleur et absence d'épisodes orageux il ne faut pas s'attendre à une recharge des aquifères ou aux mieux très ponctuelle. On observe depuis quelques années des périodes d'étiages de plus en plus longues, laissant penser que l'on risque de vivre sur les réserves souterraines (alimentation en eau potable, débits des rivières...) jusqu'au mois d'octobre.

La situation a poussé la préfecture à mettre en place les premières mesures visant à économiser la ressource en eau. L'arrêté entre en application le samedi 18/06/2022, il est consultable à l'adresse suivante : [Propluvia \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/Propluvia). Synthèse cartographique ci-dessous.

Au-delà de la réglementation, il est de notre responsabilité collective et individuelle d'adapter nos pratiques pour gérer au mieux cette période.

Le site ci-dessous permet de visualiser rapidement le niveau de la ressource en eau du territoire : [Aveyron \(12\) - Département - Cours d'eau | Info-Secheresse.fr](https://www.aveyron12.com/Departement-Cours-d'eau-Info-Secheresse.fr)

Sur les hydrogrammes suivants sont indiqués les courbes représentatives suivantes :

2003 (année sèche)

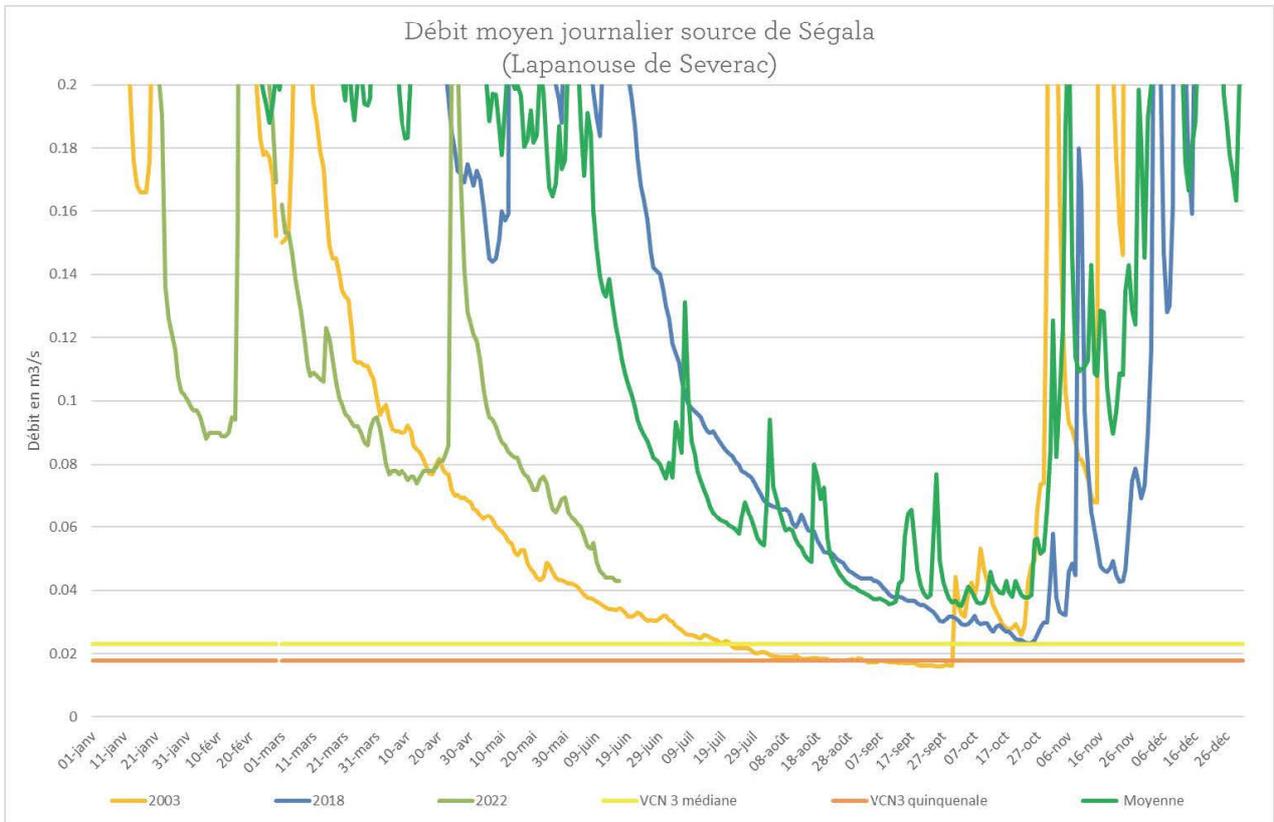
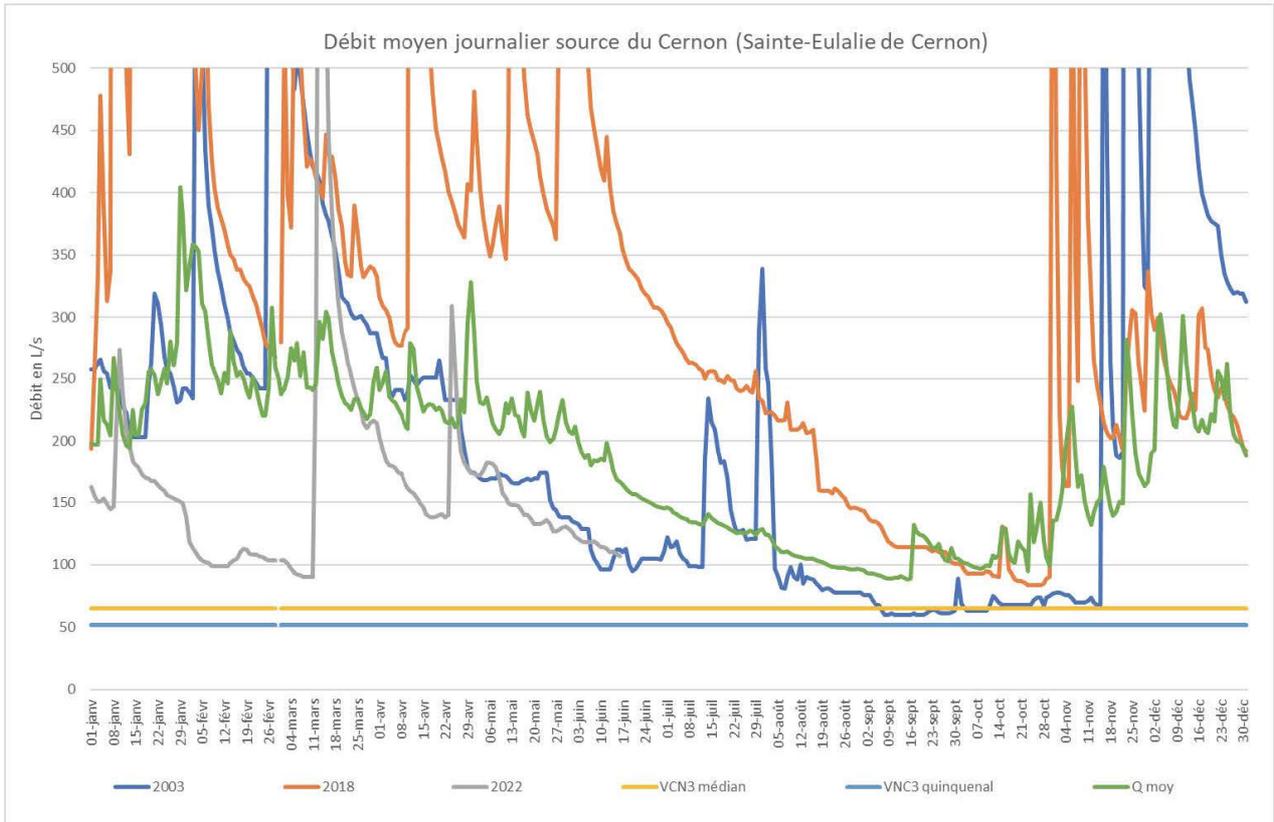
2018 (années humide)

2022 (année en cours)

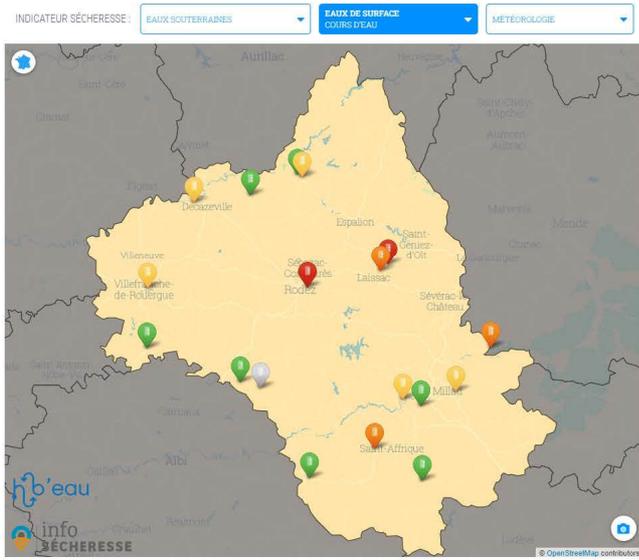
VCN3 médiane : débit d'étiage des cours d'eau sur trois jours consécutifs pour une année médiane

VCN3 quinquennale sèche : débit d'étiage des cours d'eau sur trois jours consécutifs, pour une année sèche avec une période de retour de 5 ans (qui arrive en moyenne tous les 5 ans).

Moyenne : débit moyen résultant de la synthèse de 20 ans de données



Etat établi par le Pôle Ressources Naturelles et Biodiversité du Parc naturel régional des Grands Causses



AVEYRON (12)

Cours d'eau 15 juin 2022

- Nombre de stations d'observations : 18
- Nombre de cours d'eau suivis : 16
- Source des données : Hubeau (OFB) / Banque Hydro (SCHAPI)

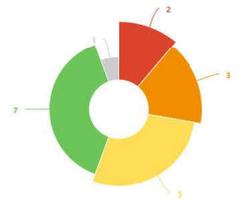
[CONSULTER LES ARRÊTÉS SÉCHÉRESSE SUR PROPRIÉTA](#)

ETAT DU DÉPARTEMENT - AVEYRON



(Cours d'eau statistiquement le plus représentatif du département)

ETAT DES STATIONS D'OBSERVATION

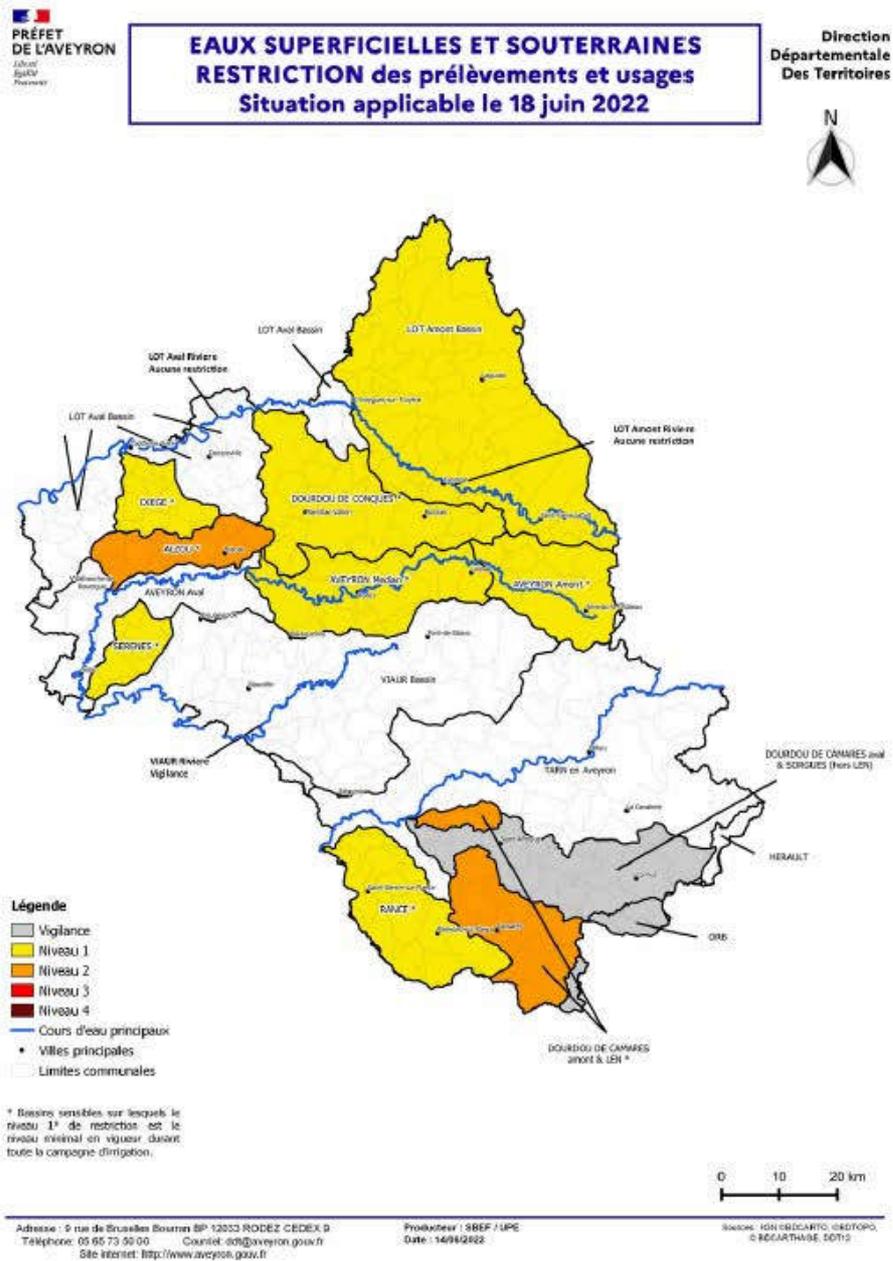


(Cours d'eau des stations)

Catégorie	Niveau très bas	Niveau bas	Niveau modérément bas	Niveau proche de la moyenne	Niveau modérément haut	Niveau haut	Niveau très haut	Indéfini
Probabilité d'occurrence	1 fois tous les 20 ans	1 fois tous les 10 ans	1 fois tous les 5 ans	Situation normale	1 fois tous les 5 ans	1 fois tous les 10 ans	1 fois tous les 20 ans	Absence de données depuis 7 jours

Etat établi par le Pôle Ressources Naturelles et Biodiversité du Parc naturel régional des Grands Causses

ANNEXE 1 : Carte des restrictions de prélèvements – Eaux superficielles et souterraines



Etat établi par le Pôle Ressources Naturelles et Biodiversité du Parc naturel régional des Grands Causses

ANNEXE 2 : Mesures de limitation des usages – Eaux superficielles et souterraines

Usage Restriction	Irrigation agricole	Golf	Autres
Niveau 1 *	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 14h00 à 18h00 ; → Les tours d'eau de niveau 1 sont mis en place sur les bassins sensibles ; → Fermeture de toutes les prises d'eau en rivière, destinées à l'alimentation de retenues. 	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h00 à 20h00 ; → Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 % à 30 %. 	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction de pratiquer du canyoning et de l'aquarandonnée sur les cours d'eau et parties de cours d'eau classés en 1^{re} catégorie piscicole ; → Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel est interdit.
Niveau 1 bis ^μ	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 12h00 à 18h00 		
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 12h00 à 18h00 ; → Les tours d'eau de niveau 2 sont mis en place sur les zones où ils ont été définis ; → Interdiction d'arroser les prairies (permanente ou non) et les luzernes. 	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens et des départs ; → Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %. 	<ul style="list-style-type: none"> → L'orpaillage amateur est interdit ; → Les pratiques du canoë et de tout autre type d'embarcation sont interdites sur les cours d'eau et parties de cours d'eau classés en 1^{re} catégorie piscicole ; → Une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration est prescrite. Les travaux nécessitant le délestage direct dans le milieu récepteur sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé ; → Interdiction d'arroser des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature de 8h00 à 20h00 (les jardins potagers ne sont pas concernés) ; → Interdiction de procéder à la vidange des plans d'eau de toute nature dans les cours d'eau.
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> → Arrêt de toute irrigation sauf cultures prioritaires définies (tabac, pépinières, maraîchages et cultures porte graine). 	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20h00 et 8h00 sauf en cas de pénurie d'eau potable ; → Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 70 %. 	<ul style="list-style-type: none"> → Interdiction d'arroser les potagers sauf à l'arrosoir et uniquement de 21h00 à 7h00 ; → Interdiction d'arroser les stades.
Niveau 4	<ul style="list-style-type: none"> → Réquisition des stocks d'eau ; → Toute autre mesure validée par la cellule de crise. 	Toute autre mesure validée par la cellule de crise.	→ Toute autre mesure validée par la cellule de crise.

* : Niveau systématiquement appliqué dès le début de la campagne, quelle que soit l'hydrologie, sur les bassins sensibles / ^μ : Mesure uniquement applicable hors bassin sensibles

Contributions

Parc Naturel Régional de l'Aubrac



Aubrac, le 2 mai 2022



Département de l'Aveyron
Hôtel du département
Place Charles-de-Gaulle
12000 Rodez

A l'attention de :
Arnaud Viala, Président du Département de l'Aveyron
Jean-Claude Luche, Président de l'Assemblée pour l'Aveyron

Vos références : Assemblée pour l'Aveyron
Dossier suivi au Département par : Amélie Combres et Alexandre Cayrac

Nos références : BB/OG/CG/y02052022-01
Dossier suivi au PNRA par : Cloé Garrel

Objet : Contribution du PNR Aubrac au groupe de travail de l'Assemblée pour l'Aveyron sur la gestion de l'eau

Messieurs les Présidents,

Le Département a saisi l'Assemblée pour l'Aveyron pour engager une réflexion sur la thématique de la gestion de l'eau et vous avez sollicité le Parc naturel régional de l'Aubrac en tant qu'acteur de l'eau sur le territoire.

Pour répondre à votre demande et dans l'objectif de nourrir la réflexion des membres de l'Assemblée sur ce sujet transversal et structurant, vous trouverez ci-joint la réponse de mes services au questionnaire que vous m'avez transmis par courrier ainsi que les mesures de la Charte du Parc ayant trait à la ressource en eau.

Pour toute question relative à ce dossier, je vous invite à contacter la chargée de mission « Eau et milieux aquatiques » du PNR de l'Aubrac, Cloé Garrel à l'adresse suivante : cloe.garrel@parc-naturel-aubrac.fr.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Syndicat mixte
d'aménagement et de gestion du
PNR de l'Aubrac

Bernard BASTIDE



ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON

GROUPE DE TRAVAIL N°2 « GESTION DE L'EAU »



CONTRIBUTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC

1/ Qui êtes-vous ?

Quelles sont vos composantes, quels sont vos financements, quel est votre rôle ?

Le massif de l'Aubrac, qui s'étend sur les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, est classé Parc naturel régional depuis le 23 mai 2018. En application des articles R.333-2 et suivants du Code de l'environnement, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac (SMAG PNR Aubrac) est chargé de la gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac. Il met en œuvre la Charte du Parc et veille au respect des engagements pris par les signataires de la Charte. Le SMAG PNR Aubrac est composé de 2 Régions, 3 Départements, dont celui de l'Aveyron, 78 communes, dont 33 aveyronnaises, et 6 Communautés de communes.

La Charte du Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle a été approuvée par l'Etat, les Régions, Départements, Communes et Communautés de communes concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs pour 15 ans (2018-2033).

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Les membres du SMAG PNR Aubrac contribuent au financement du fonctionnement de la structure selon une clé de répartition définie dans les statuts. Par ailleurs, chaque projet porté par le PNR dispose ensuite d'un plan de financement propre en fonction du périmètre et de la thématique traitée. En ce qui concerne les projets liés à l'eau les financements proviennent de différents organismes : l'Europe, l'Agence de l'Eau, les Départements, les Régions, les Communautés de communes.

2/ Votre activité

Quels sont vos domaines de compétences et d'intervention ?

A l'image de sa Charte, le SMAG PNR Aubrac intervient sur des thématiques très transversales touchant à la fois à la préservation et mise en valeur des milieux et des ressources (eau, forêt, biodiversité...), à l'aménagement et au cadre de vie (urbanisme, paysages, énergie, mobilité...) et au développement de l'économie et des services (agriculture, tourisme...).

Sur la thématique de l'eau, les objectifs définis dans la Charte montrent la volonté du territoire pour renforcer le rôle de tête de bassin de l'Aubrac :

- **Mesure 9 : Préserver et restaurer le bon état des cours d'eau et des lacs.** Il s'agit de préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques notamment en portant des opérations d'amélioration de la connaissance des têtes de bassin versant, favorisant la mise en œuvre de démarches de gestion intégrée, préservant les espaces fonctionnels des cours d'eau et la connexion avec les zones humides et en promouvant des modes de gestion respectueux de la qualité de la ressource.

- **Mesure 10 : Maintenir, restaurer et mettre en valeur les zones humides.** Il s'agit en particulier de développer des projets pilotes de préservation, de gestion, voire de restauration (quand les fonctionnalités peuvent être retrouvées ou améliorées) des zones humides ayant une valeur démonstrative et pédagogique.
- **Mesure 12 : Maintenir la qualité écologique du territoire et conforter le patrimoine naturel.** Sur les milieux aquatiques et humides ciblées comme « sites d'intérêt majeur » dans la Charte, l'objectif est d'engager une démarche de préservation et de valorisation en concertation avec les propriétaires/ayants-droit et les collectivités concernées pour aboutir à un document de gestion concertée et à sa mise en œuvre.
- **Mesure 28 : Garantir un approvisionnement en eau de qualité, cohérent avec les ressources disponibles et le multi-usage.** Il s'agit entre autres de veiller à la gestion durable de la ressource en eau dans le futur, dans un contexte de changement climatique.

Le SMAG PNR Aubrac, n'a pas pour autant vocation à porter seul l'ensemble des actions, selon les enjeux, il peut être chef de file, coordonnateur ou partenaire.

Exemple d'action menée par le SMAG PNR Aubrac sur la thématique de l'eau :

Pour répondre aux enjeux liés à l'eau sur le territoire, la Charte du PNR de l'Aubrac préconise la mise en œuvre d'une gouvernance territoriale permettant une gestion intégrée de la ressource en eau, en priorité sur le bassin versant de la Truyère. Ainsi, dans la mesure prioritaire n°9 « Préserver et restaurer le bon état des cours d'eau et des lacs », le rôle du PNR est précisé de la manière suivante : « Le Syndicat mixte du Parc encourage la création d'une structure de gestion intégrée sur le bassin de la Truyère puis participe à sa gouvernance et aux actions développées. Dans l'attente d'une structuration plus aboutie, il porte sur cette partie du territoire des études, plans de gestion et programmes d'aménagement des cours d'eau ; dans cet objectif il se dote des moyens humains et techniques nécessaires ».

De ce fait, le SMAG PNR Aubrac assure, pour le compte de plusieurs Communautés de communes de son territoire, la maîtrise d'ouvrage déléguée de Plans pluriannuels de gestion : il réalise les diagnostics de cours d'eau, construit les plans d'action en concertation avec l'ensemble des acteurs, réalise le suivi technique et administratif des actions, conseille les riverains dans leur gestion des cours d'eau...etc. Sur le Département de l'Aveyron, les bassins versants concernés par cette gestion sont ceux de l'Argence, de la Selves et du Ruols.

La Charte prévoyant également des actions en matière de connaissance de la ressource, une réflexion a été initiée pour mettre en place d'un Observatoire de l'Eau à l'échelle du massif de l'Aubrac.

3/ Les enjeux

Quels sont pour vous les principaux enjeux auxquels nous devons faire face dans les 5-10 ans à venir au sujet de l'eau ?

Le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne fait apparaître, d'ici 2050, une augmentation de l'évapotranspiration (des sols et de la végétation) comprise entre +10 % et +30 %, ce qui entraînera, malgré une pluviométrie à peu près constante sur l'année, une baisse des débits naturels, de l'ordre de -20 à -40 % sur l'année, et même de -50 % en période d'étiage avec des étiages plus précoces, plus intenses, et plus longs. Cette diminution des débits, qui a pour effet d'amoindrir la capacité de dilution des rejets d'effluents, conjuguée à l'augmentation de la température des eaux de surface (déjà significative aujourd'hui), et à la succession d'événements hydrologiques extrêmes devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, le secteur « Lot-amont et Truyère » auquel appartient l'Aubrac, apparaît comme un des secteurs du bassin Adour-Garonne qui cumule le plus de vulnérabilités : risque de dégradation de la qualité de la ressource et des milieux, érosion de la biodiversité des cours d'eau et des zones humides.

Face au changement climatique, il apparaît nécessaire d'engager au plus tôt des réflexions et des actions permettant :

- Une sécurisation de l'approvisionnement en eau potable destinée à la consommation humaine, autant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- Une adaptation des exploitations agricoles à la raréfaction de la ressource, notamment pour l'abreuvement du bétail.
- Le renforcement de la résilience des milieux aquatiques et humides en préservant les ripisylves, limitant les dégradations « diffuses » (piétinement, modification superficielle des écoulements, amendements...), favorisant les opérations de renaturation et de restauration...
- Une meilleure connaissance du fonctionnement de l'Aubrac en tant que tête de bassin versant du Lot et de la Truyère.



Groupe de travail n°2 « Gestion de l'eau » CANEVAS DE CONTRIBUTION DES ACTEURS

Ce canevas est destiné à aiguiller, calibrer et rendre comparable votre contribution à l'information et aux réflexions des citoyens de l'Assemblée pour l'Aveyron. Il est volontairement contraint dans un souci de synthèse et de priorisation des informations.

Merci de votre collaboration.

1 / Qui êtes-vous ?

Quelles sont vos composantes, quels sont vos financements, quel est votre rôle ?

Syndicat Intercommunal Eau Foissac

14 Communes 3500 Abonnements 3100 Abonnés

400km de canalisations branchements compris

Rendement 85% en progression suite

Sectorisation et rationalisation mise en place depuis 2019

Étude patrimoniale depuis 2021

Ressource propre + 2 Interconnexions de secours

Financement = Vente Eau et Abonnement + Emprunt + Subventions

Distribution, production, etc... EAU POTABLE

Périmètre de protection en place depuis 2017

Limitation du débit de puisage en été à 1600m³

Consommation journalière de 1100m³ à 2600m³

2/ Votre activité

Quelles sont vos domaines de compétences et d'intervention ?

Entretien du réseau, Branchements réfection création, traitement ,

Gestion administrative, financière, juridique, et techniques

Réfections des canalisations de faible diamètre (<63 mm) en Régie projet à l'horizon 2023-2025

3/ Les enjeux

Quels sont pour vous les principaux enjeux auxquels nous devons faire face dans les 5-10 ans à venir au sujet de l'eau ?

Réfections des réseaux

Matériaux de construction du réseau (PVC collé<1980 et CVM ; Amiante ; Acier composé de Braie de houille ; Sécurisation)

Qualitatif et Quantitatif (ce dernier réglé lors de la réfection des réseaux)

Réhabilitation des Génies Civil (Station + Réservoirs)

Baisse de la chloration à l'abonné

Qualitatif Désinfections échelonnées et non globale

Sécurisation gravitaire et non par pompage avec débit suffisant

Expansion du nombre d'abonnés pour faire face aux financements à venir et afin de pouvoir avoir un prix de l'eau compétitif.



Groupe de travail n°2 « Gestion de l'eau » CANEVAS DE CONTRIBUTION DES ACTEURS

Ce canevas est destiné à aiguiller, calibrer et rendre comparable votre contribution à l'information et aux réflexions des citoyens de l'Assemblée pour l'Aveyron. Il est volontairement contraint dans un souci de synthèse et de priorisation des informations.

Merci de votre collaboration.

1 / Qui êtes-vous ?

Quelles sont vos composantes, quels sont vos financements, quel est votre rôle ?

- ⊗ SIVOM Tarn - Lumensonesque - Agersac 12520.
- Gestion réseau Eau Potable
Eaux Usées
sur 6 communes (Agersac - Compeyre - Poulley
de Cruse - Rivière / Tarn - Verrières).
- ⊗ Fonds propres (règlement part fixe - part variable
eau et assainissement).
- ⊗ Assurer le fonctionnement - distribution eau
potable, collecte eaux usées

2/ Votre activité

Quelles sont vos domaines de compétences et d'intervention ?

Eau potable + eaux usées (assainissement collectif).
Service qualitatif et quantitatif (rendement).

3/ Les enjeux

Quels sont pour vous les principaux enjeux auxquels nous devons faire face dans les 5-10 ans à venir au sujet de l'eau ?

Pour l'eau potable :

Le souci majeur est : la diminution des ressources naturelles (captage).

- Le vieillissement des réseaux
- qualité eau distribuée

Pour l'eau usée,

Il faudra surveiller fonctionnement des STEP et réseau de transfert.

Mise en place schéma directeur intercommunautaire AEP. EU sur les 15 communes de l'aire Grand Causses.

Groupe de travail n°2 « Gestion de l'eau »
CANEVAS DE CONTRIBUTION DES ACTEURS



Ce canevas est destiné à aiguiller, calibrer et rendre comparable votre contribution à l'information et aux réflexions des citoyens de l'Assemblée pour l'Aveyron. Il est volontairement contraint dans un souci de synthèse et de priorisation des informations.

Merci de votre collaboration.

1 / Qui êtes-vous ?

Quelles sont vos composantes, quels sont vos financements, quel est votre rôle ?

Nous avons en gestion, l'eau et l'assainissement. Ceux sont nos employés municipaux (3) qui interviennent. Les élus ont la gestion administrative des différents relevés effectués par les agents.

Nous avons deux budgets annexes à la commune. Un pour l'eau et un pour l'assainissement. Pour des montants approchant les 100 000 €. Nous avons près de 500 abonnés pour l'eau et 400 pour l'assainissement.

Notre rôle c'est de gérer depuis le puit jusqu'au robinet et en retour jusqu'au rejet dans la rivière après traitement.

2/ Votre activité

Quelles sont vos domaines de compétences et d'intervention ?

Nous formons nos agents tant dans les différents relevés que dans les méthodes d'intervention sur les fuites.

Nous avons en gestion des différents lieux de prélèvements. Puits pour la commune que nous avons fait étudier et qui peut donner jusqu'à 2000 m³ par jour pour une consommation d'environ 500 m³. Deux sources pour deux hameaux.

Nous relevons deux fois par semaine, les niveaux et le fonctionnement des différents points. Pompage, châteaux pour l'eau et entretien de la station et du poste de relevage.

3/ Les enjeux

Quels sont pour vous les principaux enjeux auxquels nous devons faire face dans les 5-10 ans à venir au sujet de l'eau ?

La baisse du niveau des sources. Nous mettons en relation tous nos points de captage. Nous avons supprimé une source en reliant au puit de raspailac. 4 km de tuyau.

Rénovation de hameau suite à CVM.

Qualité de l'eau. La loi NOTRE avec le transfert de l'eau et assainissement vers l'interco avec laquelle nous ne sommes pas d'accord.

Le suivi de la ressource.



AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

M. XAVIER PICOT, DIRECTEUR ADJOINT DE LA DÉLÉGATION GARONNE
ET RIVIÈRES D'OCCITANIE, UNITÉ TERRITORIALE DE RODEZ



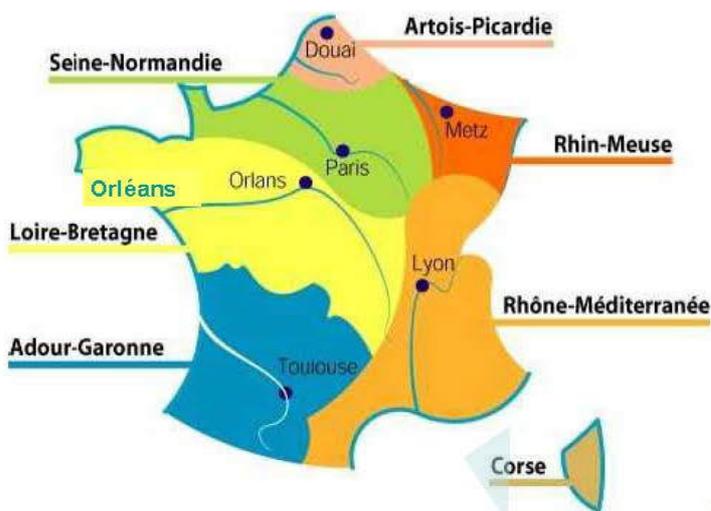
Assemblée pour l'Aveyron

La loi sur l'eau de 1964

- ⇒ pose le principe d'une gestion des ressources en eau par bassin hydrographique et la création des Agences de l'Eau,
- ⇒ institutionnalise :
 - la COORDINATION interministérielle,
 - la CONCERTATION avec les élus et les usagers,
 - l'INCITATION économique (SOLIDARITE hydrologique et financière).



Les groupements de bassins (+ D.O.M.)



6

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau



Organe exécutif émanant du Comité de Bassin :

- ⇒ **il gère, par ses délibérations, les affaires de l'Agence, principalement par les décisions budgétaires annuelles et donne délégation au Directeur pour la gestion courante**
- ⇒ **il délibère et décide, notamment, sur :**
 - **les programmes pluriannuels d'intervention qui fixent l'assiette et le taux des redevances ;**
 - **les conditions générales et les décisions d'attribution d'aides aux maîtres d'ouvrage publics et privés ;**
 - **toute question soumise par ses Ministres de tutelle**
 - Écologie, Développement et Aménagement durables
 - Économie et Finances

7

Un financement autonome mutuel



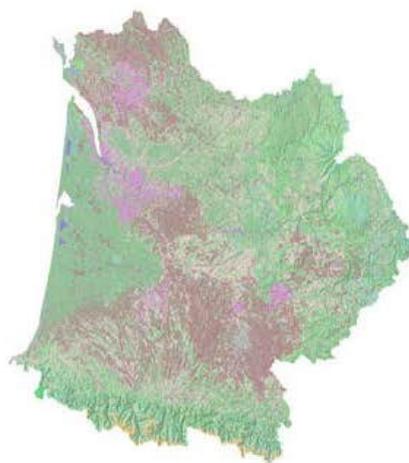
La spécificité française :

- « Pollueur et utilisateur - payeur »
- « Dépollueur et aménageur - aidé »



Le Bassin Adour-Garonne : rural et agricole

1/5^{ème} de la France
± 8 millions
d'habitants
80 % des communes
< 500 habitants
50 % de terres
agricoles
2 « châteaux
d'eau » (Pyrénées
et Massif central)
riches en zones
humides
630 kms de littoral
30 % zones de
montagne



Agriculture :

- 1/3 des exploitations agricoles et 1/3 des superficies irriguées de France
- 10 % des terres agricoles est irriguée
- Chiffre d'affaires de 13,3 Mds€/an soit > à l'aéronautique ou au tourisme
- Poids des emplois agricoles double par rapport au niveau national

Hydroélectricité :

- 20 % de la production nationale (2^{ème} en France)

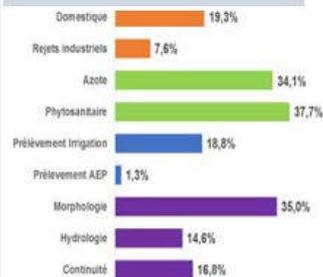
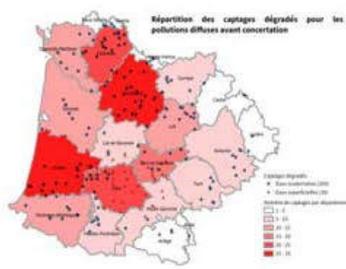
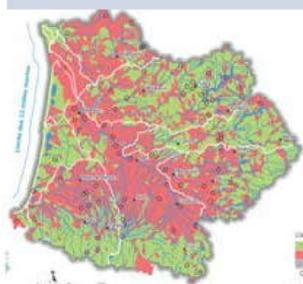
La Garonne, seul bassin de l'Europe de l'ouest avec l'ensemble des grands poissons migrateurs

10

Bassin Adour-Garonne : quelle qualité de l'eau ?

Etat des lieux 2019 : **50 % des rivières en bon état écologique**

Pressions exercées



OBJECTIF POUR 2027

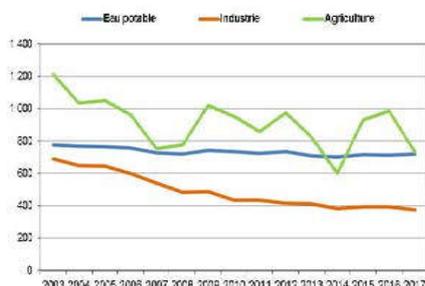
70 % DES RIVIÈRES DU BASSIN EN BON ÉTAT

Des objectifs environnementaux **réalistes** pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.

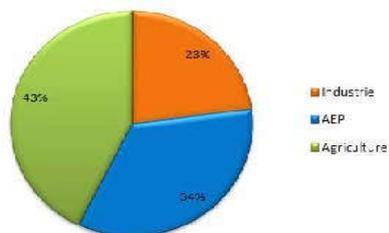
11

Déficit actuel entre 200 et
250 millions de m³

Evolution des prélèvements annuels (Mm³) sur le bassin Adour-Garonne



Volumes prélevés ANNUELS
en fonction des usages
Moyenne 2003 - 2018



12

Changement climatique : conséquences sur l'eau majeures

**Augmentation
des
températures**

+ 2°C



*Pas ou peu
d'évolution du
cumul de
précipitations
mais baisse
du nombre de
jours de pluies*

-35% à -60%



**Manteau
neigeux**

**Phénomènes extrêmes plus
fréquents : pluies
torrentielles et inondations**

**Élévation du niveau
de la mer de l'ordre
de 20 cm**

+10% à +30%

Evapotranspiration



**Écoulement
Ruissellement/
Infiltration**

**Etiage plus précoce,
plus sévère et plus
long**

Etat hydrique
des sols

-20% à -40%

**Baisse des
débits**



Jusqu'à -50%
en été

**Baisse de la
recharge des
nappes**

Plus d'humidité
dans atmosphère
**Modification
des
précipitations**

Dégradation de la qualité de l'eau

- ↳ Augmentation de l'eutrophisation des retenues et cours d'eau
- ↳ Impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques
- ↳ Impact sur le coût de production de l'eau potable

... nécessitant d'agir rapidement !

Miser sur la nature : renforcer notre résilience

- ↳ Favoriser l'infiltration de l'eau et retrouver des sols fonctionnels :
 - en zones urbaines : désimperméabilisation des sols et renaturation des villes,
 - en zones agricoles : « sols vivants » et couverture des sols
- ↳ Développer les infrastructures écologiques,
- ↳ Restaurer les cours d'eau et les zones humides,
- ↳ Préserver les zones d'expansion de crues.

Avoir un développement économique plus économe et moins polluant

Sécuriser la ressource

**Bassin Adour-Garonne :
qui utilisera quoi demain ?**

Déficit actuel entre 200 et 250 millions de m³

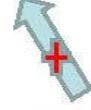
Déficit (à stocks, objectif environnemental et usages constants) entre **1 et 1,2 milliard de m³ en 2050.**

1,2 milliard de m³



Demain :

- Pluie: 90 milliards de m³
- Pluie efficace: ~~36~~ 25 milliards (-30%)
- Prélèvements : ~~2~~ ??



Besoins industriels constants

Besoins agricoles ??

+ 1 à 1,5 millions d'habitants



Bassin Adour-Garonne : Pour demain, que veut-on ?

- ✓ **Quel aménagement du territoire ?**
- ✓ **Quel développement économique ?**
- ✓ **Quel accès à l'eau ?**
- ✓ **Quel prix de l'eau ?**
 - Eau potable car niveau de traitement plus poussé
 - Assainissement car qualité de rejet meilleure
 - Irrigation car la sécurisation d'accès à l'eau
 - Quels types de cultures/productions pour quelle valeur ajoutée ?
- ✓ **Quelle(s) solidarité(s) ?**
 - Entre les territoires (a mont-aval, urbain-rural)
 - Entre les populations
 - Entre les utilisateurs de l'eau
 - Entre les générations

16

www.eau-adour-garonne.fr

A votre service

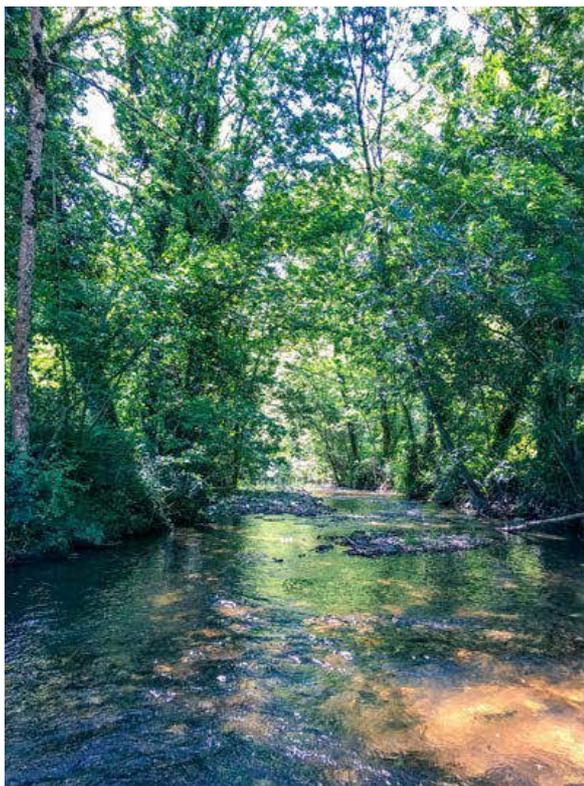
Xavier PICOT – Directeur adjoint de la Délégation Garonne et Rivières
d'Occitanie

Unité territoriale de Rodez

xavier.picot@eau-adour-garonne.fr

17

www.eau-adour-garonne.fr



DIRECTION DE L'EAU ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. LAURENT RICARD



Programme de mandature 2021-2028

Lors de l'élaboration de son programme de mandature, le Département de l'Aveyron a souhaité mettre en œuvre une nouvelle stratégie en faveur de l'eau et de la transition écologique

#3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

Eau potable

Assainissement collectif

Aménagement des rivières



L'Aveyron possède un patrimoine naturel d'une grande richesse, très largement marqué par les activités humaines qui ont permis des évolutions harmonieuses de nos paysages. Ce patrimoine reste néanmoins souvent fragile, soumis à des contraintes qu'il convient de maîtriser si l'on ne veut pas courir le risque de déséquilibres nuisibles.

C'est la chance du Département de pouvoir aujourd'hui prendre cet héritage partagé en exemple du développement durable des territoires.

En s'engageant dans une nouvelle stratégie en faveur de l'eau et de la transition écologique, le Département souhaite anticiper les effets du changement climatique au niveau local et garantir un futur viable aux générations futures.

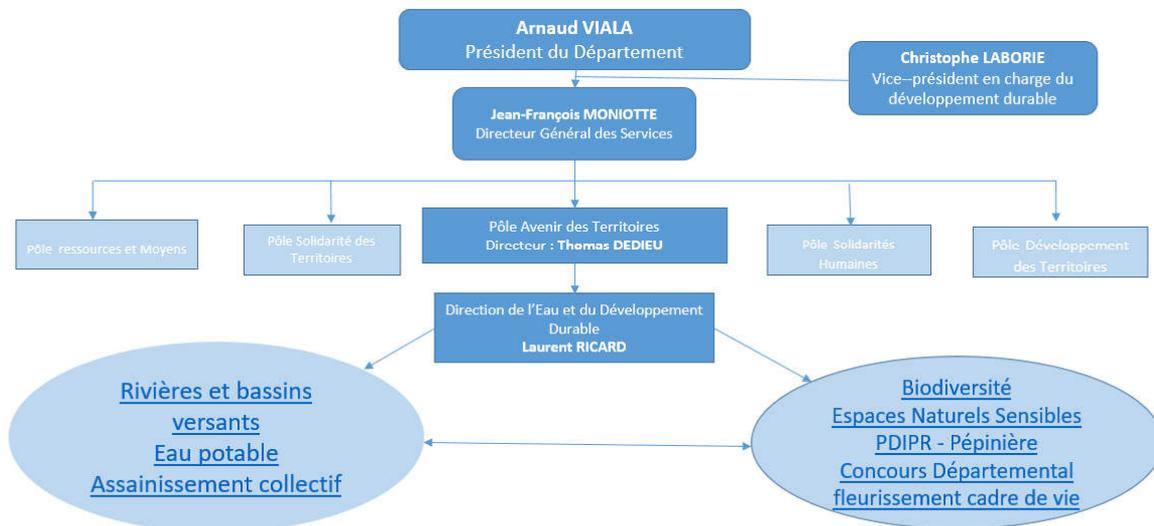
Cette nouvelle démarche construite sur 3 axes stratégiques facilitera la coordination des projets à l'échelle départementale mais elle est aussi une opportunité pour renforcer le développement et l'attractivité économique, tout en confortant la qualité et le cadre de vie en Aveyron.

Une politique ambitieuse en matière d'eau

Un département exemplaire dans la gestion de son patrimoine départemental

Un patrimoine naturel à valoriser et à faire découvrir

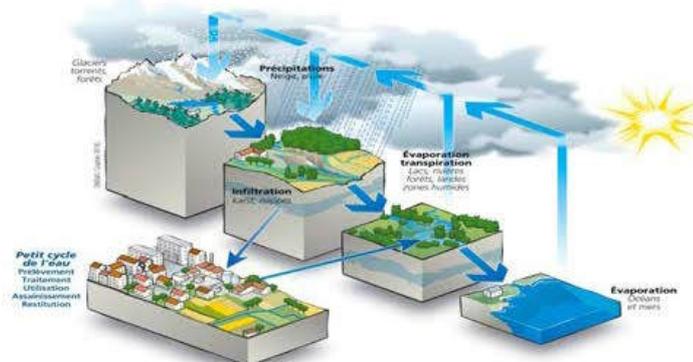
1 - ORGANIGRAMME



Rappel des deux cycles de l'eau :

Sous l'effet de la chaleur du soleil, l'eau s'évapore et monte dans l'atmosphère. L'action du froid rencontré en altitude condense cette eau : les nuages se forment et il pleut :

- 64% de l'eau tombée sur les continents (évapotranspiration) s'évapore à nouveau,
- 25% ruissellent et rejoignent les cours d'eau, les mers et les océans,
- 11% s'infiltrent et alimentent les nappes et les rivières souterraines.



Lorsque l'on parle de gestion du **grand cycle de l'eau**, on s'intéresse aux problématiques des bassins versants : inondations, gestion des berges, gestion des étiages...
Lorsque l'on parle de gestion du **petit cycle de l'eau**, on parle des prélèvements (captage de ressources souterraines, prélèvements en rivière...), du traitement de l'eau prélevée pour respecter les paramètres physico-chimiques de l'eau potable, du stockage, de la distribution vers les abonnés, de la récupération des eaux usées et de leur traitement en vue de leur rejet vers le milieu naturel.

• [RETOUR MENU](#)

Les missions de la Direction

❖ Thématiques:



Bassins versants et milieux aquatiques

Assainissement collectif

Eau potable



❖ Objectifs:

- Accompagnement financier
- Accompagnement technique

[RETOUR MENU](#)

aveyron.fr



Accompagnement technique : Bassins versants et milieux aquatiques

❖ Type de missions :

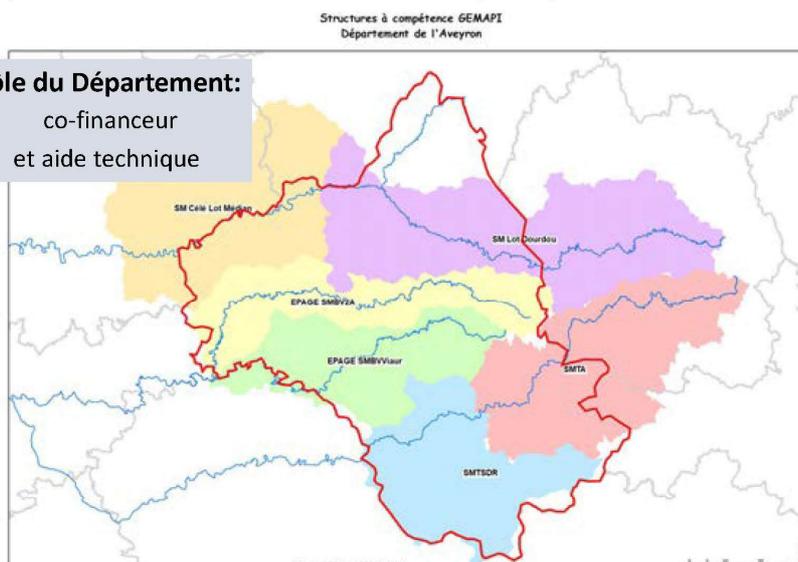
- **Expertise technique** développée auprès des collectivités compétentes et en interne au Département
- **Animation territoriale**
 - Structuration de la gouvernance
 - Appui à la politique de bassin versant

Bassins versants et milieux aquatiques

5% de l'activité du service

- **Aides financières 2021** → 96 000€

Rôle du Département:
co-financeur
et aide technique



[RETOUR MENU](#)

aveyron.fr



Nouvelle réglementation à prendre en compte

Loi 3DS

(Différenciation territoriale, Décentralisation, Déconcentration, Simplification de l'action publique) (9/02/2022)

- ⇒ **Maintien transfert de la compétence eau et assainissement** aux communautés de communes au 01/01/2026
- ⇒ Maintien des syndicats eau/assainissement existants sous conditions
- ⇒ Débat sur la **tarification des services publics** de l'eau et de l'assainissement
- ⇒ Renforcement de la compétence de **gestion des eaux pluviales urbaines** (GEPU) des collectivités compétentes par la possibilité de contrôle de conformité des raccordements et zonage GEPU (en complément de celui de l'Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif)

Loi Climat et Résilience

(22/08/2021)

- ⇒ **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** des sols d'ici 2050
- ⇒ Cohérence avec les objectifs de **désimperméabilisation des sols** par des techniques alternatives (gestion des eaux pluviales, réinfiltration des eaux dans le sols, diminution des îlots de chaleur...)

[RETOUR MENU](#)

aveyron.fr



Accompagnement technique : Assainissement collectif

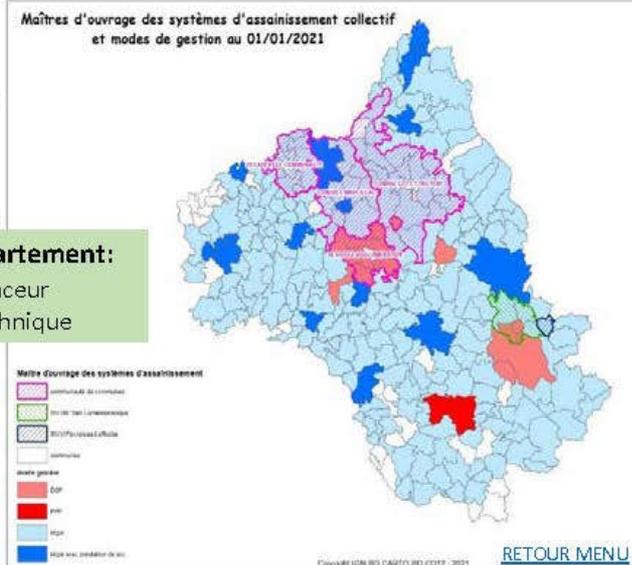
❖ Type de missions : Missions curatives (43%) et préventives (57%)

- 47% Appui technique comme les conseils en matière d'aide à l'exploitation des stations
- 43% appui aux projets
- 10 % appui aux obligations réglementaires comme la rédaction des rapports sur les prix et qualité des services

Assainissement collectif
65% de l'activité

▪ **Aides financières 2021 ➡ 156 000€**

Rôle du Département:
co-financeur
et aide technique



[RETOUR MENU](#)

aveyron.fr



Accompagnement technique : Assainissement collectif

- **Missions préventives** : faire de la « **prévention** » pour permettre aux collectivités de bénéficier d'une évaluation régulière de la qualité de leurs équipements et de leurs services, et d'une aide à la réflexion prospective et à la planification stratégique des actions (3 techniciens + 3 ingénieurs)

- Visites, avec analyses, des stations d'épuration dans tout le département (468 stations d'épuration soit 637 440 équivalent/habitant en 2022) et rédaction de comptes-rendus visant à améliorer leurs exploitations
- Validation de l'autosurveillance réglementaire station et réseau...

- **Missions curatives** : répondre aux **problèmes ponctuels** rencontrés par les collectivités dans le domaine de l'assainissement: Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (3 techniciens + 5 ingénieurs)

- Rédaction de dossiers de consultations pour des études diagnostiques réseaux et stations,
- Rédaction de dossiers de consultations de maîtrise d'œuvre dans le cadre de projets d'assainissement (construction nouvelle station d'épuration ou d'un réseau,
- Révisions de zonage d'assainissement, schémas directeurs
- Renouvellements/réhabilitations de stations d'épuration
- Appui juridiques sur la réglementation et sa mise en œuvre
- Rédaction de règlements de service d'assainissement et de conventions de rejets d'effluents industriels,
- Aide à l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS),
- Aide à la gestion des contrats de délégation de service public ou prestataires...

[- Elaboration d'une étude départementale de gestion des boues](#)



[RETOUR MENU](#)

Élaboration d'une étude départementale de gestion des boues

- Évolution du cadre réglementaire

- Évolution réglementaire récente
 - **Décret imposant l'hygiénisation** des boues (arrêté du 20 avril 2021) depuis l'épidémie de COVID 19
 - Décret du 14 septembre 2021 **réduisant les apports de déchet vert en compostage** à partir de 2022
 - Décret n° 2021-147 du 11 février 2021 relatif au **mélange de boues** issues du traitement des eaux usées urbaines
- Évolution réglementaire à venir
 - **Décret SOCLE** modifiant les seuils d'épandage



• [RETOUR MENU](#)

Élaboration d'une étude départementale de gestion des boues

Enjeu : Accompagner les collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif en leur fournissant les **outils d'aide à la décision** pour leurs investissements et choix futurs : **solutions techniques, impacts financier et organisationnel.**

Méthode

Phase 1 : État des lieux

- de la gestion actuelle des boues issues des stations d'épuration du département
- du contexte réglementaire actuel et de son évolution

Phase 2 : Elaboration de scénarios d'organisation de la gestion des boues intégrant les différentes solutions techniques et répondant au nouveau cadre réglementaire

Phase 3 : Approfondissement de scénarios par territoire

Réunions de travail avec collectivités lors des phases 2 et 3

Point bloquant : le **cadre réglementaire** toujours en attente

Décret socle initialement prévu pour juillet 2021 (en attente version travail 3)

Avenir de l'obligation d'hygiénisation ?

- **Aides financières 2021/2022** ➔ **80 000 €**



[RETOUR MENU](#)

2- Partenariat Département/ Aveyron Ingénierie/ Agence de l'Eau

Depuis 2016, un **partenariat tripartite**, pour le développement et la structuration de la gestion de l'eau à l'échelle du Département, renouvelé en 2019, entre :

**Aveyron Ingénierie
le Département
l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

- ⇒ Traduit la volonté du Département de développer l'ingénierie territoriale à travers Aveyron Ingénierie
- ⇒ Propose une intervention globale intégrant à la fois l'assistance technique et l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- ⇒ Pour mémoire: Adhérents d'Aveyron Ingénierie (2021) : 273 communes, 18 communautés de communes, 24 syndicats

- ⇒ **RECETTES : 260 000 €/ an**

• [RETOUR MENU](#)

Biodiversité /Espaces Naturels Sensibles / PDIPR - Pépinière Concours Départemental fleurissement cadre de vie

- Aides financières pour l'acquisition, l'aménagement et la mise en valeur d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Gestion des 2 ENS propriété du Département
- Valorisation du réseau des 42 ENS ouverts au public à travers des opérations départementales (programme des animations nature)
- Appui technique pour l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Aides financières pour la restauration de chemins inscrits au PDIPR
- Production de plants pour répondre à la demande du Département et des communes
- Appui technique aux communes
- Expertise et appui technique important dans l'organisation du Concours Départemental du Fleurissement et de l'Aménagement du Cadre de Vie



▪ **Aides financières 2021** ➔ **409 428 €**

[RETOUR MENU](#)

aveyron.fr

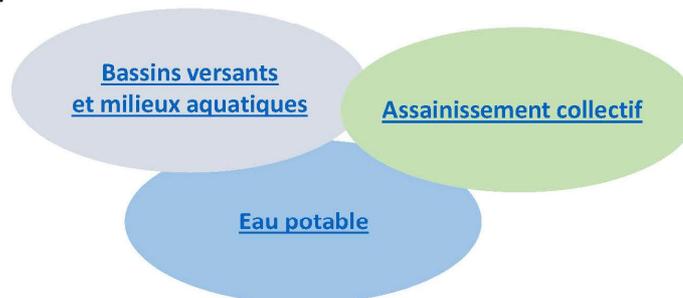


Proposition de nouvelles missions

3- Quelles autres missions le Département de l'Aveyron pourrait soutenir ?

Partenaires de ces missions :

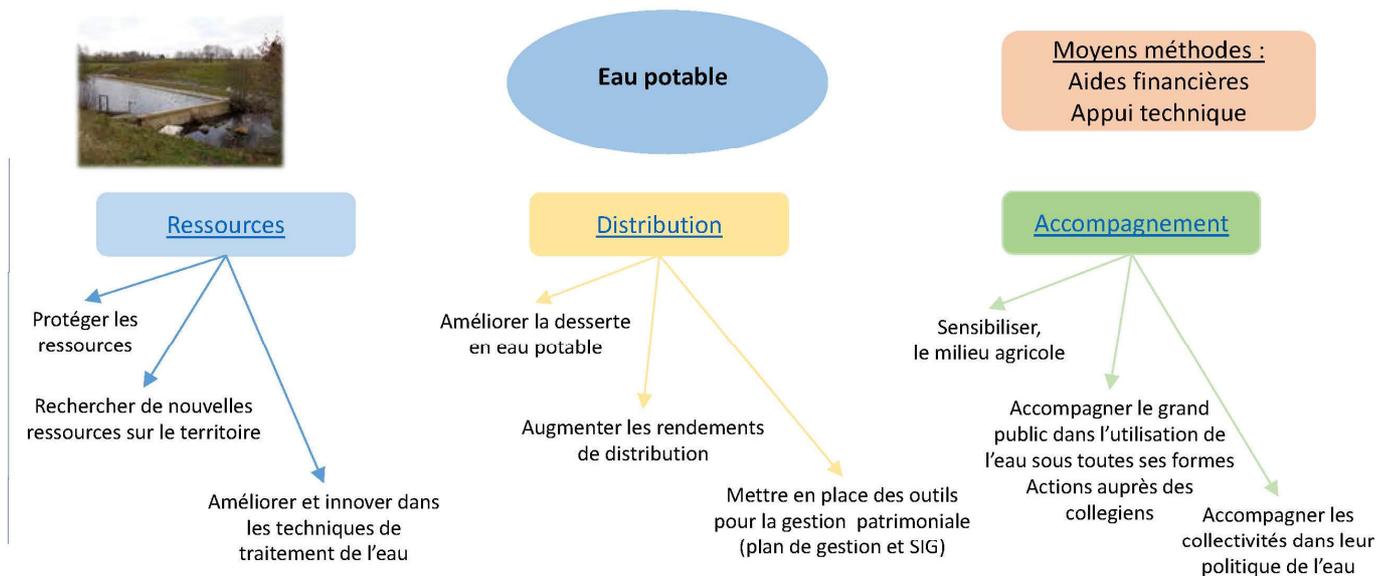
Agence de l'Eau Adour Garonne, Rhône Méditerranée Corse, Parc Naturel Régional, Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de Santé, Office Français de la Biodiversité, Préfecture, Fédération de Pêche, autres départements...



• [RETOUR MENU](#)

aveyron.fr





[RETOUR](#)



1- Protéger les ressources

Aide à la mise en place de protection de captage

Réflexion sur l'utilisation de la Taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles pour l'achat de parcelle dans le cadre du périmètre de protection.

2- Rechercher de nouvelles ressources sur le territoire

Aide à la recherche de nouvelle ressource

3- Améliorer et innover dans les techniques de traitement de l'eau

Accompagner les collectivités dans les achats publics innovants, dans la mise en place de systèmes intégrant une économie circulaire.

[RETOUR](#)

Eau potable

Distribution

1- Améliorer la desserte en eau potable

Difficultés technique et financière pour la collectivité de donner accès à l'eau potable aux habitats isolés dans les zones de desserte.
Aide à la réalisation d'interconnexion.

2- Augmenter les rendements de distribution

Existence de sources privées aux capacités incertaines alimentant certains hameaux (augmentation des besoins et/ou diminution de la ressource)
Accompagnement technique pour l'élaboration de diagnostic des réseaux et ouvrages d'eau potable.

3- Mettre en place des outils pour la gestion patrimoniale

Développement pour les adhérents d'un outil/métier / Système d'Information Géographique:

- Base gestion patrimoniale aux normes standard
- Suivi du réseau et des réseaux en temps réel (télégestion)
- Mise en œuvre et suivi des actions d'entretien et d'investissement planifiées

[RETOUR](#)

Eau potable

Accompagnement

1- Sensibiliser le milieu agricole.

Animation et co-construction avec la Chambre d'Agriculture et l'AEAG pour appuyer des pratiques agricoles respectueuses au-delà des contraintes réglementaires (épandage/stockage des fertilisants-fumiers et / ou des pesticides)

2- Accompagner le grand public dans l'utilisation de l'eau sous toutes ses formes, actions pour et avec les collégiens.

Information et sensibilisation du public (ex: mousseurs, utilisation d'eau non potable pour certains usages...)
Sensibiliser les collégiens et construire avec eux des actions de communication en direction du grand public.

3- Accompagner les collectivités dans leur politique de l'eau.

Aide à la mise en place d'une politique sur le territoire du gestionnaire de l'eau
Aide à la mise en place de plans pluriannuels d'actions d'entretien et d'investissement
Aide à l'ajustement du prix de l'eau

[RETOUR](#)



Gestion des milieux aquatiques

- Protéger les masses d'eau en bon état
- Restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et restaurer les zones humides

Bassins versants et milieux aquatiques

Gestion des bassins versants

- Co-construction des actions issues de la gestion intégrée
- Etude d'opportunité pour le développement d'outil métier de gestion des milieux aquatiques (SIG)
- Renforcer le lien prévention des inondations - gestion des eaux pluviales (lien grand cycle de l'eau-petit cycle)

Moyens méthodes :
Aides financières
Appui technique

Accompagnement

- Animation et co-construction de projet transversaux avec le monde agricole (plantations de haies, technique génie végétal...)
- Sensibilisation et actions pour et avec les collégiens
- Redonner la place à la rivière en zone urbaine désimperméabilisation des sols, renaturation, verdissement...)

[RETOUR](#)

Bassins versants et milieux aquatiques

Gestion des milieux aquatiques

1- Protéger les masses d'eau en bon état

Accompagnement les projets contribuant au maintien du bon état écologique et du bon état chimique des masses d'eau : mise en défens des berges, aménagement de point d'abreuvement, conciliation des usages à l'échelle du bassin versant...

2- Restaurer les milieux aquatiques

Accompagnement les projets de reconquête et d'atteinte du bon état écologique et du bon état chimique des masses d'eau : gestion hydromorphologique des milieux, gestion des espaces de divagation de la rivière, gestion des flux sédimentaires et écologiques, replantation de boisements de berges, aménagement de génie végétal...

3- Préserver et restaurer les zones humides

Soutien de projet de préservation et de restauration de zones humides (têtes de bassin, bras morts...)

[RETOUR](#)

**Bassins versants
et milieux
aquatiques**

**Gestion des
Bassins versants**

1- Co-construire les actions issues de la gestion intégrée

Aide à l'émergence des actions en faveur des masses d'eau, en cohérence avec les schémas de gestion intégrée (contrats de rivière, contrats territoriaux, SAGE...)

2- Etude d'opportunité pour le développement d'outil métier de gestion des milieux aquatiques (SIG)

Animation et concertation avec les structures de BV et l'AEAG en vue de développer un outil métier de gestion des milieux aquatiques (état des lieux /diagnostic des masses d'eau, planification et suivi de la mise en œuvre d'actions, évaluation des interventions)

3- Renforcer le lien prévention des inondations - gestion des eaux pluviales (lien grand cycle de l'eau – petit cycle)

Accompagner les structures de BV et les structures compétentes dans la gestion des eaux pluviales, aide à la coordination avec les outils de gestion des inondations (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations)

Soutien des actions à l'interface du grand cycle de l'eau et du petit cycle de l'eau (étude de bassin versant et hydro morphologique, modernisation d'écoulement...)

[RETOUR](#)

**Bassins versants
et milieux
aquatiques**

Accompagnement

1- Animation et co-construction de projet transversaux avec le monde agricole (plantations de haies, technique génie végétal...)

Animation et co-construction avec les partenaires du monde agricoles et l'AEAG et soutien des projets transversaux (élaboration de convention, plantation de haies...)

2- Sensibilisation et actions avec les collégiens

Animation et co-construction d'actions de sensibilisation du grand public à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3- Redonner la place à la rivière en zone urbaine désimperméabilisation des sols, renaturation, verdissement...)

Soutien de projets de restauration des milieux aquatiques en zone anthropisée (aménagement de berges inscrit dans les projets de mobilités douces, désimperméabilisation des sols, verdissement des zones urbaines...)

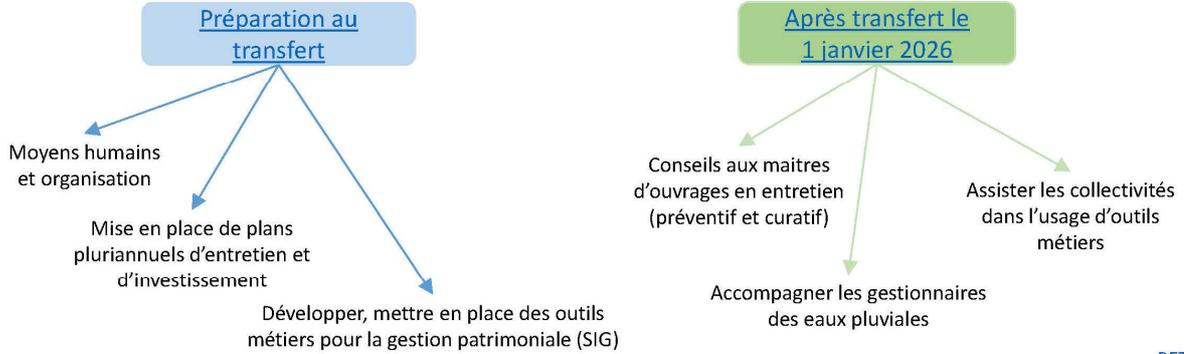
[RETOUR](#)



Assainissement collectif

Moyens méthodes :
Aides financières
Appui technique

Accompagner les Communautés de Communes dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » au plus tard en janvier 2026



[RETOUR](#)

Assainissement collectif

Préparation au transfert

1- Moyens humains et organisation

Aide à la gestion des Ressources Humaines / organisation des services (adaptions des moyens humains, matériels et financiers au regard des besoins)

2- Mise en place de plans pluriannuels d'entretien et d'investissement

Aide au suivi et à la mise en œuvre de plans pluriannuels d'entretien et d'investissement des systèmes d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

3-Sensibiliser, développer, mettre en place des outils métiers pour la gestion patrimoniale (SIG)

Accompagner les collectivités pour l'acquisition et l'usage régulier d'outil de gestion patrimoniale (bancaarisation de données, pour optimiser le fonctionnement de leurs systèmes d'assainissement collectifs.

[RETOUR](#)

Assainissement collectif

Après transfert le 1^{er} janvier 2026

1- Conseils aux maitres d'ouvrages en entretien (préventif et curatif)

Accompagnement dans le cadre des missions préventives (suivi régulier du fonctionnement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration)

Accompagnement dans le cadre des missions curatives (conseil sur la gestion du service public, AMO projets d'assainissement...)

2- Accompagner les gestionnaires des eaux pluviales

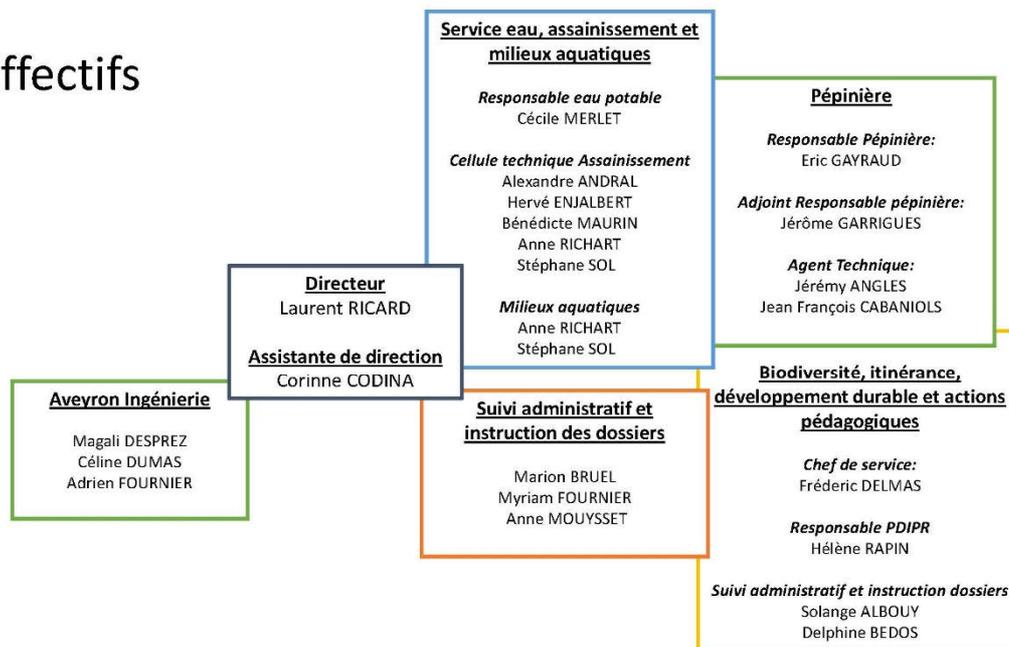
Accompagner de la compétence de gestion des eaux pluviales (AMO étude de schéma de gestion des eaux pluviales, projets, conseil sur la gestion des réseaux, sur le contrôle des branchements...)

3-Assister les collectivités dans l'usage d'outil métier de gestion patrimoniale

Accompagnement des adhérents dans la mise à jour des données et l'utilisation d'outil métier/ Système d'Information Géographique pour la gestion du service d'assainissement collectif (réseaux, stations...)

[RETOUR](#)

4 - Effectifs





EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations

Direction de l'Assemblée et des
Commissions

Objet	Gouvernance du bassin versant Tam Aveyron	
Délibération	CdA/04-02-2022/D/005/3	Accusé de réception en Préfecture 012-221200017-20220204-42009-DE-1-1 Reçu le 17 février 2022
	Déposée le	17 février 2022
	Affichée le	
	Publiée le	2 mars 2022

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 février 2022 à 09h30 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Département.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, Mme Francine LAFON ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude ANGLARS, Mme Karine ORCEL ayant donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD, Mme Graziella PIERINI ayant donné pouvoir à M. Hélian CABROLIER, Mme Emilie SAULES-LE BARS ayant donné pouvoir à Mme Nathalie PUEL, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Christophe LABORIE

Aveyron VU le rapport n° CdA/04-02-2022/D/005/3 intitulé Gouvernance du bassin versant Tam

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 04 février 2022 ont été adressés aux élus le 21 janvier 2022

VU l'avis favorable de la commission du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie lors de sa réunion du 14 janvier 2022 ;

CONSIDERANT le déficit en eau sur le bassin Adour Garonne qui donne lieu à de nombreuses inquiétudes, et à l'élaboration d'une stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative des ressources en eau portée par le comité de bassin ;

CONSIDERANT l'engagement du Département au côté de ceux du Tarn et du Tarn et Garonne constituant un atout majeur pour la bonne prise en compte des intérêts du bassin Tarn-Aveyron ;

CONSIDERANT en effet que les départements sont impliqués de longue date sur cette question de la gestion quantitative à travers l'exploitation d'ouvrages hydrauliques (St Géraud, La Bancalié) et la mise en œuvre de conventions de déstockage de volumes issus de réserves hydro électriques (St Peyres, La Raviège, Pareloup) ; et qu'ils sont les garants de la prise en compte des intérêts locaux à la bonne échelle territoriale tant pour la sécurisation des enjeux économiques, sanitaires et d'aménagement du territoire que pour la préservation des milieux naturels ;

VU la délibération du 26 mars 2021, déposée et affichée le 9 avril 2021 approuvant le principe d'une association interdépartementale en laissant le soin aux assemblées renouvelées de valider les modalités de mise en œuvre et les statuts ;

APPROUVE le projet de statuts joint en annexe dont le caractère est volontairement provisoire et préfiguratif ;

AUTORISE Monsieur le Président du Département à les signer ;

DONNE délégation à la commission Permanente pour les adaptations qui seraient nécessaires ;

PRECISE que cette première étape partagée par les 3 départements pivots : Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, sera élargie aux départements voisins de la Lozère et de la Haute-Garonne dans un second temps et que la première présidence sera assurée par le Département de l'Aveyron ;

NOMME M. Arnaud VIALA et M. Christophe LABORIE en qualité de titulaires et, M. Christian NAUDAN et Mme Valérie ABADIE-ROQUES en qualité de suppléants, pour représenter le Département au sein de l'association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative du bassin Tarn-Aveyron.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Département

Arnaud VIALA

Association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative du bassin Tarn-Aveyron

STATUTS

ARTICLE 1^{er} : DÉNOMINATION

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

« Association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative du bassin Tarn-Aveyron »

ARTICLE 2 : OBJET

L'association dénommée «Association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative du bassin Tarn-Aveyron», a pour objet de mener la réflexion pour préfigurer la future structure de gestion du bassin versant Tarn Aveyron et dans ce cadre elle a pour mission :

- d'élaborer une stratégie partagée à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron pour la gestion quantitative et en particulier le soutien des étiages, faisant appel à la solidarité amont-aval, afin de répondre aux mieux aux différents usages et enjeux,
- de constituer une structure référente (politique et technique) auprès des partenaires et instances pour le bassin Tarn-Aveyron en affirmant la place des Départements,
- de proposer une planification des lâchers d'eau à partir des ouvrages existants, dans un souci d'efficacité, d'optimisation de la gestion quantitative, en s'appuyant sur des outils de gestion performants,
- de proposer une coordination de la gestion quantitative entre les bassins du Tarn et de l'Aveyron, mais aussi de la Garonne,
- d'initier la récupération des coûts pour service rendu auprès des usagers bénéficiaires. La forme juridique de l'association, pourra évoluer, si nécessaire, pour être adaptée à ces futures missions,
- d'être l'interlocuteur référent dans la négociation des conventions de déstockages avec EDF,

- d'associer les structures de gestion des bassins versants ainsi que les structures porteuses de SAGE, afin de les informer des stratégies de l'association et rechercher des synergies éventuelles.

ARTICLE 3 : TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire concerné est le périmètre de la Commission Territoriale Tarn-Aveyron, soit les bassins hydrographiques du Tarn et de l'Aveyron.

ARTICLE 4 : SIÈGE DE L'ASSOCIATION

Le siège de l'«Association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative du bassin Tarn-Aveyron» est fixé à l'hôtel du Département du Tarn.

Le transfert de siège pourra être décidé à l'unanimité des suffrages exprimés

ARTICLE 5 : DURÉE

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Toutefois son objectif principal étant de mener des travaux de préfiguration, une clause de revoyure obligatoire à l'issue de 3 années de travaux et réflexion devra permettre de faire le bilan et de décider de son évolution éventuelle vers un autre type de structure qui serait mieux adaptée à la gestion quantitative.

ARTICLE 6 : COMPOSITION

L'Association interdépartementale de gouvernance pour la gestion quantitative du bassin Tarn-Aveyron est composée de personnes morales membres:

Les personnes morales membres sont :

- le Conseil départemental de l'Aveyron,
- le Conseil départemental du Tarn
- le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Chaque département est représenté par deux élus titulaires et 2 suppléants.

ARTICLE 7 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7-1) - Composition :

L'assemblée générale de l'association comprend toutes les personnes morales membres. Elle se réunit au moins une fois par an.

7-2) – Vote :

Chaque représentant des personnes morales membres de l'association dispose d'une voix. Le représentant d'une personne morale membre présente peut représenter une personne morale membre absente.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté si l'une des personnes morales membres le demande.

Les décisions sont prises à l'unanimité.

Pour que l'assemblée générale puisse délibérer, chaque membre doit être présent ou représenté.

Il est tenu procès-verbal des délibérations. Ces dernières sont signées par le Président.

7-3) – Organisation :

L'assemblée générale ordinaire élit au sein des représentants des personnes morales membres un président, un vice-président, un trésorier pour une durée de 3 ans. La présidence sera tournante.

Le président ou, en cas d'empêchement du président, le vice-président, préside l'assemblée générale ordinaire et expose la situation morale et l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe, à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Chacun des délégués est désigné pour la durée de son mandat au sein de l'assemblée délibérante qui le désigne.

7-4) – Convocations et ordre du jour :

Huit jours au moins avant la date fixée, toutes les personnes morales membres et toutes les personnes morales associées de l'association sont convoquées par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

7-5) – Compétences :

L'assemblée générale a toute compétence pour les décisions concernant l'activité et le fonctionnement de l'association et notamment pour:

- a) adopter les évolutions éventuelles des statuts, à l'unanimité ;
- b) adopter éventuellement le règlement intérieur qui précise les conditions de fonctionnement de l'association;
- c) délibérer sur les orientations de l'association et adopter le programme prévisionnel d'activité de l'exercice à venir, présenté par le Président de l'association,

- d) adopter le budget prévisionnel de l'exercice à venir, présenté par le Président de l'association;
- e) fixer le montant des cotisations annuelles à verser par les différents membres ;
- f) nommer si nécessaire un commissaire aux comptes ;
- g) approuver le rapport d'activité annuel présenté par le Président de l'association, ainsi que le compte rendu annuel d'exécution du budget de l'exercice clos ;
- h) décider, si elle le juge utile pour l'exercice de ses missions l'engagement d'expertises, études, mesures ou analyses ;
- i) émettre des avis dès lors que la consultation de l'association en séance plénière est prévue par un texte législatif ou réglementaire ;
- j) nommer les représentants de l'association dans les commissions et organismes extérieurs au sein desquels elle est représentée ;
- k) approuver les conventions à passer au nom de l'association et autoriser le Président à les signer ;
- l) autoriser le Président à ester en justice si nécessaire ;
- m) être consultée obligatoirement sur tout projet faisant l'objet d'une enquête publique entrant dans le champ des compétences de l'association, avant ouverture de l'enquête publique ;

ARTICLE 8 : BUREAU

Le bureau est élu par l'assemblée générale en son sein. Il est composé :

- du Président
- d'un vice-président
- d'un Trésorier.

Le bureau dans sa collégialité dispose des pouvoirs les plus élargis pour administrer l'association.

Le Bureau se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative de l'un de ces membres et en tout état de cause avant chaque réunion de l'assemblée générale afin de préparer les dossiers qui seront portés à sa validation.

Les décisions du bureau seront prises à l'unanimité.

Le Bureau veille à l'application des décisions de l'assemblée générale.

ARTICLE 9 : PRÉSIDENT

Le Président dirige l'association. Il arrête à ce titre la date et l'ordre du jour des réunions et préside les Assemblées Générales, et le Bureau.

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il la représente si nécessaire en justice, sur autorisation de l'Assemblée Générale sauf urgence.

Il est ordonnateur des dépenses. Il est chargé de faire exécuter les décisions prises par l'assemblée générale.

Il peut déléguer sous sa surveillance et sous sa responsabilité une partie de ses fonctions au gestionnaire administratif de l'association.

ARTICLE 10 : BUDGET

10-1) - Dépenses :

Les dépenses se répartissent en dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'objet de l'association.

10-2) - Ressources :

Les ressources de l'association sont constituées :

- du montant des cotisations des membres,
- des subventions publiques ou fonds de concours (Agence de l'Eau Adour-Garonne, État, Union européenne, Région Occitanie etc),
- du produit des redevances pour service rendu,
- de toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

10-3) - Cotisation des membres :

Dans l'attente des conclusions de l'étude sur la récupération des coûts qui permettront de définir une clé de répartition représentative, l'ensemble des charges financières liées à la phase de préfiguration de la structure de gouvernance seront réparties par tiers.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DES STATUTS

Toute modification des statuts doit être adoptée par l'association réunie en session plénière sur proposition de son Président.

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les modalités de fonctionnement de l'association non prévues par les présents statuts peuvent être définies par le règlement intérieur. Celui-ci est approuvé par l'Assemblée Générale, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Son application est immédiate après l'Assemblée Générale constitutive.

ARTICLE 14 : DISSOLUTION

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Statuts approuvés le :

Le président du Conseil départemental
de l'Aveyron

Le président du Conseil départemental
du Tarn

Le président du Conseil départemental
de Tarn-et-Garonne



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 4 FÉVRIER 2022

Commission du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie

Pôle Avenir des Territoires

OBJET : Gouvernance du bassin versant Tarn Aveyron

L'eau représente pour notre département un sujet majeur.

A l'heure où le déficit en eau sur le bassin Adour Garonne donne lieu à de nombreuses inquiétudes, et a l'élaboration d'une stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative des ressources en eau portée par le comité de bassin, l'engagement de notre département au côté de ceux du Tarn et du Tarn et Garonne constitue un atout majeur pour la bonne prise en compte des intérêts du bassin Tarn-Aveyron.

Les départements sont impliqués de longue date sur cette question de la gestion quantitative à travers l'exploitation d'ouvrages hydrauliques (St Géraud, La Bancalié) et la mise en œuvre de conventions de déstockage de volumes issus de réserves hydro électriques (St Peyres, La Raviège, Pareloup).

Ils sont les garants de la prise en compte des intérêts locaux à la bonne échelle territoriale tant pour la sécurisation des enjeux économiques, sanitaires et d'aménagement du territoire que pour la préservation des milieux naturels.

Afin de poursuivre cet engagement dans un cadre où notre représentation territoriale à l'échelle du bassin devait être renforcée, les 3 départements ont voté en mars 2021 une délibération validant le principe d'une association interdépartementale en laissant le soin aux assemblées renouvelées de valider les modalités de mise en œuvre et les statuts.

Vous trouverez en pièce jointe le projet de statuts de cette association dont vous remarquerez le caractère volontairement provisoire et préfiguratif.

Il s'agit en effet d'être à la fois immédiatement opérationnel sur le plan de la représentation institutionnelle et des mécanismes de gestion déjà existants et de nous donner le temps nécessaire pour ajuster par clés de répartition précises, le rôle et la participation de chacun. D'ailleurs cette première étape partagée par les 3 départements pivots : Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, sera élargie aux départements voisins de la Lozère et de la Haute-Garonne dans un second temps.

Dans le cadre d'un accord politique, la première présidence sera assurée par le Département de l'Aveyron.

Nous avons également partagé le principe d'une structure légère, qui s'appuie sur la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers, avec le recrutement d'un chargé de mission, dépense commune minimale pour garantir l'efficacité de l'organisation et pour mettre en œuvre les premières actions.

Parmi les premières actions, il s'agira de :

- définir une feuille de route opérationnelle pour la période 2022-2027 s'inscrivant dans la stratégie du comité de bassin,
- mettre en place une tarification territoriale de l'eau auprès des usagers,
- engager les négociations relatives aux avenants et renouvellement de conventions de soutien d'étiage arrivées à échéance: Raviège, St Peyre, Lacs du Lévezou,
- suivre les études relatives au projet de la pompe d'Alrance (identifié comme site pilote pour un nouveau modèle économique basé sur l'investissement).

Pour permettre le lancement de ces actions, une première inscription budgétaire de 20 000€ a été prévue au budget.

Chaque département membre étant représenté par 2 titulaires et 2 suppléants, il conviendra également de désigner nos représentants.

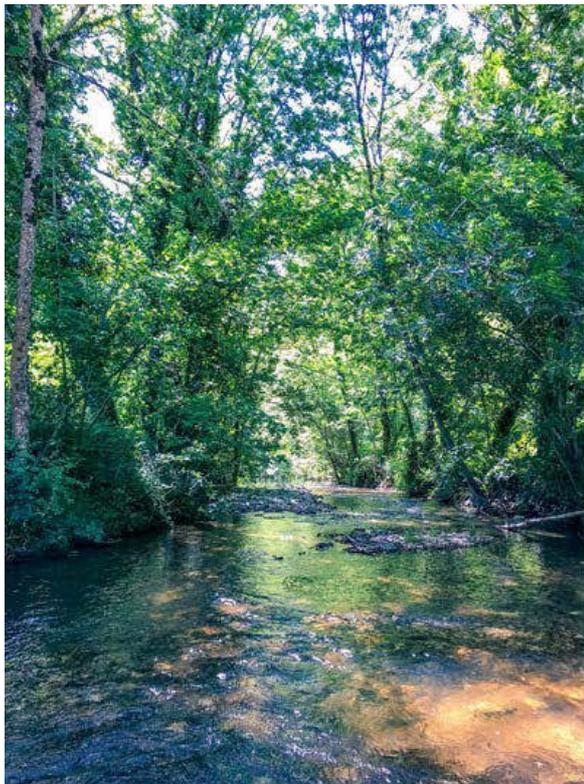
L'avis de la Commission du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie vous sera remis en séance.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur le projet de statuts et de m'autoriser à les signer.

Le Président du Département,

Arnaud VIALA





EPAGE DU BASSIN VIAUR

M. YVES REGOURD, PRÉSIDENT
MME KARINE LACAM, DIRECTRICE



Proposition de déroulement :

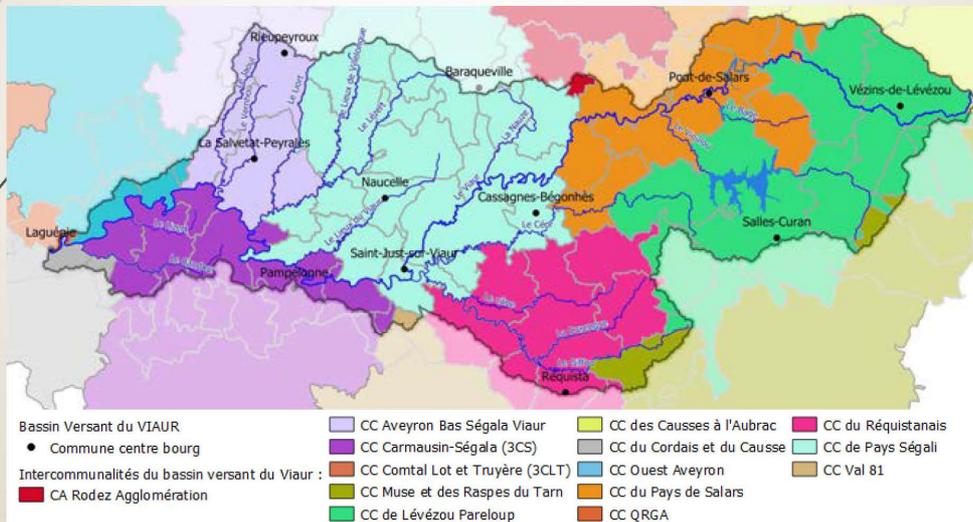
- ✓ Qui sommes nous ?
- ✓ Que faisons nous ?
- ✓ Les grands enjeux de la gestion de l'eau

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du VIAUR



Carte d'identité

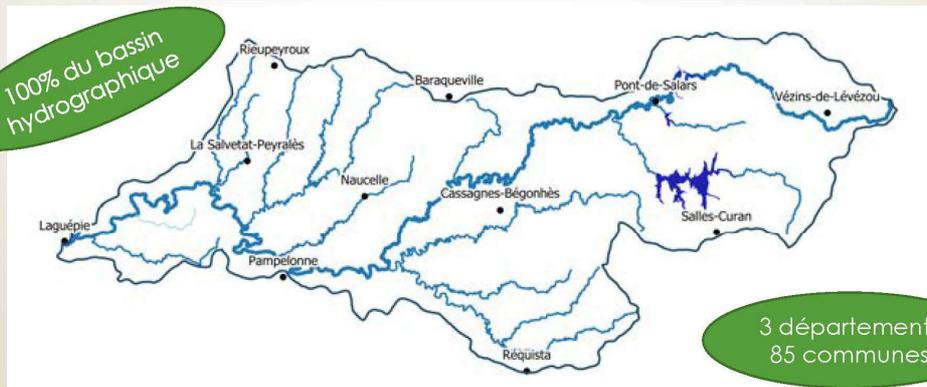
- ✓ Syndicat Mixte : 19 Les membres statutaires :
 - ✓ 14 EPCI-FP : 13 Communautés de Communes et 1 communauté d'Agglomération
 - ✓ 5 préleveurs-distributeurs pour l'Alimentation en Eau potable



Carte d'identité du territoire

- ✓ **Superficie** : 1561 km² ; territoire qui couvre 85 communes de 3 départements
- ✓ **Le Viaur** : Source Puech del Pal (Vezins de Lézérou) ; confluence avec l'Aveyron Saint Martin Laguérie et Laguérie après avoir parcouru 163 km.
- ✓ **Principaux cours d'eau** : Le Viaur, le Céor, le Giffou, la Nauze, le Vioulou, le Lézert, le Liort, le Lieux, le Jaoul et tous leurs affluents

✓ **2600 km de cours d'eau (source BD Topo) et Grands Lacs du Lézérou**



L'EPAGE VIAUR

Présidence :

- ⇒ **Président** : Yves REGOURD
- ⇒ **Vices Président** :
Guy MALATERRE (département du Tam)
Gilbert DALMAYRAC (CC Réquistanais)

L'équipe technique :

L'équipe technique : 11 personnes

- Directrice : Karine LACAM-CRUILLES
- Secrétariat : Céline DELLA TORRE
- Chargé de Mission Espace Rural- Agri Viaur : Hélène POUGET
- Technicien Milieux Naturels : Clément DECAUX
- Technicien Rivière : Pierre Jean ICHARD
- Chargé de Mission Aménagement – Hydraulique : Erwan CABON
- Equipe de 5 agents : Pierre FOURNIE, Jérôme CAPELLE, Maxime MESPOULEDE, Antoine RODRIGUEZ, Axel LAUDOU



Carte d'identité

⇒ Compétences de l'EPAGE du Vaur : Gestion des cours d'eau dans leur milieu naturel :

- la GEMAPI : Gestion de l'Eau des Milieux Naturel et Prévention des Inondation (définie au I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement) comme :
 - « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ».
 - « Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ».
 - « Défense contre les inondations et contre la mer ».
 - « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».
- Compétences complémentaires à la GEMAPI : Animation territoriale, Gestion intégrée, volet agricole, suivi qualité des eaux, suivi quantitatif ...



Que faisons nous ?

Notre Objectif : protéger, restaurer et valoriser
les cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant du Vaur

➤ **Contrat de Rivière**

Programme d'actions
opérationnel et contractuel

➤ **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

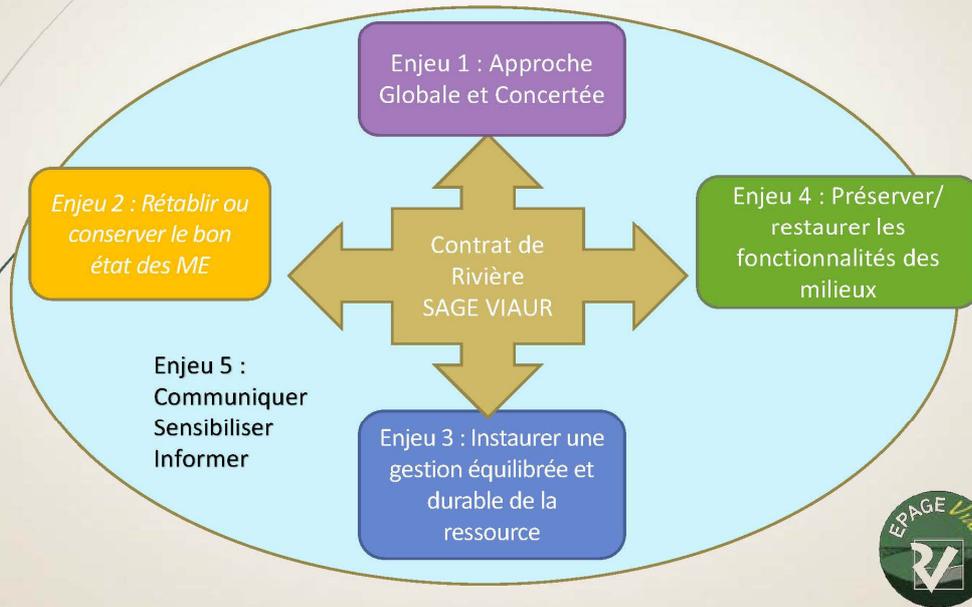
Outil de planification : vision à long
terme de la gestion de l'eau

Ces outils sont « pilotés » par des commissions :
50 % élus, 25 % usagers et 25 % administration

L'EPAGE assure l'animation et la mise en
œuvre des opérations et des orientations



A travers ces programmes nous tentons de répondre aux grands enjeux de la gestion de l'eau :



A travers ces programmes nous tentons de répondre aux grands enjeux de la gestion de l'eau : quelques exemples d'opérations





La gestion des cours d'eau :



Travaux de restauration des milieux aquatiques :

- 190 km de berges protégées :
 - 158 km de clôture barbelé.
 - 32 km de clôture électrique.
- 10 000 plantations.
- Plus de 100 passages empierrés.
- 60 descentes aménagées.
- 40 bacs d'abreuvement.



Programme d'environ 350 000 € / an

L'EPAGE VIAUR

Les programmes d'actions

Autres opérations en cours ou prévues :

- ✓ Opérations de valorisation possible : En fonction des demandes des territoires



Panneaux de valorisation : sentier, point de vue, milieux naturels...



Valorisation de Zone humide



Valorisation, aménagement de Points d'accès à l'eau, Baignade



<http://epage-viaur.com>

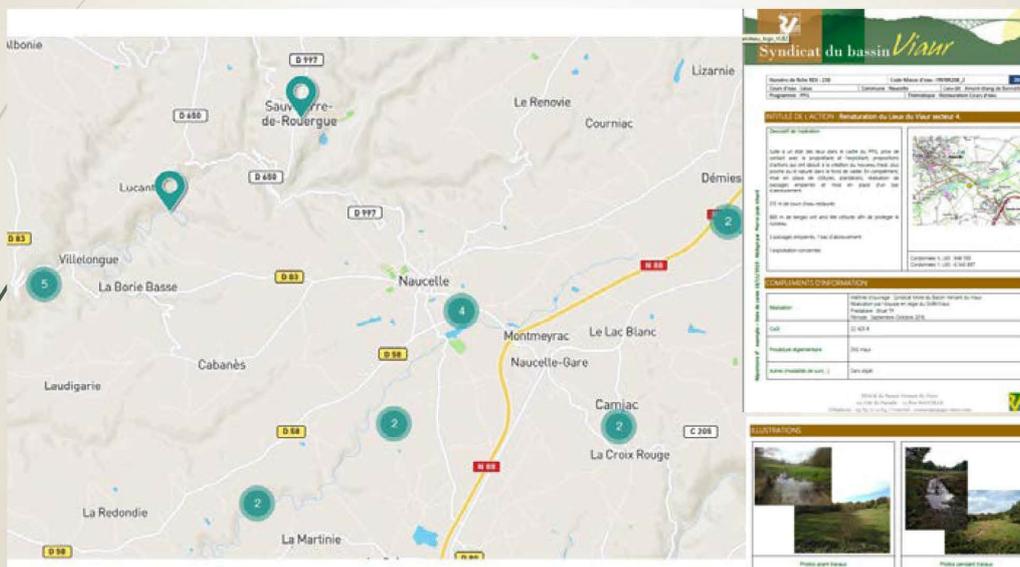


Visualiser les opérations menées



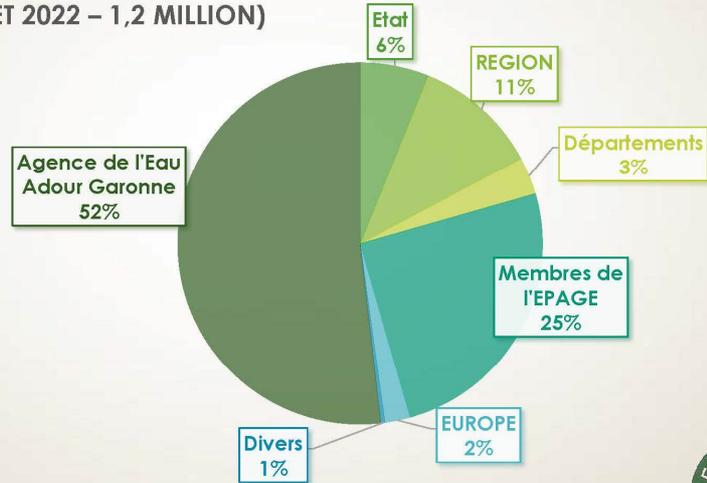
► Fiche REX: site internet : epage-viaur.com - onglet « carte / nos actions »

Actuellement 700 opérations depuis 2014 sont recensées (travaux, animations ..)



Quels financements ?

FINANCEMENT DES OPÉRATIONS
(BUDGET 2022 – 1,2 MILLION)



LE BASSIN VERSANT DU VIAUR



En vous remerciant pour votre attention

LE BASSIN VERSANT DU VIAUR

Carte d'identité

Aspects Naturels : influences climatiques variées : 1100 m à 200 mètres d'altitude ; influences atlantique, montagnarde et méditerranéenne ce qui lui confère une grande diversité de paysages, d'habitats, et donc d'espèces (faune et flore)

Régions Naturelles : Lévezou et Ségala

Activités : élevage ovins lait et bovins viande : 2450 exploitations agricoles

Population dans le bassin versant du Vieur au 01.01.2022 : 34 317 Habitants ; densité de population de 22 habitants / km² (moyenne France métropolitaine : 118 hab/km²)

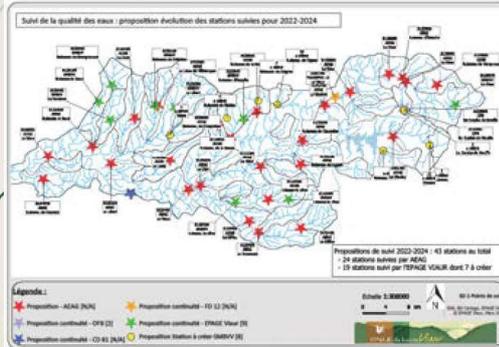


Programmes d'actions

Surveillance des Cours d'eau

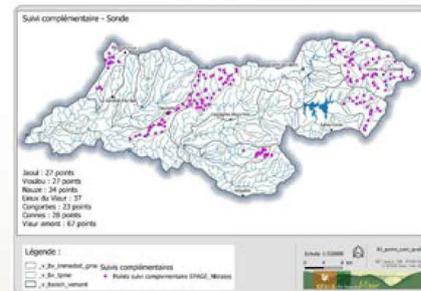
➤ Connaissance :

➤ Suivi Physico chimique et Biologique



➤ 43 points de suivi DCE

➤ 250 points de suivi « Sonde »



➤ Suivi Pêche et Thermie : variable : de 20 à 40 points / an

➤ Morphologie des cours d'eau, inventaire des milieux naturels

➤ Suivi quantitatif : peu de stations, suivi visuel des assec (réseau Onde)



Groupe de travail n°2 « Gestion de l'eau » CANEVAS DE CONTRIBUTION DES ACTEURS

Ce canevas est destiné à aiguiller, calibrer et rendre comparable votre contribution à l'information et aux réflexions des citoyens de l'Assemblée pour l'Aveyron. Il est volontairement contraint dans un souci de synthèse et de priorisation des informations.

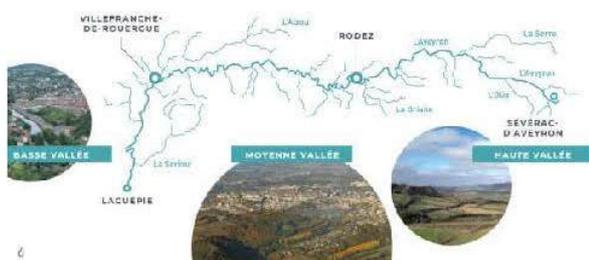
Merci de votre collaboration.

1 / Qui êtes-vous ?

Quelles sont vos composantes, quels sont vos financements, quel est votre rôle ?

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron amont (SMBV2A) est compétent pour la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI**, en d'autres mots la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés, tout en contribuant à la prévention des inondations.



Le SMBV2A est une collectivité créée par les communes, intercommunalités et d'agglomération soit 83 communes, 13 communautés de commune et 1 agglomération. **Il agit dans le cadre de l'intérêt général et à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont**, c'est à dire la rivière Aveyron, tous ces affluents, depuis sa source jusqu'à la confluence avec la rivière Viaur.

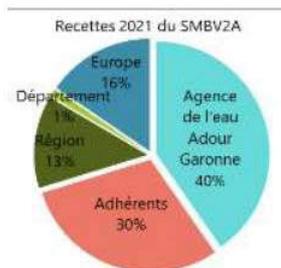
En chiffres : + 2000 km de cours d'eau, 1560 km² de superficie, 104 000 habitants

L'équipe politique regroupe plus de 100 élus dont 28 élus voix délibératives, 1 Président M ARTUS (Pays Segali et Moyrazes), 2 Vice-Président M GAYRARD (Rodez Agglo et Druelle Balsac) et M CROS (Causse Aubrac et St Martin de Lenne). L'équipe technique est composée de 2 ingénieurs, 4 techniciens (représentant 3ETP), 7 agents rivières (représentant 3 ETP).

Quels sont nos financements ?

Nous sommes financés par des contributions de nos adhérents (les intercommunalités et l'agglomération). La clé pour répartir la cotisation est basée sur une **cotisation solidaire** au regard de la population de l'adhérent et de sa superficie dans le bassin versant. En 2021 la cotisation des adhérents représente 30% de nos recettes.

Nous percevons **des subventions** de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Europe, de la Région Occitanie, du département de l'Aveyron.



Quel est notre rôle ?

Impliquer tous les acteurs du bassin versant et mettre en place des politiques publiques durable sur la question de l'eau grâce à plusieurs outils de planification (un contrat de rivière, un programme d'actions inondation (PAPI), un programme de travaux GEMAPI (PPG GEMAPI)), et des appuis techniques, administratifs et financiers.

Notre philosophie est de concilier activité et préservation de la ressource en eau dans un partenariat gagnant-gagnant.

2/ Votre activité

Quelles sont vos domaines de compétences et d'intervention ?

Compétences	Modalités d'intervention du SMBV2A
Planification des actions, le contrat de rivière Aveyron Amont Le contrat de rivière Aveyron Amont prévoit un programme de 87 actions, pour un montant total de 17 millions d'euros.	Animation du contrat de rivière : identification des problématiques, co-construction des actions avec les maîtres d'ouvrages locaux (collectivités, chambre consulaires, ...), mobiliser le parlement local de l'eau « comité de rivière », suivi et bilan des actions, ... Avec par exemple : → Des actions « espace rural » de reconquête du bon état tant agricole que sur l'assainissement : améliorer les performances des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives, limiter l'érosion des parcelles agricoles, optimiser la gestion des plans d'eau, réaliser des diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles face au changement climatique, ... → Des actions « urbaine » pour réduire les pollutions ponctuelles sur le territoire de Rodez Agglomération : aide à l'investissement des professionnels pour le stockage des produits dangereux, acquisition de fontaine de nettoyage biologique, améliorer les performances des systèmes d'assainissement des eaux usées collectives, sensibiliser et inciter à l'action le grand public via des tags sur les grilles de pluvial « ne rien jeter Ici commence la rivière », ...
Etudes et travaux concernant la Gestion des milieux aquatiques : rivières, les zones humides, les plans d'eau, ...	Elaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de gestion. Avec par exemple : → Des travaux de renaturation : plusieurs cours d'eau ont été rectifiés, déplacés et busés. Ces milieux ont perdu leur capacité naturelle d'autoépuration, de régulation des débits et ils abritent peu ou pas de biodiversité. Les travaux consistent à redonner les capacités naturelles aux cours d'eau : recharges en cailloux, enlever des buses, replanter des arbres et des haies, des clôtures et dispositifs abreuvements du bétail ...
Etudes et travaux concernant la Prévention des inondations	Lancement d'un programme d'actions prévention des inondation (PAPI) et accompagnement des communes les plus à risques. Avec par exemple : → La culture du risque, l'implantation de repères de crues, ... → La préservation et valorisation de zone naturelle d'expansion de crues, la re-végétalisations ...
Sensibilisation	Organisation de divers événements pour sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource en eau et l'inciter à l'action. Avec par exemple : → L'opération Mon Ecole Mon Cours d'Eau : en 2021 près de 1729 enfants sensibilisés → Des rencontres techniques avec les professionnels : les expérimentations avec l'Agricampus La Roque, un petit déjeuner de peintres et des solutions pour nettoyer ses outils de manière responsable, des rencontres agricoles pour tester les nouvelles pratiques agroécologiques, ...
Connaissance sur la ressource en eau	Les principales stations de suivi du bassin versant sont gérées par l'Agence de l'eau Adour Garonne ou la DREAL. Le SMBV2A renforce ponctuellement ce suivi par 13 stations « qualité » et 4 « quantité »

3/ Les enjeux

Quels sont pour vous les principaux enjeux auxquels nous devons faire face dans les 5-10 ans à venir au sujet de l'eau ?

Le principal enjeu pour l'avenir est la **préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique** :

- ✓ Quantitatif : appréhender tant les phénomènes extrêmes pluvieux que la raréfaction de la ressource à l'étiage
- ✓ Qualitatif : mesurer l'impact de la baisse des débits sur la capacité des cours d'eau à autoépurer les pollutions
- ✓ Biodiversité : être vigilant sur l'introduction, la prolifération des espèces invasives et à l'adaptation des espèces locales
- ✓ Usages : concilier tous les usages et accompagner les changements de pratiques

Il faudra **se donner les moyens de trouver et d'expérimenter des solutions adaptées à notre contexte local**. A travers nos interventions et celles de nos partenaires nous essayons d'accompagner cette transition en :

- Travaillant sur les solutions fondées sur la nature : mobiliser les zones naturelles d'expansions de crues en amont des villes, favoriser l'infiltration de l'eau ralentissant sa vitesse dans les cours d'eau et sur les versants tant agricoles qu'urbains, remettre les cours d'eau aux cœurs des villes et des campagnes, ...
- Accompagnant les professionnels vers de nouvelles pratiques : créer des références objectives sur le pâturage en zones humides, optimiser environnementalement le fonctionnement des plans d'eau, adapter les pratiques face au changement climatique, diverses actions pour limiter l'érosion des parcelles agricoles (diagnostic, formation, investissement), réaliser une veille foncière sur les zones humides ...

SMBV2A

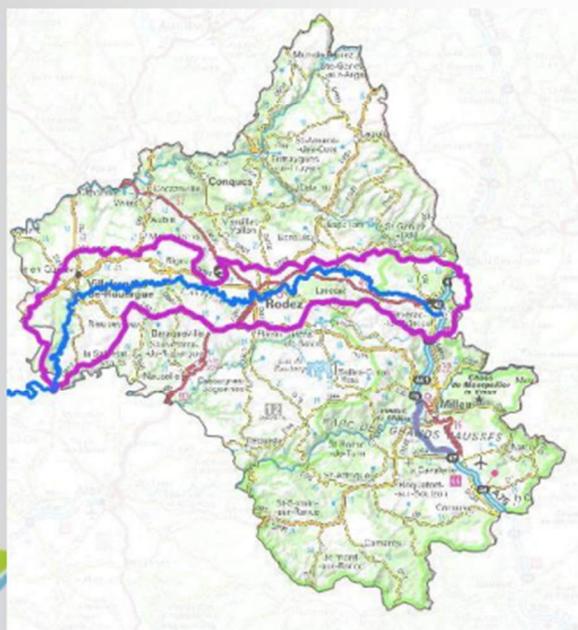
Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont



Aveyronamont

Qui sommes nous ?

Le territoire Aveyron Amont



Cours d'eau : 2 020 km

Superficie : 1560 km²

Population : 100 000 habitants

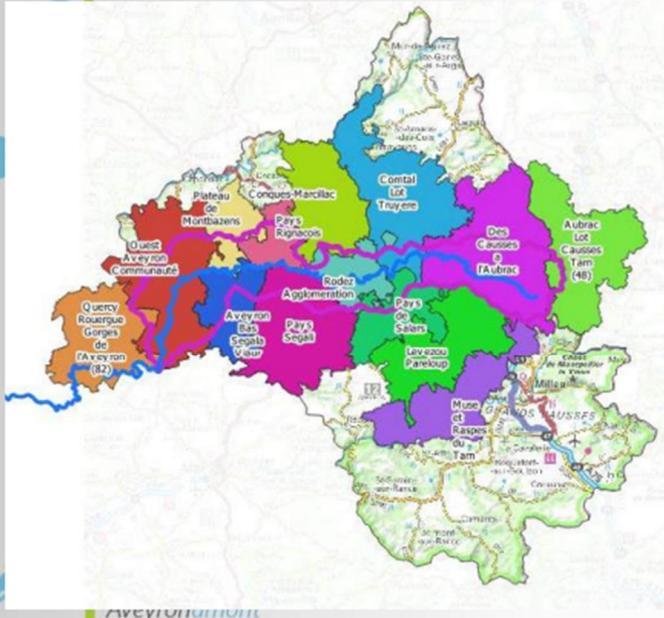
Activités : agriculture, industrie, commerce, services et tourisme

Collectivités : 1 région (Occitanie), 3 départements (Aveyron, Tarn-et-Garonne et Lozère), 14 EPCI-FP et 83 communes

Aveyronamont

Qui sommes nous ?

Le syndicat mixte Aveyron Amont



Président : M ARTUS

Vice-Président : MM GAYRARD et CROS

Adhérents : 13 communautés de communes et 1 agglomération

Elus : 27 à voix délibératives sur ~ 150

Budget : 1 500 000 €

Equipe technique : 7 agents rivières (3ETP), 4 techniciens rivières (3ETP), 1 animateur espace rural, 1 animateur inondation, 1 animatrice contrat de rivière, 1 secrétaire

Outils : Contrat de rivière + Programme d'Etudes Préalable Inondation (PEP PAPI)+ Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) GEMAPI

Quel est notre activité ?

La Compétence GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, une compétence obligatoire définie au L.211-7 du code de l'environnement

- 1° L'aménagement des bassins versants
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- 5° La défense contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des zones humides



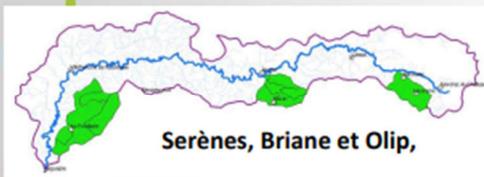
Notre rôle : impliquer tous les acteurs du bassin versant et mettre en place des politiques publiques durable sur la question de l'eau

Notre philosophie : concilier activité et préservation de la ressource en eau dans un partenariat gagnant-gagnant

Approche GLOBALE avec des enjeux environnementaux et économiques

Quel est notre activité ?

L'outil contrat de rivière Aveyron Amont : espace rural



Objectifs :

- améliorer les performances des systèmes d'assainissement,
- limiter le transfert de polluants et l'érosion agricole
- optimiser la gestion des plans d'eau,
- accompagner les exploitations agricoles face au changement climatique,
- ...



Agricole



Formation



Diagnostic



Appui / Gestion



Investissement



Travaux

Assainissement



Etudes



Travaux



Gestion / Entretien

Aveyronamont

Approche GLOBALE avec des enjeux environnementaux et économiques

Quel est notre activité ?

L'outil contrat de rivière Aveyron Amont : zone urbaine



Objectifs :

- réduction des pollutions involontaires au cours d'eau
- amélioration des performances de traitement des réseaux d'assainissement
- intégrer la préservation des milieux aquatiques dans les politiques publiques
- sensibiliser les professionnels, les élèves, et le grand public
-

Industrie Artisanat



Formation



Diagnostic



Investissement

Assainissement



Gestion



Travaux



« Contrôle »



Sensibilisation

Aveyronamont

Quel est notre activité ?

L'outil contrat de rivière Aveyron Amont : sensibilisation



Mon école mon cours d'eau, 80 classes par an ~ 2000 élèves par an



Expérimentations sur le pâturage en zones humides continuent avec l'Agricampus La Roque

Journées techniques avec les professionnels

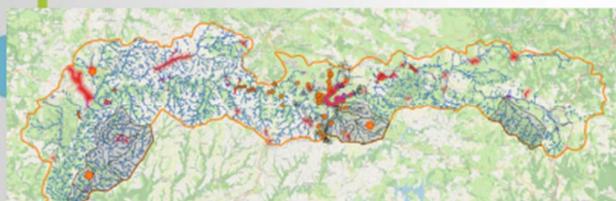
.....

Aveyronamont



Quel est notre activité ?

L'outil Programme Pluriannuel de Gestion PPG GEMAPI



- **renaturation de cours d'eau, le cœur du programme**, 25 chantiers de reméandrage, débusage, recharges granulométriques, ...
- restaurer et préserver les zones humides et zones d'expansion de crues
- mise en défens et points d'abreuvements
- ripisylve, embacles et peupliers, revegetalisation : traitement préventif en amont des enjeux
- espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques : poursuivre la veille et l'information
-



Aveyronamont



Travaux



Sensibilisation



Appui techniques

Quel est notre activité ?

L'outil Programme Préalable d'Etude Inondation PEP PAPI

Lancement d'un programme d'actions prévention des inondation (PAPI) et accompagnement des communes les plus à risques.

- Recruter un animateur dédié
- Améliorer la connaissance et identifier les actions à entreprendre
- Initier une culture du risque : l'implantation de repères de crues, ...
- Préserver et valoriser les zones naturelles d'expansions de crues, la re-végétalisation ...



Aveyronamont

Expériences sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des ressources en eau

Projet LIFE Eau&Climat
LIFE19 GIC/FR/001259



Syndicat mixte Célé - Lot médian
SmCLm



Description du territoire : bassin hydrographique du Célé



Superficie : 1218 km²

Grand bassin versant : Adour -Garonne

Nombre de SAGE portés : 1

SAGE(s) démonstrateur(s) du projet : Célé

Nom et état d'avancement : SAGE Célé, mis en œuvre depuis 2012

Autres outils de gestion concernés par le projet : Contrat de rivière Célé 2020-2024

Enjeux du territoire vis-à-vis du CC : ressource en eau (eau potable, abreuvement du bétail, milieux aquatiques, loisirs aquatiques), inondations (PAPI du Lot).

Niveau d'adaptation du territoire au changement climatique

Maturité du territoire



Mobilisation des acteurs



Développement d'outils



Médiation scientifique

Expérience du territoire



Mobilisation des acteurs

Nous avons une expérience forte sur la mobilisation des acteurs sur d'autres thématiques (qualité de l'eau, agriculture, réduction des produits phytosanitaires par les communes, SAGE, zones humides...).

Par contre sur la thématique "récente" du changement climatique nous avons une expérience limitée, avec néanmoins :

- Une conférence de Françoise GOULARD de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne intitulée "Changements climatiques : quels impacts sur le bassin du Lot ? " à destination du grand public dans le cadre de notre festival Célé'té en juin 2019 (programme complet [ici](#))
- Des ateliers de travail organisés en septembre 2019 pour la prise en compte du changement climatique dans le Contrat de rivière 2020-2024 (compte-rendu [ici](#))
- Un atelier de théâtre filmé sur la thématique du partage de l'eau à destination des enfants de 8 à 12 ans organisé en février 2020 (vidéo disponible [ici](#))
- Des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des habitations en cours depuis novembre 2019 (article consultable [ici](#))

Développement d'outils

Nous n'avons pas d'outils de gestion de la ressource en tant que tel à l'échelle du bassin versant du Célé.

Le Syndicat mixte du bassin du Lot (EPTB) gère une plate-forme de partage de données sur l'ensemble du bassin du Lot : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>



Le Syndicat mixte du bassin du Lot est également maître d'ouvrage du Plan de Gestion des Etiages du bassin du Lot (PGE Lot - voir la page dédiée). Mais le diagnostic de ce PGE date de 2005 et ne prend en compte ni le changement climatique, ni les prélèvements pour l'abreuvement du bétail, qui constituent pourtant 45 % des prélèvements à l'étiage sur le bassin du Célé (sources : état des lieux du SAGE Célé, juin 2007). L'émergence d'une étude prospective sur l'impact du changement climatique sur le bassin du Lot est en cours. Elle serait portée par l'EPTB.

Données hydro-climatiques

3 stations hydrométriques sont suivies par les DREAL. En complément 2 stations ont été installées par le SmCLM sur des captages d'eau potable en rivière pour assurer le respect du débit réservé et connaître les évolutions des débits. 4 captages d'eau potable situés sur 3 affluents du Célé ont également fait l'objet d'études de détermination du Débit Minimum Biologique.

Nous réalisons des suivis de la qualité physico-chimique des eaux superficielles complémentaires à ceux de l'agence de bassin et des structures départementales. Tous réseaux confondus, une soixantaine de points sont suivis sur le bassin du Célé, entre 6 et 12 fois par an.

Concernant le changement climatique, nous utilisons les données du PACC Adour-Garonne et les fiches de synthèse d'Explore 2070 sur 3 points du bassin.

Nous aurions besoin de plus de stations hydrométriques pour mieux connaître les débits actuels et de simulations de l'évolution des débits (type Explore 2070) sur des petits affluents. Nous aurions également besoin de connaître plus précisément les prélèvements actuels (exemple : volume et répartition des prélèvements pour l'abreuvement du bétail entre la ressource AEP et les milieux naturels) et les perspectives d'évolution.

Médiation scientifique

Nous avons publié des guides techniques sur différents sujets (gestion des cours d'eau, plans d'eau, abreuvement du bétail).

Nous coordonnons également tous les ans un festival (Célé'té en Vallée du Célé) qui comprend, entre autres, 2 journées pédagogiques à destination des écoles du territoire.

Dans le cadre du programme LIFE, nous envisageons de diffuser les résultats des actions grâce à différents outils de sensibilisation (vidéo, papier, conférences, ...).

Publications

Pas de publication scientifique sur la thématique du Changement climatique, mais quelques documents d'information et de sensibilisation listés (Cf. partie mobilisation des acteurs).

Projets

Candidature en cours à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes intitulé "Stratégies d'adaptation et résilience des territoires". Cet AMI couvre l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les candidatures sont possibles sur la période 2019-2021 pour une mise en œuvre des actions dans les 2 à 3 années qui suivent. Notre candidature serait en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Cantal, la communauté de



communes de la Chataigneraie Cantalienne et éventuellement d'autres collectivités du territoire. Nous avons prévu d'y intégrer plusieurs actions du Contrat de rivière liées à l'adaptation au changement climatique, notamment une étude de l'impact du changement climatique sur l'état quantitatif actuel et futur des cours d'eau du bassin du Célé.

Page de présentation de l'AMI : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/266/289-appel-a-manifestation-d-interet-strategies-d-adaptation-et-resilience-des-territoires-environnement-energie.htm>

Autres éléments

Au travers de sa compétence GEMAPI à l'échelle du Syndicat et, sur le bassin du Célé, portant des outils de gestion concertée de la ressource en eau (SAGE, Contrat de rivière, programmes d'animation et d'actions en agriculture, sur les zones humides, programmes scolaires, suivi de la qualité des eaux), le Syndicat est amené à travailler de façon intégrée sur la ressource en eau. Il est donc de facto potentiellement un acteur privilégié de l'adaptation au changement climatique. La structuration du Syndicat (un des plus importants en ingénierie du bassin) lui permet d'avoir des moyens d'agir.



Le Syndicat Mixte Lot Dourdou : un outil sur mesure pour mener des actions dans le domaine de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la satisfaction des usages (pêche, eau agricole, loisirs aquatiques,...) et la prévention du risque inondation.

✓ Le S.M.L.D. qu'est-ce que c'est ?

Afin de gérer le fonctionnement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant, certaines communes du bassin du Lot lozérien et aveyronnais ont décidé, dans les années quatre-vingt-dix, de mutualiser leurs moyens afin de réaliser des travaux d'aménagement et d'entretien de rivières reconnus d'intérêt général.

C'est ainsi que trois syndicats de rivières (Syndicat Mixte Lot Colagne (Lozère), SIAH de la Haute Vallée du Lot et SIAH de la Vallée du Dourdou de Conques (Aveyron)) ont été créés. Le Syndicat Mixte Lot Dourdou (S.M.L.D) est issu, au 1^{er} janvier 2014, du rapprochement de ces trois syndicats.

Le S.M.L.D fédère aujourd'hui 14 Communautés de communes lozériennes, aveyronnaises et cantalienne pour 121 communes (voir carte de présentation du territoire au dos).

✓ Le S.M.L.D. quels projets ?

Le SAGE : pour une gestion durable de l'eau



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lot amont est un outil de planification

élaboré par l'ensemble des parties prenantes (élus locaux, usagers, Etat) pour une période de 10 ans. Il vise notamment à garantir une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour la satisfaction des usages (eau potable, agriculture industrie, baignade, pêche...) et la préservation des milieux.

Le bassin du Lot amont est exposé à des crues extrêmement violentes (1994 et 2003). Le SAGE du Lot amont fait de la prévention du risque inondation une priorité du territoire.

Parallèlement, un contrat de rivière a été ratifié par l'ensemble des parties prenantes (Collectivités territoriales, partenaires financiers, Etat, usagers) permettant la mise en œuvre effective des actions du SAGE.

Les PPG : programmes de travaux en rivière

Pour la mise en œuvre de certaines de ces actions, le projet de SAGE préconise la réalisation de Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) des cours d'eau. Ces outils opérationnels,

concertés et déclarés d'intérêt général visent l'entretien préventif de la végétation des berges (abattages sélectifs, plantation d'arbres adaptés au maintien des berges, enlèvements de bois flottés, dévégétalisations d'îlots situés dans le cours d'eau, valorisation des populations arbustives des bords de cours d'eau pour un usage agricole...) et le ramassage des déchets situés dans les cours d'eau.



Il permet également de porter des travaux et des actions de communication liés directement à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques.

Un tel PPG est porté par le Syndicat Mixte Lot Dourdou sur le bassin du Lot lozérien depuis 2014. Le programme de travaux s'étalera sur une période de 5 à 7 ans.

Côté aveyronnais, l'élaboration de deux PPG a été lancée en 2014. Ils font suite à la réalisation des plans de gestion en cours qui ont permis de sécuriser 332 km de berges et de gérer 2 000 m³ de bois flottés.

✓ L'équipe du S.M.L.D.

Guillaume CANAR

Directeur / animateur SAGE et Contrat de rivière

g.canar@sml.d.fr

04 66 31 96 69 / 06 31 24 71 47

Lionel FABRE et Florian BONIELLO

Techniciens rivière sur le Lot aveyronnais, cantalien et le Dourdou de Conques 05 65 51 61 05

l.fabre@sml.d.fr / f.boniello@sml.d.fr

06 81 06 36 74 / 06 42 96 90 96

Pierre-Etienne VIGUIER

Technicien rivière sur le Lot lozérien

pe.viguiier@sml.d.fr

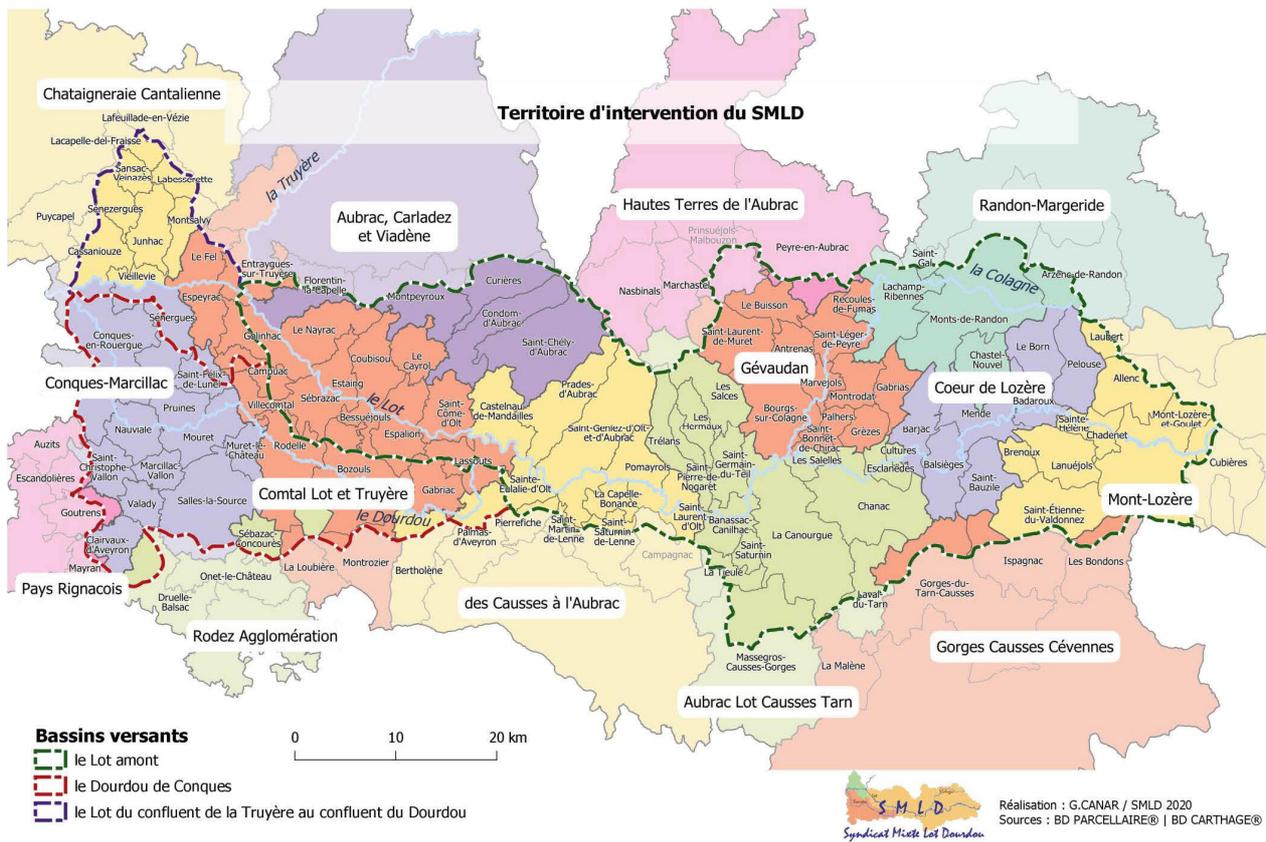
04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66 / 06 30 88 74 53

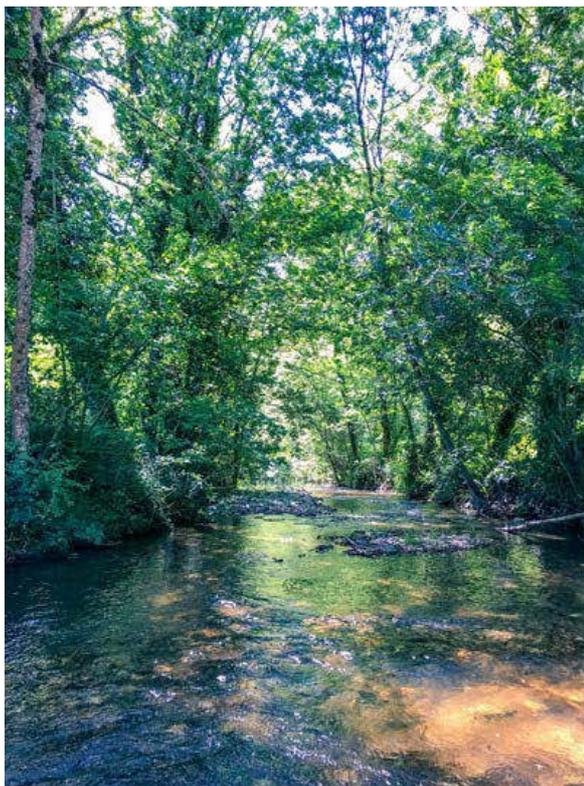
Siège : 38 Trémoulis - 48 500 La Canourgue

Antenne Aveyron : 6 rue du Trou - 12 340 Bozouls

Partenaires financiers



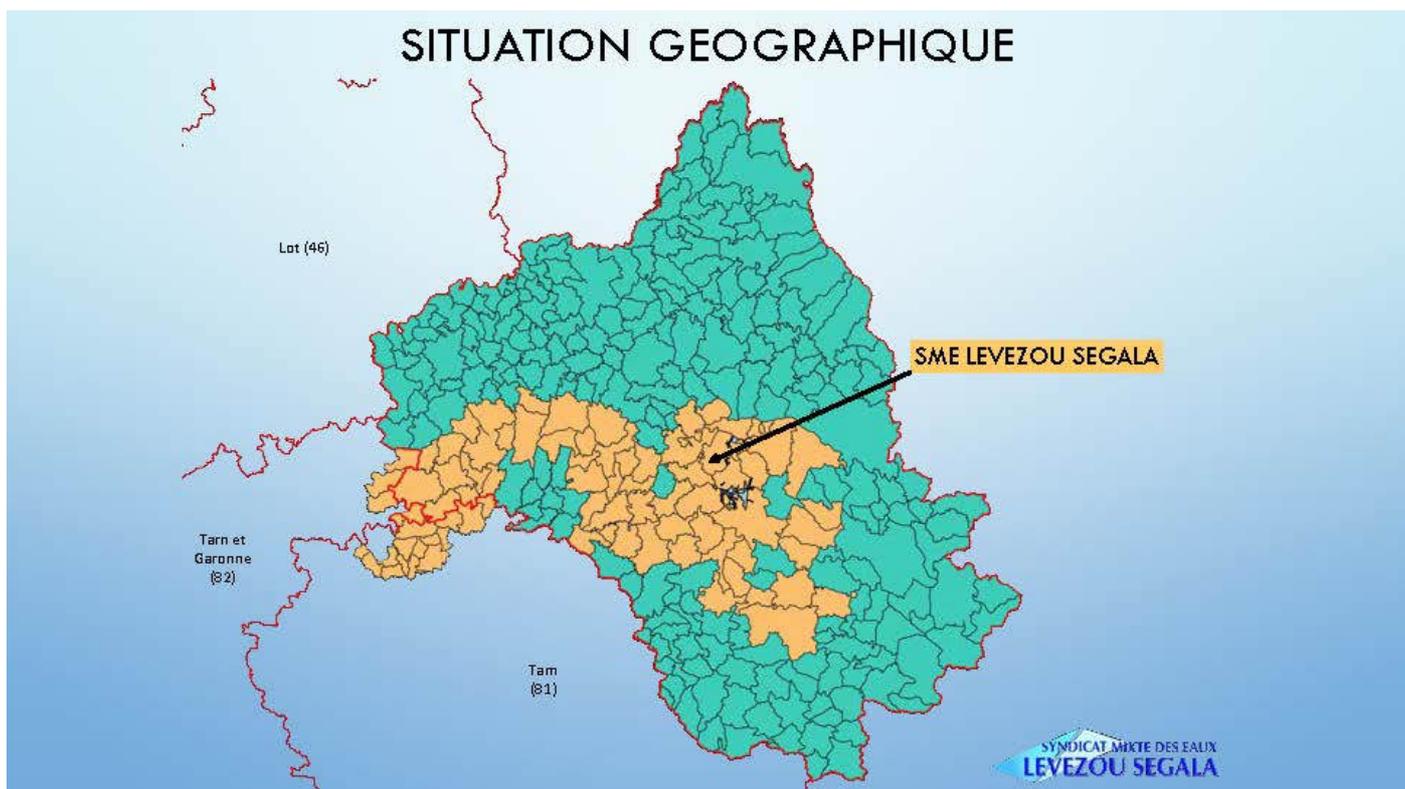




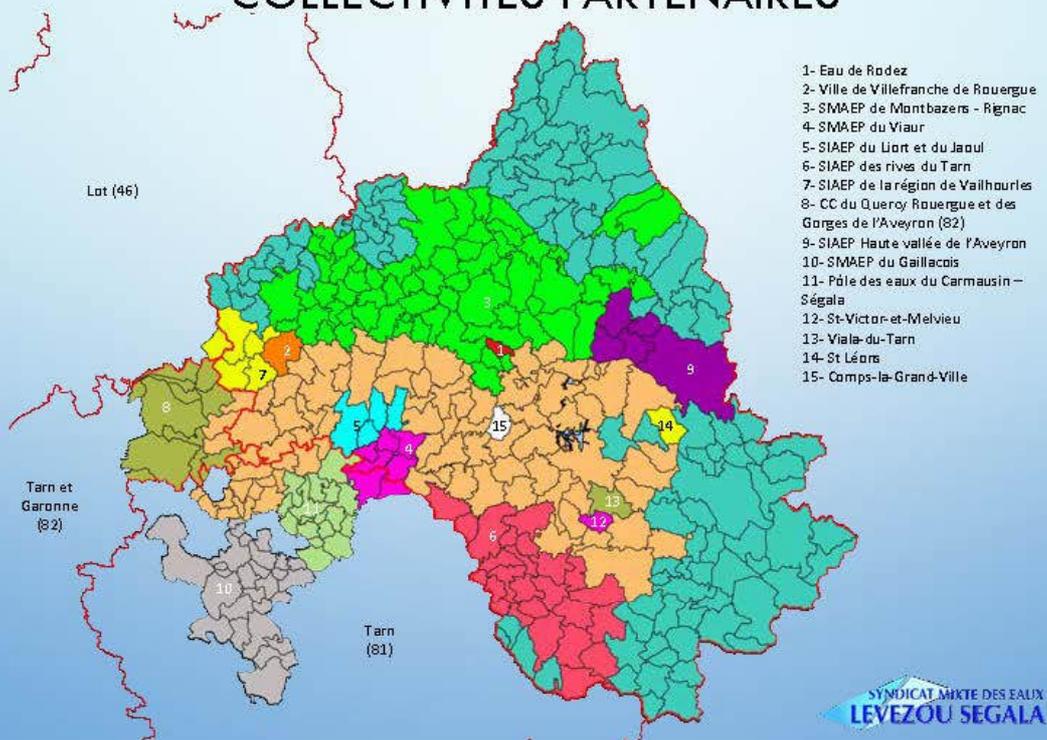
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LÉVÉZOU SÉGALA

M. YVES REGOURD, PRÉSIDENT
M. LAURENT FERY, RESPONSABLE TECHNIQUE

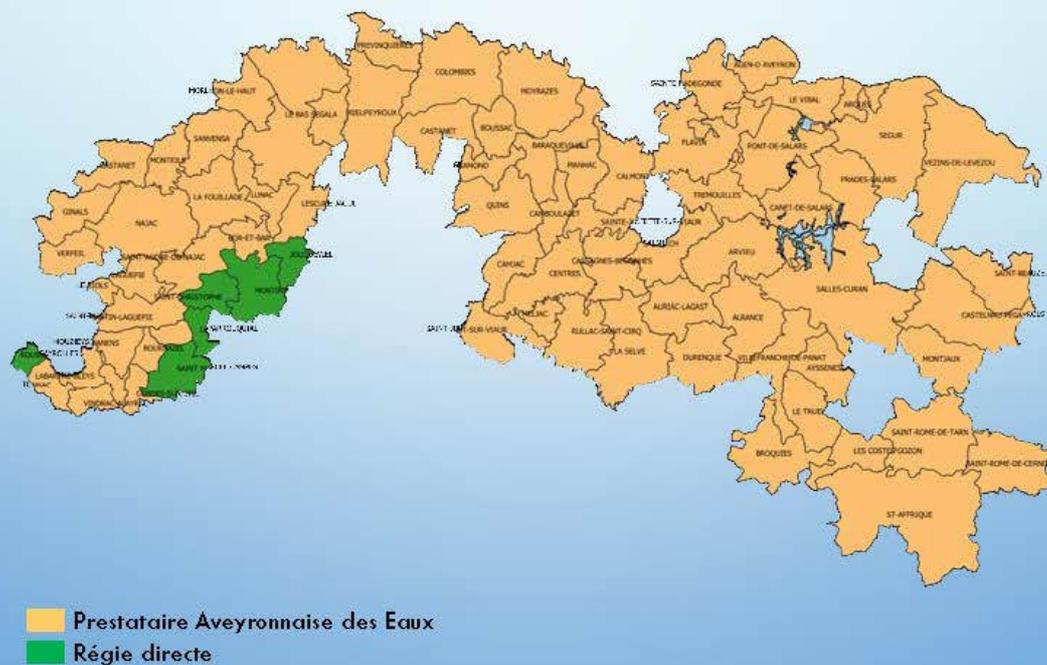
SITUATION GEOGRAPHIQUE

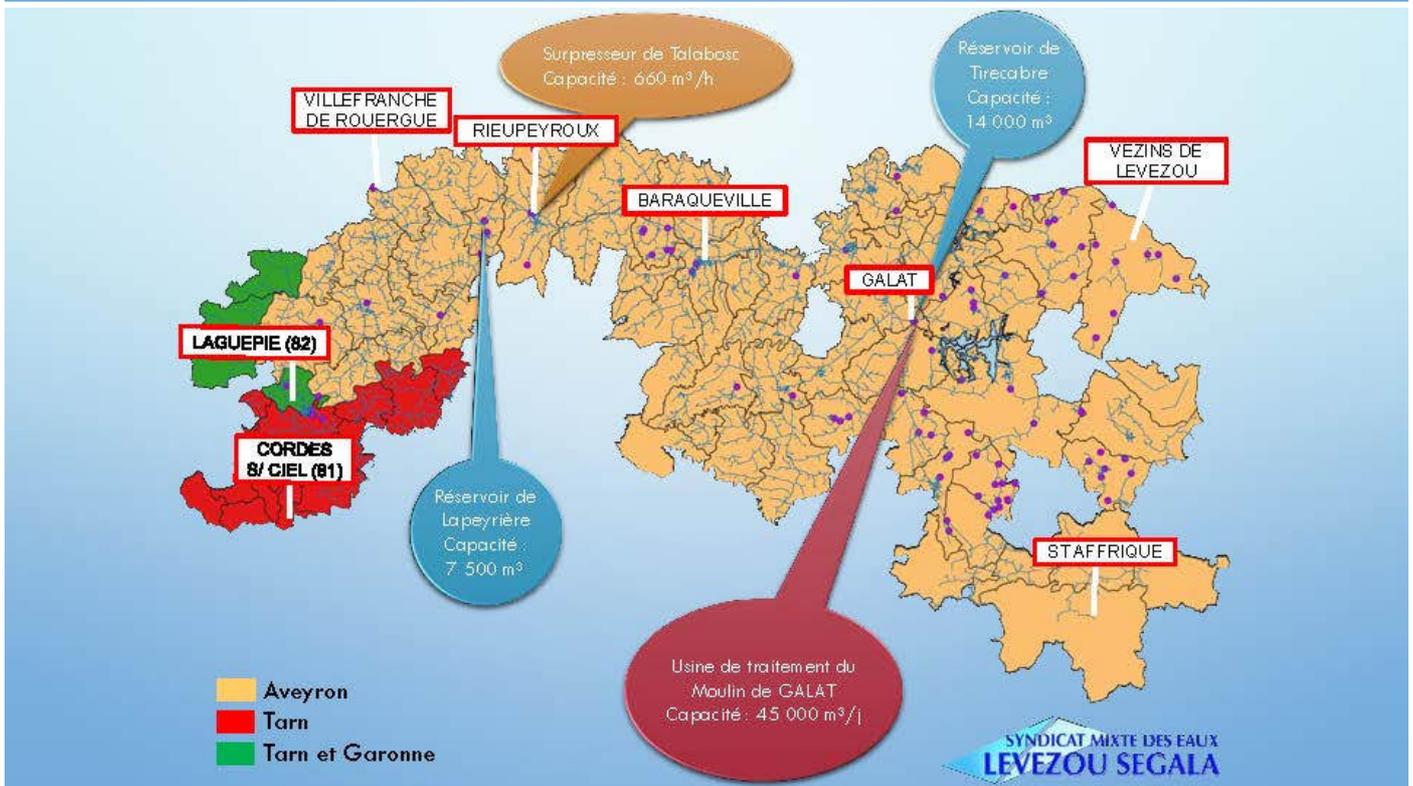


COLLECTIVITÉS PARTENAIRES

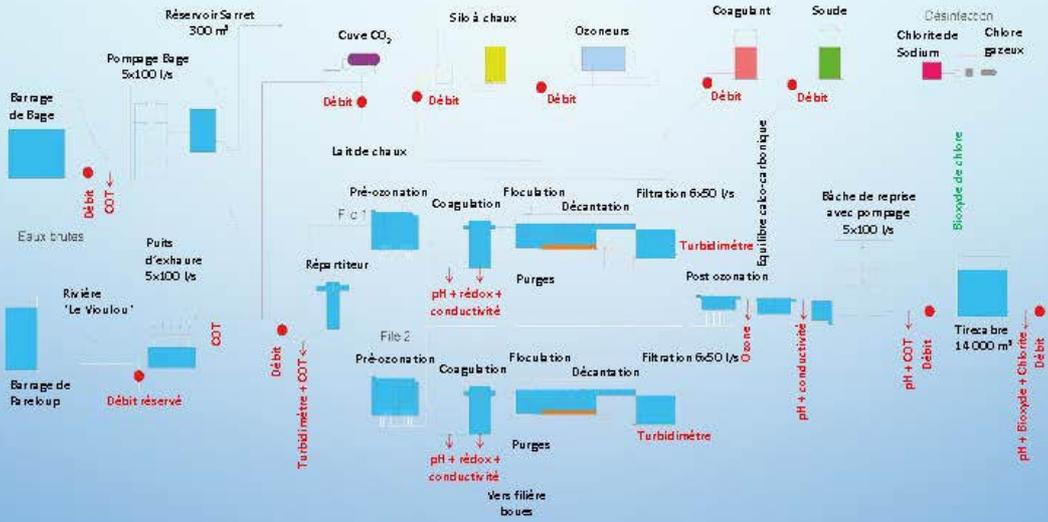


SYNDICAT MIXTE DES EAUX
LEVEZOU SEGALA

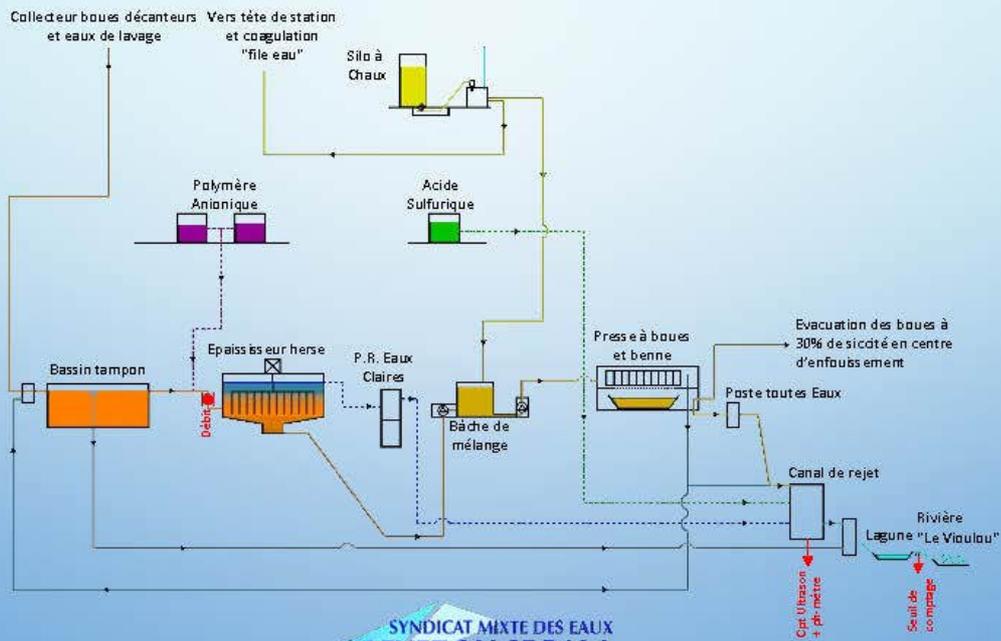




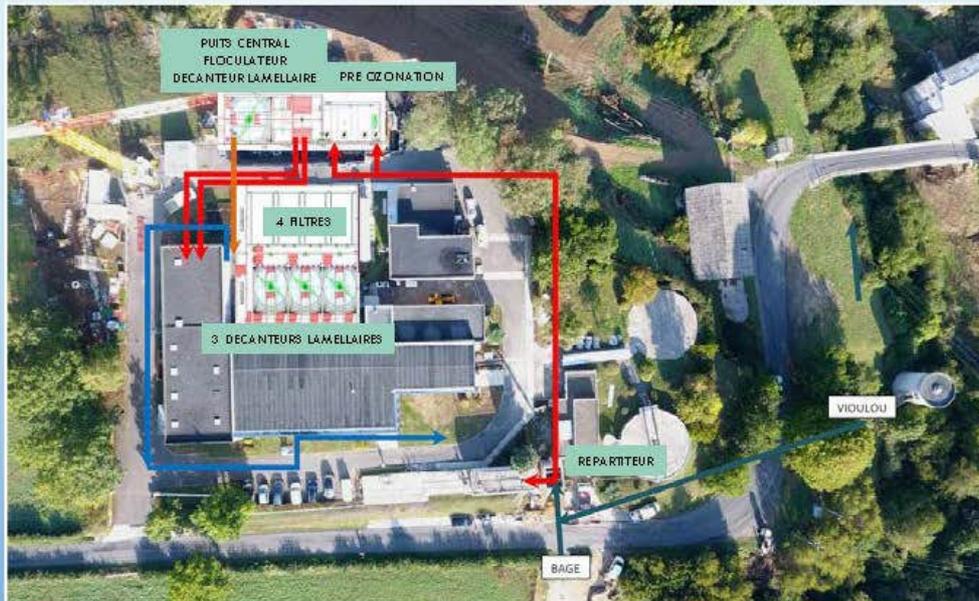
FILIERE TRAITEMENT DE L'EAU



FILIERE TRAITEMENT DES BOUES



PROJET REHABILITATION/EXTENSION FILIERE EAU

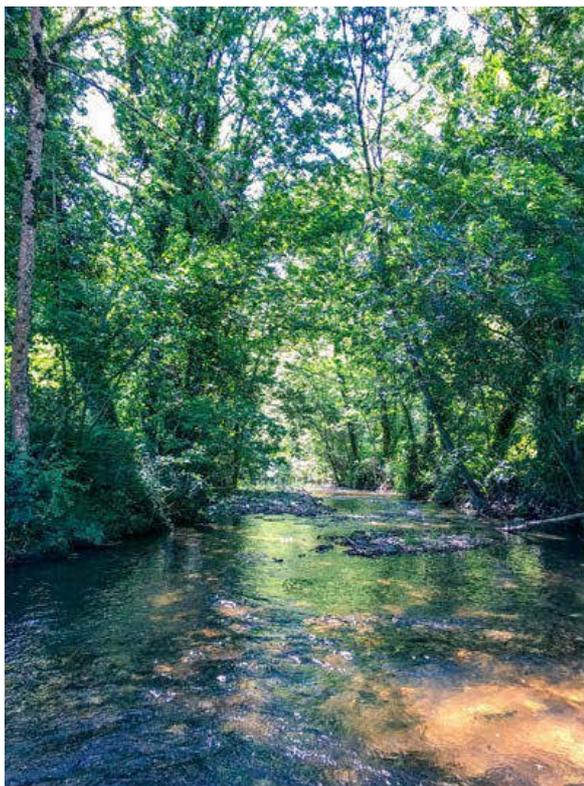


SYNDICAT MIXTE DES EAUX
LEVEZOU SEGALA

COMPLEXE DU POUGET



SYNDICAT MIXTE DES EAUX
LEVEZOU SEGALA



SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

M. MICHEL ROUMEGOUS, PRÉSIDENT
M. YANNICK RECOULES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

► Coup d'œil dans le rétro

✓ **1946, les débuts du Syndicat:**

Création d'un « Syndicat d'étude » fédérant 15 communes pour devenir en 1950 « le « Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Montbazens-Rignac ». Il est alors composé de 30 communes.

✓ **A partir de 1955, début de la réalisation d'importants travaux structurants :**

Achèvement de l'usine, construction de réservoirs et de châteaux d'eau, d'un barrage sur Aubrac, création d'interconnexions, sécurisation, renouvellement et renforcement du réseau d'eau...



LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

► Coup d'œil dans le rétro

✓ 2017

En raison du transfert de la compétence eau au profit d'EPCI, transformation du Syndicat Intercommunal en Syndicat Mixte et élargissement du périmètre syndical

✓ Aujourd'hui:

Le Syndicat compte 56 communes et 3 EPCI représentés par deux délégués par commune. Le périmètre Syndical couvre 11 EPCI et fournit de l'eau à 11 collectivités situées à sa périphérie. Il compte plus de 41 000 abonnés. Au quotidien, l'établissement public s'appuie sur l'expertise et le savoir-faire d'entreprises spécialisées pour assurer pleinement la compétence eau.



L'EAU D'AUBRAC - Toute une histoire...

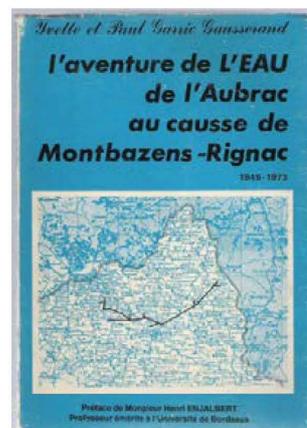
Le Syndicat de MONTBAZENS-RIGNAC et l'amenée de l'eau sur le Causse, est au départ l'idée et l'action d'un seul homme : Marius GARRIC, Maire de MONTBAZENS.

Cette aventure, véritable défi, aura été une part essentielle de la vie de la Région depuis la IIème guerre mondiale. L'amenée d'eau a totalement transformé les conditions de vie et sauvé le Causse en voie de désertification après les années de sécheresse entre 1940 et 1950.

Au fil des années et des rencontres, il obtient le soutien de personnalités (RAMADIER, BOSCARY - MONSSERVIN, NEVEU...).

Qualifié d'anticipation révolutionnaire, ce projet montre comment la défense acharnée d'un bon projet peut finir par l'emporter.

Un ouvrage retrace les étapes de cette belle aventure et témoigne de l'abnégation d'un homme pour son territoire.



LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

► Le territoire du SMAEP

Territoire du
SMAEP de
MONTBAZENS-RIGNAC



Près de 41 000 abonnés soit plus de 80 000 habitants.



LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

► Le SMAEP en quelques chiffres

✓ 5 600 000 m³ d'eau facturés annuellement - Prix du m³ moyen: 1,85€ TTC hors redevance soit 2,20€ TTC Redevance Agence de Bassin incluse,

✓ Un Rendement de réseau moyen de 73,47% en 2020 et un taux de renouvellement des canalisations de 1,35% cette même année (33 km)

✓ Un accompagnement individualisé dans le traitement des factures impayées : service dédié (1,5 ETP)



LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

► Le SMAEP en quelques chiffres

✓ Un budget consolidé (4 budgets) au titre de 2021 de 56 millions d'euros H.T. dont 41.7 millions H.T. dédiés aux investissements

✓ Effectif : 22 agents répartis sur 5 pôles participent à l'accomplissement du service public de l'eau avec notamment un Bureau d'études et d'ingénierie interne (7 ETP), un pôle moyen (6 ETP), un service intervention (5 ETP), un centre d'appels et relations usagers (4 ETP)

✓ Quatre établissements publics avec des modes de gestion différents (Smaep de Montbazens-Rignac, Conques Muret le Château, RGD et Hydr'Aubrac),



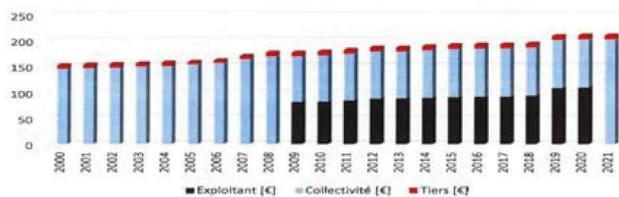
LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC



LE SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC

► Une gestion financière saine

Evolution des composantes du prix de l'eau depuis 2000



⇒ Structure et gestion de la dette : L'encours de la dette présenté est celui résultant de la dette effective au 4^{ème} Trimestre 2020. Il n'y a pas d'emprunts dits « toxiques » dans l'encours de la dette du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette	1,9	1,75	1,47	1,50	1,29	1,24	2,58	1,68	2,04	1,63	2,31	2,24

0	7	12	15	ans
	Risque moyen	Risque fort	Risque très fort	

L'EAU D'AUBRAC DANS NOS VERRES - Compétence EAU POTABLE



L'EAU D'AUBRAC DANS NOS VERRES

• Les Ressources

Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC prélève l'eau brute depuis deux Boraldes, à savoir **le captage des « Touzes »** sur la Commune de Saint Chély d'Aubrac situé en aval du **Lac des Moines** et **le captage des « Brasses »** sur la Commune de Condom d'Aubrac, ainsi que sur l'Ouche, les Douzes, les sources de Conques et de St Cyprien sur Dourdou (Conques Muret le Château),



Lac des Moines



Les Touzes



Les Brasses



L'EAU D'AUBRAC DANS NOS VERRES

• La production

- ✓ Qualité et quantité: indispensables pour satisfaire les besoins des abonnés
- ✓ Nombreux contrôles avec une réglementation stricte

Le traitement de l'eau passe par plusieurs étapes:

1. Filtration
2. Désinfection à l'ozone et au chlore
3. Enrichissement en calcium



Usine de Salgues

Volume traité : environ 6.5 millions m3



Nouvelle usine de traitement des déchets



L'EAU D'AUBRAC DANS NOS VERRES

• La distribution et le stockage: principe

A la **sortie de la station**, l'eau est **stockée** dans plusieurs réservoirs d'une capacité totale de 24.000m³. Depuis 2020, la construction d'un réservoir supplémentaire de 10.000m³ (2 cuves concentriques de 5000m³) édifié au pied de la Cheminée d'équilibre de Roquelaure, vient renforcer sensiblement la sécurisation de la distribution des 41 000 abonnés du Syndicat.

L'usine de Muret le Château obéit au même principe et dessert les Communes de Pruines, Nauviale, Marcillac, Mouret, Villecomtal, Conques en Rouergue, Sénergues, Muret le Château et St Felix de Lunel,

Le Syndicat dispose ainsi d'un stockage d'eau traitée global de plus de 42 000m³ permettant ainsi de faire face aux journées de pointe, de sécuriser l'exploitation et garantir la continuité du service.

C'est ensuite **l'énergie gravitaire** qui permet d'acheminer l'eau vers les **90** réservoirs que compte le Syndicat sur son périmètre.



L'EAU D'AUBRAC DANS NOS VERRES

• Une régulation unique: la cheminée d'équilibre de Roquelaure



✓ Elle permet la **régulation du débit** d'acheminement.

✓ Il s'agit d'un ouvrage atypique, simple mais **exceptionnellement efficace.**



L'EAU D'AUBRAC DANS NOS VERRES

• La distribution et le stockage: le réseau

- ✓ Un linéaire de réseau très vaste sur l'**Aveyron**: près de 3100km de linéaire de réseau (canalisation > au DN50).
- ✓ La pression de l'eau circulant dans les canalisations est exceptionnellement élevée (avec plus de 50 bars sur certains tronçons), permettant à l'eau de parcourir de longues distances et franchir les reliefs **sans la moindre énergie électrique**
- ✓ Le réseau fait l'objet d'une **surveillance constante** au travers de la recherche des fuites, des réparations des casses, du suivi de la qualité
- ✓ Le Syndicat a développé il y a plusieurs années une **télégestion / supervision sur un logiciel métier ad'hoc**. Cet outil lui permet de suivre en continu l'exploitation des infrastructures et du réseau.



L'EAU D'AUBRAC DANS NOS VERRES

• La distribution et le stockage: les réservoirs

L'eau est stockée dans **90 réservoirs** soit un volume total d'environ 50 000 m³ d'eau



LE BUENNE - BELCASTEL



SERGUEILLES - SALLES LA SOURCE



LA DRAILLE - RIGNAC



LES ENJEUX DES PROCHAINES ANNEES - Une anticipation impérieuse



Préservation et mobilisation de la ressource en eau

- **Une eau brute de qualité**

- ↳ La qualité de l'eau brute dépend de son degré de pollution, de sa teneur en minéraux, variable selon la nature du sol ou les activités humaines à proximité de la ressource. Il est nécessaire, après la mise en place des périmètres de protection autour des captages, de sensibiliser les acteurs situés dans le PP à la vulnérabilité de la ressource aux pollutions,
- ↳ Création de partenariats entre le SMAEP de Montbazens-Rignac, la Chambre d'Agriculture et les exploitants agricoles facilitant la mise en œuvre des prescriptions et renforçant la protection de la ressource en eau (conseil agronomique... et accompagnement dans l'évolution des pratiques, éventuelles acquisitions amiables de terrains par le Syndicat avec mise en place de baux ruraux à clauses environnementales...)



Préservation et mobilisation de la ressource en eau

• Une eau brute en quantité

Mobilisation, diversification et sécurisation de la ressource en eau

- ↪ Le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a fait le choix face au défi climatique notamment, de conforter sa ressource en eau brute depuis un prélèvement dans la rivière LOT positionné en aval du barrage de CASTELNAU-LASSOUTS (41 millions de m³/d'eau)



Préservation et mobilisation de la ressource en eau

- ↪ Les objectifs de cette opération sont les suivants :
 - ✦ répondre aux **évolutions futures** et à **l'augmentation de la demande** sur l'ensemble de territoire concerné et à proximité du projet (évolution des besoins, contexte de changement climatique,...) ;
 - ✦ **sécuriser** la production et l'adduction d'eau potable pour l'ensemble du territoire du SMAEP de Montbazens Rignac et Eau de Rodez principalement ;
 - ✦ être équipé d'une **unité performante** de production d'eau potable, répondant aux obligations de qualité et réglementaires ;



Mobilisation / diversification / sécurisation de la ressource en eau



Nécessité d'une stratégie patrimoniale et financière

- ↳ Connaissance de son patrimoine : plan des réseaux, caractéristiques, localisation, servitudes, suivi des interventions réseau (localisation des fuites, causes)...
- ↳ Schéma directeur AEP, PGSSE,
- ↳ Elaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement avec actions de maîtrise et ou de pertes d'eau (sectorisation, renouvellement....)
- ↳ Gestion comptable et financière : durée d'amortissements, provisions, optimisation financière... avec réalisation d'une prospective financière,
- ↳ Accompagner et être force de propositions et de conseils auprès des collectivités adhérentes dans la réalisation de leur document d'urbanisme (PLUi notamment),



ILLUSTRATION : Plan d'Investissement d'Avenir 2021-206 du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC

• Les axes du plan d'investissement

- ▶ AXE 1 : Améliorer la détection des fuites à travers une sectorisation confortée et renforcée
- ▶ AXE 2 : Ressources et outils de production avec la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable
- ▶ AXE 3 : PARP - Programme amélioration et renouvellement du patrimoine
- ▶ AXE 4 : Déploiement de nouvelles technologies au service de la gestion du service
- ▶ AXE 5 : Travaux sur ouvrages, équipements et réseaux divers
- ▶ AXE 6 : Interconnexion / Maillage et abandon de ressources
- ▶ AXE 7 : Construction - Réhabilitation des réservoirs et châteaux d'eau



Nécessité de prendre en considération le contexte législatif

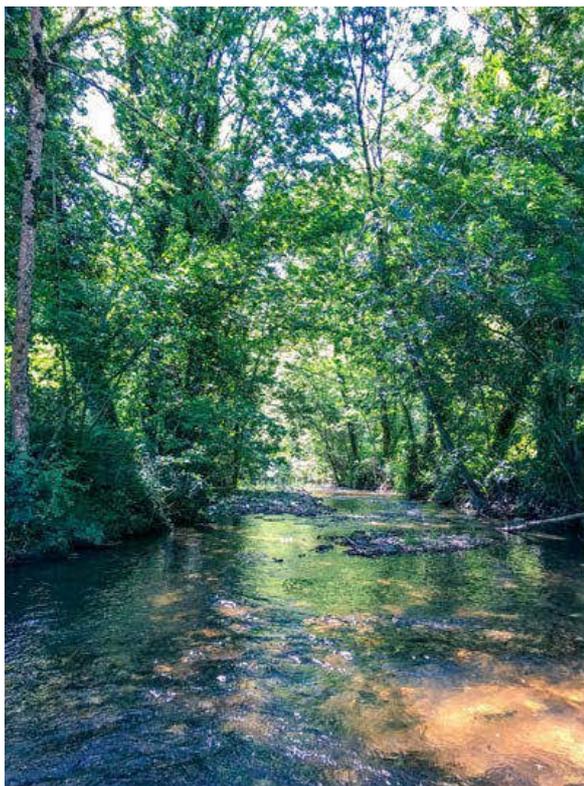
- ↙ Préparation au transfert de compétence aux EPCI au 1^{er} janvier 2026 et ses incidences (représentation, périmètre...) : adapter l'organisation, la gouvernance et la représentation du SMAEP à ce nouveau contexte et appréhender les évolutions dans les attributions de compétences sur son territoire en matière d'eau,
- ↙ Mesurer la performance du mode de gestion en place,
- ↙ Faire preuve d'innovation dans la structuration du mode de gestion (prestations de services, concession, régie...),



Sensibiliser l'utilisateur - Le bon geste du citoyen de l'eau

- ↳ Actions de sensibilisation sur le bon usage de l'eau (classes d'eau, visites d'ouvrages...) notamment auprès des enfants,
- ↳ Sensibilisation sur les aspects sanitaires, économiques (200 fois moins chère que l'eau en bouteille) et écologiques,
- ↳ Sensibilisation sur les fuites domestiques (un robinet qui goutte = 15m³/an, les piscines, les arrosages extérieurs...),
- ↳ Sensibiliser les élus, les acteurs locaux à l'usage : arrosage des stades (entre 100 et 200m³/ nuit soit la consommation d'une Commune de 2500 habitants sur 24 h) des espaces verts, des fontaines...





OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

M. FRANCK DEGRDEF ET M. STÉPHANE CHARRETIER



- Présentation de l'OFB
- Présentation du service départemental
- Les missions
- Diagnostic et perspectives

L'OFB : un nouvel établissement public



- ▶ **Création au 1^{er} janvier 2020** (loi n°2019-773 du 24 juillet 2019)
- ▶ **Fusion de l'AFB** (Agence française pour la biodiversité) **et de l'ONCFS** (Office national de la chasse et de la faune sauvage)
- ▶ **Double tutelle** : ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- ▶ **2800 agents**, dont **1900 « agents de terrain »**
- ▶ **300 implantations**

L'OFB en Occitanie





Les missions

Les deux objectifs fondamentaux

Prévenir les atteintes à la biodiversité, les **réduire** et les **faire cesser**

Permettre les usages équilibrés de la nature et de ses ressources

Cela au travers des missions qui sont :

- La connaissance et l'expertise sur les espèces, les milieux, les services rendus par la biodiversité et les menaces qu'elle subit (zones humides, pelouses sèches, espèces et habitats protégées, espèces exotiques envahissantes...).
- L'appui technique aux services de l'état en donnant des avis sur des projets pour garantir un moindre impact environnemental (séquence Éviter, Réduire, Compenser).
- Les contrôles pour prévenir les atteintes à la biodiversité, par exemple la lutte contre les rejets polluants ou l'altération des habitats ou des espèces, le trafic d'espèce, la gestion quantitative de l'eau ... co-construit avec l'Etat et sous l'autorité du Procureur de la République.
- L'appui aux acteurs et la mobilisation des territoires sur les enjeux de la biodiversité pour faire évoluer les comportements au regard de l'érosion actuelle de l'ensemble des espèces.

Outil de priorisation des actions, utile au moment du dialogue de gestion national/régional sur la programmation annuelle d'activité et dans le pilotage d'activité au fil de l'eau en appui aux missions de police, de connaissance et d'appui aux acteurs et aux PP

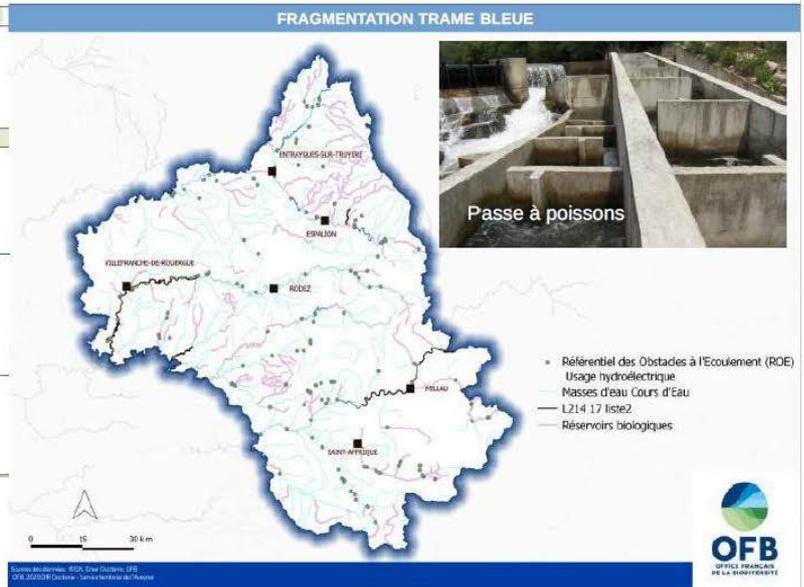
Permet une identification des enjeux et priorités à partager avec nos partenaires (préfets, services déconcentrés de l'Etat, MISEN, parquets... et autres partenaires non institutionnels)



Un inventaire des pressions (~ 20) déclinant les 5 pressions IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)

Artificialisation Fragmentation	Prélèvement de la ressource	Pollution	Espèces exotiques envahissantes	Adaption au changement climatique
------------------------------------	-----------------------------------	-----------	---------------------------------------	---

ACTEURS IMPLIQUÉS au niveau départemental	
Services de l'Etat et établissements publics : DREAL, DDT, Agence de l'Eau, préfecture, parquets	
Syndicat de rivière, concessionnaires, propriétaires	
Associations : APN, France Hydroélectricité, Les Amis des Moulins	
LEVIERS D'ACTION	
Connaissance	Inventaires ROE, ICE Inventaires poissons Tableau de bord des liste 1 et 2 Inventaire frayères Liste des espèces à enjeux
Police	Appui technique des services de l'Etat en phase d'instruction sur les centrales hydroélectriques Tableau de bord partagé des priorités annuelles Contrôle administratif en phase de travaux (chantier et recollement) et en phase d'exploitation
AAMT	Sensibilisation des services instructeurs, des concessionnaires, des propriétaires de centrales hydroélectriques et des bureaux d'étude



ARTIFICIALISATION / POLLUTIONS DIFFUSES

ACTEURS IMPLIQUES au niveau départemental

Services de l'Etat et établissements publics : DREAL, DRAAF, DDT, DDETSPP, Agence de l'Eau, préfecture, parquets
Chambres consulaires et professionnels : chambre de l'agriculture, agriculteurs, éleveurs

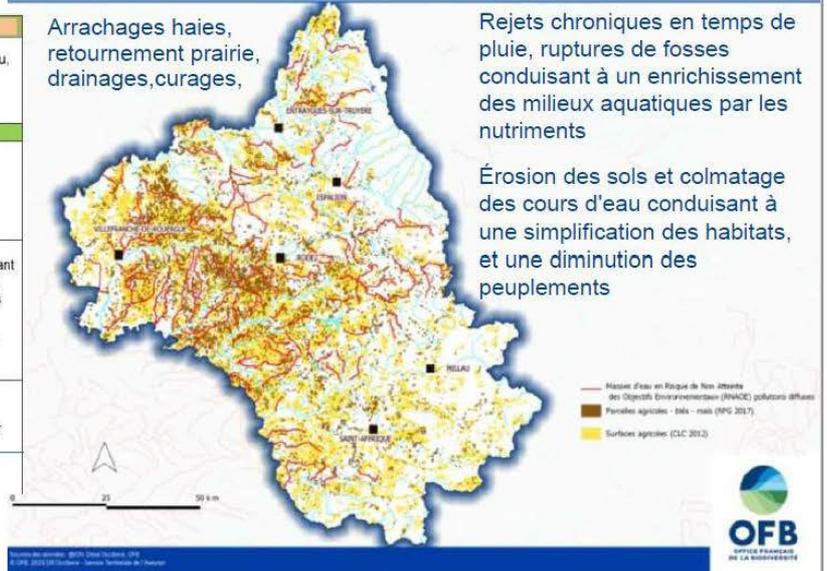
LEVIERS D'ACTIONS

Connaissance	Identification et localisation des espèces à enjeux Surveillance de l'évolution des pratiques culturales
Police	Contrôles orientés sur exploitations agricoles sur des bassins versants présentant des enjeux forts au regard de la présence d'espèces protégées en déclin et particulièrement exigeantes en terme de qualité de l'eau (Ecrevisse à pattes blanches, Mulette perlière) Contrôles sur exploitations agricoles suite à signalements en ciblant sur les masses d'eau dégradé au titre de directive cadre eau.
AAMT	Sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs dans le cadre des pré dossier avec l'Etat et des actions auprès des lycées agricoles (à venir)

Arrachages haies, retournement prairie, drainages, curages,

Rejets chroniques en temps de pluie, ruptures de fosses conduisant à un enrichissement des milieux aquatiques par les nutriments

Érosion des sols et colmatage des cours d'eau conduisant à une simplification des habitats, et une diminution des peuplements



ARTIFICIALISATION / PRELEVEMENTS

ACTEURS IMPLIQUES au niveau départemental

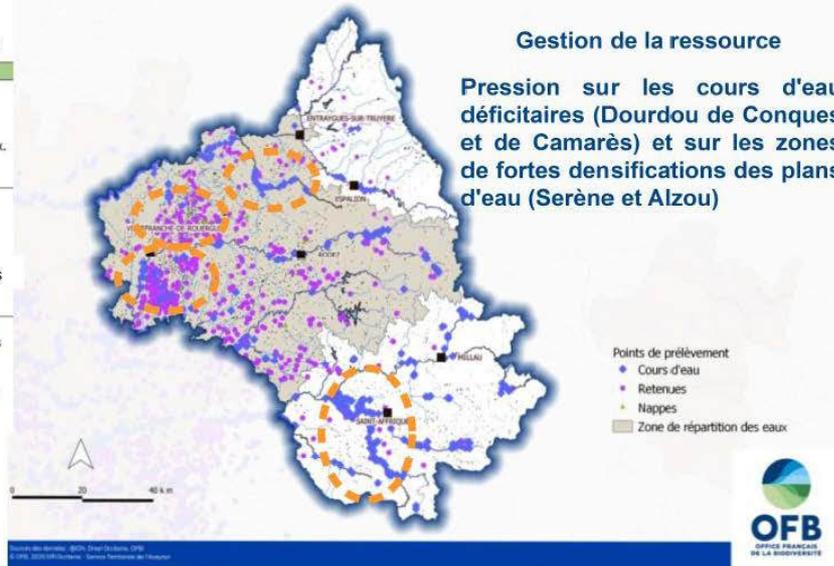
Services de l'Etat et établissements publics : DREAL, DRAAF, DDT, Agence de l'Eau, préfecture, parquets
Chambres consulaires et professionnels : chambre de l'agriculture, agriculteurs, éleveurs

LEVIERS D'ACTIONS

Connaissance	Suivi du réseau ONDE Connaissance de la répartition des espèces à enjeux Participation aux réunions hebdomadaires du suivi de la ressource en eaux.
Police	Renseignement, enquête et contrôles ciblés sur exploitations agricoles, plans d'eau, piscicultures Contrôles des respects des arrêtés de restriction des usages
AAMT	Sensibilisation directe des agriculteurs et des éleveurs ou indirecte par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture de syndicats agricoles ou des lycées agricoles Appui réglementaire auprès des agriculteurs en accompagnement de la DDT en amont des projets (création de plan d'eau, travaux sur zones humides et cours d'eau)

Gestion de la ressource

Pression sur les cours d'eau déficitaires (Dourdou de Conques et de Camarès) et sur les zones de fortes densifications des plans d'eau (Serène et Alzou)



ACTEURS IMPLIQUÉS au niveau départemental

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Services de l'Etat et établissements publics : DDT, DDETSPP, Préfecture, Parquets, DREAL, OCLAEPS, Douanes, Police Nationale, Gendarmerie, SDIS
 Collectivités territoriales : Conseil Départemental, Communes, Conservatoire botanique, Université de Poitiers, Bureau d'étude Professionnels du secteur, Associations de protection environnement

LEVIER D'ACTION

	<ul style="list-style-type: none"> Veille législative Identification espèces Améliorer la connaissance des espèces et de leurs zones de répartition ainsi que leurs habitats Proposer aux SD des thématiques particulières afin d'informer ou de former les agents sur celles-ci
	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle du commerce et de la détention des espèces CITES, espèces protégées et espèces exotiques envahissantes (EEE) Contrôle de la faune sauvage captive (établissements, particuliers...) Veille internet sur les activités de vente en ligne ou e-commerce de spécimens appartenant à la faune sauvage réglementée Police judiciaire relative aux trafics d'espèces Appui technique aux administrations (DDETSPP notamment) et partenaires Participation aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites.
	<ul style="list-style-type: none"> Animation du réseau CITES départemental Réalisation d'actions de sensibilisation auprès des professionnels (éleveurs, détenteurs, commerces...). Soutien technique à la mise en œuvre d'opération d'éradication sur des espèces pionnières Sensibilisation du public à l'occasion de manifestation ou de contrôles

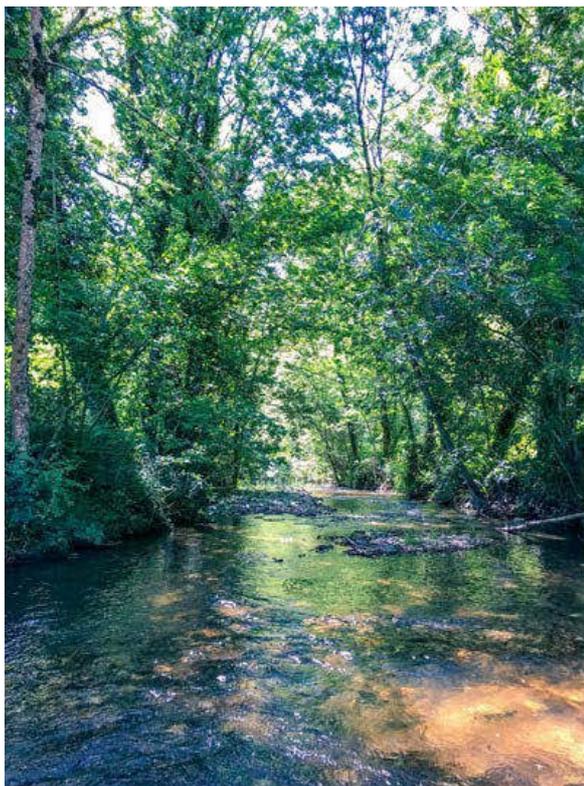
Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

Cas de l'écrevisse à taches rouges (*Faxonius rusticus*) espèce originaire du bassin de l'Ohio qui présente un très fort potentiel invasif, observé la première fois dans un ruisseau aveyronnais (premier en France et Europe)



plan d'eau

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

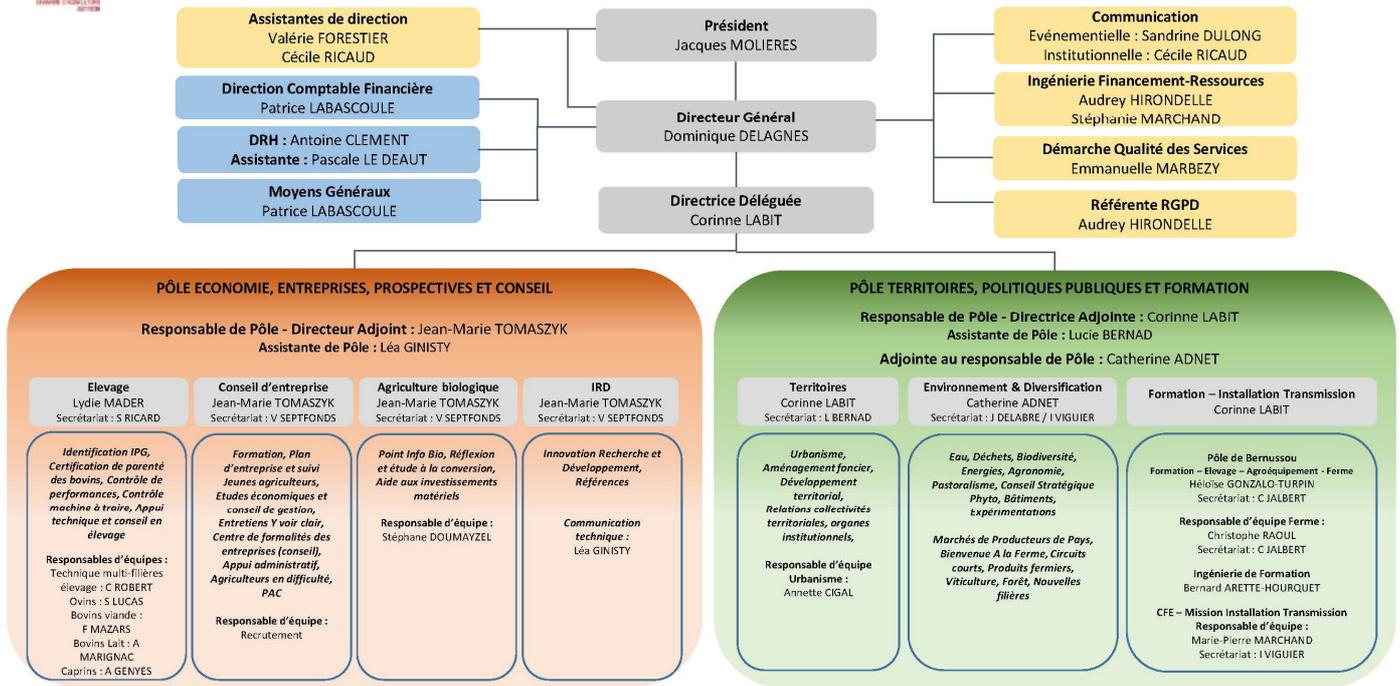


CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON

M. JACQUES MOLIÈRES, PRÉSIDENT
MME CORINNE LABIT

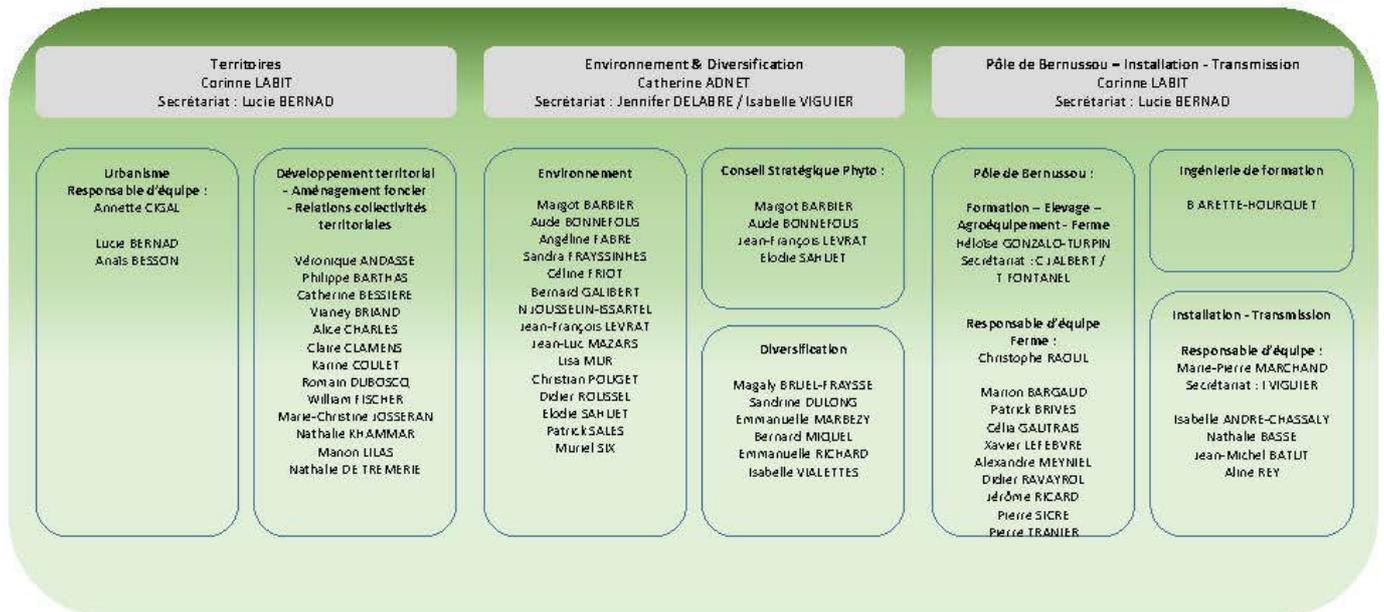
Le rôle et les missions de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

- La Chambre d'agriculture est une institution professionnelle reconnue par la loi comme établissement public.
- La Chambre d'agriculture est investie de 4 missions définies dans le Code rural (art. L510 1 CRPM) :
 - Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
 - Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi ;
 - Contribuer au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique ;
 - Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.
- La Session (31 élus et 8 membres associés) définit le projet agricole départemental, émet des avis, vote des motions et arrête le budget.

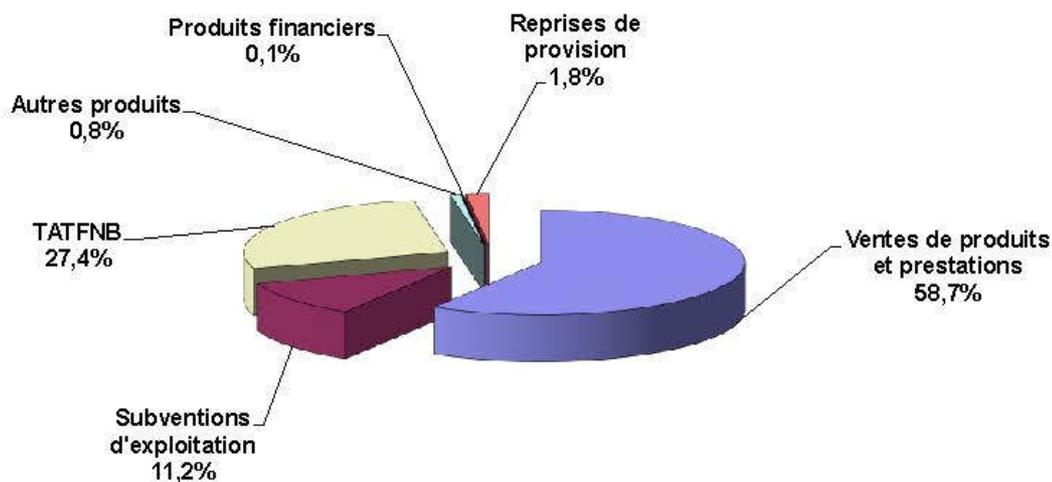


Pôle Territoires, Politiques publiques et Formation

Responsable de Pôle - Directrice Adjointe : Corinne LABIT
Assistante de Pôle : Lucie BERNAD
Adjointe au responsable de Pôle : Catherine ADNET



➤ Budget de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron : Répartition des produits (143 ETP et 13 M€ de CA en 2021)



Pôle Territoires, Politiques publiques & Formation - 02/06/22



➤ Nos interventions sur la Gestion de la Ressource en Eau

- Gestion qualitative :
 - Agroécologie, volet d'expérimentations et d'essais sur des itinéraires techniques alternatifs innovants, acquisition de références
 - Agriculture durable : agriculture numérique
 - Démarches environnementales, Agriculture Biologique, zone vulnérable, PCAE, CSP, HVE, CAD, PSE
 - Actions dans le cadre des programmes SAGE, Contrats de rivière, des PPG, de la protection des périmètres de captages, de l'élaboration des documents de planification, de chartes diverses...

Pôle Territoires, Politiques publiques & Formation - 02/06/22



➤ Nos interventions sur la Gestion de la Ressource en Eau

- Gestion quantitative :
 - Accompagnement individuel et collectif de groupes d'agriculteurs
 - Organisation des tours d'eau en début de campagne : restrictions non réglementaires à priori
 - Conseil sur la gestion de l'irrigation, choix assolements, l'agronomie
 - Accompagnement à la création de ressources
 - Accompagnement et mise en œuvre des projets et des programmes des gestion de la ressource de nos partenaires...

- Le département Aveyron, tête de bassin :
 - Moins de 1,5% de la SAU est irriguée (8200 ha et 700 exploitations env.), 85% de la SAU est constituée de prairies
 - 10 retenues de petite taille sont créées chaque année

Rôle Territoires, Politiques publiques & Formation - 02/06/22



➤ Nos interventions sur la Gestion de la Ressource en Eau

- Nos partenaires : Etat, DREAL, Agence de l'eau, Département Aveyron, syndicats d'eau potable, syndicats de rivière, communes, communautés de communes, parcs régionaux, coopération agricole, sociétés privées, SIDAM, INRA, Institut de l'élevage, associations environnementales...

- Expérimentation, vulgarisation des connaissances, formation, conseil individuel ou collectif, rédaction d'avis, appui aux institutions...

Rôle Territoires, Politiques publiques & Formation - 02/06/22



Climatique
Economique et social
Alimentaire

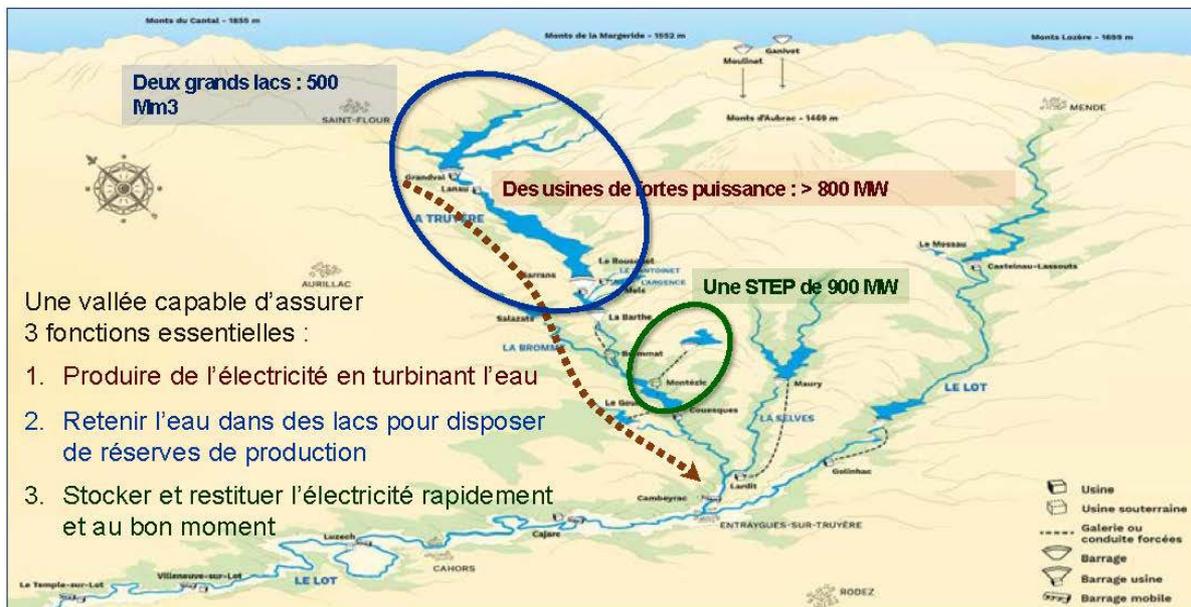
Adaptation des systèmes d'exploitation - Partage de la ressource



EDF HYDRO LOT TRUYÈRE

M. STÉPHANE CHATIGNIER

La Truyère, une vallée unique sur le plan énergétique



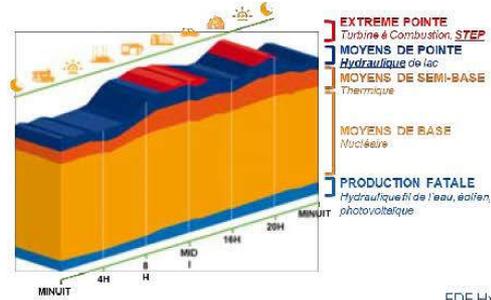
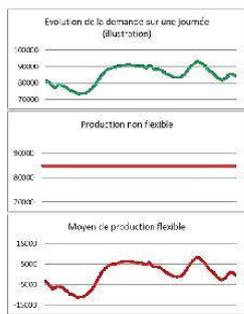
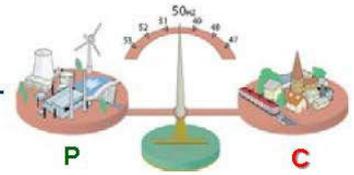
L'équilibre Production-Consommation

La sécurité du système électrique dépend de l'équilibre « **P=C** » à tout instant. Sinon, la fréquence du courant évolue... et le réseau peut aller jusqu'au black-out.

Pour assurer P=C, il faut disposer de **moyens de production flexibles** : ils permettent de produire comme prévu, mais aussi à tout instant en cas d'imprévu.

Flexible et stockable, l'**hydroélectricité** est le moyen de production le plus efficace et le seul décarboné pour garantir à tout instant P=C.

La vallée Lot-Truyère joue un rôle essentiel dans l'équilibre du réseau Français : **16% de la puissance pilotable et 21% du pompage d'EDF Hydro.**



EDF Hydro | 130

Une vallée de plus en plus importante

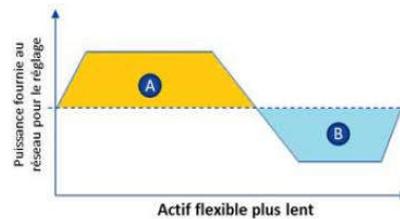
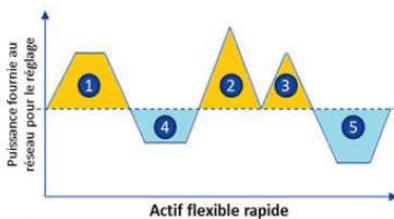
Peu d'alternatives à l'hydro-flexibilité, avec un coût environnemental :

- ↗ moyens thermiques = ↗ carbone
- ↗ échanges avec nos voisins = ↗ lignes électriques
- ↗ stockage chimique = ☒ ... pas à l'échelle aujourd'hui

Avec le **développement des énergies renouvelables intermittentes**, les exigences liées à l'équilibre « P=C »... sont de plus en plus fortes.

Le besoin de **préserver les moyens de production flexibles** est donc essentiel, afin de disposer des capacités d'ajustement utiles.

L'importance de la vallée Lot-Truyère se renforce en conséquence.



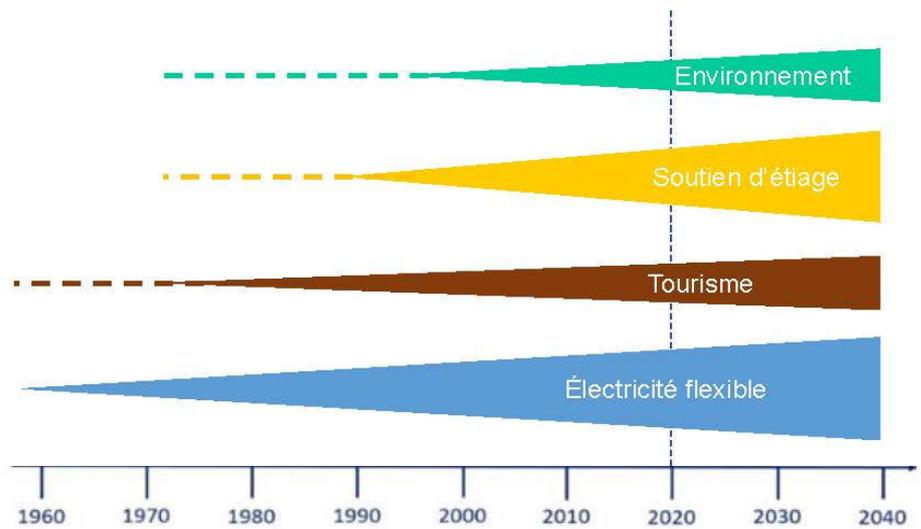
Rythme médian

Énergie renouvelable	2018*	2023 Cas de base
Hydraulique	25,5 GW	25,9 GW (faible évolution)
Éolien terrestre	15,1 GW	27,4 GW
Éolien en mer	0 GW	3 GW (x6)
Solaire	8,5 GW	23,3 GW
Bioénergies	2 GW	2,2 GW (faible évolution)

Multi-usages du Lot et de la Truyère

Un usage unique fixé dans le cahier des charges : **production d'électricité**.
 Pour autant, des **usages additionnels** ont été pris en compte dans le cadre d'un **équilibre global**.

Les réponses apportées aux attentes environnementales et sociétales ont eu des **effets bénéfiques dès leur mise en œuvre**... mais les **demandes se multiplient et se cumulent** aujourd'hui.



EDF Hydro | 132

Découvrir un patrimoine hydroélectrique singulier

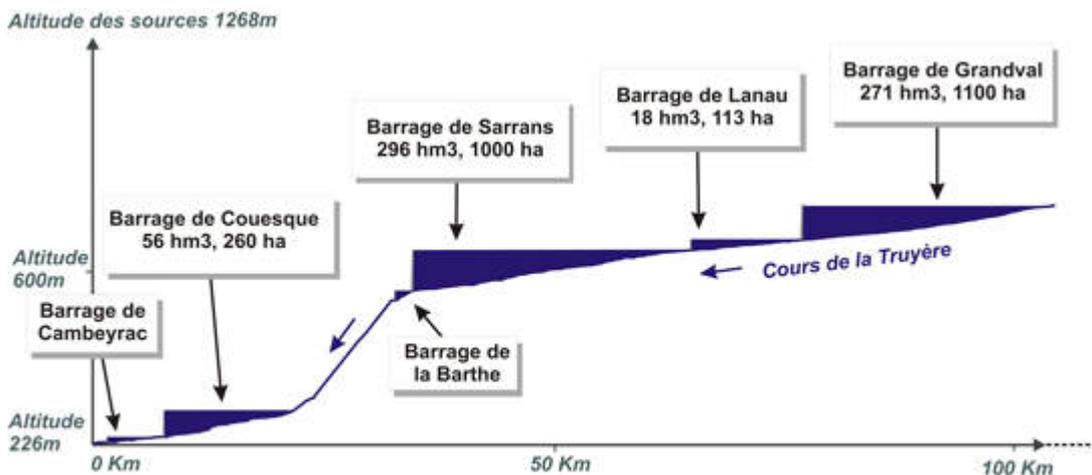
Route de L'énergie



EDF Hydro | 133

Quelques informations sur les stockages EDF.

Chaine Truyère/Lot :



Entraygues (12)
Confluence de la Truyère avec le Lot

Localisation des ouvrages hydroélectriques sur le bassin du Lot

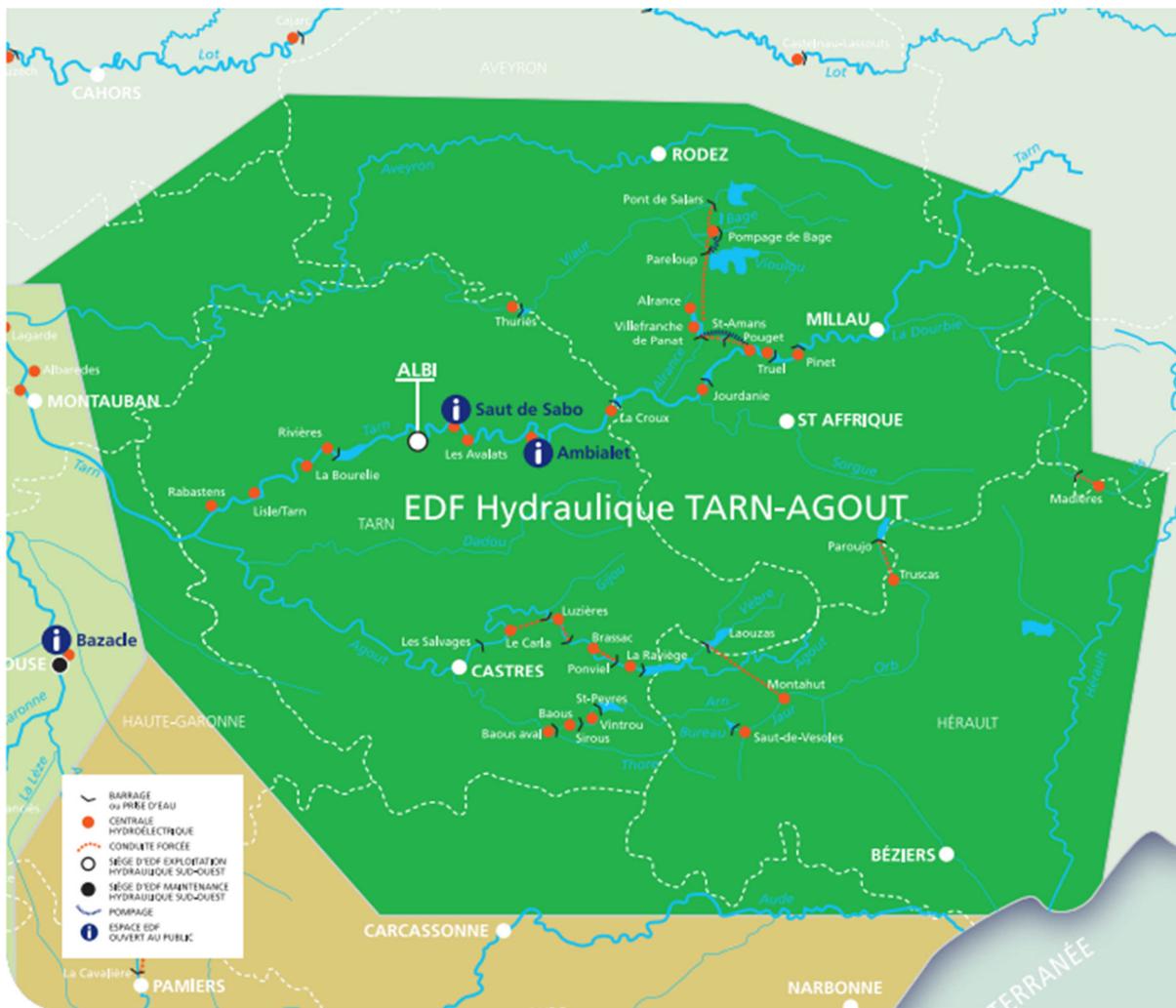


En Aveyron :

- La Truyère Sarrans : 296 Millions de m³, Couesque : 56 + Montézic : 30 (l'eau descend de Montézic à Couesque puis est ramenée à Montézic par pompage)
- La Selve Maury : 34
- Lot Castelnaud : 41 et Golinhac : 5

Il existe plusieurs prises d'eau sur des ruisseaux (Salazat , Goul...)

Chaine Tarn/Agout



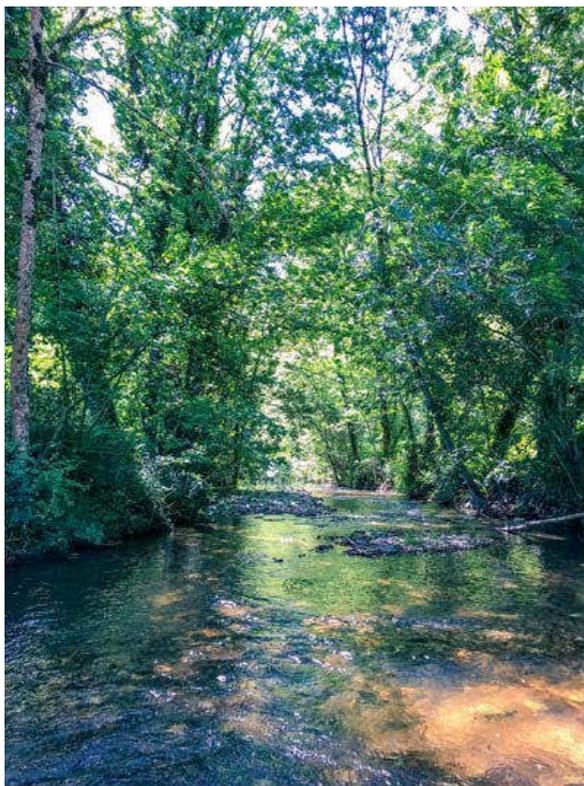
Avec les barrages du Lézou ..

- Viour : Pont-de-Salars : 20 Millions de m³ puis Bage 4 (mise à niveau des 2 barrages par ouverture d'une conduite souterraine) puis pompage vers Pareloup 296 Millions de m³ et enfin Villefranche -de-Panat : 11

Entre temps plusieurs prises d'eau sur le Céor, le Vioulou, Alrance...

- Tarn : Pinet : 10 , Jourdanie : 5, La Croux : 5 et Truel : 3. (plus à la sortie du département Thuriès : 6

Gros transfert des eaux du Lézou vers le bassin du Tarn au niveau de l'usine du Pouget.



AVEYRON ATTRACTIVITÉ TOURISME

MME CATHERINE SCIBERRAS, DIRECTRICE
MME ARIANE WURSTEISEN, CHARGÉE DE MISSION



Définition du tourisme

« Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs **voyages et dans leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel**, pour une période consécutive **n'excédant pas une année**, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité »

Chiffres clés du tourisme en Aveyron en 2021

- **207 900 lits touristiques**
dont 60 800 marchands et 147 100 non marchands
- **10,3 millions de nuitées**
dont 8,9 millions de nuitées françaises et 1,4 millions de nuitées étrangères
- **474 millions d'euros** de chiffre d'affaires
- **4 400 emplois salariés** liés au tourisme



Le tourisme a besoin d'eau



- Pour répondre à la demande des vacanciers pour leur hydratation, leur hygiène, leurs loisirs et leurs activités sportives.
- Pour le bon fonctionnement des hébergements, des cuisines et des buanderies, des salles de bain et WC, de la climatisation et des piscines, sans oublier l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

Estimation dans le monde : 84 à 2 000 litres d'eau douce consommée/jour/touriste
En France, estimation de 230 l/jour/touriste, contre 150 l/jour/habitant

Plus on monte en gamme, plus la consommation d'eau augmente.

Le tourisme international représenterait cependant moins de 1% des usages de l'eau (contre 70% pour les prélèvements agricoles).

L'eau, ressource indispensable pour l'activité touristique et le cadre de vie



Depuis que le tourisme existe, l'eau a presque toujours montré son pouvoir de séduction.

Elle participe à l'agrément du cadre de vie et constitue une composante de l'offre touristique :

- Paysage : département vert, lacs, rivières, ruisseaux, cascades, tourbières, gorges, canyon...
- Berges de rivières aménagées pour la promenade, espaces verts publics, jardins des équipements touristiques, golfs...
- Patrimoine architectural et savoir-faire en lien avec l'eau :
 - ouvrages d'art équipant les rivières : ponts et barrages
 - aménagements de collecte/fourniture d'eau : puits, lavognes, lavoirs, citernes, aqueducs...

Elle permet de se rafraîchir pendant les épisodes de fortes chaleurs : baignade en piscines privées, municipales, lacs et rivières, fontaines-brumisateurs dans l'espace public;

Elle est le support indispensable au développement de nombreuses pratiques de loisirs et de sports;

Elle alimente les canons à neige de la station de ski de Laguiole....

Les lieux de baignade en lac ou en rivière

Des plages aménagées au bord des lacs

- Les plages des Moulinoches et des Rousselleries au lac de Pont-de-Salars
- Les plages de Pareloup, des Vernhes et d'Arviu au lac de Pareloup
- Les plages de Granouillac et du Mayrac au lac de Villefranche-de-Panat
- La plage de la Cisba à Séverac d'Aveyron
- La plage du Val de Lenne à Baraqueville
- La plage du Lac des Galens à Soulages Bonneval



Des sites en rivière

- La base nautique du Mas de la Nauc à Viala-du-Tarn
- La plage de Saint-Rome à Saint-Rome-de-Tarn
- Le plan d'eau de la Roque à Saint-Jean-du-Bruel
- La base nautique des Rives du Lot à Livinhac-le-Haut
- La base naturelle de loisirs de la Gravière à Saint-Affrique
- La base de loisirs de Camarès
- La plage à Millau

+ une multitude de points d'accès à l'eau « non officiels »

La plupart de ces plans d'eau a été créée pour les besoins de l'industrie hydro-électrique, mais permet un usage de loisirs.

Les activités nautiques

Les activités nautiques (voile, **bateau à moteur** –thermique et électrique-, **pédalo**, **aviron**, **paddle**, **canoe** et **kayak**, **kite-surf**, **jet ski**, **ski nautique** ...) se pratiquent en Aveyron :

Sur les lacs (et notamment sur ceux du Lévézou)



Mais également **en rivière** avec notamment quelques « spots » à très forte notoriété comme par exemple les gorges du Tarn



Les activités de pleine nature

Les nombreuses vallées ou gorges creusées par l'eau qui jalonnent notre département constituent autant de sites favorisant la pratique des sports et activités de nature

Les **activités pratiquées dans l'eau** : canyoning, randonnée aquatique, plongée sub aquatique, spéléologie ... ou le ski, grâce à de l'eau transformée par les canons à neige



Les activités le long de l'eau.

La randonnée ou le vélo autour de lacs : Villefranche de Panat L'itinérance, les vallées favorisent le développement de produits d'itinérance douce : la Vallée du Lot à Vélo ou le GR 736 dans la vallée du Tarn.

Les aires de pique-nique.



La pêche

Avec **7 000 kms de rivières classées en 1^{re} et 2^e catégorie et près de 40 lacs**, l'Aveyron est un vrai paradis pour les pêcheurs – La richesse halieutique du département en fait une destination phare de la pêche en eau douce aujourd'hui unanimement reconnue.

Outre la possibilité de pêcher quasiment toute l'année, notre département offre la possibilité de pratiquer tous les types de pêche.



Les événements sportifs liés à l'eau dynamisent l'image de l'Aveyron

- Natural Games, Festival de sports outdoor et musique
- Tarn Water Race Viaduc de Millau - canoe kayak stand-up paddle
- Challenge interdépartemental de pêche aux carnassiers
- Compétitions de voile à Pareloup, dont Le National Europe Espoir

...

Mais « l'empreinte eau » du tourisme ne se limite pas aux utilisations directes de la ressource :

- quantité d'eau nécessaire à la **production d'énergie** nécessaire pour l'approvisionnement en eau, aux pompages, aux usines de traitement, aux réseaux de distribution.
- non seulement les touristes semblent, "pour le plaisir", **consommer davantage d'eau en vacances** qu'à la maison, mais leur consommation peut se révéler parfois nettement **supérieure à celle des populations locales**.
- **production alimentaire** : les touristes consomment davantage d'aliments riches en protéines et plus riches en eau, à quoi s'ajoute souvent un important gaspillage.
- les touristes arrivent **pendant la saison sèche**. Mais si la disponibilité de l'eau est problématique, le tourisme peut aussi en pâtir sérieusement.
- les rivalités peuvent aussi surgir entre différents secteurs économiques en période estivale, la demande touristique et loisirs (piscines privées) passe après les besoins en eau de l'agriculture et de l'hydroélectricité.

Les enjeux en Aveyron : la qualité et la quantité d'eau



Le réchauffement climatique pose la question de l'évolution quantitative, voire qualitative de la ressource en eau.

La hausse des températures et les épisodes de canicule génèrent un besoin accru en eau chez les touristes, comme chez les habitants, alors qu'elle est moins disponible.

La qualité de l'eau : des épisodes de pollution (ou aggravés par) conjugués à la chaleur interdisent la baignade et les activités nautiques sur certains plans d'eau pendant la pleine saison touristique et altèrent la ressource piscicole.

Certains problèmes liés à la sur-fréquentation de certains spots à des périodes données peuvent déjà exister (Gorges du Tarn) ou à la cohabitation de certaines activités liées à l'eau (loisirs motorisés sur les lacs vs autres loisirs; pêche vs canoë-kayak sur certaines rivières)

Il est probable que la question d'éventuels arbitrages à conduire entre différents usages de l'eau lors de pénuries s'aggrave.

Les pistes de leviers pour ménager la ressource en eau dans le tourisme aveyronnais

Sensibiliser les hébergeurs aveyronnais à mieux gérer leurs consommations, en modifiant leurs pratiques et par des choix d'équipements et d'investissements plus économes (réduisant aussi leurs charges)

Sensibiliser les gestionnaires d'espaces verts publics et privés à des pratiques vertueuses (paillage, arrosage en fin de journée, récupération d'eau pluviale) et des choix de plantations peu gourmandes en eau

Inciter les gros utilisateurs d'eau à utiliser les eaux grises (après traitement) pour un 2^{ème} usage ne nécessitant pas d'eau potable (lavages, WC...).

Mobiliser les acteurs (publics et privés) à s'engager dans une labellisation ou démarche de progrès écologique, prenant en compte de la ressource Eau : pavillon bleu, ecolabel, clef verte, ecogîte de Gîtes de France, hotels-au-naturel, mention Chouette Nature de Cap France

Favoriser et mettre en avant l'offre durable aveyronnaise, comme modèle à suivre.

S'appuyer sur la conscience écologique grandissante des consommateurs -selon les sondages- pour :

- Inviter les touristes à respecter la ressource en eau
- Après le bilan carbone du tourisme, proposer un bilan hydrique ?

Interventions des membres de l'Assemblée pour l'Aveyron lors de la présentation du rapport en séance plénière du vendredi 30 septembre 2022

Jean-Marc CALVET : Pourquoi privilégier la création de grandes réserves d'eau alors qu'elles sont plus difficilement acceptables par les citoyens ?

Yves BIOULAC : les discussions reprennent sur SIVENS, les temps ont changé, le niveau d'acceptation aussi. Sur les petites structures agricoles, les avis étaient partagés au sein du groupe. S'il y a des petites structures de stockage de l'eau il faudrait regarder la technologie utilisée et l'usage qui est véritablement fait de cette eau. Un des griefs faits à ces petites retenues c'est que le pourcentage de celles qui sont véritablement utilisées pour un usage agricole (irrigation) est faible. Il y a un dialogue à installer avec la profession agricole.

Dominique COSTES : plus on créera de retenues plus on aura la capacité de retenir l'eau qui tombe du ciel. Il vaut mieux se poser la question de son utilisation quand les retenues sont faites.

Yves BIOULAC : ce qui est consensuel dans le groupe c'est que plus on retient de l'eau mieux c'est. C'est la manière de la stocker qui pose question.

Bruno LADSOUS : le stockage de l'eau par les agriculteurs fait l'objet d'un contrat. Il s'agit de s'assurer que le contrat est tenu, que la destination de l'eau prévue initialement est bien celle qui est faite.

Dominique COSTES : je préfère me poser la question de la qualité du contrat une fois que l'eau est là.

Elian ZULLO : mais elle est déjà là sur une partie du territoire, et elle n'est pas utilisée aujourd'hui

Yves BIOULAC : ça pourrait être concomitant. On pourrait en même temps discuter de quel est l'usage de l'eau qui est déjà dans les retenues et s'interroger sur quelles retenues faire demain. Les deux ne s'excluent pas. Nous comprenons que cela fasse débat au niveau agricole.

Jean-Marc CALVET : il ne faudrait pas remettre en cause systématiquement les microcentrales hydroélectriques qui ont une certaine utilité sur le département. Il faudrait relativiser les choses.

Elian ZULLO : nous avons montré que certaines centrales ne stockent plus de l'eau mais du sable. Pour le barrage sur le goul par exemple un barrage de 17 m d'eau nous avons 16m de sable ou de sédiment. Quand on est une la micro et pico centrale l'intérêt est mineur contrairement à la production d'hydroélectricité à grande échelle.

Jean-Marc CALVET : Problème de turbidité quand il y a des gros lâchages d'eau.

Elian ZULLO : Manque d'un inventaire des problèmes d'eau potable lors des périodes de sécheresses, nous avons besoin d'un diagnostic complet des difficultés rencontrées et une remontée des données à l'échelle du département.

Yves BIOULAC : demande une interconnexion des réseaux et des hommes. Besoin d'optimiser les structures.

Monsieur Jean-Marc CALVET : Expérimentation au sein du Syndicat de Montbazens-Rignac. Associer assainissement et fourniture de l'eau pour une gestion complète du petit cycle de l'eau. En 2024 sur les communes de Montbazens et Rignac.

Michel SOULIE : possibilité d'arriver à moyen terme à un syndicat départemental d'eau potable comme ça a été le cas sur l'électricité. Possibilité d'intervenir plus facilement sur les réseaux qui présente la plus faible efficacité à l'aide d'un budget global. La volonté des deux grands syndicats n'y est pas pour l'instant.

Monsieur Jean-Marc CALVET : cette mutualisation est déjà l'œuvre dans les deux grands syndicats, il y a un travail en commun qui est fait, il ne faut pas précipiter les choses

Yves BIOULAC : il y a une stratégie de croissance de chacun mais pas d'union.

Jean-Claude LUCHE : s'il n'y avait pas eu cette mutualisation sur l'électricité, une solidarité départementale, il y a des hameaux où il n'y aurait pas d'électricité

Elian ZULLO : Trois mois de l'année, Rodez a des difficultés sur l'eau potable. Au niveau départemental la politique de l'eau est morcelée, nous avons certainement besoin d'union aujourd'hui.

Les restrictions totales d'utilisation cet été en Aveyron ont été prises du fait de difficultés connus sur certains secteurs. La différence d'utilisation de l'eau entre territoires est difficilement comprise par les citoyens. Il y a un déficit de communication important. Il faut y travailler.

Bruno LADSOUS : la solidarité avec les territoires voisins en aval doit avoir un prix, équitable et négocié, qui nous permettra d'avoir les moyens de nous organiser.

Elian ZULLO : Les agriculteurs ont fait l'effort en Aveyron de faire des tours d'eau. Ce travail n'est pas reconnu par nos concitoyens, ce n'est pas compris. Il y a de la pédagogie à faire. Quand on a l'occasion d'expliquer les différences d'autorisation de l'usage de l'eau, ça se passe plutôt bien

Yves BIOULAC : Le raisonnement qui consiste à dire « il faut arrêter d'arroser » ne tient pas, la question devrait davantage être de comment on se structure pour arriver à vivre avec la sécheresse. Ce n'est guère possible de « faire sans eau »

Elian ZULLO : il y a des choses qu'il faut remettre en place. Par exemple, drainer c'est accélérer le rythme de l'eau et la sécheresse. Ce qui a été fait à une époque où on pensait que l'eau c'était mieux de l'évacuer que de la garder, il faut revenir en arrière. C'est un message à porter politiquement : « plus on garde l'eau longtemps sur nos terres, plus on la retrouvera au moment où on en a besoin ». Ce ne sont pas que les retenues qui permettront ça.

Guy COMBRET :

Comment imaginer la gestion du conflit d'usage : lâchage d'eau vs production d'électricité ?

Sur le prix de l'eau potable : y a-t-il corrélation entre les syndicats pratiquant un prix de l'eau bas et les difficultés rencontrées cet été ?

La gestion de la forêt est très parcellisée en Aveyron

Il n'y a pas une grande quantité de sites potentiels pour les grandes retenues d'eau en Aveyron

Jean-Claude LUCHE :

Le Département compense financièrement le manque à gagner d'EDF sur le Lac de Pareloup pour le maintien d'un certain niveau d'eau.

Bruno LADSOUS : l'intérêt d'une structure départementale c'est de créer un lieu et un moment de dialogue et de négociation éventuellement

Jacques DOUZIECH : l'entretien des barrages devrait être davantage pris en compte. Est-il possible de faire un diagnostic des eaux souterraines en Aveyron ?

Yves BIOULAC : C'est l'une des propositions que le groupe a faites dans le rapport

Bibliographie

- **Synthèse de l'Etat des lieux bassin Adour-Garonne**, Mai 2020
<https://fr.calameo.com/read/00022259219693b5badaa>
- **« L'eau et le changement climatique: des solutions locales pour un problème global »** ; Jean-François BERTHOUMIEU, Conférence du 7 avril 2022
- **« Changement climatique et ressource en eau en région Occitanie »** ; Météo France
https://www.laregion.fr/IMG/pdf/etude_meteofrance_climat_occitanie.pdf
- **« Etat des lieux régional sur l'eau, en Occitanie Pyrénées-Méditerranée »** ; Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie, 2017
https://www.laregion.fr/IMG/pdf/edl_vdef-md_entier.pdf
- **Rapport d'information du Sénat ; « Adaptation aux dérèglements climatiques : urgence déclarée »**, 2019
<http://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-5111.pdf>
- **Plan Départemental de Protection des Milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles** ; Fédération Départementale de Pêche de l'Aveyron, 2022
<https://www.aveyron.gouv.fr/plan-departemental-de-protection-du-milieu-a9304.html>
- **« Garonne 2050 »** ; Agence de l'eau Adour-Garonne, *septembre 2014*
<https://www.institution-adour.fr/observatoire-de-leau/adourthek/details/adourthek-2936.html>,
- **« La gestion intégrée de la ressource en eau »** ; Olivier BARRETEAU, INRAE, UMR G-EAU, Conférence du 14 avril 2022